THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

L'AMI DES MONUMENTS & DES ARTS

TOME XI. — ANNÉE 1897

ALBUMS DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

Volumes grand in-4° et petits in-folio, de grand luxe, avec planches taille douce formant supplément de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

1re Série.

Corpus des Monuments Grecs.

1re *Partie*. La Troie d'Homère. Seul ouvrage donnant des reproductions fidèles et les premières héliogravures sur cette ville fameuse. *Epuisé*. Une seconde édition est en préparation avec étude critique des fouilles nouvelles.

2e *Partie*. Lycosura.

Les autres parties sont très avancées.

2e Série.

Musées Européens.

1° Musée de Salzbourg : Chambres historiques du moyen-âge, et de la Renaissance et moderne » 35

2° La Glyptothèques de Munich avec héliogravures inédites (sous presse).

3e Série.

Variétés.

1er Livre d'Or du Salon d'architecture donnant des monuments français ou étrangers inédits, anciens ou modernes. » 55

2e Livre d'Or du Salon d'architecture (Rétrospectif) . . . . . 55 fr.

Paris. — Nouvel itinéraire-guide, artistique et archéologique, mis au courant des travaux de l'érudition contemporaine. Nombreux plans et vues, 1er volume, reliure d'amateurs, tête dorée . . . . . 25 fr.

L'Ami des Monuments et des Arts. — Neuf des dix tomes sont en vente au prix de 25 fr. chaque (étranger, 30 fr.). Le premier, épuisé après avoir vu son prix s'élever à 80 fr., sera réimprimé à 25 fr. dès qu'il y aura 300 nouveaux souscripteurs ayant déjà acquis les tomes disponibles.

Carte de Jersey — en trois couleurs — basée sur l'étude critique des documents existants et sur les observations personnelles de l'auteur. (*Epuisée*).

Description de l'île de Jersey, avec notice sur l'histoire de la carte de l'île. (*Epuisée*).

Tracé nouveau proposé pour obtenir l'ombre de la sphère. (*Epuisé*).

L'Architecture métallique antique. — Du rôle du métal dans les constructions antiques. In-4° avec deux planches gravées au burin et 30 bois intercalés, 1884. — Ce travail, où se trouve développé, pour la première fois, le rôle du métal dans les constructions grecques et romaines, est *épuisé*. Une réédition est en préparation.

Les Fouilles d'Olympie (Id.). — In-4° avec gravures (*Epuisé*).

Les Fouilles de Pergame (Id.). — In-4° avec gravures (*Epuisé*).

Bulletin de la Société des Amis des Monuments Parisiens. — Dix volumes in-8°, avec planches hors texte, eau-forte, nombreux bois intercalés. Le tome 1er est épuisé en partie.

L'Hôtel de Cluny. — Un volume in-4° jésus sur papier de Hollande, accompagné de 30 eaux-fortes et héliogravures, tirées à part ou dans le texte, et de nombreux croquis dans le texte : 50 francs.

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

Organe de la Society for the protection of ancient Buildings
Et du Comité du Répertoire des fouilles, découvertes et Antiquités nationales

ÉTUDE ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE
REVUE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités, Souvenirs historiques, Sites pittoresques, etc.

Publication couronnée par l'Institut de France
(Académie des Beaux-Arts, prix Bailly)

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut (*Académie des Beaux Arts*)
Architecte diplomé par le Gouvernement
Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments Parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments Rouennais

TOME XI

(1er DE LA SECONDE SÉRIE)

PARIS, rue de Miromesnil, 98

1897

Tous droits réservés

THE J PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

Photographie Ch. Normand

PATRAS _ ODÉON NOUVELLEMENT DÉCOUVERT

Paris, 98 rue Miromesnil

Aux Amis des Monuments et des Arts

Depuis dix ans on a fait connaître ici les monuments inédits de l'art français, et l'on a travaillé sans relâche à les sauvegarder.

Souvent on a réussi à arracher aux mains des Vandales les chefs-d'œuvre qu'ils allaient détruire ; quand on ne l'a pu, on en a du moins conservé des reproductions ou des descriptions. Notre cri de guerre : *De l'entretien, pas de restauration !* a triomphé souvent, pour le plus grand bien de l'art, de l'histoire, des souvenirs et des finances nationales.

Et pourtant jamais l'entreprise de nos collègues ne fut plus nécessaire qu'aujourd'hui ; la marche en avant des Barbares, souvent troublée, est devenue hésitante ; il y a flottement dans leurs lignes mais leur audace n'en semble pas moins audacieuse encore.

C'est pourquoi, plus que jamais, il faut grouper tous les concours, et travailler pour la France en cherchant à protéger ces édifices et ces œuvres qui font son charme et sa réputation. Là se trouve un enseignement de chaque instant, qui donne au peuple l'amour des ancêtres. N'est-ce point une obligation que de transmettre intact et d'accroître cet héritage qui perpétue dans les siècles le souvenir des grands peuples ? D'ailleurs, la valeur de ces œuvres ne les place-t-elle pas au-dessus de ces considérations si puissantes qu'elles soient ? Ces exemples de goût, d'élégance et de grâce ne sont-ils pas un élément d'instruction que rien ne peut remplacer, un attrait pour l'étranger, un charme pour tous ?

Pourtant, que de ruines chaque jour accumulées ! Elles ont suscité souvent d'impuissants regrets ou de stériles efforts. C'est pourquoi nous voulons grouper toutes les bonnes volontés pour travailler dans notre sphère à la grandeur de la Patrie. Que chacun

nous apporte son concours et celui de ses amis ; qu'il popularise dans la foule l'amour de ces œuvres que nous défendons ; qu'il signale, au besoin, les dangers qui les menacent et les mesures propres à développer la physionomie monumentale de nos cités. C'est ainsi que, par l'union de toutes les forces et de toutes les compétences, on créera les ressources matérielles ou morales nécessaires pour accomplir notre œuvre nationale.

La lassitude générale qu'inspirent les luttes ruineuses des partis impose à tous l'obligation de travailler en commun à l'étude de tout ce qui peut ranimer la prospérité et la grandeur de la France. D'autres ont pour devoir de se demander, à chaque décision qu'ils prennent, si nous aurons ainsi une armée et une marine plus fortes, un état plus florissant, une nation plus unie, une race vigoureuse ou nombreuse, et des esprits sains. Notre part dans le travail de relèvement est plus modeste, puisque nous ne soutenons que la cause des arts, celle de défendre et d'augmenter les richesses artistiques, semées sur ce sol par nos pères, grâce à vingt siècles d'efforts.

Que tous ceux qu'intéresse ce but nous prêtent donc leur concours et nous amènent celui de leurs amis, car l'œuvre est difficile et lourde à tous égards.

L'œuvre que nous poursuivons, à nos risques et périls, a besoin, pour réussir complètement, du concours de tous ceux qui ont à cœur le triomphe de ces idées ; ce que nous entreprenons de sauver, ce sont nos trésors d'arts et nos sites ; c'est surtout notre clair génie français, que l'exagération des tendances utilitaires et de l'esprit d'agiotage ou d'exploitation à outrance menace d'étouffer, tandis qu'il peut et doit encore éclairer et charmer le monde.

Croquis d'Robida

SUITE DE L'HISTOIRE DU CHATEAU-NEUF

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

MORT DE LOUIS XIII

IDENTIFICATION DU LIEU OÙ NAQUIT LOUIS XIV

AVEC LA TOPOGRAPHIE ACTUELLE.

MORT DE THIERS, PREMIER PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Par CHARLES NORMAND

Suite (Voir *l'Ami des Monuments et des Arts*, Tome IX, pages 39-67, 73-92, 95, 105-112, 307-325, 405. Tome X pages 168-174, 341-354.)

Le *Journal d'Antoine* nous apprend que Louis XIV naquit dans l'appartement du Roi, qui se trouvait, quand on venait du Château-Vieux, à gauche de la grande salle[1] dont la rue Thiers a pris la place ; la partie sud de l'emplacement du *Restaurant Henri IV* occupe le terrain où l'on trouvait jadis cet appartement ; ainsi le lieu de naissance de Louis XIV se trouve entre la rue Thiers et la cour du restaurant ; comme Louis XIV dut voir le jour dans une des chambres à coucher, figurées sur le plan reproduit dans le tome 9 (p. 57), on est en droit de conclure ainsi :

Louis XIV naquit dans cette partie du restaurant Henri IV qu'on trouve à main gauche en y entrant par la rue Thiers, et où l'on voyait la chambre à coucher du Roi.

Il convient de rappeler, au sujet de cette naissance, qu'on trouve dans le catalogue de la vente de la bibliothèque de l'abbé Bossuet (p. 369), sous le n° 2270, la mention de trois pièces in-4° dont l'une est ainsi désignée : « Les cérémonies du Baptesme de Mgr le Dauphin (Louis XIV) le 21 avril 1643 à Saint-Germain-en-Laye ; » c'est précisément l'année de la mort de Louis XIII et l'on sait que

[1] Antoine, parlant de l'appartement du Roy, ajoute : « C'est dans cet appartement qu'est arrivée l'heureuse naissance de Louis XIV. »

Louis XIV naquit le 5 septembre 1638. A ce propos nous reproduirons le passage suivant du *Journal d'Antoine*, conservé à la Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye :

« Le mardy 22 avril (1643), S. M. souhaita de faire baptiser monseigneur le Dauphin (c'est-à-dire Louis XIV) qui avait quatre années et huit mois, et pour cet effet envoya chercher la reine, M. le cardinal de Mazarin et Mme Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, pour le tenir sur les fonts de baptême. La cérémonie en fut faite vers les dix heures du matin dans la chapelle du château-vieux par M. Séguier, évêque de Maux, premier aumônier de S. M. sans aucune réjouissance à cause de la maladie du roi ... » Ce fut en ce jour que Louis XIII ayant aperçu le Dauphin avec Mme de Lansac sa gouvernante lui demanda, aussitôt après le baptême où il avait reçu le nom de *Louis* : « Mon fils, comment avez-vous nom à présent ? Monseigneur le Dauphin répondit sans hésiter : « Louis XIV, mon papa. » S. M. lui dit : « Pas encore, mon fils, mais ce sera peut-être bientôt, si c'est la volonté de Dieu[1]. » Il fallut encore trois semaines.

L'état de santé du roi Louis XIII empirait si fort qu'à dater du 7 mai 1643, son épouse « ne le voulut plus quitter dès ce moment et pour ce sujet ordonna qu'on luy apportât un petit lit dans UN CABINET QUI EST PRÈS DE LA CHAMBRE DU ROY[2]. »

D'autres événements eurent lieu dans ce château ; signalons d'abord celui que nous enseigne le *Journal d'Antoine*, dans le passage suivant :

« *La Reyne mère est décédée le 20 janvier 1666.* — Et elle décéda sur les six heures du matin, le vendredy 20 janvier 1666, âgée de 64 ans et 4 mois. » Peu de temps après on tenait au château des réunions fameuses : En 1672, Bossuet avait ouvert dans le château-neuf de St-Germain-en-Laye des conférences religieuses auxquelles participaient Fénelon, Pelisson, de Laugeron, de Languerne, Renaudot, de la Brosse, La Bruyère, Cardemoy. La cour (1672-1679) y prenait part et sur les marges de la grande *Bible de Vitré*, on inscrivit les notes et commentaires de Bossuet. C'est là ce qu'on nommait le *Petit concile*, dans lequel Bossuet, précepteur du Dauphin, commenta la Bible par écrit, à dater de 1673, en compagnie des plus grands esprits de son temps. L'abbé Le Dieu, dans ses Mémoires de la vie de Bossuet, alors évêque de Condom, a écrit : « La Conférence se tint toujours chez M. de Condom à Saint-Germain d'abord, et, depuis à Versailles. » Il en résulta la fameuse Bible de Bossuet, ven-

[1] *Journal d'Antoine*, garçon de la chambre du roy.

[2] *Journal d'Antoine*.

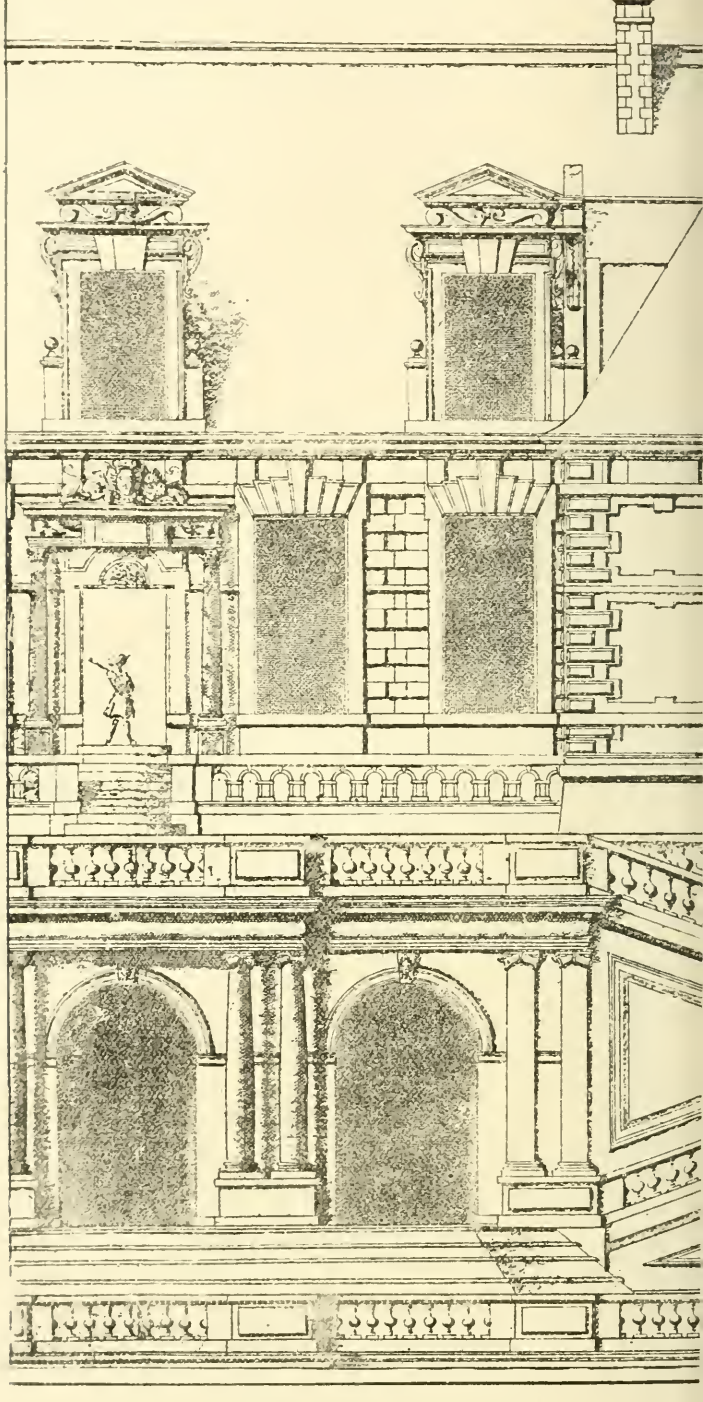

RECONSTITUTION PAR CHARLES NORMAND DU

Fac-simile d'un dessin inc

Partie centrale du corps de logis principal avec l'escalie

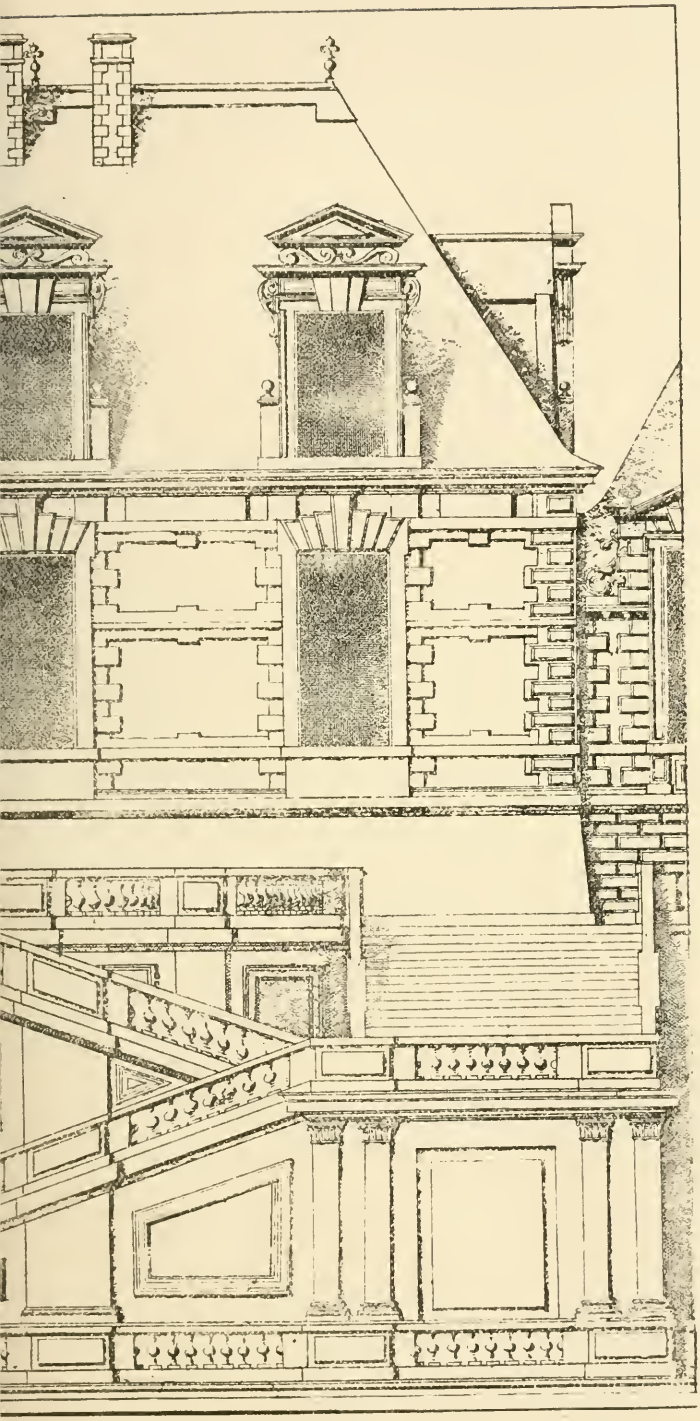

AU-NEUF DÉTRUIT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

e la Bibliothèque Nationale.

ntes contrariées, substitué à l'escalier sur plan circulaire.

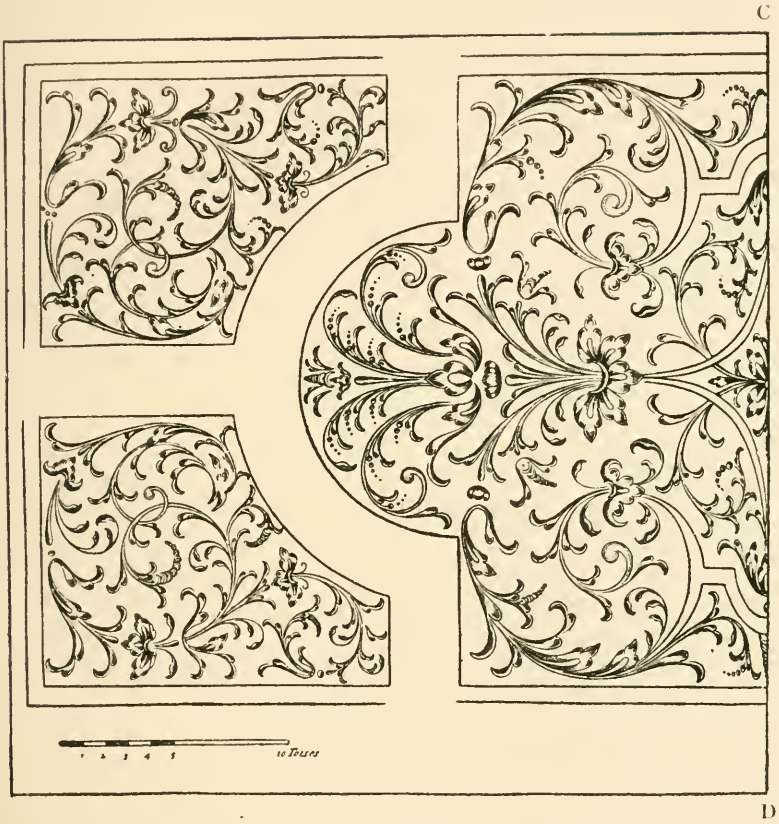

RECONSTITUTION PAR CHARLES NORMAND DU CHATEAU-NEUF DÉTRUIT DE SAINT-GERMAIN-LAYE

Dessin pour le parterre des grottes de Saint-Germain-en-Laye.

Sur la gravure originale le motif se répète symétriquement par rapport à l'axe C D. et retrouvé dans Boyceau : Traité de Jardinage, 1638.

A

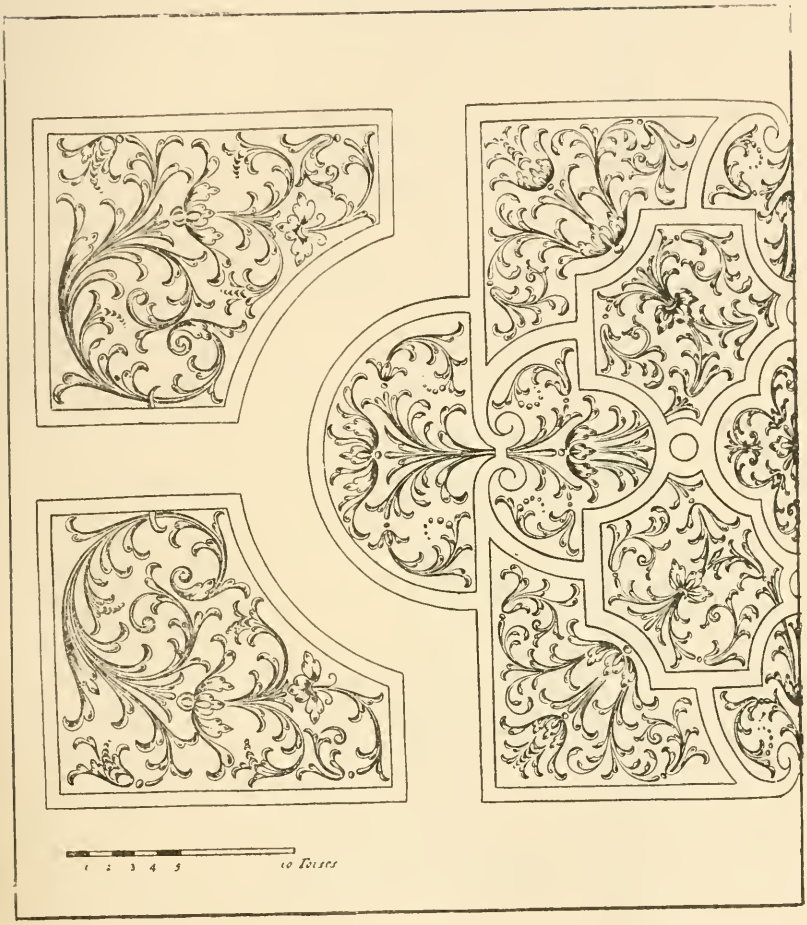

D

RECONSTITUTION PAR CHARLES NORMAND DU CHATEAU-NEUF DÉTRUIT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Dessin pour le parterre des grottes de Saint-Germain-en-Laye
d'après Boyceau : Traité de Jardinage, 1638.

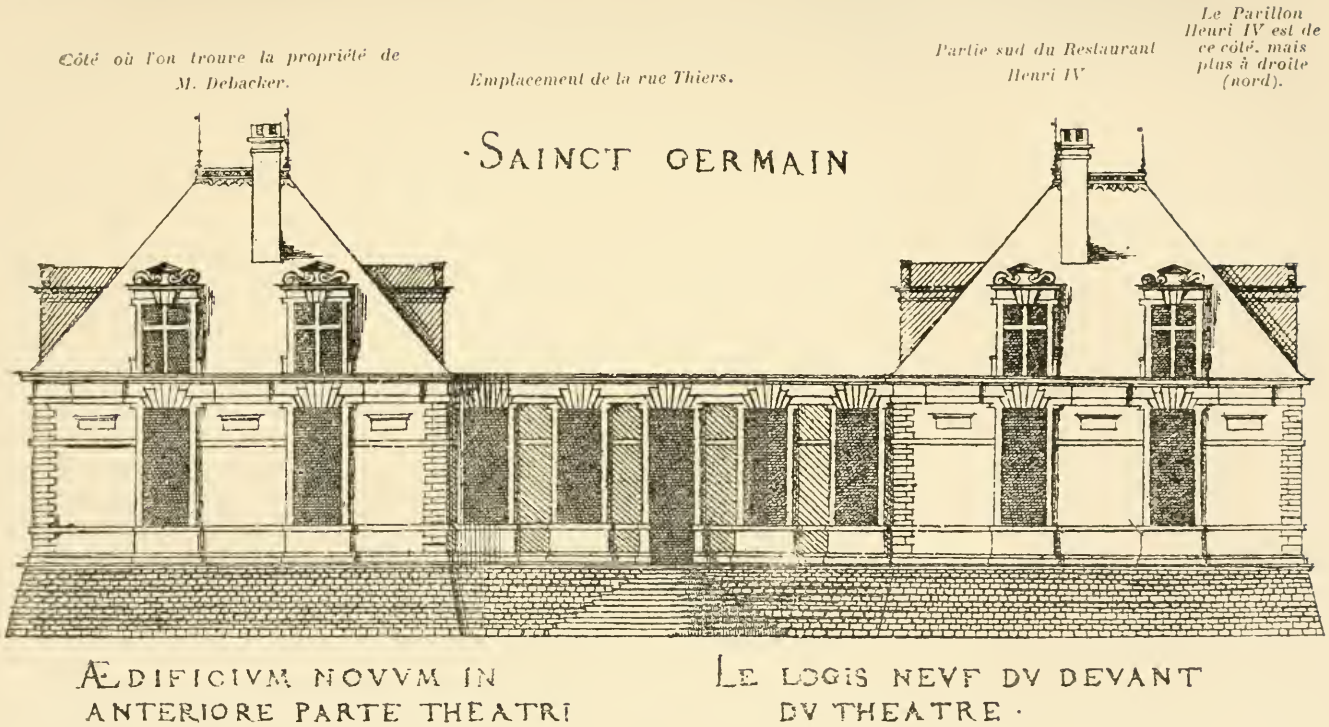

Fac-simile (à la même échelle) d'une planche du *Livre des Bastimens de France*, par J. A. du Cerceau, où l'on voit l'état du Château à cette époque. Il diffère essentiellement d'avec l'aspect figuré sur des estampes d'époque postérieure.

due en 1891 par le libraire Damascène Morgand, à M. Brénot, croyons-nous[1].

Un souvenir intéressant de l'histoire nationale se rattache au Pavillon Henri IV. C'est là que Thiers, ancien et premier Président de la République Française, libérateur du territoire, qui s'y reposait en villégiature, mourut en 1877.

« M. Thiers est mort hier (c'est-à-dire le lundi 3 septembre 1877)[2] à six heures et quelques minutes [du soir], d'une attaque d'apoplexie. » « Il avait déjeuné de très bon appétit après une promenade sur la terrasse ; toutefois, vers la fin du repas, un changement très sensible s'était produit dans sa physionomie ; il se trouvait souffrant et envoya chercher le docteur Lepiez... » Après sa mort parut ce décret[3] :

DÉCRET

Le président de la République française,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Les funérailles de M. Thiers auront lieu par les soins et aux frais de l'Etat.

ART. 2. — Le Ministre de l'intérieur et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Boën (Loire) le 4 septembre 1877.

Signé : MARÉCHAL DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République.

Le Ministre de l'intérieur, DE FOURTOU.

Le Ministre des finances, E. CAILLAUX.

Mme Thiers[4] ayant décidé que « les frais des funérailles resteraient à sa charge » et voulant régler l'ordre de la cérémonie funèbre le décret fut rapporté. Thiers était tombé du pouvoir le 24 mai 1873.

[1] Au sujet de la Bibl. de Bossuet voyez :
1° Floquet : Bossuet précepteur du Dauphin, 420-451.
2° Œuvres de Bossuet (éd. Lebel). Observations de l'éditeur, XXXV-XLIV.
3° De Bausset 4e de Bossuet, II, 5-17.
4° Œuvres de Bossuet (éd. Lachat), I, V-VII.

[2] *Le Temps* du mercredi 5 septembre 1877, c'est-à-dire paru le mardi soir, puisqu'il est toujours antidaté. C'est aussi la date donnée par Jules Simon dans son discours (*Le Temps* du 10 septembre)

[3] *Le Temps* n° 5985. Jeudi 6 septembre 1877

[4] *Le Temps* 7 et 8 septembre 1877.

Dans les jours qui suivirent celui du décès, Meissonier fit le portrait de l'homme d'État, en un tableau célèbre où l'on voit l'illustre défunt sur sa couche mortuaire. Le corps de Thiers fut ramené d'ici à Paris, où la France entière lui rendit un triomphal hommage. Ce fut le samedi 8 septembre 1877 qu'on célébra à Paris, en l'église Notre-Dame de Lorette, les funérailles du premier président de la République.

III. — Description du corps de logis et de ses jardins ; le pavillon Henri IV ou ancienne chapelle du Roy.

On a dit ici combien l'étude du Château-Neuf était nécessaire en raison de notre ignorance de l'histoire de ce grand monument. Dans le premier chapitre on a signalé les sources utilisées.

Dans un second chapitre on a décrit l'aspect général du château en son état primitif, on a conté son histoire et on a exposé les causes de sa ruine. Il convient à présent de décrire avec plus de détails les diverses parties du palais, le corps de logis avec ses jardins, dont le pavillon Henri IV est le principal débris. Il faut montrer les rampes, grottes et jardins, disséminés sur les flancs du coteau, dont les pieds sont baignés par la Seine, et dont le sommet était occupé par le palais-neuf, relié au vieux château de Saint-Germain, qui subsiste encore en face de la gare du chemin de fer.

Il importait de retrouver cette page perdue de l'histoire de l'art français.

Ainsi seront comblées les lacunes signalées par Sauvageot qui, dans son bel ouvrage sur les *Palais, Hôtels, Châteaux et Maisons de France* s'exprime ainsi :

Ces détails nous donnent une idée merveilleuse du beau séjour créé par Henri IV. Ces splendeurs sont évanouies, le temps a passé, un temps bien court et elles ne sont plus. Éternel regret pour les amis des arts ; des descriptions confuses à force de détails, voilà les seuls documents auxquels on puisse se prendre afin de ressusciter par l'imagination les enchantements d'un siècle entier ; et encore ces descriptions n'ont jamais le mot qui peint, l'expression vivante qui d'un trait net, élégant ou fier, vous met l'objet sous les yeux. » Sauvageot, faute de renseignements suffisants, n'a pu réaliser ce programme, bien que, pendant de longues années, il fût l'écrivain le mieux renseigné sur notre sujet. C'est donc à préciser le sens des descriptions, à en fixer les détails aux lieux qui les concernent, à décrire clairement, et à reproduire les estampes ignorées que nous nous appliquerons. Nous recueillerons, comme le dit justement Sauvageot, les descriptions anciennes

« avec un soin jaloux » pour les coordonner, les compléter les unes par les autres ; enfin nous ajouterons aux récits des contemporains

FAC-SIMILE D'UNE ESTAMPE DU LIVRE DES BASTIMENS DE FRANCE
Par J.-A. Du Cerceau.

E désigne le *Château-Neuf*, tel qu'il existait alors : le terrain sur lequel on établit depuis lors les rampes et les grottes est désigné par la lettre C

Côté du Château-Vieux.

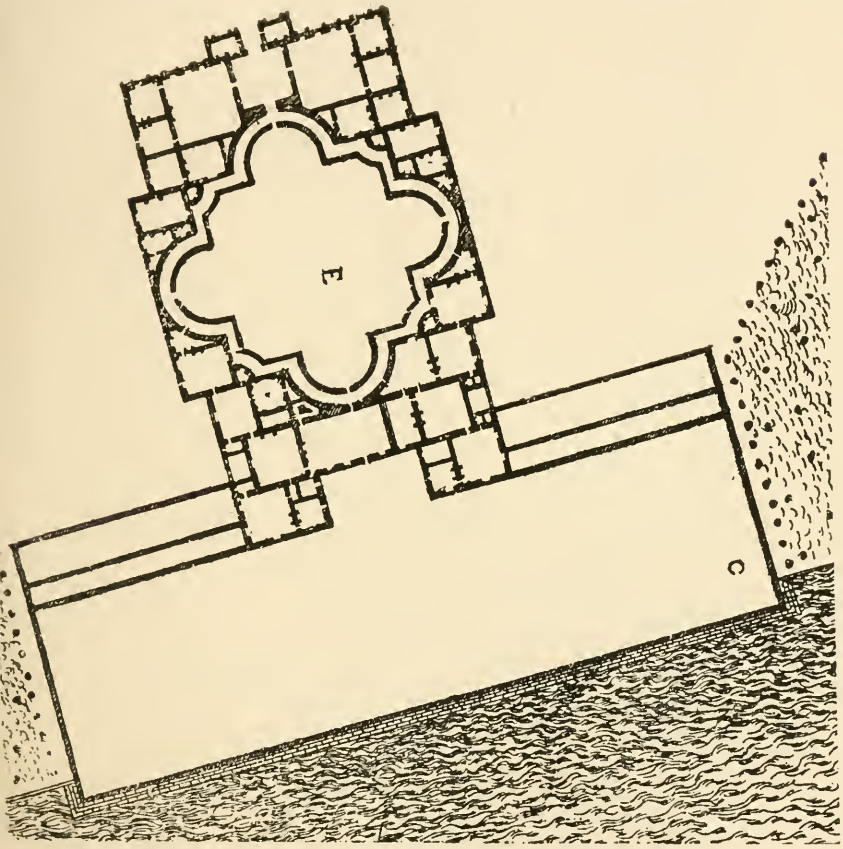

La Seine.

la nomenclature des restes du château que nous avons pu identifier avec les sites actuels.

Examinons donc une à une les diverses parties du monument.

Le château-neuf de Saint-Germain avait deux entrées; l'accès secondaire était une petite porte ouverte sur la Seine, au bas du coteau, et se trouvait à peu près vis-à-vis le pont actuel du Pecq, au point où, sur la rive gauche, débouche la *Route des Grottes* ou *de Paris*. L'entrée principale était au haut du coteau, près le château vieux, dans l'axe de la rue Thiers, qui forme actuellement prolongement du rebord du fossé creusé le long du côté méridional du vieux-château. Le tracé de cette rue *Thiers*, anciennement *Rue du Château-Neuf*, garde la place et le souvenir de la chaussée pavée qui traversait la pelouse de 400 mètres, servant à relier les deux châteaux et que l'on voit sur les gravures, dont on donne ici la reproduction. (Voyez, dans le tome 9, le milieu supérieur de la gravure de la page 43 et le plan de cette chaussée dans le milieu de la planche de la page 39).

L'auteur du *Journal d'Antoine* décrit ainsi le côté de l'entrée principale, à laquelle cette chaussée aboutissait :

« Ayant trouvé cette situation très agréable, ce château étoit un des plus jolys qu'il y eut dans le royaume, ayant été bâty sur un dessein particulier. La principale cour est d'une figure exagone; tous les bâtiments sont faits de pierre de taille, façonnés avec des briques par des compartimens, peu élevés en plusieurs pavillons réguliers d'ardoise et plomb fort proprement et n'ayant qu'un étage lambrissé : les premiers appartements sont au rez-de-chaussée fort grands et magnifiques et très bien exposés, ayant la vue par devant au soleil levant, où se voit la plus belle vue qui soit dans l'univers, et de l'autre côté sur des cours, où il y a plusieurs beaux logemens pour les personnes de qualité et pour les officiers de sa suitte du roy.] »

A PROPOS DE LA TIARE ET DES BIJOUX D'OLBIA

L'*Ami des Monuments* a publié dans un précédent numéro la note communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Héron de Villefosse au sujet de l'acquisition par le Musée du Louvre de la tiare et des bijoux d'Olbia.

L'achat d'objets d'art a rarement occupé autant l'opinion publique, mais si l'on a tant parlé de ceux-là, cela tient moins à leur

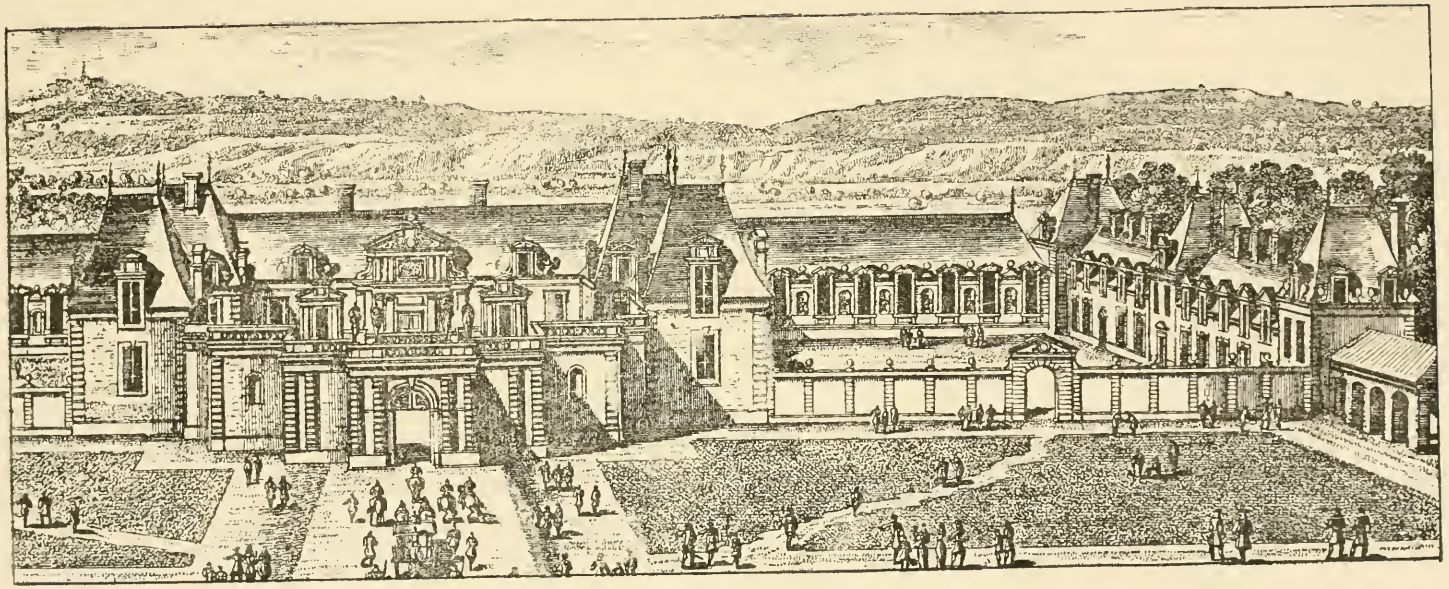

Le Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye du côté de la cour a été commencé par le roi Henri II et le roi Henri IV a achevé cette partie qui paroit ici, dont la principale cour est quarrée et les faces arondies. Aux deux côtés sont deux autres cours quarrées. L'ordonnance en est rustique et du dessin de Guillaume Marchand. L'étage du rez-de-chaussée est le principal n'y aiant au-dessus que quelques attiques. Ce corps de bâtiment est occupé par Monsieur et par Messieurs les Princes du Sang, et tout le château l'est aujourd'huy par Jacques II, roi d'Angleterre, qui y tient sa Cour.

A Paris, chez I. Mariette, rue Saint-Jacques, à la Victoire.

valeur artistique et archéologique qu'à la controverse soulevée sur leur authenticité.

Après bien des attaques qui n'avaient pas fait grand bruit, une note et un article attirèrent l'attention.

L'un émanait de M. Wesselowsky, professeur d'histoire musulmane auquel certains journalistes trouvèrent du coup, en matière d'art et d'archéologie, une compétence et une autorité jusques-là inconnues et que sa façon de raisonner sur des œuvres qu'il n'avait même pas vues, n'était pourtant pas de nature à lui faire attribuer.

L'autre était de M. Furtwaengler, le successeur de Brunn à Munich, dont la compétence est assez réelle et la réputation assez grande pour que l'on ne put laisser passer sans réponse les attaques plus que vives dirigées par lui, non seulement contre les objets d'art acquis pour le Musée du Louvre, mais contre les personnes qui ont contribué à cette acquisition.

M. Héron de Villefosse, personnellement atteint, et M. Th. Reinach qui se trouve en cause de fait, puisque c'est à sa générosité et à celle de M. Corroyer que le Louvre doit d'avoir pu acquérir la tiare et les bijoux[1] ont répondu : lepremier dans la Revue *Cosmopolis* (où avait paru l'attaque de M. Furtwaengler), le deuxième dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Leurs réponses réfutent clairement et complètement toutes les allégations de M. Furtwaengler.

Je me propose d'exposer les principaux arguments qui démontrent, selon moi, l'authenticité, la valeur et l'intérêt des objets dont le Louvre est maintenant possesseur.

L'acquisition n'a été décidée qu'après une étude approfondie ; les illustres savants et les artistes éminents qui avaient examiné la tiare et les bijoux ont consulté un des plus célèbres orfèvres de Paris qui, comme le dit avec raison M. Héron de Villefosse, est un maître de l'art chez lequel l'artiste est doublé d'un érudit.

L'idée est excellente et devrait peut-être trouver une application plus fréquente. Quelles que soient la science et la compétence d'un archéologue, il lui sera souvent utile, lorsqu'il le peut et que l'objet en vaut la peine, de faire appel aux connaissances techniques spéciales et à l'appréciation artistique d'un orfèvre comme Falize ou

[1] A ce sujet, M. Héron de Villefosse reproche à M. Furtwaengler d'indiquer le prix de 250,000 fr. Je dois dire que M. Furtwaengler a pu, comme moi et d'autres personnes, entendre énoncer ce prix. Je suis très satisfait d'apprendre que le prix réel est inférieur, mais je n'aurais pas désapprouvé que l'on allât au besoin jusqu'à 250,000 fr.

Caillat, s'il s'agit d'orfèvrerie ; d'un sculpteur comme Guillaume, Dubois ou Barrias, s'il s'agit de sculpture. Si M. Furtwaengler avait agi ainsi, il se serait épargné certaines déconvenues que MM. Héron de Villefosse et Reinach ont bien été obligés de lui rappeler.

Après l'acquisition, la tiare et les bijoux ont été examinés par M. de Kiéseritzky, le directeur du Musée de Saint-Pétersbourg où se trouve la plus riche et la plus nombreuse de toutes les collections d'objets antiques d'orfèvrerie.

Non seulement M. de Kiéseritzky a déclaré qu'il considérait les bijoux et la tiare comme parfaitement authentiques, mais son examen a eu un résultat qui démontre une fois de plus sa compétence exceptionnelle et qui fournit une preuve irrécusable de l'authenticité du collier.

Au-dessous du médaillon central de ce collier apparaît une tête de bélier d'un excellent style qui sert de couvercle à un petit récipient destiné à contenir des odeurs, c'est une sorte de boîte à parfums. Les odeurs s'évaporaient par des trous imperceptibles.

Personne n'avait remarqué ce détail, d'ailleurs à peu près invisible extérieurement et que les vendeurs ignoraient certainement, car sans cela ils n'eussent pas manqué de le signaler, puisqu'il ajoutait à la valeur et à l'authenticité de l'objet.

M. de Kiéseritzky avait remarqué des récipients analogues dans des colliers conservés à son musée. Il rechercha donc si le collier du Louvre en avait un et le montra aux personnes qui assistaient à son examen.

MM. Wesselowsky et Furtwaengler ont prétendu que la tiare et les bijoux avaient été fabriqués à Otchakow, où il existe en effet une véritable fabrique de fausse orfèvrerie antique.

La comparaison avec des objets sortant de cette fabrique a été faite. Il n'est pas besoin d'avoir la compétence exceptionnelle de M. Falize et de M. de Kiéseritzky pour déclarer comme eux qu'il n'est pas possible de soutenir que la tiare et les bijoux sortent de la fabrique d'Otchakow ; il suffit de prendre la peine de regarder un peu attentivement les produits de cette fabrique.

De la lecture même de l'article de M. Furtwaengler, des réponses faites par MM. Héron de Villefosse et Reinach et des discussions auxquelles ont pris part des savants comme MM. Heuzey, Foucart, Pottier, de Kiéseritzky, etc., etc., il résulte que, si la tiare et les bijoux d'Olbia étaient l'œuvre d'un ou plusieurs faussaires, il devrait d'abord se trouver parmi ces faussaires un archéologue d'une science et d'une érudition rares.

Quelques parties de ces objets sont considérées comme réellement

anciennes par M. Furtwaengler; il y ajoutera sans doute la tête de bélier lorsqu'il connaîtra le résultat de l'examen de M. de Kiéseritzky. Or l'homogénéité et la beauté du travail sont telles qu'il faudrait que l'un des faussaires fût un orfèvre ayant non seulement un talent de premier ordre et une habileté exceptionnelle mais connaissant et sachant imiter avec une rare perfection technique l'orfèvrerie grecque.

Lorsqu'on lit dans l'*Iliade* la description du bouclier d'Achille on est porté à se demander comment il était possible d'y faire tenir tout ce qui est énuméré par Homère. Pour composer un dessin représentant ce qui devait être ce bouclier, sans confusion et de façon que l'aspect général fut beau et harmonieux, il faudrait certainement un artiste de premier ordre, surtout au point de vue du talent si rare de la composition.

La lecture d'une description de la tiare de Saïtapharnès produit, à un degré moindre, une impression analogue si, sans connaître cette tiare, l'on sait qu'elle a seulement 0m18 c. de hauteur sur 0m18 c. de diamètre à la base. Il fallait un réel talent pour concevoir et pour distribuer sur une si petite surface toutes ces scènes dont la combinaison est si ingénieuse, la disposition si heureuse et l'effet si harmonieux.

La composition et l'arrangement des bijoux ne sont pas moins remarquables.

L'exécution et le style des figures prêtent un peu à la critique. Ainsi que le déclarent d'ailleurs MM. Héron de Villefosse et T. Reinach, nous n'avons pas là une œuvre du plus pur style et de la meilleure époque; mais il faut comparer la tiare et les bijoux à des œuvres de premier ordre pour trouver une infériorité relative.

En résumé, pour que nous ayions là les œuvres de faussaires il aurait fallu que, soit en plusieurs personnes, soit en une seule, un artiste de premier ordre, doublé d'un savant d'une rare érudition et d'un orfèvre d'un talent hors ligne et d'une habileté extraordinaire comme truqueur, ait consacré ses facultés exceptionnelles à une série d'œuvres devant coûter beaucoup de temps et d'argent qui, présentées comme un essai (semblable, par exemple, à celui tenté par Simart pour le duc de Luynes) auraient encore une très grande valeur et procureraient à l'auteur une juste réputation et que l'on aurait préféré, avec toutes chances contre soi, offrir non à un de ces riches amateurs que l'on peut espérer tromper avec une facilité relative, mais à des hommes d'une compétence incontestable.

C'est tout à fait invraisemblable.

Je sais bien que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Mais les arguments de MM. Wesselowsky et Furtwaengler n'ont

nullement prouvé que l'invraisemblable fut vrai ; bien au contraire.

J'ai dit que les attaques de M. Furtwaengler étaient plus que vives. Elles mériteraient une autre appellation.

Cependant, suivant l'exemple de MM Héron de Villefosse et Théodore Reinach dans leurs réponses à M. Furtwaengler, je crois qu'il vaut mieux laisser à ce dernier les expressions de stupidité, grossièreté, faux impudents, horribles, etc , et les comparaisons avec maître Aliboron.

Les relations personnelles avec les savants allemands sont maintenant très courtoises en général. Récemment à Munich, la collection de vases grecs renfermant tant d'œuvres d'une valeur incontestable et incontestée et dont M. Furtwaengler est conservateur, m'a été spécialement ouverte et son examen détaillé permis à mon entière convenance avec la plus parfaite amabilité.

Je me permets de citer cet exemple, parce qu'une telle complaisance est d'autant plus significative lorsqu'elle s'adresse à un simple visiteur français, n'ayant aucune notoriété et se recommandant seulement par son amour pour l'art grec.

Lorsqu'il s'agit d'apprécier les travaux ou les actes de savants français, il n'en est plus de même.

Il est vrai qu'en cette matière l'on est habitué à voir presque tous les archéologues apporter une très grande sévérité dans leurs critiques. Cependant, surtout en France, ces critiques portent sur les faits, les opinions ; elles témoignent d'une conviction peut-être quelquefois trop facilement affirmée, mais elles n'atteignent pas les personnes d'une façon désobligeante.

On regrette de trouver, au contraire, trop souvent chez certains savants allemands un tel parti pris de contradiction et de dénigrement qu'il peut les conduire à croire faire preuve de goût en dépréciant la Vénus de Milo et que parfois, comme cela vient d'arriver à M. Furtwaengler, ils semblent admettre que l'inexactitude ou l'insuffisance des arguments peut être compensée par la violence des expressions.

H.-A. VASNIER.

BIBLIOGRAPHIE DE LA DISCUSSION RELATIVE A LA TIARE

La première annonce de l'acquisition est due à Héron de Villefosse : *Comptes-rendus de l'Académie*, 1896.

Michon, *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1896.

Furtwangler, *Cosmopolis*, août 1896.

Héron de Villefosse, *Cosmopolis*, septembre 1896.

Th. Reinach, *Revue archéol.*, septembre 1896.

Holleaux, *Revue archéol.*, 1896.

Lechat, *Revue des études grecques*, n° 35-36 (1896). Tome IX, p. 471.

Salomon Reinach, *Revue critique*, 18 janvier 1897.

SAINT-OMER (Pas-de-Calais). — Etat actuel de l'église Saint-Bertin.
Dessin inédit de L. Bonnier.

SAINT-OMER (PAS-DE-CALAIS)

Ruines de l'abbaye de Saint-Bertin. — *Voyez la planche.* La ville de Saint-Omer, chef-lieu d'arrondissement, renferme encore plusieurs monuments curieux ; nous signalerons aujourd'hui les restes de la puissante abbaye située à l'est de Saint-Omer ; après 752, Childéric III finit sa vie dans ce monastère, ravagé par les Normands en 861 et 881 ; mais les remparts élevés par Foulques les arrêtèrent en 891 ; lors de fouilles exécutées par la Société des Antiquaires de Normandie en 1831, 1834, 1844, on mit au jour les substructions des trois églises abbatiales élevées l'une après l'autre sur cette place ; on voit encore le quartier du prieur ; 25 jardins emmurés où vivaient les religieux sont debout, ainsi qu'une partie de l'église élevée de 1326 à 1520 ; on y trouve, près d'une square et d'une pelouse, les arcades de la nef, du bras nord du croisillon, et les piliers de la grande église, du XIVe siècle ; la tour du XVe siècle (1431-1520) s'élève encore à environ 58 mètres de haut au-dessus du portail occidental, et renferme une cloche de 1470 dite *Berline*, pesant 7500 kg. On trouve dans le Musée des objets et des tombes provenant des fouilles.

Le dessin que nous publions ici est inédit ; on le doit à un artiste distingué M. Louis Bonnier. Les matériaux de l'abbaye de Saint-Bertin ont servi à bâtir l'hôtel de ville en 1834-1841, situé à l'extrémité opposé de Saint-Omer.

A PROPOS D'UN SOI-DISANT TRANSPORT DES

STATUES DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN A BERLIN

AVEC RECTIFICATIONS PAR SAUVAGEOT

Architecte de la Cathédrale

Divers journaux ont mentionné récemment les nouvelles acquisitions du Musée de Berlin. Le *Patriote de Normandie* a reçu à ce sujet la lettre suivante qu'il a publiée dans son numéro du lundi 28 décembre 1896 :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans un article sur le *Museum Verein*, paru ce matin dans le *Patriote*, j'ai lu avec stupéfaction ce qui suit :

La superbe collection de sculpture que M. Bode, conservateur du musée de Berlin, a formée de toutes pièces depuis vingt ans, s'est enrichie de trois statues de pierre provenant des cathédrales de Reims et de Rouen.

Il est bien raconté dans les vieilles chroniques que des statues de saints se déplaçaient d'elles-mêmes quelquefois, comme celle de *saint Atourni*. Saint Saturnin, par exemple, à Saint-Wandrille, qui était d'une humeur particulièrement vagabonde. Mais cela se passait au temps des légendes, et il n'est pas probable que celles qui ornent maintenant le musée de Berlin, y soient allées toutes seules ; mais si elles n'y ont pas été portées par le diable ou les anges, comment donc peuvent-elles bien s'y trouver?... Sans doute elles ont été achetées par M. Bode, mais où, à qui et comment ? Ce sont là des questions qu'il serait intéressant d'éclaircir.

A ce propos, on pourrait exprimer un vœu. Il y a quelques années, on dut descendre du portail de la cathédrale un certain nombre de statues qui, mal attachées et branlantes, menaçaient de tomber sur les passants ; elles furent déposées d'abord dans la cour d'Albane et dans des hangars voisins de la cathédrale, puis transportées au jardin Sainte-Marie, où elles sont encore aujourd'hui, et installées dans d'assez mauvaises conditions au point de vue de leur conservation, le long des murs du Musée d'antiquités Le moment ne serait-il pas venu de les remettre en place ?

On a commencé dernièrement la restauration du portail de notre cathédrale ; l'architecte, M. Sauvageot, a le bon goût de ne pas faire exécuter de nouvelles statues pour remplacer les anciennes. Nous l'en félicitons, car il aurait été déplorable de voir cette merveille architecturale déparée par des magots dans le style de ceux qui ont été faits pour les portails restaurés de Saint-Ouen et de Saint-Maclou Il se contente de consolider, sans leur faire subir d'outrageantes réparations, celles qui existent encore. Eh bien ! ne pourrait-on pas remettre sur leurs socles de pierre, dans leurs niches et sous leurs dais restaurés, toutes ces statues qui se trouvent actuellement disséminés dans les cours de notre Musée ? Elles reprendraient là toute leur valeur et seraient mieux à l'abri des injures du temps et des hommes. A. C.

Notre correspondant, conclut le *Patriote*, se demande comment des statues de la cathédrale ont pu arriver en possession de M. Bode, le conservateur du musée de Berlin? Il n'a qu'à se rappeler le vol de vingt-cinq statues qui eut lieu en avril 1894 à la cathédrale de Rouen ».

La direction de l'*Ami des Monuments et des Arts* a pris aussitôt des

informations. Voici la note que M. Sauvageot, architecte de la cathédrale, a envoyée à M. Charles Normand.

« C'est par vous que j'apprends que des sculptures de nos monuments seraient à Berlin.

J'ignore si le racontar en question est exact pour Reims. Mais à l'égard de la cathédrale de Rouen je puis vous assurer qu'il n'a rien de vrai.

J'étais à Rouen lundi et mardi dernier, et personne, à la cathédrale, ne m'a parlé d'aucune sculpture disparue.

Je vous suis obligé de ce que l'*Ami* a pu dire d'aimable sur les travaux qui se font, sous ma direction à la façade occidentale de ce beau monument. Le mot de *restauration* ne saurait s'y appliquer car, suivant les instructions de la Direction des Cultes, je me borne à remplacer les parties actuelles menaçant ruine, et à rétablir celles déposées précédemment par mesure de sûreté publique.

Les fragments anciens disposés par mes prédécesseurs, aussi bien que ceux avariés encore en place aujourd'hui, fournissent tous les éléments des parties refaites.

J'ai eu, il est vrai, quelque peine à retrouver la place certaine de divers fragments brisés et dispersés un peu de tous les côtés. C'est, en somme, une affaire de patience, de conscience, si vous le préférez.

Peu après, cet architecte distingué adressait cette note complémentaire.

Joignez-y quelques difficultés d'exécution ; et c'est tout. »

« Le *Patriote de Normandie* qui a, me dites-vous, publié la nouvelle de l'établissement à Berlin de statues de monuments français, vous renseignera sans doute mieux que moi à ce sujet, puisque c'est par vous que j'ai appris ce fait.

A coup sûr il ne peut s'agir des statuettes volées, en 1894, à la cathédrale de Rouen, car ces STATUETTES MODERNES (ayant 0,40 à 0,50 de hauteur) ne sont jamais sorties de Rouen.

Après avoir été saisies, par mon inspecteur des travaux, chez le marchand qui les avaient achetées, elles ont toutes été réintégrées aussitôt à la cathédrale, et reposées à leurs places respectives en 1895.

Si cela vous intéressait, vous trouveriez tous les détails relatifs à cette affaire dans le compte-rendu que les journaux de Rouen en ont publié en 1895, avec le jugement intervenu, par lequel les auteurs du vol ont été condamnés à diverses peines. »

L'ODEON INÉDIT DE PATRAS (Grèce).

Avec une héliogravure inédite en taille-douce.

On venait de trouver à Patras, quand j'y arrivai au début de l'année 1890, un grand monument. Quoique fort important je ne sache pas qu'on ait encore donné de notice sur ce curieux édifice, si l'on en excepte une courte page publiée dans le *Bulletin officiel des fouilles grecques*, dit ΑΡΧΑΙΟΛ. ΔΕΛΤΙΟΝ, de mars 1889 (p. 62-63).

C'est pourquoi il a paru intéressant de donner aux *Amis des Monuments et des Arts* la primeur d'une photographie du monument que Pausanias considérait comme le plus bel odéon de la Grèce, après celui d'Hérode Atticus, d'Athènes. Nous ne voulons point décrire complètement aujourd'hui celui de Patras, mais nous ferons observer qu'il avait été signalé depuis longtemps par Pouqueville et Dodwell ; voici comment ils s'expriment à ce sujet :

Pouqueville dans son *Voyage de la Grèce* (t. 4, p. 364) avait vu le monument : l'Odéon, écrit-il, « existe en entier dans l'enceinte du jardin de M. Strani, consul de Suède. Le théâtre, qui n'en était pas éloigné, se reconnaissait encore de mon temps à une cavité demi-circulaire ouverte à l'occident au-dessous des boucheries ». De son côté Dodwell en a parlé en des termes que je traduis ainsi :

« La maison du consul impérial allemand, située sur les ruines d'un théâtre romain en briques, d'une aussi petite dimension, que ce ne peut être l'Odéon, qui, selon Pausanias, aurait été le plus beau de la Grèce, après celui qu'Hérode Atticus avait construit à Athènes. Ni Spon ni Wheler n'ont observé ce théâtre[1]. »

On voit que ces auteurs ne sont pas aussi affirmatifs que la rédaction grecque du *Deltion* au sujet de l'identification du monument découvert, soit avec l'Odéon, soit avec le théâtre. Pausanias s'occupe du premier en son chapitre XX, et mentionne le second au chapitre XXI (6). Sans prendre parti il convient donc de reproduire le passage de Pausanias où l'auteur parle de l'Odéon, dans son livre VII, (ch. XX 6) en des termes que je traduis ainsi :

« L'Odéon est voisin de la place et on y a consacré à Apollon

[1] Voici le texte de *Dodwell Travels in Greece* (1819). Vol. I, p. 118 : « The house of the imperial German consul stands on the ruins of a Roman brick theatre, of such small dimensions, that it cannot be the Odeion, which Pausanias says was the finest in Greece, next to that built by Herodes Atticus, at Athens. Neiter Spon nor Wheler observed this theatre »

une statue, digne d'une étude attentive. Les habitants de Patras la firent avec les dépouilles enlevées à l'ennemi, dans le temps où, seuls d'entre les Achéens, ils portèrent secours aux Etoliens contre l'armée des Gaulois. Cet odéon fait plaisir à voir et il est *le plus remarquable*[1] *de tous ceux de l'Hellade*, si l'on en excepte celui d'Athènes. Ce dernier, par sa grandeur et sa construction, les surpasse tous ; il fut construit par un mari, Hérode l'Athénien[2], en mémoire de sa femme défunte. Je ne me suis pas occupé de l'Odéon dans ma description de l'Attique, parce que j'ai étudié les choses d'Athènes avant qu'on y eût ajouté le bâtiment d'Hérode[3]. »

En 1890 le terrain de l'édifice se trouvait dans la propriété de M. Patrina. On accède à l'entrée antique du monument, qui sert encore de passage actuellement, en se rendant dans la rue d'Apollon, située à mi-côte dans la ville haute. Quand on a pénétré dans l'édifice on trouve à gauche un mur droit, d'une assez grande élévation, décoré de niches, à la façon des murs formant fond de scène des théâtres antiques, et précédé d'un muret plus bas, à la façon des murs d'avant-scène En face de soi on voit la porte rectangulaire, correspondant à celle de l'entrée opposée par laquelle on est arrivé. A droite est un hémicycle qu'entourent des gradins superposés divisés par des escaliers donnant accès aux divers étages de places.

Le monument est entièrement construit en briques ; il était revêtu de dalles en marbre blanc. Selon le rapport que m'a fait M. Wood, consul d'Angleterre à Patras, ce revêtement des gradins

[1] Ou *considérable* car le mot ἀξιολογώτατα a les deux sens.

[2] C'est le monument ou odéon nommé Théâtre d'Hérode Atticus, qu'on voit encore au bas de l'acropole, à son angle sud-ouest. Il est en très bon état de conservation. Il date du temps de Pausanias, comme le prouve la suite du passage, c'est-à-dire du second siècle de notre ère.

[3] Voici le texte grec :

Ἔχεται δὲ τῆς ἀγορᾶς τὸ Ὠδεῖον, καὶ Ἀπόλλων, ἐνταῦθα ἀνάκειται θέας ἄξιος· ἐποιήθη δὲ ἀπὸ λαφύρων, ἡνίκα ἐπὶ τὸν στρατὸν τῶν Γαλατῶν οἱ Πατρεῖς ἤμυναν Αἰτωλοῖς Ἀχαιῶν μόνοι. Κεκόσμηται δὲ καὶ ἐς ἄλλα τὸ Ὠδεῖον ἀξιολογώτατα τῶν ἐν Ἕλλησι πλήν γε δὴ τοῦ Ἀθήνησι· τοῦτο γὰρ μεγέθει τε καὶ ἐς τὴν πᾶσαν ὑπερῆρκε κατασκευήν, ἀνὴρ δὲ Ἀθηναῖος ἐποίησεν Ἡρώδης ἐς μνήμην ἀποθανούσης γυναικός. Ἐμοὶ δὲ ἐν τῇ Ἀτθίδι συγγραφῇ τὸ ἐς τοῦτο παρείθη τὸ Ὠδεῖον, ὅτι πρότερον ἔτι ἐξείργαστό μοι τὰ ἐς Ἀθηναίους ἃ ὑπῆρκτο Ἡρώδης τοῦ οἰκοδομήματος.

était presque intact lors de la découverte ; mais les habitants auraient bientôt dépouillé ce monument des dalles qui le décoraient, afin de s'en servir pour leur usage personnel : on en voit encore un certain nombre sur la photographie (cliché n° 42 et 43 de notre collection) prise du second degré à partir du bas, peu au-dessus de l'angle oriental de l'orchestre. On voit aussi les pieds de griffons en marbre, limitant les deux côtés d'un des escaliers, et dont une partie fut brisée peu de temps après la découverte. Selon mes mesures les marches ont dix-neuf centimètres de hauteur, vingt-neuf de largeur apparente, et soixante-quinze centimètres de long, de griffon à griffon. On compte seize rangs de gradins au-dessus de l'orchestre ; comme on a pratiqué deux marches dans la hauteur de chaque gradin il en résulte que la hauteur visible du côté des gradins est de six mètres environ ($0{,}19 \times 2 \times 16$).

Dans le haut des gradins est un mur en briques ; c'est celui qu'on voit de l'extérieur quand on est sur la route qui, de la ville basse, permet d'accéder à la citadelle vénitienne qui la domine. A l'intérieur du théâtre ce mur a conservé l'amorce de la voûte qui recouvrait la galerie supérieure : c'est un vestige précieux car il établit de façon incontestable que la circulation était protégée par un abri couvrant.

On avait d'abord cru pouvoir identifier ce monument avec des thermes et on y avait reconnu une mosaïque[1].

Ce monument ne tire pas seulement son importance de l'enseignement qu'il nous offre en lui-même. Pausanias précise les constructions qui se trouvaient dans son voisinage ; donc, que ce soit le théâtre ou l'odéon du Patras antique, on possède désormais un point de repère précieux pour l'identification de son ancienne topographie. On peut désormais savoir dans quelles directions il conviendrait de diriger des fouilles. Selon la nature des monuments rencontrés dans le voisinage, on pourra décider si le bâtiment retrouvé est l'odéon ou le théâtre. En outre ce genre d'édifice offre l'avantage d'indiquer l'importance de la population, car son étendue est fatalement réglée sur le chiffre de la population, comme je l'ai déjà fait observer en étudiant le premier théâtre parisien ou Arenes de Lutèce[2].

CHARLES NORMAND.

[1] *Deltion*. 1889, page 63. — Voyez *The Athenaeum* du 29 juin 1889.

[2] Un grand volume in-8°, avec nombreuses gravures, accompagné d'un album in-4°, d'environ cinquante-cinq pages.

Visite d'étude

DES AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS

A LA MANUFACTURE DE SÈVRES

Un public choisi avait pris rendez-vous pour visiter, dans des conditions exceptionnellement favorables, le musée et les ateliers de fabrication de la manufacture de Sèvres. Son administrateur M. E. Baumgart, et M. Charles Normand dirigeaient l'excursion. Ce dernier a fait d'abord un résumé de l'historique du bourg de Sèvres à travers les âges, jusqu'à la guerre de 1870 et jusqu'aux sauvageries prussiennes, dont le souvenir est plus que jamais présent à nos mémoires et dont on parle chaque jour davantage. M. Charles Normand a mentionné ensuite les autres curiosités de Sèvres, notamment l'ancienne manufacture de Sèvres, qui subsiste encore, et qui sert aujourd'hui de local pour l'Ecole normale supérieure d'enseignement secondaire pour les jeunes filles ; c'est un beau monument.

M. Baumgart a conduit ensuite les savants visiteurs dans les divers ateliers de la manufacture ; il a fait ressortir en termes excellents le motif d'intérêt de chacun d'eux et combien sont injustifiées certaines critiques contre cet établissement ; on lui reproche parfois de ne pas réaliser des progrès, à l'égal de certaines industries privées et similaires ; or ces progrès ont souvent pour origine les essais tentés à la manufacture, qui en fait bénéficier bénévolement les industriels intéressés.

Les chefs de divers services et des maîtres-ouvriers complétaient dans chaque salle, et de la façon pratique, les explications de M. E. Baumgart. Entre autres curiosités dont la Compagnie a eu la primeur, nous citerons le Palais de la manufacture, destiné à l'exposition de 1900 et dont l'architecte, M. Risler a entretenu les visiteurs, qui, grâce à leur haute autorité ont apprécié à leur grande valeur les échantillons que leur a présentés M. Risler; il les a commentés de la façon la plus claire et a répondu de manière très intéressante aux questions que lui ont posées des auditeurs d'une compétence exceptionnelle. On raconte qu'une portion de ce palais, destiné à l'Exposition, ne serait pas réalisée faute des crédits nécessaires. Parmi les autres curiosités dont les *Amis* ont

eu la primeur, signalons la visite à l'atelier où l'on exécute le monument de Corot, sous la direction du statuaire bien connu, M. Cros, et de l'architecte M. Charles Normand, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*. Le monument de Corot sera d'un caractère simple comme le génie de l'artiste qu'on veut honorer, et d'une polychromie douce et harmonieuse ; exécuté en pâte de verre et marbre, il constituera le premier spécimen complet d'une architecture qui peut donner lieu aux plus aimables et originales décorations pour intérieurs, grottes, jardins.

On ne peut citer tout ce qu'on a fait connaître aux visiteurs privilégiés en dehors des choses trop peu connues que la manufacture met à la disposition du public; signalons pourtant les œuvres en préparation, décorées avec goût et d'un style nouveau ; elles seront sans doute l'occasion d'un renouveau de succès et d'estime pour les produits sortant de l'établissement.

On a continué l'excursion d'études par la visite du superbe *Musée céramique* installé dans l'établissement. Au rez-de-chaussée sont les collections des modèles des objets que le public peut commander pour son usage personnel; au premier étage sont des objets splendides, de tous les temps et de tous les pays, classés de façon à pouvoir étudier les modes divers de fabrication. En l'absence du conservateur M. Ed. Garnier, le secrétaire du Musée, M. A. Troude a fait les honneurs avec une science érudite et sobre qui a causé le plus grand plaisir.

On a remercié ensuite M. E. Baumgart de son obligeance extrême ; la visite a donné l'impression de la grande utilité de la manufacture. On a loué ses ouvriers d'une prodigieuse habileté et on a constaté combien, ici comme ailleurs, le dénigrement de quelques-uns ne peut servir que des causes étrangères à notre pays, tout au contraire de la sage critique, mère des progrès.

Malgré le grand nombre de personnes présentes, on a pu voir et entendre en toute commodité. En présence du succès consacré et grandissant, la direction des promenades a pris les mesures nécessaires pour en assurer le fonctionnement dans de bonnes conditions ; mais le mérite en revient surtout aux assistants ; ils forment des cercles étendus, permettant à chacun de voir commodément, au lieu de se cacher mutuellement l'objet de leurs études ; ils se tiennent dans un religieux silence permettant d'entendre les moindres observations ; les questions posées par tant de personnes si compétentes sont l'occasion de réponses savantes, écoutées avec grand plaisir par les curieux; enfin la marche en avant a lieu sans abandon de traînards, dont l'arrivée tardive aurait pu couvrir la voix du conférencier.

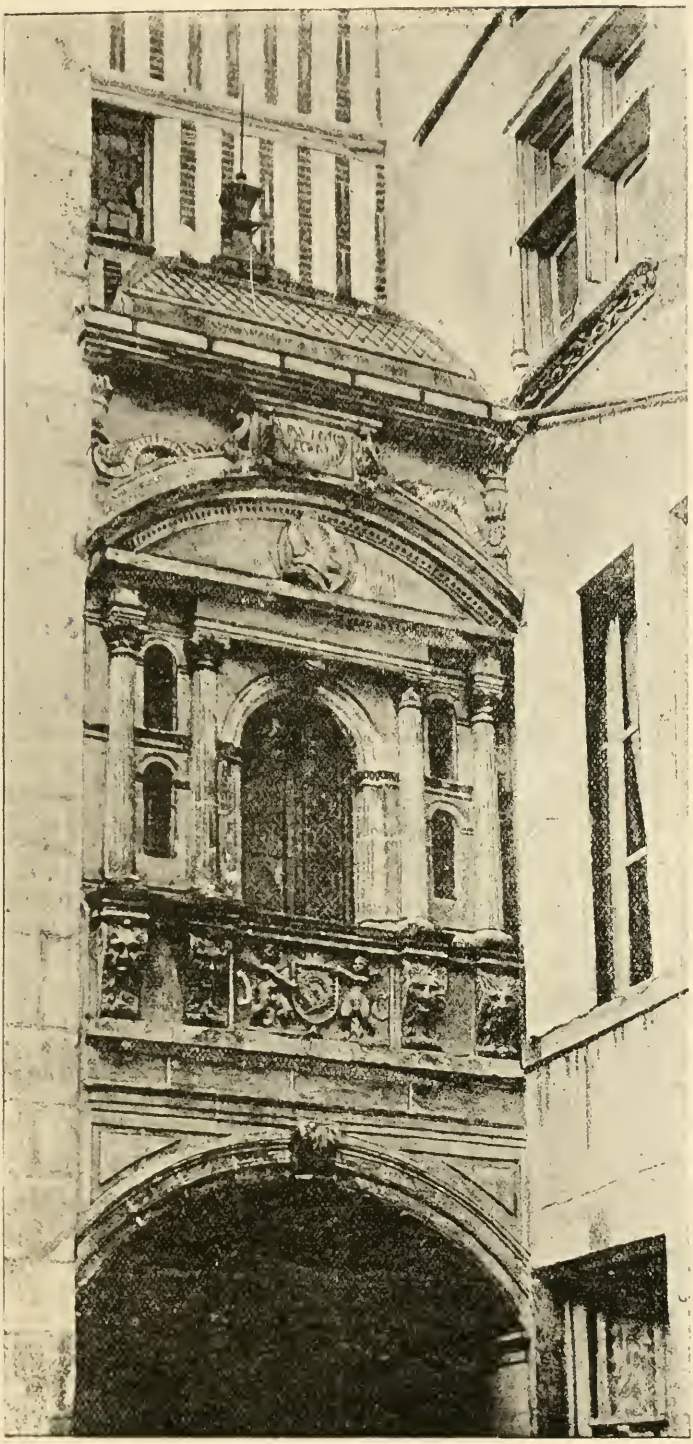

Souvenir de la visite d'Orléans

PHOTOGRAPHIE D'ALFRED NORMAND, DE L'INSTITUT

Cabinet daté de 1540. Rue du Poirier n° 41.

Aussi chacun se promettait-il d'amener à son œuvre des adhérents nouveaux grossissant le flot des Amis de nos monuments ; ainsi seulement ils augmenteront leurs trop faibles moyens d'action.

SOUVENIR DE L'EXCURSION A ORLÉANS

CABINET DE LA RENAISSANCE

Rue du Poirier, n° 41

Près de la place du Marché d'Orléans et à son angle nord-est on trouve la rue du Poirier : là, au n° 41 est une façade devant laquelle on passe avec indifférence ; rien n'y fixe le regard ; mais les artistes, les érudits, les curieux, gens à l'œil scrutateur, ont découvert dans la cour, tout au fond, une petite construction dont la vue procure des sensations exquises à ceux qui ont l'amour du beau, ou un noble attachement aux splendeurs de la vieille France. L'œuvre d'art est petite, mais délicate et grandiose : elle porte entièrement sur l'arc d'une voûte, dont le dessous est orné de caissons ; leurs petits cadres enferment des ornements sculptés sous l'inspiration d'une pensée souple et gracieuse, qui a imaginé de leur donner la forme des fleurs épanouies, de roses, de têtes riantes ou grimaçantes.

Au-dessus des moulures de l'arc de cette voûte s'élève la façade ; d'abord un entablement puis une sorte d'attique ornée de quatre consoles, ornées de têtes de satires dont la barbe est faite de longues feuilles d'acanthe ; entre ces consoles, au milieu, deux petits génies portent un écusson où l'on trouve l'initiale H, celle peut-être du propriétaire de la maison, ou celle de Henri II qui régna de 1547 à 1559 ; au-dessus on a dressé une étroite façade décorée de quatre colonnes corinthiennes cannelées, et percée au centre d'une grande arcade formant fenêtre, accompagnée sur les côtés de quatre autres plus petites ; le tout est couronné par un entablement et un fronton curviligne, dont le tympan est orné d'une tête, vue de trois quarts, signé J.G., qu'on croit être les initiales de Jean Goujon, le sculpteur justement fameux ; c'est une tête dont « le nez grassement modelé, n'est point busqué ni nerveux comme ceux de François Ier ou de Henri IV. De plus, continue Biémont, la barbe n'est nullement frisée comme l'étaient celles du Valois

ou du Bourbon, comme le sont celles des natures chaleureuses et des tempéraments ardents ; ici la barbe tombe souple et flottante.»

Au-dessus et au milieu du fronton est un cartouche où on lit ces mots latins : PAX HVIC, et, au-dessous, cet autre : DOMI, c'est-à-dire *Paix à cette demeure.* De chaque côté de ce cartouche, on voit une console, se retournant en vase, et supportant une petite corniche de couronnement. Enfin un dôme, élégamment aplati et contourné, recouvert de feuilles de plomb simulant l'imbrication, recouvre toute cette construction en pierre que termine une acrotère portant une aiguille de fer. M. H. Biémont nous enseigne que nous devons la conservation de cette œuvre d'art à M. Sancier-Pontonnier ; malheureusement le monument est tourné au nord, et, par suite, jamais le soleil ne vient faire ressortir convenablement toute la valeur de ce bijou.

Il faut visiter l'intérieur de cet édicule gracieux pour l'apprécier convenablement ; on y retrouve une voûte analogue à celle qu'on voit au-dessous, à l'étage du rez-de-chaussée, dans la cour ; mais au premier étage du petit logis intérieur, on a gravé dans un caisson de la voûte le millésime 1540, qui établit que les initiales J. G. du tympan peuvent être celles de Jean Goujon, car en 1530 ce sculpteur avait exécuté les cariatides de l'hôtel Groslot, qui sert aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville. Sur la façade de retour de ce cabinet on voit à droite une fenêtre du XVe siècle.

En prenant une porte à gauche, sitôt l'entrée dans la cour, nous avons pu descendre, grâce à l'obligeance et au savoir de M. Dumuys, dans des étages de caves fort anciennes et curieuses.

La rue du Poirier a été nommée successivement *rue des Charbonniers*, *rue du Marché-aux-Balais*, *rue de l'Huis-de-Fer.*

COMELLE : LANTERNE DES MORTS
du début du XIIIe siècle
Dessin de M. NOUVIAN

DÉMOLITION IMMINENTE DE LA PORTE NOTRE-DAME A CAMBRAI

On ne s'est pas occupé encore de cette porte, quoique la démolition puisse en être imminente, car l'on détruit les anciens remparts de Cambrai qui l'accostent. Heureusement M. François Roussel, architecte à Cambrai, a saisi la Commission d'archéologie, réunie sous la présidence de M. Daumet, assisté de MM. Ch. Lucas, Moyaux, Nizet, Charles Normand. Cette porte, pratiquée dans les vieux remparts qu'on démolit à Cambrai, est située sur la route de Valenciennes ; elle donnait accès à la voie conduisant à la « Métropole » la fameuse église de Cambrai. La façade extérieure de la porte est d'une architecture d'un caractère espagnol ; au-dessus de la baie du milieu on lit la date de 1623 ; cette façade comporte deux rangs superposés de quatre colonnes doriques isolées ; la base est enterrée ; le mur est décoré de pointes de diamant ; tout le rez-de-chaussée est en grès ; le premier étage est en pierre ; un couronnement monumental devait surmonter le tout ; récemment le service du génie a enlevé le toit qu'on avait élevé en place de ce toit apocryphe ; l'autre façade, dite postérieure, tournée vers la ville, n'est plus visible. Toutefois il est permis de supposer que ses saillies ont pu être abattues lors de son changement de destination de porte triomphale en porte fortifiée, mais divers indices laissent supposer qu'on pourrait la retrouver. Vauban avait une grande estime pour cette porte dont il prit soin. Une Vierge, moderne, datant d'une soixantaine d'années, occupe le milieu de l'étage supérieur. On ne possède pas de documents précis sur l'histoire de ce monument ; et chacun peut voir les gamins s'amusant à faire des ornements une cible pour leurs cailloux.

La porte est menacée d'être détruite dans deux ou trois mois ; l'adjudication des démolitions des remparts où elle est encastrée est faite depuis huit jours ; la porte est exceptée, mais on projette de la démolir et de la reconstruire ailleurs ; on sait combien c'est chose dangereuse : que de fois ne relève-t-on point ce qu'on devait redresser ! Que de fois n'altère-t-on point le caractère par des adjonctions, suppressions ou modifications !

La Commission d'archéologie a décidé de demander un projet d'isolement sur place et d'écrire au ministre compétent.

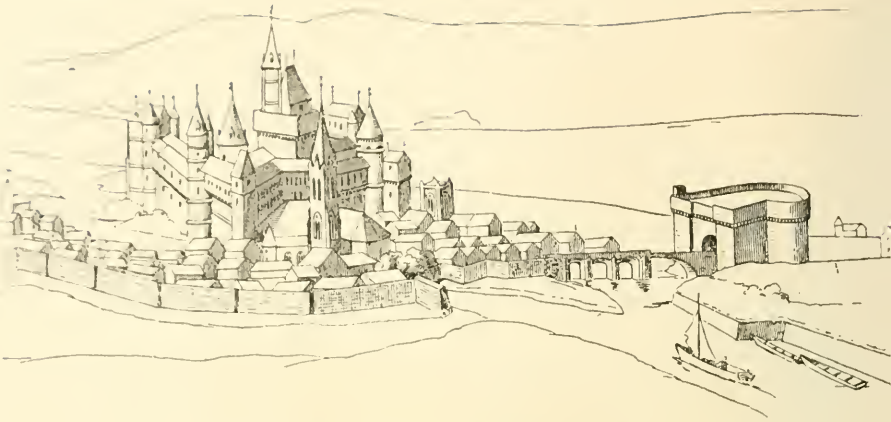

CREIL (OISE) : CHATEAU ET PONT

Aspect restitué. Dessin de M. NOUVIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Prière d'envoyer un double exemplaire des ouvrages dont on désire qu'il soit rendu compte. Les livres dont on enverra un exemplaire seront mentionnés.

Nous avons annoncé, avant son apparition, le beau livre que M. l'abbé Eug. Muller a consacré à *Senlis et ses environs*[1], que vient d'éditer, avec un soin remarquable, M. Th. Nouvian, imprimeur à Senlis. Ce livre aidera beaucoup à faire connaître, admirer et chérir davantage « ces cantons privilégiés de notre belle France. » M. le chanoine Eugène Muller décrit Senlis, puis ses environs, avec cette compétence que lui valent de longues études sur ce terrain spécial. Le texte est accompagné d'un bon plan de Senlis, en couleur, et des nombreux dessins de MM. Maillard et Th. Nouvian; ils sont d'une remarquable habileté comme on en peut juger par ceux que nous reproduisons ici. Tel est le clocher de l'église de Rully qui est du onzième siècle ou du début du douzième ; sa pyramide avec les tourelles d'angle est du treizième ; les détails d'architecture sont d'un caractère archaïque ; le transept et le chœur sont du treizième siècle ; le petit portail de la façade du douzième. A une autre page le ravissant croquis de M. Lepère montre la fa-

[1] Voyez l'*Ami des Monuments et des Arts* (t. 10, p. 219, avec de nombreuses gravures).

çade de la chapelle du château de Chantilly, telle qu'elle se présente depuis la restauration de M. Daumet.

Près de Montataire est Thiverny dont l'église a conservé un vitrail intéressant du treizième siècle, où l'on a représenté le patron de l'église saint Leufroid, apôtre des idôlatres du pays de Louviers et de Caillon.

Les fonts baptismaux de l'église de Trumilly sont fort beaux : la cuve hémisphérique est décorée de pampres et de vignes où des

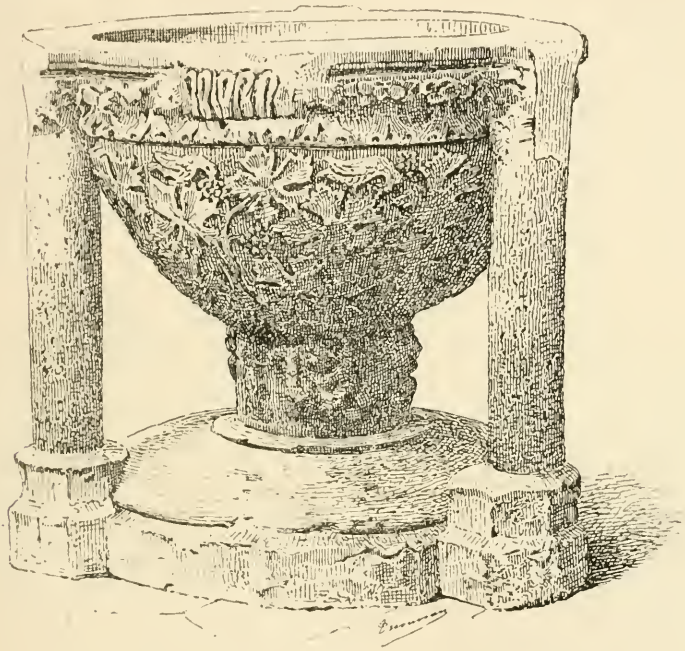

TRUMILLY (Oise) FONDS DU XIIIe SIÈCLE

Dessin de M. NOUVLAN

oiseaux grimpent en becquetant ; un pédoncule massif et des colonnettes du XIIIe siècle supportent les fonts.

Au sud de la place Notre-Dame, la *rue du chancelier Guérin* longe les bâtiments de l'*ancien Evêché ;* on a donné son nom actuel à l'ancienne rue Bellon, en souvenir de Guérin, évêque de Senlis, en 1213, garde des sceaux du Roi ; il contribua à la victoire de Bouvines (1214), fut ami et conseiller du Roi dans des circons-

tances difficiles ; il était avant 1201 vice-chancelier et fut exécuteur des testaments de Philippe-Auguste et de Louis VIII.

A la gauche du plateau de Comelle, vers Orry-la-Ville, est un prieuré aujourd'hui maison de garde, et la *Lanterne des morts*, monument unique dans le nord de la France : sept ouvertures en arc brisé sont percées dans un soubassement sur plan carré, au-dessus duquel se dresse une pyramide ajourée au sommet par des baies rectangulaires, au-dessous desquelles est un cordon en têtes de clous : la forme des arcades, les chanfreins, le cordon font attribuer la lanterne au début du treizième siècle. (Voir page 43).

Nous avons présenté ici ces quelques extraits afin de permettre de deviner l'intérêt de l'ouvrage ; mais on ne peut résumer un tel livre, qui mérite d'être lu avec soin et d'être approfondi. Combien n'est-il pas plaisant d'avoir sur les rayons de sa bibliothèque une suite de livres de ce genre utiles à consulter pour organiser ses excursions en France en mille petits bourgs dont on peut découvrir ainsi les curiosités méconnues ? Aussi doit-on savoir gré aux courageux auteurs et aux vaillants éditeurs qui ne craignent point d'aborder des travaux si difficiles.

M. Elisabeth W. Champney sous le titre *The famous fête at Vaux* a publié un fort intéressant article sur le château de Vaux, près Melun, dans la revue américaine *The cosmopolitain*, dont elle a bien voulu m'adresser un exemplaire. Nos lecteurs ayant visité avec nous ce château, que nous avons décrit dans le tome Ier de l'A, d. M. e. d. A. nous n'insisterons pas à nouveau sur le monument. Mais il convient de signaler avec quelle habileté M. E. W. Champney a exposé son sujet au public américain, si curieux, et à juste raison, des choses de l'art et de l'histoire de France : c'est un sujet d'études infinies pour lesquelles M. E. W. Champney semble particulièrement préparée. L'illustration très soignée comprend des vues du château, des portraits de Colbert, Fouquet, de Grignan, Molière, Louis XIV, Lenôtre, de Sévigné, de La Fontaine.

Versailles illustré. — Cette nouvelle *Revue*, que vient de fonder l'Association artistique et littéraire de Versailles, de format grand in-4°, paraît mensuellement. Le premier volume de toute beauté, grâce aux bons soins de M. Terrade, contient des dessins de MM.C. Didier, F. Prodhomme, G. Renault et E. Wannez. *Versailles illustré* doit « faire mieux connaître, mieux apprécier tout ce qui fait la « beauté et le charme d'une ville justement chère à tous ceux qui « ont à cœur le culte de l'art, de l'histoire, des lettres. »

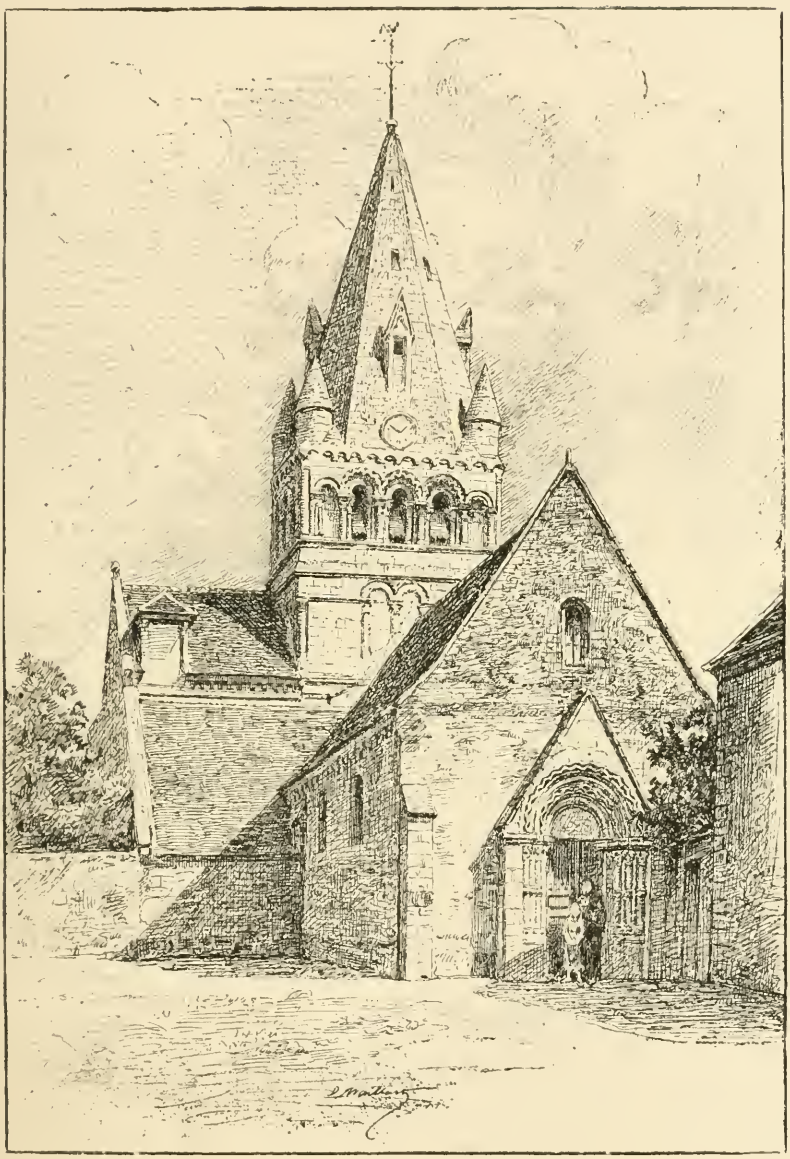

RULLY (Oise). FAÇADE ET CLOCHER.

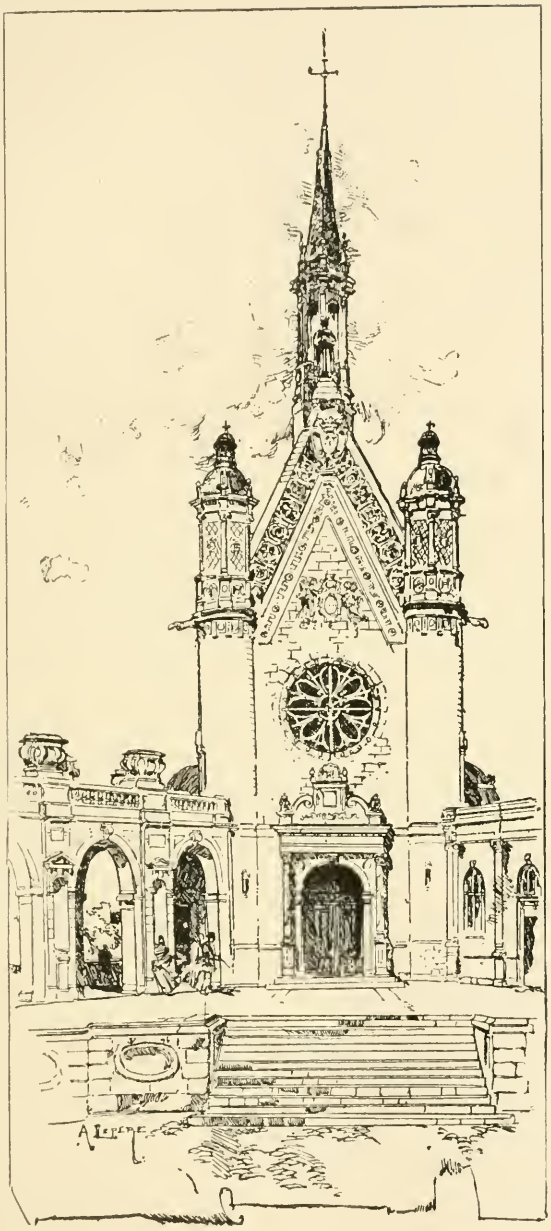

CHANTILLY (Oise)

Façade de la chapelle, d'après un dessin obligeamment fourni par la Direction de l'*Illustration*.

LE CHANCELIER GUÉRIN
Évêque de Senlis en 1213, d'après un sceau pendant (XIIIe siècle).
Dessin de MAILLARD

THIVERNY (Oise). VITRAIL XIII SIÈCLE) DE SAINT LEUFROID

Dessin de M. NOUVIAN, d'après un dessin d'Eug. MULLER.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Volume 7 de la 7e série. (1896. 1er semestre.) In-8°, 179 p. Nantes, imp. Mellinet et Ce.

Avenay (E. d'). — Saint Remi de Reims, apôtre des Francs (437-533) ; par Etienne d'Avenay. Ouvrage illustré d'après les tapisseries anciennes de Saint-Remi de Reims. In-8°, 188 p. Lille, imprimerie et librairie Desclée, de Brouwer et Ce.

Belmont (A.). — Dictionnaire historique et artistique de la rose, contenant un résumé de l'histoire de la rose chez tous les peuples anciens et modernes, ses propriétés, ses vertus, etc.; par Abel Belmont. In-8°, 207 p. Melun, imp. Drosne.

Bénard (P.). — Notice biographique sur Jules-Edouard Hachet-Souplet, architecte ; par M. Pierre Bénard, président d'honneur de la Société des architectes de l'Aisne. In-8°, 12 p. Saint-Quentin, imp. Poette.

Bergerac. (Résumé historique.) Ses hôtes illustres : Charles IX, roi de Navarre ; Louis XIII ; Félix Faure. Programme officiel des fêtes des 3 et 4 juin. In-8°, 88 p. Bergerac, imp. Castanet. 25 cent

Bernadou (C.). — Emile Boeswillwald et ses collaborateurs à Notre-Dame de Bayonne ; par Charles Bernadou. In-4°, 44 p. avec une eau-forte de M. F. Corrèges et un portrait par M. Jolyet. Bayonne, imp. et lib. Lasserre.

Blondel. — La Vérité sur les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; par l'abbé Blondel, chanoine de Sens. In-8°, 29 p. Sens, imp. Duchemin.

Bouchet (E.). — Le Port de Dunkerque ; par Emile Bouchet. Avec 10 gravures d'après les photographies prises sur nature de M. Albert Chaveron et un plan. In-8°, 194 p. Dunkerque. imp. Chiroutre-Gauvry.

Eglise d'Urcel (Aisne), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Laversine (Aisne), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Lhuys (Aisne), par C. F. Truchy Paris, imp. Crevel frères.

Lieu-Restauré (Oise), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Marizy-Saint-Mord (Aisne), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Carton. — Le Sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga. Rapport sur les fouilles exécutées à Dougga en 1893 par M. le docteur Carton, médecin-major. In-8°, 112 p. avec fig. et 4 planches. Paris, Imprimerie nationale (14 janvier).

Chambois (E. L.). — Répertoire historique et biographique du diocèse du Mans (Sarthe et Mayenne), et Table générale de la Semaine du fidèle (1862-1892), dressés par l'abbé Em.-Louis Chambois. T. Ier. In-f° à 2 col., 428 p. Le Mans, imp. et lib. Leguicheux (1895).

Delisle (L.). — Documents parisiens de la bibliothèque de Berne ; par L. Delisle. In-8°, 79 pages. Noyent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur. Paris. (1896).

Maxe-Werly (L.). — Notes et Documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois antérieurement à l'époque de la Renaissance ; par L. Maxe-Werly, correspondant du comité des sociétés des beaux-arts des départements à Bar-le-Duc. In-8°, 36 pages. Paris, imprimerie Plon, Nourrit et Co. (8 janvier) (1896).

Morel (E.). — La Commune de la Neuville-Roy depuis son érection, en l'année 1200, jusqu'à sa suppression, en 1370 : par M. l'abbé E. Morel, curé de Chevrières (Oise), correspondant du ministère de l'Instruction publique. In-8°, 12 p. Paris, imp. nationale. (9 janvier).

Thédenat (H.). — Notes sur une statuette en pierre de la Fortune assise ; par Henry Thédenat, prêtre de l'Oratoire, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France. In-8°, 13 pages avec fig. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur. Paris (1896).

Arcel (Aisne) : Intérieur de l'église, par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Arcis-Sainte-Restitue (Aisne) : la Fontaine miraculeuse, par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Bruys (Aisne), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Château de Vez (Oise), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Cœuvres (Aisne), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Condé-sur-Aisne : Ancienne chapelle : Église, par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Lahondès (J. de). — Hôtel d'Assézat, à Toulouse : par J. de Lahondès. In-8°, 31 p. avec plan et grav.

Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans (XVIIe et XVIIIe siècles), dressé par l'abbé Gustave-René Esnault, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, publié et annoté par l'abbé Em.-Louis Chambois. T. 3. In-8°, 324 pages.

Inventaire sommaire des archives communales de la ville d'Ajaccio antérieures à 1790 : par Célestin Bosc, archiviste communal. In-8°, 341 p.

Bourgeois (A.). — Une visite à l'Exposition des beaux-arts de Châlons-sur-Marne (limitée aux artistes champenois) ; par Armand Bourgeois. In-18, 20 p. Reims, imp. Justinart.

Bousrez (L.). — Le Donjon et le Château de Montbazon. Notice historique et archéologique de Touraine. In-8°, 8 p. Tours, imp. Deslis frères ; librairie Bousrez.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine. T. 10. (3e trimestre de 1896). In-8°, p. 385 à 448. Tours, imprimerie Deslis frères ; librairie Péricat.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). 3e série. T. 1er, 2e livraison. (T. 24 de la collection.) In-8°, p. 217 à 564. Béziers, imp. Sapte.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. (15e année, 2e série. 3e trimestre 1896.) In-8°, p. 195 à 264. Gap, imp. Louis Jean et Peyrot ; au secrétariat de la Société d'études.

Bulletin de la Société des beaux-arts de Caen. 9e volume, 3e cahier. In-8°, p. 149 à 272 et pl. Caen, imp. Valin.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. (Année 1896.) 50e vol. (20e de la 3e série). In-8°, 310-XXXIV p. Auxerre, imp. de la Constitution ; au secrétariat de la Société. Paris, lib. G. Masson ; lib. Claudin.

Cahiers de doléances en 1789. In-8°, 60 p. Nevers, imp. Vallière.

Catalogue des objets d'antiquité aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque de la collection Caranda, suivi d'un supplément ; par Frédéric Moreau 2 vol. In-8°. Description sommaire, 146 p. avec fig.; Supplément, 20 p Saint-Quentin, imp. Poette.

Chappée (J.). — Port-Brillet. Notes historiques sur le prieuré de la Magdeleine du Plessis-Milcent (1100), la forge du Port-Brillet et ses dépendances (1452), la chapelle des Forgerons (1558), la paroisse (1828) et la commune (1874) : par J. Chappée. In-16, 158 p. et grav. Laval, imp. et A. Goupil.

Chapron. — Monographie des Montmorency de Courtalain, suivie de quelques notions générales sur la famille Montmorency, lue à la Société dunoise par l'abbé Chapron, curé de Courtalain In-8°, 36 p. Châteaudun, imp. de la Société typographique

Chauvet (G.). — Le Cimetière barbare de Saint-Germain, commune de Saint-Front (Charente) : Anciennes poteries charentaises ; par Gustave Chauvet. In-8°, 17 pages. Angoulême, imp. Chasseignac.

Delattre. — Carthage. Nécropole punique de la colline de Saint-Louis ; par le R. P. Delattre, des Missionnaires d'Afrique. In-8°, 96 p. et planches Lyon, imp. Mougin-Rusand.

Denis (F. A.). — Le Séjour de Jeanne d'Arc à Lagny : par l'abbé F. A. Denis, président de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux In-8°. 8 pages. Lagny, imprimerie Collin.

Deschamps (G.). Les Apothicaires en Auvergne au XVIIe siècle ; par G. Deschamps, pharmacien de première classe. In 8°, 15 p. Riom, impr. Girerd.

Desmazières (O.). — Essai sur le préhistorique dans le département de Maine-et-Loire. Résumé historique : Bibliographie ; Collections ; par O. Desmazières, percepteur des contributions directes. In-8°, 164 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin

Du Bois de la Villerabel (A.). — Bretagne et Jersey : par l'abbé A. Du Bois de la Villerabel, docteur en théologie et en droit canon. In-8°. 36 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

Funérailles de M. Louis Courajod. Discours. In-8°, 8 p. Nogent-le-Rotrou imp. Daupeley-Gouverneur.

Gaulier (A. P.). — Le départ pour l'exil en 1792, ou Scènes de la Révolution française à Mortagne (Orne), à Alençon, à Paris, à Rouen, dans le Perche et la Normandie, publiées d'après des documents inédits par M. l'abbé A. P. Gaulier, membre de la Société historique et archéologique de l'Orne. In-16, 237 p. Bellême imp. Levayer. La Chapelle-Montligeon, chez l'auteur 2 fr.

Guillemault (L.). — Histoire de la Bresse louhannaise. Les Temps modernes, jusqu'à 1789 ; par Lucien Guillemaut. In-8°, 764 pages et grav. Louhans, imp. Romand.

Houzelle (F.). — Une excursion à Marville et à Saint-Hilaire (25 août 1896) ; par M. F. Houzelle. In-8°, 8 pages. Montmédy, imprimerie Pierrot.

Hozier (J. F. L. d'). — Les Chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou depuis la fondation de l'ordre, en 1468, jusqu'à l'ordonnance

de 1665. Notices écrites par Jean-François-Louis d'Hozier et publiées avec des notes par le vicomte P. de Chabot. In-8°, 328 p. Vannes, imp. et lib. Lafolye.

Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans (XVIIIe siècle), dressé par l'abbé Gustave-René Esnault, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine. Publié et annoté par l'abbé Em.-Louis Chambois. T. 4. In-8°, 325 p. Le Mans, imp. et lib. Leguicheux et Cie.

Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure ; par Léon Coutil, correspondant de la Commission des monuments mégalithiques et de la Société des antiquaires de France. In-8°, 59 pages. Evreux, imp. Hérissey.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques Série G (n°s 7371-8514). T. 6. In-4° à 2 col., 479 p. Rouen, imprimerie Cerf.

Lacoste. — L'Église de Saint-Apollinaire. Réponse aux critiques de M. Debrie ; par M. l'abbé Lacoste, curé de Brochon. In-8°, 13 p. Dijon, imp. de l'Union typographique.

Lapierre (G. A.). — Notre-Dame-du-Chêne, forêt de Preuilly. Notice historique et Manuel du pèlerinage ; par M. l'abbé G. A. Lapierre, curé-doyen de Donnemarie. In-18, 44 pages. Lagny, impr. Colin. 1 franc.

Laussac (E. L.). — Église de Brou. Notice explicative du quintuple sens de la devise « Fortune + infortune + fort + une » ; par Edouard-Louis Laussac. In-16. 16 pages. Bourg, imprimerie Dureuil.

Lecomte (M.). Nécrologie de l'abbaye de Faremoutiers (1522-1610), publiée par Maurice Lecomte, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins. In-8°, 15 pages. Lagny, imp. Colin.

Lecomte (M.). — Pour les études historiques en Seine-et-Marne ; par M. Lecomte. In-8°. 8 pages. Provins, imp. Porcheret.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. T. 17 (1895-1896) In-8°, 487 p. et planches. Boulogne-sur-Mer imp. Hamain.

Monnier (L.). — Vesoul sous la Révolution, conférence faite à l'hôtel de ville de Vesoul par M. Louis Monnier, professeur au lycée. In-8°, 35 p. Besançon, imp. Cariage.

Notice sur le donjon et les divers monuments historiques de Loches. (1894.) In-32, 62 pages. Tours, imp. Deslis frères.

Notre-Dame de Fourvière. In-4° à 2 col., 22 p. avec grav. et annonces. Lyon, imp. Rey ; édité par la Vie française, 1 fr.

Plancouard (L.). — Quelques monnaies gauloises recueillies dans le nord-ouest de Seine-et-Oise ; par Léon Plancouard. In-8°, 9 pages avec fig. Versailles, imp. Cerf.

Prévost (G. A.). — L'Influence de la fortune et de l'initiative privées sur l'architecture. Une famille normande et la Renaissance en Haute-Normandie ; par Gustave-A. Prévost. In-8°, 37 p. Evreux, imp. Hérissey.

Rouen ridicule, poème satyri-comique, avec des notes pour l'intelligence des endroits qui y sont traités, publié pour la première fois.

d'après les manuscrits de la bibliothèque de Rouen, par M. J. Félix. In-8°, XXVIII-101 pages. Rouen, imp. Gy.

RUAT (P.). — Excursions en Provence (3e série) : par P. Ruat. (Le Tour de l'étang de Berre ; le Moulin de Daudet ; Une matinée à Aix ; Roquefavour ; Tauroentum et Port d'Alon.) In-16, 48 p. avec carte et grav. Montluçon, imp. Herbin. Marseille, lib. Ruat. 50 cent.

Saint-Pons-de-Thommières : les archives, l'abbaye, l'évêché. In-8°, 153 p. avec grav. Bergerac, imp. Castanet.

SOUCAILLE (A.). — Institutions municipales. Le Consulat de Béziers (1131-1789) ; par Antonin Soucaille, correspondant du ministère de l'Instruction publique. In-8°, 292 p. Béziers, imp. Sapte.

Table analytique des matières contenues dans les procès-verbaux des séances de la Société historique et archéologique du Périgord (1874 à 1893) ; par le comte de Saint-Saud, membre de la Société. In-8°. 108 p. Périgueux, imp. de la Dordogne.

VUILLAUME (M.). — L'Horloge et les Cloches de la Bastille, d'après les manuscrits des Archives ; par Maxime Vuillaume. In-8°, 31 p. avec grav. Tours, imp. Deslis frères.

ADVIELLE (V.). — Renseignements intimes sur les Saint-Aubin dessinateurs et graveurs, d'après les papiers de leur famille : par Victor Advielle. In-8°, 75 pages et grav. Paris, imp. Plon, Nourrit et Cie ; libr. Soulié.

Annuaire du département de la Seine-Inférieure, administratif, industriel, commercial et agricole, avec les noms et adresses des habitants des villes de Rouen et du Havre et la liste des rues de Rouen (5e année, 1897), contenant une liste générale des hameaux, l'indication des châteaux, une carte du département et un plan de la ville de Rouen. In-8° VIII-912 p. Paris, imp. Dumoulin et Cie. Rouen, lib. Langlois. 6 fr. (19 décembre 1896).

BARBIER DE MONTAULT (X.). — « Visite de l'église d'Auriac en 1751, par Lagrange, curé, » publié par X. Barbier de Montault, préfet de la maison de Sa Sainteté. In-8°, 4 p. Tulle, imp. Crauffon.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. T. 24 (Année 1896). In-8°, 135 p. et planches. Montauban, imp. Forestié.

GRELLET-DUMAZEAU (A.). — La Société bordelaise sous Louis XV et le Salon de Mme Duplessy ; par A. Grellet-Dumazeau. In-8°, 447 p. et portrait. Bordeaux, imp. Gounouilhou ; lib. Feret et fils. Paris, Libraires, associés.

LAUZUN (P.). — Le Château de Cauzac ; par Philippe Lauzun, de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen. In-8°, 20 p. Agen, imprim. Ve Lamy.

MAINOT (G.). — De la condition des objets mobiliers faisant partie des collections des bibliothèques publiques, et de la poursuite de ces objets contre les tiers détenteurs ; par Gustave Mainot, greffier en chef du tribunal de police de Paris. In-8°, 32 p. Paris, imp. de Soye et fils.

MANGEANT (P. E.). — Sur une statuette de Voltaire par Jean Houdon : par P. E. Mangeant, membre de la commission départementale des arts et des antiquités de Seine-et-Oise, à Versailles. In-8°, 15 p. et grav. Paris, imp. Plon, Nourrit et Ce.

Paris West-End. journal de l'expansion de Paris vers l'ouest (XVIe). paraît le 1er de chaque mois 1re année (1er décembre 1896). In-f° à 3 col., 4 p. Paris, imprim. Noizette : 5, rue Franklin. Abonnement : un an, 3 fr.; deux ans, 5 fr. Un numéro, 30 cent

Almanach-Annuaire du Neubourg et de Caudebec-lès-Elbeuf. (2e année. 1897). Histoire locale de la ville du Neubourg pendant l'année 1896. Souvenirs historiques de Caudebec-lès-Elbeuf. In-16, 132 p. Paris, imp. Chérest.

ASSIER (A.). — Pièces rares ou inédites relatives à l'histoire de la Champagne et de la Brie, publiées par Alexandre Asssier. I : De l'ère chrétienne au XIIIe siècle. In-12, 60 pages. Beauvais, imp. professionnelle. Paris, lib. E. Lechevalier.

Auvergne (l'). Documents, Notes, Itinéraires, publiés avec la collaboration de MM. A. Berthoule, J. B. M. Bielawski, M. Blatin, etc., etc. In-8°, 346 p. avec 12 pl gravées hors texte, gravures, cartes et plans. Clermont-Ferrand, imp. Mont-Louis.

BOUTMY (E.). — Le Parthénon et le génie grec ; par Emile Boutmy, membre de l'Institut. In-18 jésus. XXXV-303 pages et planche. Coulommiers, imp. Brodard. Paris, librairie Colin et Ce.

BRAQUEHAYE (C.), OKAKURA-KAKUZO et A. ARRIVET. — L'enseignement des beaux-arts au Japon : par Ch. Braquehaye, ancien directeur, de l'Ecole municipale des beaux-arts et arts décoratifs de Bordeaux, Okakura-Kakuzo, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Tokyo, et Arthur Arrivet, professeur au lycée supérieur de Tokyo. In-8° 24 p. et planches. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

BRÉARD (C.). — Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert le Diable, suivi d'une notice sur le fief de la Vacherie-sous-Moulineaux, publié avec pièces justificatives par M. Charles Bréard, membre de la Société des antiquaires et de l'histoire de Normandie. In-8°, 219 p. et grav. Rouen, imprimerie Gy.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Lorient : par Paul Colas. In-8° XX-681 p. Lorient, imp. Catherine.

DELOUVRIER (A.). — Histoire du vicomte d'Aumelas et de la baronnie du Pouget (Hérault : par l'abbé A Delouvrier, curé de Paulhan. In-8° XI-350 p. Montpellier, imp. Grollier père.

Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-Emilion et à la saisie des papiers de Guadet, publiés par M. Dast Le Vacher de Boisville. In-4°, 11 p. Bordeaux, imprim. Gounouilhou.

L'ELEU (A.). — Des communautés rurales dans l'ancienne France jusqu'à la fin du XIIIe siècle (thèse) ; par André L'Eleu, avocat. In-8°, 173 p. Saint-Dizier, imp. Thévenot, Paris, lib. Arthur Rousseau.

Mémoires de la Société d'agriculture, et des arts du département de Seine-et-Oise. Publiés depuis le 1er octobre 1895 jusqu'au 1er octobre 1896. In-8°, 406 p. Versailles, imp. Aubert.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Seconde série des Mémoires. T. 34. (4e trimestre 1895) In-8°, p. 177 à 496, avec fig. Orléans, imp. Michau.

Monument (le) de Banville à Moulins. Discours prononcés à l'inaugu-

ration, le 31 mai 1896. In-16, 74 p. et planches. Moulins, imp. et lib. Crépin-Leblond, 2 fr.

Thédenat (H.). — Problèmes archéologiques : par Henri Thédenat, prêtre de l'Oratoire. In-8°, 14 pages avec fig. Nogent-le-Rotrou, imprim. Daupeley-Gouverneur. Paris.

Plan de Nancy, dressé et mis à jour par A. Barbier, ex-conducteur des ponts et chaussées, capitaine commandant les sapeurs-pompiers de Nancy. Nancy. Munier.

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

M. le général Niox a rendu un grand service à son pays en racontant en un petit volume La Guerre de 1870 (Delagrave. — 1 fr 25). En 150 pages in-8°, d'un style précis, d'une exposition remarquablement claire, le général résume l'histoire de cette guerre dont chaque page rappelle une douleur dont nul en France n'a droit d'oublier les graves enseignements ; elle doit faire maudir ceux qui, oublieux aujourd'hui de leur devoir, nous laissent en une situation maritime et côtière plus défavorable encore que ne l'était, en 1870, notre défense terrestre ; comme alors, les avertissements, parfaitement compétents, ne manquent point, mais ils ne sont pas mieux entendus. Douze cartes de bataille, très claires très faciles à lire, donnent de façon sommaire la disposition des troupes adverses dans les principaux combats ; des gravures font songer aux horreurs commises par les Allemands. Un tel livre est aussi utile à ceux qui étudient les grands ouvrages spéciaux dont il est le résumé qu'aux moins compétents : car ils y trouveront le moyen d'être informés sans fatigue, et si la plupart ne pourront jamais lire d'histoire savamment écrite, il faut pourtant, comme l'écrit le général Niox, « qu'ils sachent ce que nous avons souffert en 1870, et qu'ils s'efforcent d'en effacer le souvenir. » D'ailleurs n'est-ce point à l'abri du militarisme, raillé parfois chez nous par des naïfs, que l'Allemagne nous inflige la défaite commerciale, industrielle et maritime, tandis qu'elle fait d'immenses efforts pour s'emparer du sceptre des arts, et des sciences ? On a donc le devoir de féliciter sans réserve le général Niox pour son livre, qui, en quelques jours a atteint sa quatrième édition. Puisque la guerre est inévitable, « il faut jeunes gens, écrit-il, toujours y penser, et conserver dans vos cœurs le souvenir des épreuves que vos pères ont eu à supporter ». Il faut donc en parler toujours, car les générations nouvelles n'ont pas été témoins

des maux que Bismarck a déchaînés, et l'on pleure toujours sous les toits de chaume d'Alsace et de Lorraine.

M. Georges Foucart, en publiant son étude sur *Les Conventions de l'Architecture figurée en Egypte* (42 p. in-8° et 25 fig.), a inauguré un genre d'étude du plus haut intérêt. Bien préparé par ses études et son long séjour en Egypte, fils d'un maître vénéré en les choses de l'hellénisme et de haute culture intellectuelle, M. Georges Foucart était on ne peut mieux placé pour aborder ce genre d'études. Aussi retrouve-t-il avec une rare sagacité les documents qui révèlent les origines des ordres égyptiens, qu'on reconnaît sous les abréviations et les caprices d'ornementation de l'architecture feinte. M. G. Foucart explique les raisons de la gracilité des lignes verticales, des dispositions de l'ornementation feinte ; il dit le sens de l'*édifice-cadre*, destiné à donner une valeur déterminée au reste de la représentation, par opposition à l'*édifice figuré pour lui-même*, et à l'*édifice double-cadre*, symbolique des naos, dais, temples abrégés, constructions conventionnelles dont on aurait représenté les deux faces externes l'une dans l'autre. A un moment donné l'architecture feinte n'est presque plus qu'une brillante fantaisie. M. Georges Foucart a étudié ainsi une mine féconde, qu'il a creusée plus profondément et dont nous parlerons en étudiant sa brillante thèse.

M. Martel est un infatigable explorateur des grottes et cavernes. Après avoir fouillé celles de France et de plusieurs pays étrangers, il convie la critique à lire le beau volume qu'il intitule : *Irlande et Cavernes Anglaises*. C'est un vol. in-8° de près de 400 pages, accompagnées de 121 gravures, 21 plans et coupes de cavernes.

La lecture en est très attachante ; on y trouve des vues de sites très pittoresques et la reproduction des curieux objets d'art du musée de Dublin ; les églises et monuments de l'Irlande, si peu connus, y sont reproduits de façon très intéressante. On ne peut analyser une suite de descriptions dont il faut laisser le charme au lecteur ; il remerciera M. Martel de lui avoir ménagé tant d'aimables surprises et d'avoir ajouté encore une fois des pages nouvelles à la géographie, à la spéléologie, et à l'histoire de l'art. On doit témoigner le plus grand gré au savant fondateur de la Société de Spéléologie, qui ne recule devant aucune fatigue pour honorer la France par ses travaux d'un caractère si original.

Le propriétaire-gérant : CHARLES NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

VIENT DE PARAITRE

SECOND LIVRE

DU

CORPUS DES MONUMENTS GRECS

Couronné par l'Institut de France

Ce recueil formera l'ouvrage le plus complet, le plus beau et le plus récent.

SUR

L'ARCHITECTURE, LA SCULPTURE GRECQUE

CE SECOND LIVRE A POUR TITRE

LYCOSOURA

PETIT IN-FOLIO AVEC SUPERBE PLANCHE

Prix : 55 fr. — Province : 57 fr. — Union postale : 60 fr.

Les personnes qui souscrivent avant l'apparition des volumes bénéficient d'une réduction de prix qui rend l'acquisition de ce grand ouvrage très avantageuse.

Le premier livre du Corpus des Monuments Grecs est constitué par **La Troie d'Homère** avec plan des fouilles dernières et superbes planches.

Prix : 100 fr. — Province : 102 fr. — Union postale : 105 fr.

LOUIS RICHARD

AUTOMNE D'AMOUR

Paris 1896, in-16, 250 pages.

ANTONY et Cie, Editeurs, 8, rue du Faubourg Montmartre.

M. J. VALLOT et Mme Gabrielle VALLOT

OBSERVATIONS ACTINOMÉTRIQUES

Faites pendant l'éclipse de soleil du 17 Juin 1890

Gr. in-8°, 6 p. Paris 1896.

NOUVELLES EXPÉRIENCES D'ACTINOMÉTRIE SOLAIRE

EXÉCUTÉES AU MONT-BLANC EN 1891

Grand in 8°, 33 p. Paris 1896.

VILLE DE MONTLHÉRY

École régionale et municipale d'enseignement du dessin

COURS PUBLICS ET GRATUITS

Directeur : Paul ALLORGE

Architecte diplômé par le gouvernement.

ÉGLISE D'AYEN (Corrèze). ENFEUS

LE VANDALISME EN FRANCE (*Suite*)

DÉMOLITION DE L'ÉGLISE D'AYEN (Corrèze).

NOTICE

Par

ERNEST RUPIN

Conservateur du Musée de Brive.

On sait que depuis onze ans on s'occupe spécialement ici d'empêcher les actes de vandalisme et l'on enregistre les pertes subies par l'art français, afin de sauvegarder au moins le souvenir dans un recueil central où chacun pourra s'en informer. Malgré tous nos efforts, il arrive parfois que certains actes n'ont qu'un retentissement local et nous échappent. Nous ne les laisserons point tomber dans l'oubli, lorsque nous en aurons connaissance ; tel est le cas de l'église d'Ayen, que M. Rupin a si vaillamment défendue, et qui a rédigé avec sa compétence ordinaire la notice ci-dessous. *N. D. L. R.*

Un acte de vandalisme des plus regrettables a été commis, en 1894, dans le département de la Corrèze[1]. On ne saurait trop flétrir

[1] *Bulletin de la Soc. arch. de la Corrèze*, an. 1894. — *Revue de l'art chrétien*, an. 1894, p. 385.

les faits de cette nature. Il est bon de leur donner la publicité la plus étendue : c'est le seul moyen de réveiller les indolents et de produire impression pour l'avenir.

La petite ville d'Ayen, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brive possédait une jolie église fort intéressante par ses souvenirs historiques et les particularités archéologiques qu'elle présentait. Sa construction aurait coûté de nos jours 200,000 francs. D'après l'avis de M. Jules Tixier, architecte à Limoges, quelques centaines de francs auraient suffi pour en assurer la conservation ; avec 25,000 francs on pouvait en faire une restauration complète.

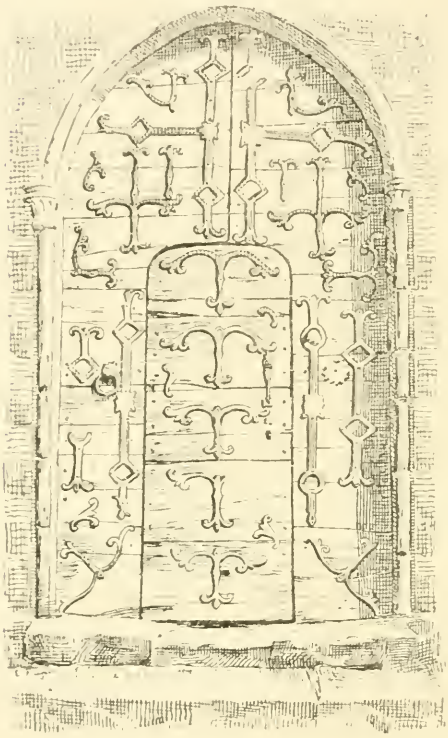

ÉGLISE D'AYEN (Corrèze).

PORTE PRINCIPALE.

Le conseil municipal n'en a pas jugé ainsi. Par suite de luttes mesquines de personne à personne et de rivalités de quartier à quartier, sans remplir toutes les formalités exigées par la loi, il a démoli en peu de jours ce monument remarquable pour en utiliser les matériaux et élever sur un autre emplacement un édifice neuf qui a coûté 35,000 francs. Il a agi ainsi malgré les avis qui lui ont été donnés et les protestations qui se sont élevées de tout côtés[1].

L'église d'Ayen, entourée autrefois d'un cimetière, appartenait à deux époques différentes. La partie inférieure, sans rapport

[1] Voir tous les détails de cette déplorable affaire dans le *Bulletin*, déjà cité, *de la Soc. arch. de la Corrèze.*

EGLISE D'AYEN (Corrèze). ENFEU.

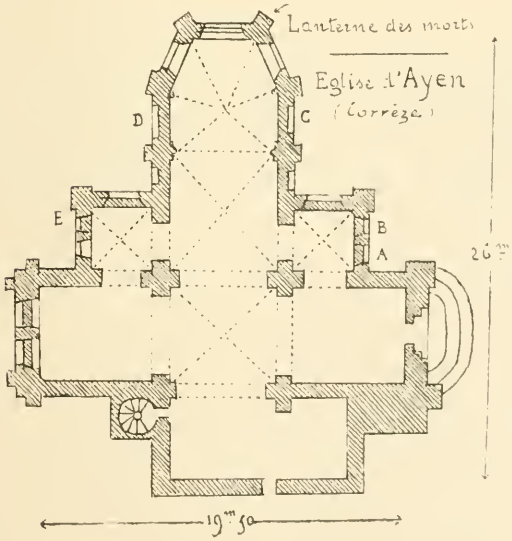

ÉGLISE D'AYEN (Corrèze). PLAN. (*Détruite*).

avec le chœur et l'abside, était de l'époque romane ; la partie supérieure remontait au XIVe siècle. La porte principale qui s'ouvrait au sud avait ses boiseries recouvertes de peintures fort curieuses, qui dataient du XIIIe siècle. On avait aménagé dans l'épaisseur de la partie inférieure des murs de l'église, entre chaque contre-fort, ainsi que dans l'intérieur du croisillon nord des enfeus ou tombeaux abrités sous des arcatures ornées ; ces tombeaux étaient au nombre de douze à l'extérieur, de deux à l'intérieur. Nous donnons le dessin de trois de ces enfeus : ils occupent sur le plan, la place indiquée par les lettres A, B et C.

Ayen (Corrèze).
Plan et coupe de la Lanterne des Morts.

L'un des contre-forts, celui qui se trouvait à l'angle sud-est du chevet, était aménagé pour servir de fanal funéraire ou lanterne des morts. Cette disposition est excessivement rare. Ce contrefort, d'une hauteur de 10 mètres 50, était creux d'un bout à l'autre, comme une cheminée. Une porte ouverte sur la face extérieure, à un mètre du sol, permettait de s'y introduire. Au moyen d'une corde, qui s'enroulait sur une poulie fixée dans le haut, on hissait la lampe jusqu'à la hauteur de six baies carrées ménagées sous l'amortissement. En cas de besoin on pouvait monter dans l'intérieur, en mettant les pieds dans de petites cavités disposées, comme dans certains puits, de distance en distance.

Il est probable que les tombeaux dont nous avons parlé renfermaient, entre autres, les cendres des vicomtes de Limoges et de Ségur. En effet, ces seigneurs paraissent avoir eu dès le principe la châtellenie d'Ayen. Cette châtellenie faisait partie, en 1453, du douaire de Marguerite de Chauvigny, veuve de Jean de Bretagne, vicomte de Limoges. Françoise de Bretagne, sa nièce, la porta à Alain d'Albret, son mari. La terre d'Ayen, qui, au XIVe siècle, appartenait à Henri IV comme successeur des Albret par sa mère, fut vendue, en 1581, à François de Noailles, évêque de Dax. Erigée successivement en comté au mois de mars 1593, sur la tête d'Henri de Noailles, puis en duché et pairie en 1663, sur celle d'Anne de Noailles, elle ne sortit point de cette famille dont les aînés se titrent encore ducs d'Ayen

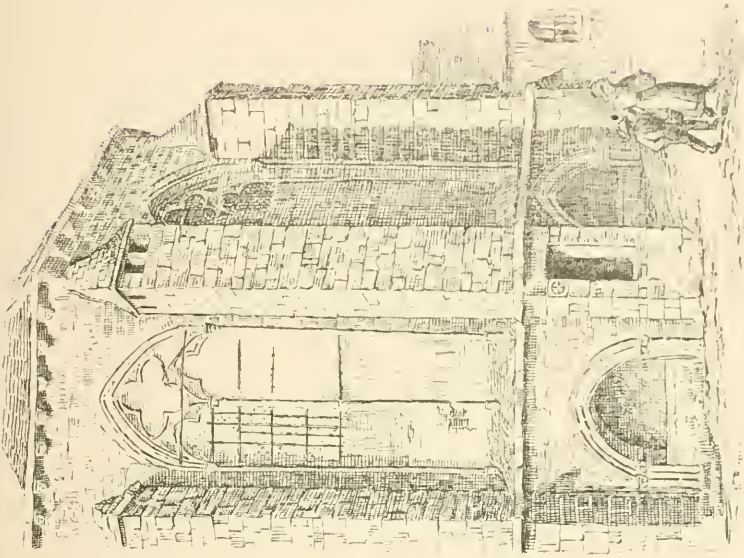

EGLISE D'ANYEN. ABSIDE ET LANTERNE DES MORTS

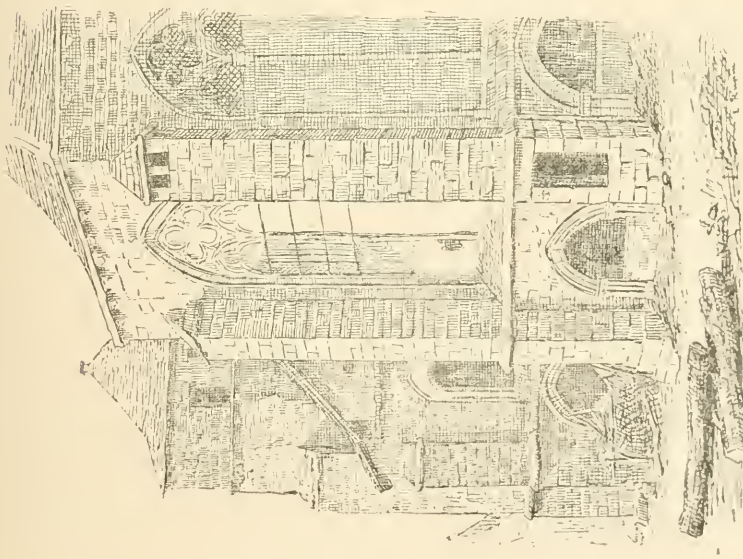

EGLISE D'ANYEN. ABSIDE (*Détruite*).

Le témoin de tous ces souvenirs historiques a aujourd'hui disparu. Tout a été détruit avec une activité et un acharnement

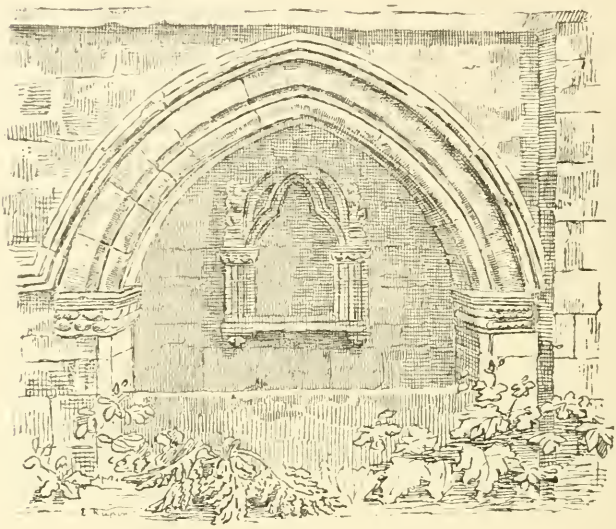

ÉGLISE D'AYEN (Corrèze), ENFEU.

dignes d'une plus juste cause. Ajoutons que l'autorité supérieure et que l'autorité diocésaine n'ont rien fait pour conserver un monument aussi remarquable ; elles le pouvaient si elles s'étaient donné la peine de le vouloir.

AU PAYS DE PENTHIÈVRE

LA HUNAUDAYE

UN CHATEAU QUI DEVRAIT ÊTRE CLASSÉ DANS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Par L. AUGÉ DE LASSUS

Membre du Comité de *L'Ami des Monuments et des Arts.*

Malaisément accessible, il est à peu près ignoré, combien intéressant cependant et combien pittoresque ! C'est du Val-André en Pléneuf que nous partons à sa découverte. La distance est longue, près de six lieues, et de chemin direct il n'en est pas. Nous montons une côte profondément encaissée, et les petites sources, que

la pioche a surprises dans leur retraite, épandent sur les talus leurs larmes goutte à goutte. Puis nous voici sur un vaste plateau : une dernière fois la mer apparaît immense et radieuse. Une croix est là, une croix de granit aux bras courts, car on a voulu les tailler dans le même bloc ; les degrés qui l'élèvent, invitent le passant aux agenouillements pieux. Elle marque la rencontre de plusieurs chemins, et les petites ogives, sculptées à sa base, attestent que depuis plus de quatre siècles elle étend sur ceux-là qui s'en vont comme sur ceux-là qui reviennent, sa placide bénédiction.

La campagne ondule, jamais montueuse, jamais brusquement accidentée, jamais cependant plate et uniforme jusqu'à la monotonie et l'ennui. On dirait d'une complainte qui a beaucoup de couplets, peu variés, mais agrémentés de quelques discrètes vocalises, une complainte un peu triste que cependant traverse la douce joie de quelques sourires.

Les campagnes bretonnes exhalent ce charme indolent et pénétrant, et comme des brumes humides que trop souvent leur envoie l'Océan, on se sent, mais avec plus de joie, tout enveloppé de leur placidité nonchalante et très douce. Quelques villages défilent où les siècles lointains ont oublié quelques maisons aux fenêtres traversées de meneaux de pierre, aux portes enguirlandées de feuillages fleuris dans le granit ; et tel est l'aspect de toute la contrée, telle est l'harmonie de toutes gens et de toutes choses que ces épaves d'un autre âge vivent encore dans l'intimité familière d'un présent qui n'a pas appris à méconnaître le passé. Nous avons longé quelques bois où les grands pins, largement espacés, ne versent aux bruyères, à demi ensevelies dans la mousse, qu'une ombre avare et vacillante. Le pays est cultivé en ses plus vastes étendues ; le blé noir y fait des taches blanches, et les bordures des champs se hérissent d'ajoncs furieusement épineux. Il semble que le tien et le mien soient ici jalousement délimités. Il n'est pas un champ qui n'abandonne un large espace, sur sa frontière, aux plantes infécondes. On se garde du voisin et déjà presque on bataille avec lui. Une particularité touchante et bien caractéristique de la Bretagne c'est la multiplicité des croix dressées au bord des chemins, à tous les carrefours ; et ces croix, très anciennes pour la plupart, au contraire de ce que l'on voit dans les autres provinces de France, témoignent d'une piété toujours en éveil, aussi d'un goût naïf qui n'est pas sans attrait. Les grands calvaires, où des scènes entières sont représentées, appartiennent à quelque autre région bretonne. Ici les croix sont des crucifix où le divin supplicié grimace étrangement, où la vierge, grossièrement ébauchée, larmoie et se lamente, où quelques anges péniblement se hissent

comme si leurs ailes de granit trop lourdes ne pouvaient se déployer ; mais c'est là l'extrême magnificence de ces très modestes monuments.

Souvent des mares bourbeuses, partout des oies criardes qui graves et dandolinant s'en vont à l'herbe. Les chemins étaient bons ; ils sont assez mauvais ; ils seront tout-à-l'heure détestables en attendant qu'ils deviennent tout à fait impraticables. Peu de passants même sur les routes bien accueillantes ; cette région ne nourrit qu'une population clairsemée. Cependant l'homme travaille et agrandit lentement le domaine qui lui est directement asservi. Les défrichements gagnent et découpent de larges brèches dans ce qui fut la forêt de la Hunaudaye. Pauvre forêt du reste et qui ne cèdera la place qu'à de pauvres moissons La terre est indigente, et les arbres, pins jaillis de ci de là, chênes groupés en maigres taillis ou bien dressés en quelques baliveaux chétifs, tout cela n'est que broussailles incertaines, fourrés intermittents, maigres haliers où cependant, dit-on, gitent les sangliers et quelquefois cheminent les loups.

Depuis près de trois heures nous allons; mais voilà qu'à l'entrée d'un chemin tout traversé d'ornières profondes, le petit cheval s'est arrêté. Décidément on ne saurait lui demander de cahoter lui-même et notre voiture en de semblables fondrières. C'est à pied que le voyage se doit achever. Il était là certainement, et voici peu d'années écoulées sans doute, une majestueuse avenue de chênes ou de hêtres centenaires, telle qu'en leurs abords, tous les manoirs de Bretagne ont le magnifique orgueil d'en étaler. Ici l'avenue n'est plus qu'un chemin très inhospitalier et le château ne vient plus comme à la rencontre de ses visiteurs, leur offrant, des les premiers pas, le repos de ses ombrages. La ruine a touché tout le domaine, non pas seulement le logis seigneurial.

Tranquilles et peu accidentées, très mal fournies de surprises sont les campagnes environnantes, ainsi l'histoire de la Hunaudaye passe à travers les siècles, sans tragiques incidents. La Hunaudaye fut très heureuse s'il est vrai que le plus grand bonheur soit de n'avoir pas d'histoire. Les choses humaines ont de ces caprices. Tel monument immense reste muet et sans souvenir, lorsque l'on vient à l'interroger, et tel débris épars, à peine reconnaissable dans l'herbe, vibre d'une gloire jamais silencieuse. Le souvenir est un oiseau plein de fantaisie ; il se pose sur une chaumière aussi bien que sur un palais ; il niche au hasard de ses amours et la chanson qu'il exhale, immortalise quelques ruines misérables, pendant que, près de là, les marbres, les splendeurs royales demeurent sans âme, sans pensée, et que tout cela n'a plus rien à nous dire.

Pierre de Tournemine en 1378 fait entreprendre la construction du château de la Hunaudaye. Peut-être un château plus ancien en avait-il occupé l'emplacement; mais dans les constructions subsistantes, rien ne nous paraît remonter au-delà des dernières années du quatorzième siècle. Une existence de cinq cents ans et plus, c'est un large espace dans les annales humaines: eh bien, pas un siège fameux, pas un assaut repoussé ou subi, pas un meurtre célèbre, pas même une tache de sang que les siècles n'aient pu effacer. Le château de la Hunaudaye peut bien étaler son écusson écartelé d'or et d'azur, cet or ne rayonne guère et cet azur n'est traversé d'aucune vision radieuse.

Eder de Beaumanoir est venu en 1355 chasser le sanglier. Emporté à la poursuite de la bête jusqu'en des solitudes mal famées, il est assassiné; mais alors le château de la Hunaudaye n'existe pas encore et du reste qui jamais connut Eder de Beaumanoir? En 1384, un évêque de Saint-Brieuc est dévalisé en passant près de là. Alors le château existe, et tout battant neuf. Il veille assez mal à la sécurité des alentours. Mais ne serait-ce pas lui-même qui ménageait à l'évêque cette rencontre fâcheuse? On le peut soupçonner. Il est quelque peu pillard, ce château, et longtemps l'habitude lui en restera. Cependant voici une visite illustre entre toutes, la seule page de cette histoire qui s'illumine en sa terne monotonie.

« Ce fut le jeudi d'après la feste de l'apostre saint Jacques, l'an « de l'Incarnation mil cinq cens cinq, le sire de la Hunaudaye es- « tant à chevaucher par les environs, voilà qu'un escuyer riche- « ment accoustré, requist l'entrée du chasteau. Puis le dict sire « estant revenu au soir, présenta à lui le dict escuyer lettre fort « bien scellée. Et la dicte lettre estait de la très crestienne roine « Anne, duchesse de Bretaigne, et à lui disoit qu'icelle voulant « visiter son très chier cousin, elle avoit voulu avertir lui à l'a- « vance. Et le mardi ensuivant, à l'heure des vespres, hommes « d'armes estant au haut des tours, tout d'un coup fut veu par eux « grande troupe venant vers le chasteau, et le sus dict escuyer « ayant recogneu la royne cheminant vénérablement à la dicte « troupe en advertit en grande haste le sire de la Hunaudaye, et « sitôt le dict seigneur assemblant ses gens, baisser fit le pont- « levis, et s'estant rendu sur icelui, il attendit sa souveraine dame. « Et la dicte dame montée sur une blanche haquenée, estoit ac- « compagnée du sire de Rohan et de essaims de damoiselles con- « venablement estoffées. Et par après marchoient foule de gros « seigneurs, varlets et gens d'armes vestus de hoquetons rouges.

« Et estant descendu sur le dict pont, le sire de la Hunaudaye « faisait humble salutation : « Ma souveraine dame, vous plaist

sçavoir que suis confus de l'honneur que vous me faictes, car « j'à m'avez tant comblé que je vois avec grand déplaisir de ne « pouvoir acquitter ma debte ; vous suppliant humblement de « croire que je voulois toujours obéir à vous, à mon pouvoir, et « suppliant le ciel de vous donner une vie longue, et ce pour le « bonheur de la Bretaigne et du roy Loys. »

« Et la royne gracieusement respondit : « Mon cousin, say bien « que vous estez ung dévoué et fidèle subjet : aussi viens visiter « vous qui avez toujours bataillé pour moi quand estois embe- « soignée. »

« Lors la dicte Anne s'avançant avec le dict seigneur, sonnèrent « hautement les trompettes, et sonna aussi l'horloge en manière « de réjoissance : ainsi se rendit la royne en son logis, et chascun « l'admiroit à part soi, car estoit belle, estant dans sa vingt-neu- « vième années et par lors espouse du bon roi chrestien Loys le « douzième.

« Le soir, estant proche et ayant chevauché la royne à travers la « forest, trouva au chasteau la dicte royne tables dressées en la « cour et varlets tous à l'entour tenant flambeaux pour éclairer « Lors la royne richement accoustrée fut mis sur ung siège élevé, « ayant escuyers à cheval et eschansons la servant avec grande « revérence. Et la susdite table estait couverte de vases, coupes « d'or et d'argent, ayant vin fort bon jusqu'aux bords. Et en plus « fust couverte par quatre fois trente six plats contenant viandes « en abondance, entr'autres, à la quatrième fois, fust apporté en « grande vénération par huit escuyers, veau entier tenant lui sur « ses jambes par artifice, bien assaisonné dans le dedans et ayant « pommes d'orange dans la bouche. Et ayant pareut le dict plat, « trompettes sonnèrent si hautement que semblaient vouloir les « tours en branler. En voyant le dict veau, la compagnie fust tous « esjouie et un chascun voulut en avoir sa part. »

Ainsi parle en son journal Olivier de la Roche, un peu trop complaisant, nous semble-t-il, à la prétendue beauté de la reine Anne. Les documents du temps, médailles, miniatures, statues, sont unanimes a dénoncer un front bombé, des yeux à fleur de tête, bref une laideur que tempérait sans doute la splendeur d'un héritage où tout le duché de Bretagne était compris.

Très galant, très généreux sans doute, ce Tournemine seigneur de la Hunaudaye, mais aussi quelque peu soucieux de ses prérogatives seigneuriales. En effet voici que s'éloigne la reine Anne. Le chroniqueur de la Roche poursuit : « Revenant du chasteau où « elle fut bien festoyée, Anne fut prinse prisonnière par les gardes « des boys du dict messire et baron, car il dict avoir ce privilège

« que quelque personne passant par les dicts boys, sans son conge « ou licence, est à sa volonté de le confisquer corps et biens. »

Toutefois ce n'est qu'un simulacre badin, et « ledict baron fut-il « gracieux à la dicte dame, en lui donnant sa ranson. »

Ainsi, même en présence de la reine de France le sire de la Hunaudaye affirme sa toute puissance sur ses terres.

Cependant la féodalité décline. Quelques années durant, la Ligue la relève et la montre encore redoutable. La Bretagne, furieusement désunie, saigne en proie aux discordes civiles et religieuses. Le château de la Hunaudaye tient pour le roi ; la ville de Lamballe est toute aux ligueurs. Trois lieues à peine, l'espace d'une heure de chevauchée, les séparent l'un de l'autre et l'on escarmouche journellement. C'est le temps cependant où des accommodements discrets se préparent et se marchandent ; ce roi improvisé de Bretagne, Mercœur lui-même, vendra sa conscience de catholique et son honneur de soldat contre la promesse d'une alliance profitable avec le roi. Le roi a tout un choix de bâtards à placer ; Mercœur s'enorgueillit d'une fille ; les fiançailles sont tout indiquées. Vendôme est un fils de la belle Gabrielle et d'Henri ; la fille de Mercœur sera duchesse de Vendôme. Plus modestement, mais non moins efficacement, les ligueurs de Lamballe et les soudards royaux de la Hunaudaye concluent leurs arrangements particuliers. Ils conviennent d'une trêve et, au milieu même de l'immense déchirement qui les entoure, vivront dans le plus pacifique voisinage. On ne saurait dire que cela fasse beaucoup d'honneur à la Hunaudaye ; ce n'est pas héroïque, mais c'est ingénieux.

Deux siècles ont passé et par malheur Lamballe oubliera cet heureux accord. La Révolution éclate, et par une journée de 1793, une bande armée, chantante, part de Lamballe et gagne la Hunaudaye, des patriotes, du moins ils s'en vantent. Le dernier châtelain qui ait résidé, fut M. Winet de la Villepage, un avocat au parlement de Rennes, et qui certainement n'imposait pas au vassaux de sa baronnie le droit de guet et de garde, bien qu'il en eut le droit féodal et que la Hunaudaye fut encore théoriquement considérée comme forteresse. Débonnaire forteresse, nous l'avons dit, et sans la gloire d'aucun état de service. Pourquoi donc ce déchoiement de haine ? On ne saurait l'imaginer. C'est une fureur contagieuse, et la mer n'est pas plus inconsciente lorsqu'elle crache son écume aux rochers de son rivage. Les patriotes ne trouvent aucune résistance ; c'est une tradition, la Hunaudaye est de pacifique humeur. Cependant cela n'est pas pour désarmer ces étranges justiciers. Les archives, les parchemins, les meubles, de

magnifiques tapisseries arrachées des murailles sont entassées dans la grande cour et le feu y est mis Puis c'est le tour du château lui-même, et les hautes toitures, partout flambantes, croulent une à une. Après quoi les patriotes rentrent à Lamballe, plus que jamais joyeux et chantants, très satisfaits de leur besogne et d'eux-mêmes. Il nous sera permis de ne point partager cette satisfaction

Le saccagement sauvage, un abandon de plus d'un siècle, l'enlèvement des pierres émiettées et dispersées aux bâtisses du voisinage, que nous ont-ils laissé ? Le château ne trône pas sur une hauteur, bien au contraire, il se blottit dans un vallon étroit et marécageux, tel un sanglier dans sa bauge. Les terres éboulées ou lentement glissantes, comblent à demi les fossés. Les roseaux, les joncs, les iris aux longues feuilles semblables à des lames de sabre dissimulent l'eau encore épandue, mais à demi dormante ; et la terre, sous le pied a des fléchissements soudains Le pauvre manoir ne se défend plus que dans la perfidie pas bien méchante de quelques fondrières. Il a cinq tours rondes ou du moins arrondies dans ses dehors, car la maçonnerie s'aplanit du côté de la cour. Deux, tout à fait semblables, flanquent la porte, et cette porte est double, ainsi qu'il était d'usage, porte-charretière, porte ou plutôt poterne suffisante aux piétons, l'une et l'autre ogivales, la première encadrée des rainures longues et ténébreuses où manœuvraient les bras du pont-levis. En tous lieux, sur les tours comme sur les courtines qui les réunissent, les créneaux ont disparu, jetés bas par les rafales, et les consoles des machicoulis le plus souvent ne portent plus les dalles qui les complétaient ; c'est une couronne aux fleurons ébréchés Cependant les hautes cheminées, toutes droites, se dressent et donnent la mesure des toitures effondrées Les planchers ont suivi leur formidable écroulement, ne laissant dans les murailles que les trous symétriques où s'enchassaient les poutres, les corbeaux de pierre où elles s'appuyaient. Ainsi les étages peuvent se compter, et les vantaux des cheminées, quelques-unes encore marquées de leurs armoiries seigneuriales, bizarrement abritent des foyers où nul ne pourrait s'asseoir. C'est une superposition vertigineuse Les fenêtres, étroitement ménagées dans la masse des murailles, gardent leurs bancs de pierre, mais l'accès n'en est plus possible qu'aux oiseaux épris des ruines et de leurs tranquilles retraites. L'effet est lamentable et désolé de ces fenêtres béantes et de ces portes pleines d'ombre, les unes et les autres ouvertes sur le vide. Le rempart qui occupait le fond de la cour à l'opposé de l'entrée, a disparu presque complètement, laissant à droite, à gauche les deux tours qui le flanquaient, inutiles sentinelles, gar-

diens qui ne savent rien garder. Les voleurs de pierres ont travaillé là avec une sorte de furie ; et les derniers débris, le fossé, la contrescarpe n'accusent plus, sous l'herbe, qu'un incertain vallonnement. De ce côté, la profanation et le ravage entrent de plein pied dans la vieille enceinte. Elle n'a plus de garnison que des moutons très débonnaires. Lassés de leur gras pâturage, ils ont pris refuge, quelques-uns dans une salle basse dont une étroite meurtrière laisse à peine deviner les voûtes ogivales; les autres, dans la spirale montante d'un escalier. Trois tours en effet permettent l'accès de leur extrémité dernière, ayant gardé, bien qu'usés sous cinq siècles d'enjambées, leurs degrés de granit. A chaque palier se renouvelle la surprise des portes qui ne mènent plus à rien et la déception des chambres fraternellement confondues. Aux machicoulis intermittents, sur les remparts, sans l'appui des créneaux, l'escalade est aventureuse, la promenade malaisée, et l'apparition soudaine d'un profanateur provoque la fuite criarde des corbeaux et le vol silencieux des oiseaux de proie. Ceux-là ont des protestations tapageuses de manants et d'intrus, ceux-ci la retraite indignée mais superbe de vrais seigneurs, soucieux de ne pas se commettre avec des gens de rien. Les gens de rien, c'est nous.

Le moyen-âge abritait et logeait étroitement, tristement, les châtelains en des logis peu divertissants et guère moins assombris que les chambres étagées dans les profondeurs des tours ; la renaissance plus joyeuse, éprise de lumière dans les âmes, dans la pensée comme dans les demeures, modifia très souvent les châteaux des âges précédents, surtout dans les constructions réservées au maître. Le château de la Hunaudaye, en ses dehors, en son enceinte extérieure, on pourrait dire en son armure, est un d'une parfaite unité. N'ayant subi aucune attaque, reçu aucune blessure, aucune réfection ne fut jamais nécessaire. Il était suranné, hors d'usage qu'il restait comme l'avaient voulu ses premiers constructeurs. Mais décidément le logis n'offrait plus qu'une bien déplaisante hospitalité. Il est complètement refait au cours du seizième siècle. Il laisse intact la forteresse, mais sur la cour il se permet des élégances toutes nouvelles, il superpose des piliers où refleurissent les ordres classiques chers à l'antiquité païenne. Largement sont ouvertes les fenêtres, on ne craint plus de se montrer ; un escalier, tout droit, comme au Louvre du roi Henri II, étage ses grands degrés de pierre et sollicite non pas l'escalade pénible d'un seul comme aux étroits montoirs en vis des vieilles tours, mais la montée lente et facile des belles dames, des galants seigneurs, la négligence, la caresse des robes magnifiquement traînantes. Lors de notre première visite à la Hunaudaye, une

pierre de ce logis portait une date que nous avons par malheur oubliée, mais voisine de 1550 : depuis lors cette pierre a disparu, emportant une indication précieuse. Il n'est pas cependant de village dans le voisinage immédiat du vieux château et je ne sache pas que les corneilles ou les orfraies fassent leurs nids de pierres de taille. L'homme est l'agent le plus dévastateur aux ruines mal défendues, non pas le seul. Surtout, en ce pays breton, les brumes, les pluies fréquentes stimulent une végétation opulente mais dévastatrice et combien cruelle aux vestiges du passé. La Hunaudaye, vivant de sa vie seigneuriale, ignora les siéges et les assauts des partis ennemis ; la Hunaudaye ruinée en fait le triste apprentissage.

Elle eut de tout temps sa parure de bois profonds ; mais cela se tenait à distance, en tout respect. Quelques arbres, survivants de ces temps lointains, témoignent de cette déférence coutumière ; ainsi un très vieux poirier dont les fruits sans doute figurèrent sur la table du seigneur, un serviteur resté fidèle et qui chaque printemps réjouit encore les approches du manoir de sa blanche floraison : ainsi deux chênes fraternels, jumeaux de même âge et de même apparence, grandis librement loin des futaies ténébreuses, étalés côte à côte, dressés sur leur tronc assez bas, projetant leurs branches noueuses au-dessus d'une mare où flottent les lentilles d'eau, des lentilles que jamais aucun Esaü n'acheta de son droit d'aînesse. Mais ces arbres, chênes à la frondaison inutile, ou poirier si longuement nourricier, ne gênent rien, ne menacent rien, bien au contraire ils semblent rendre au château qui fut leur maître, un hommage de fidèles vassaux. Mais sur les glacis, sur les contrescarpes à demi effacées, des hêtres ont jailli, rangés en bataille, et l'on dirait des soldats d'avant-garde envoyés à la découverte, attentifs au premier signal, prêts pour la victoire dernière. D'autres cependant plus hardis encore et dont nulle volonté consentie n'a réglé l'approche et les attaques, ont pénétré dans la place. C'est ici une invasion lente, là un envahissement furieux. Les ronces, les herbes sont encore discrètes, et l'on dirait qu'elles prennent souci de panser les blessures, de les dissimuler au moins plutôt que de les agrandir ; mais les lierres perfidement se sont insinués aux crevasses des tours ; ils grimpent, ils montent ils s'étalent ; ils sont le lézard qui glisse et le serpent qui étreint, ils sont la main perfide, douce, semble-t-il, caressante, mais bientôt terriblement meurtrière, qui disjoint le granit et du haut en bas fend une tour comme le ferait l'épée d'un Roland vaincu et furieux ; ils sont le grand manteau de deuil qui cache les ravages poursuivis et qui doit tout ensevelir. C'est merveille

de voir avec quelle patience, quelle méchanceté ingénieuse cela cherche le défaut des puissantes maçonneries, et pousse de ses rameaux, de ses racines, des blocs que les boulets des bombarbes auraient à peine ébréchés. Ce qui avait démesurément grandi, sera nivelé ; et c'est la plante rampante qui le dépasse et qui l'effacera. Une chose très humble triomphe de cet orgueil. Les arbrisseaux eux aussi sont venus à la curée : ils festonnent les remparts ; et voici qu'un chêne, audacieux comme un nouveau chevalier à sa première bataille, s'est venu planter presque sur le faîte d'une tour ; il frissonne, il s'agite, et l'on dirait d'une bannière, dressée sur la brèche ; elle dit l'irrémédiable défaite du vieux manoir conquis et vaincu.

Comme tout vieux château qui se respecte, la Hunaudaye a son souterrain interminable, mystérieux, plein de trésors fantastiques ; celui-ci s'étendrait jusqu'à Lamballe, l'espace de trois lieues environ, rien que cela. Au reste personne n'en connaît l'entrée non plus que la sortie, et qui voulut l'explorer, fut aussitôt arrêté par une nuit que toute lumière se refusait à dissiper. La Hunaudaye enfin a sa fée, la fée Margot, joyeuse et taquine, perfide et madrée, vêtue de noir, vêtue de blanc ainsi que dame la pie, elle aussi communément appelée Margot, et qui hante les guérêts des alentours. D'elle nous savons peu de chose, sinon qu'elle prenait plaisir à dépister, railler, quelque peu malmener les pauvres gens.

Ainsi sollicités de ces belles ruines que nous voudrions sauver d'un anéantissement cruel, irrités contre cette végétation parasite, très pittoresque assurément, mais qu'il faudrait au moins refréner, nous avons passé là quelques heures inoubliées. Le soir approche cependant ; il faut songer au retour ; dans la ferme toute voisine et dont les murs recèlent des pierres sculptées, preuves et témoins des ravages impunis, nous ne saurions espérer qu'assez mauvais accueil et pas même un morceau de pain. N'était une pauvre oie dolente, et qui, prompte à se familiariser, vint à nous et semblait quelque peu oublier sa peine à nous voir dessiner, nous ne saurions nous souvenir de rien ni de personne qui nous ait fait bon visage. L'oie seule eut pour nous comme un essai de sourire dans ses yeux attendris.

Ainsi nous voilà partis, à peine avons-nous fait quelques pas que le manoir s'est enfoncé en sa morne solitude. Plus de tours, plus de remparts ; c'est comme un rideau de verdure qui s'est refermé. Plus rien ; et nous allons, nous demandant si la fée Margot ne nous a pas amusés et déçus d'une vision fugitive.

LES MERVEILLEUSES VOUTES

DE

L'EGLISE SAINT-JACQUES DU TRÉPORT

(RENAISSANCE. — *Seine-Inférieure*).

Cette église, longue de 44m, large de 19m60, haute de 15m, est à trois nefs, sans transept ; elle possède, dans le vaisseau central une suite de clefs de voûtes et pendentifs sur lesquels on n'a pas attiré suffisamment l'attention, et qui méritent de rester célèbres, sous la qualification de MERVEILLEUSES VOUTES. Elles sont encore inédites ; c'est pourquoi on reproduit ici la vue de l'une d'elles, autant qu'une photographie peut le permettre. Dès l'entrée, on remarque la voûte du clocher, couverte d'arceaux prismatiques. La nef longue de 30m, large de 7, comprend cinq arcades ogivales séparées par des piliers à faisceaux de prismes, possédant des socles de statues ; les arcatures sont ornées au sommet de SUPERBES CLEFS DE VOUTES, merveilles de l'art de la Renaissance : des filets élégamment contournés ou habilement composés, avec pendentifs, descendent du haut à la façon de lampes de pierre.

La 1re et la 5e voûte sont formées d'un motif circulaire, en pierre heureusement ajouré, d'où descendent des culs de lampe et des arcs appuyés l'un contre l'autre.

La 2e et la 4e voûte sont au contraire constituées au centre par un carré de pierre ajourée, dont la pierre est travaillée à la façon d'une dentelle, et d'où tombent des pendentifs suspendus à de légers arceaux.

La voûte du milieu la plus riche, présente des arceaux ornés d'une collerette de feuillage ; des courbes gracieuses soutiennent quatre culs de lampe qui semblent des lampes en pierre ; un cinquième, au milieu, descend plus bas que les autres. Des fleurs de lys partent des arceaux.

Les séparations des travées sont ornées d'autres motifs ajourés, qui, pour être moins importants, n'en sont pas moins charmants : c'est comme une couronne de pierre, au bas de laquelle on lisait sur un motif le millésime de l'œuvre.

Enfin dans les bas-côtés du sud on voit six voûtes portant également des culs de lampe, et ornés de niches ou de statues.

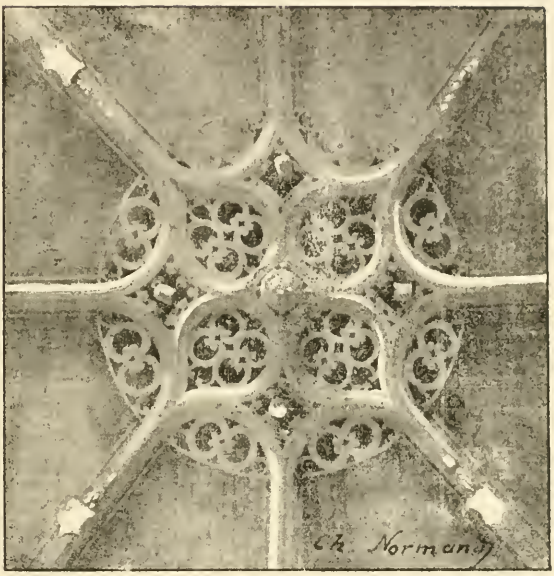

Une des *Merveilleuses Voûtes* de l'Eglise du Tréport (Seine-Inférieure)

Plan photographique inédit de CHARLES NORMAND

On manque de renseignements sur ces voûtes si remarquables de la Renaissance ; mais elles méritent une des premières places dans son histoire; pourtant leur représentation est encore inédite; c'est pourquoi on publie ici ces quelques lignes et le plan photographique de la clef de voûte de la travée située au-dessus de l'orgue.

Signalons encore, sur le côté sud, une chapelle du XVIe siècle, consacrée à *Notre-Dame des Douleurs*, qui renferme une statue ancienne de la Vierge, recouverte d'un baldaquin.

CHARLES NORMAND.

CONGRÈS DU

CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'ATHÈNES

Le directeur de « *l'*Ami des Monuments et des Arts », *M. Charles Normand, auteur du* « **Corpus des Monuments Grecs** », *a reçu la lettre suivante, sur laquelle on attire l'attention des Amis des Monuments.* En raison des événements politiques la réunion du congrès est remise au mois de septembre.

L'École française, autorisée par le gouvernement français à célébrer au mois d'Avril prochain (Septembre) le cinquantième anniversaire de sa fondation, a décidé de fêter son Jubilé par un congrès international d'archéologie classique, qui durera du 26 au 28 avril (nouveau style). Elle a été assez heureuse pour obtenir la haute approbation et le patronage de S. A. R. Monseigneur le Prince Royal de Grèce, l'assentiment et le concours de l'administration et de l'Université hellénique, l'assistance amicale des missions et instituts scientifiques étrangers établis à Athènes.

Vous trouverez ci-joint le projet qui a été étudié et élaboré par le Comité du Congrès et l'appel qui vous est adressé en son nom.

J'ai l'honneur de vous prier, au nom de l'École française d'Athènes, de vouloir bien prendre part à nos fêtes cinquantenaires et à la session du Congrès.

Veuillez agréer les assurances de ma considération très distinguée et de mes sentiments les plus dévoués.

Le Directeur de l'École française, membre de l'Institut de France

T. HOMOLLE.

L'Ecole française d'Athènes célébrera au mois d'avril prochain le cinquantième anniversaire de sa fondation : elle a pensé que ce jubilé devait avoir un caractère scientifique et servir, autant que faire se pourrait, au progrès de l'archéologie.

Presque toutes les sciences ont leurs congrès internationaux ; l'archéologie classique n'en a pas ; on voit cependant quel avantage résulterait pour la science de réunions générales et périodiques, où les découvertes récentes seraient exposées, où les problèmes de méthode, de pédagogie, d'organisation et de répartition du travail seraient discutés et pourraient être l'objet d'une entente commune ; on sent tout le profit et tout le plaisir que trouveraient les savants à entrer les uns avec les autres en relations personnelles, intimes et fréquentes.

Athènes, par la primauté de son génie, la beauté de ses monuments, l'activité scientifique dont elle est le centre, paraît une ville tout indiquée pour de telles réunions ; les instituts et missions scientifiques, qui y sont établis, y forment, avec l'Université et la Société archéologique, comme une délégation internationale. Il a semblé que le Jubilé de l'Ecole française pourrait être l'occasion et prendre la forme d'un congrès international d'archéologie classique, qui, si l'épreuve réussissait, fixerait lui-même le lieu, la date et le programme d'une réunion nouvelle, et deviendrait le point de départ d'une série indéfinie de réunions périodiques, convoquées à époques fixes, soit à Athènes, soit dans toute autre ville, que désignerait à chaque fois le congrès, et tenues par les soins d'un comité central permanent et de comités locaux.

C'est dans ce but que le Directeur de l'Ecole française a fait appel au concours des savants grecs et des directeurs d'Ecoles, ou des chefs de missions étrangères résidant à Athènes ; ils ont accepté l'idée avec la plus amicale et la plus active sympathie.

Persuadés de répondre à un besoin de la science et à un désir des travailleurs, nous avons constitué ensemble un comité d'initiative ; nous bornons notre rôle à préparer le premier congrès, qui sera tenu à Athènes par les soins de l'Ecole française, et serons heureux de remettre nos pouvoirs entre les mains d'un comité définitif, régulièrement constitué et investi par le congrès.

S. A. R. Mgr le Prince Royal de Grèce, président de la Société archéologique, à qui nous avons eu l'honneur de soumettre notre projet, a bien voulu l'approuver, et a daigné accorder à notre œuvre Son haut patronage et Ses bienveillants encouragements.

Vous trouverez ci-dessous le programme provisoire que nous avons élaboré ; nous vous demandons dès à présent l'appui de votre adhésion, et l'assistance de vos conseils, et nous sollicitons,

pour le mois d'avril prochain (septembre), votre présence et votre collaboration effective.

Dispositions relatives à la tenue du congrès.

I. Un congrès international d'archéologie sera tenu à Athènes en 1897, par les soins de l'Ecole française d'Athènes.

II. Aussitôt réuni, le congrès désignera son bureau.

III. Il durera trois jours, les 26, 27 et 28 avril (nouveau style) (septembre) et davantage, si les discussions l'exigent et que les adhérents le demandent.

IV. Les séances, au nombre de deux par jour, seront tenues à l'Ecole française, ou à l'Université d'Athènes ; elles seront toutes plénières, à moins que le congrès ne désire se diviser en commissions.

V. Les séances seront consacrées, les unes à des conférences scientifiques, les autres à des discussions techniques.

Dans les premières, des discours seront prononcés sur des sujets d'une portée générale, choisis de préférence parmi ceux qui, dans l'état actuel des connaissances et des découvertes, sembleront les plus importants. Il paraît désirable que chacune des nations qui prendront part au congrès soit, autant que possible, représentée par un orateur. Les orateurs devront s'entendre d'avance avec le comité, qui règlera l'ordre du jour ; ils emploieront la langue de leur choix.

Dans les séances de discussions, on agitera, non des problèmes purement scientifiques, mais plutôt des questions pratiques de méthode, d'organisation du travail et d'enseignement, plus susceptibles de solutions promptes et nettes. Pour préparer l'œuvre du congrès et en accroître l'activité, il sera bon que les personnes qui désireront prendre part aux discussions envoient au Comité, 15 jours au moins à l'avance, leurs conclusions écrites, plus ou moins développées

VI. Chaque question sera rapportée par un rapporteur spécial, désigné par le comité.

VII. Les conclusions envoyées au comité, les rapports, les résumés des discussions formeront, avec les discours et conférences, les actes du congrès. Il en sera fait une publication de la manière que décidera le congrès.

Programme de quelques questions qui pourraient être mises à l'étude.

En raison de la nouveauté de la tentative et du peu de temps dont on dispose, nous avons pris sur nous de rédiger un projet de

programme, et nous avons cru sage de le faire porter de préférence sur des questions d'ordre pratique, en nous inspirant le plus possible des vœux que nous avons recueillis de divers côtés.

I.

De la recherche et de la conservation des monuments antiques.

1° Y aurait-il lieu de rédiger des instructions générales sur la méthode à suivre dans les fouilles ?

2° Quelles mesures y aurait-il lieu de proposer pour la conservation et la protection efficaces des restes antiques exhumés par les fouilles ? — De la convenance des remblaiements après relevés faits ;

3° Dans quel esprit et jusqu'à quel point convient-il de restaurer le Parthénon et les monuments antiques ?

II.

Des moyens les plus propres à faciliter le travail archéologique à le rendre plus facile et plus fécond.

1° Projet d'une publication annuelle et internationale de bibliographie archéologique ;

2° Projet d'une Ephéméris épigraphique grecque ;

» d'un recueil épigraphique grec universel, de petit format et de prix modéré ;

2. Projet d'un recueil des inscriptions grecques chrétiennes et byzantines ;

3° Recherche du meilleur mode de publication et reproduction des textes épigraphiques ;

4° Projet d'une nomenclature archéologique internationale ;

5° Essai d'une dénomination commune, ou d'une figuration des formes de vases au moyen de signes typographiques ;

6° Projet d'un système uniforme d'abréviations et de références

III.

Enseignement archéologique.

Dans quelle mesure et par quels moyens l'étude de l'archéologie et de l'histoire de l'art peut-elle être introduite dans l'enseignement secondaire (lycées et gymnases) ? Quelle a été la méthode suivie, et quels sont les résultats obtenus dans les pays qui ont déjà essayé cet enseignement nouveau ?

IV.

Organisation du IIe congrès d'archéologie classique.

Nous ne nous flattons pas d'avoir compris dans ce programme toutes les questions qui eussent pu ou qui auraient dû y figurer; c'est un projet que nous vous soumettons, avec l'espérance que votre concours ne nous fera pas défaut pour le modifier et l'améliorer. Nous vous prions instamment de vouloir bien nous transmettre vos observations le plus tôt qu'il vous sera possible, pour que le programme définitif soit arrêté, publié et distribué en temps utile.

Nous avons dû prendre, avec la responsabilité de convoquer le congrès, celle d'élaborer un plan d'études; nous n'avons pas l'ambition d'accomplir tout d'abord une œuvre définitive et parfaite, mais plutôt de la rendre, par un premier essai, réalisable dans un avenir plus ou moins prochain; nous croirons avoir bien rempli notre tâche si cette réunion en prépare d'autres qui servent mieux les intérêts de la science.

Veuillez agréer les assurances de notre considération distinguée et de nos sentiments dévoués de confraternité.

Les membres du Comité.

CHRISTOMANOS, Recteur de l'Université d'Athènes,
CAVVADIAS, Ephore Général des Antiquités, secrétaire de la Société archéologique,
DŒRPFELD, Premier secrétaire de l'Institut archéologique allemand,
WOLTERS, Deuxième secrétaire de l'Institut achéologique allemand,
RICHARDSON, Directeur de l'École archéologique américaine,
SMITH, Directeur de l'École archéologique anglaise,
WILHELM, de la mission archéologique autrichienne,
REICHEL, de la mission archéologique autrichienne.

HOMOLLE, Directeur de l'École française d'Athènes, président du comité,
PERDRIZET, Membre de l'École française d'Athènes, secrétaire du comité.

Les adhésions doivent être adressées à l'École française d'Athènes.

Il est désirable qu'elles y parviennent le plus tôt possible, pour permettre de régler les détails de l'organisation du Congrès, d'obtenir pour ses adhérents toutes les facilités possibles de voyage ou de travail et de leur adresser des cartes qui leur en garantissent la jouissance.

SUITE DE L'HISTOIRE DU CHATEAU-NEUF

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

MORT DE LOUIS XIII

IDENTIFICATION DU LIEU OU NAQUIT LOUIS XIV

AVEC LA TOPOGRAPHIE ACTUELLE

MORT DE THIERS, PREMIER PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Suite (Voir *l'Ami des Monuments et des Arts*), Tome 9, pages 39-67, 73-92, 95, 105-112, 307-325, 405. Tome 10 pages 168-174, 341-354. — Tome XI, p. 7.)

Puis Antoine décrit l'entrée, qui, croyons-nous a dû subir diverses transformations : en effet, sur certaines estampes, telles que celle de Perelle (t.9, p 51), l'aspect est très différent de celui qu'on voit sur d'autres gravures, celle d'Aveline notamment (t. 9, p. 187). On peut s'en rendre compte en comparant entre elles les diverses estampes dont nous donnons le fac-similé. L'une de ces dispositions est commentée ainsi par Antoine :

« La principale porte est du côté du vieux château qui est orné d'un fort beau portail, soutenu par douze grosses colonnes[1] de pierres rondes cizelées et taillées en compartimens de broderie, sous lesquelles il y a un vestibule avec une terrasse dessus entourée d'un balustre de pierres tournées avec des pilastres de distance en distance et la devise du roy, qui est une épée couronnée avec cette inscription : *Duo protegit unus.* »

Antoine continue ensuite en ces termes : « De cette porte on entre dans la principale cour[2] qui est d'une très belle figure au bout

[1] On les voit sur la vue d'Aveline, qui n'en a figuré que dix au lieu de douze (Reproduite p. 187 du tome IX de l'A. d. M. e. d. A.)

On y reconnaît aussi la terrasse mais on y a omis la devise du roy : les autres vues ne concordent pas avec cette description. Sur le plan de Sylvestre (t. 9. p. 57), on n'a dessiné que dix colonnes ; la disposition du plan engage à considérer ce chiffre comme exact.

[2] L'auteur du *Voyage pittoresque* écrivait en 1768 : « Le plan de la cour est très ingénieux : des pilastres toscans en règlent l'architecture. »

On voit cette cour dans la vue d'Aveline, reproduite p. 187 du tome IX de l'A. d. M. e. d. A.

de laquelle est l'entrée de la grande salle qui sépare deux grands apartemens, et sert aussi de passage pour aller dehors sur les terrasses ; le premier apartement est à droite en entrant qui étoit celuy de la reyne Marie de Médicis ; il est composé de plusieurs pièces de pleinpied, et richement dorées, peintes et plafonnées très proprement d'ornemens et de sculptures au bout desquelles il y a une belle galerie qui sert de cabinet à cet apartement de la longueur et largeur de toute la face du bâtiment qui est aussi dorée, peinte et plafonnée d'ornemens très fins, avec de grands tableaux entre les croisées, qui représentent plusieurs villes et païsages au naturel ; cet apartement a toujours servy au logement de reynes, et en dernier lieu d'Anne d'Autriche où elle fit son dernier testament étant à l'extrémité, après avoir reçu le Saint-Sacrement le 3 aoust 1665. Dont voici l'extrait. »

Ici on lit ici la copie du testament, la nouvelle de sa mort, puis ensuite ces lignes :

« *Apartement du Roy.* — L'autre grand apartement du château neuf est à gauche de la grande salle, il sert au Roy, et est composé d'autant de pièces que celui de la Reine, avec une gallerie pareille, ornée et peinte de même, à l'exception des tableaux qui sont de l'histoire de Diane à la chasse, dans de beaux paysages. »

Il me paraît utile de compléter cette description en traduisant, dans la Relation récemment publiée par M. E. Mareuse, de *Thomas Platter junior*, quelques lignes du folio 771 qui permettent de se faire du château-neuf une idée plus précise. Les voici : « Nous entrâmes ensuite dans le château neuf, peu distant de l'ancien, dont la façade postérieure touche à un coteau de vignobles, tandis que le côté antérieur est situé vis-à-vis le vieux château, et tout le bâtiment est disposé de la façon suivante. Au rez-de-chaussée, dans la grande salle, sont beaucoup de belles peintures, mais en particulier on voyait suspendu au mur une tablette peinte en double effet. Lorsqu'on la contemplait d'en bas, on y reconnaissait une chasse, mais si l'on regardait dans la glace qui était fixée au plafond, on voyait deux personnes s'enlaçant amoureusement. C'est un tableau qui témoigne véritablement d'un grand art ; d'ailleurs on ne voyait dans cette salle que des tablettes peintes avec grand goût. Le bâtiment est haut de deux étages, et le logis du roi se trouverait dans l'appartement du bas où chaque salle communique avec l'autre : le toit est couvert d'ardoises peu épaisses. »

L'anonyme, M. D***, auteur du *Voyage pittoresque des environs de Paris*, nous donne un renseignement intéressant sur la décoration de l'appartement royal en 1768 : « Au plafond de la chambre à coucher, écrit-il, il y a quatre tableaux de *Vouet*, savoir une Victoire assise sur un faisceau d'armes, une autre armée d'une palme,

la Renommée tenant une couronne de laurier, et Vénus essayant un dard. » Cette phrase se rapporte évidemment à la chambre à coucher du roi puisqu'on la trouve immédiatement après la mention de cette pièce : en outre le sujet des peintures est bien celui qui convient à une chambre de roi. Nous savons donc quelle était la décoration de chacun des quatre panneaux de la principale des pièces royales.

Je trouve confirmation de cette description et d'autres renseignements complémentaires dans le manuscrit inédit intitulé *Forest et Antiquités de Saint-Germain en Laye*. Je reproduis textuellement le récit :

« Le roi Henri IV et Marie de Médicis le firent achever de bâtir pour leur demeure ordinaire et n'est exaucé que d'un étage, construit de briques en pavillons couverts de plomb et d'ardoise. Il y a trois courts de face, la première du milieu est en exagone et les deux autres sont quarrées, ou sont les offices et volières de plusieurs sortes d'oys eaux) rares. De cette première court exagonalle, on entre dans une grande salle qui sépare deux forts beaux appartemens, celuy de droit est le logement de la Reyne enrichi de dorure et peintures, accompagné d'une fort belle gallerie qui luy sert comme de cabinet peinte en tableaux de plusieurs villes.

« Dans celui de gauche est l'appartement du Roy et aussy accompagné de pareilles galeries peintes en tableaux d'histoires de Diane. Ce **fut dans cet appartement que naquit le Roy Louis XIV**, le 5e septembre 1638, et aussy que mourut le Roy Louis XIII, le 11 may 1643, lequel y logeoit fort souvent, ainsi qu'a fait aussy le Roy Louis quatorzième pendant plusieurs années à cause de la belle vue et situation du lieu. »

On complètera l'idée qu'on peut se faire du corps de logis par la lecture de l'extrait suivant des Mémoires de Mlle de Montpensier, connue sous le nom de *la Grande Mademoiselle :*

« Comme l'on fut arrivé à Saint-Germain (c'étoit le jour des Rois), l'on descendit droit à la chapelle pour entendre la messe, et tout le reste de la journée se passa à questionner tous ceux qui arrivoient, sur ce que l'on disoit et faisoit à Paris. Chacun en parloit à sa mode, et tout le monde étoit d'accord que personne ne témoignoit de déplaisir du départ du roi. L'on battoit le tambour par toute la ville, et chacun prit les armes. J'étois en grande inquiétude de mon équipage, je connoissois Mme la comtesse de Fiesque d'une humeur timide mal à propos, et dont je craignois de pâtir comme je fis. Elle ne vouloit point sortir de Paris dans la rumeur, ni faire passer mon équipage ; ce qui m'étoit le plus nécessaire. Quant à elle je m'en serois bien passée. Elle m'envoya un carrosse,

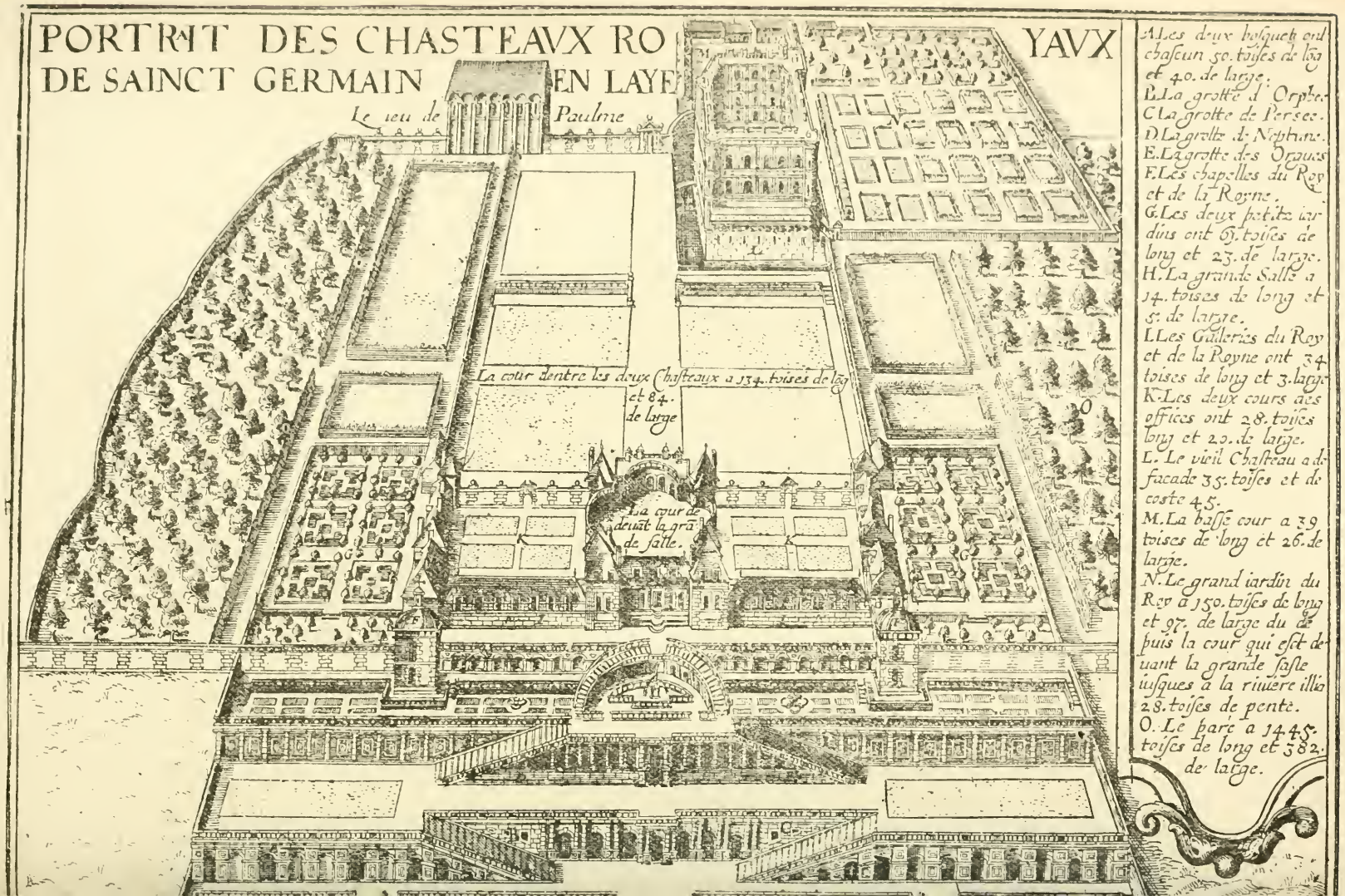
PORTRAIT DES CHASTEAVX ROYAVX
DE SAINCT GERMAIN EN LAYE
Le ieu de Paulme
La cour dentre les deux Chasteaux a 134. toises de lõg et 84. de large
La cour de deuãt la grã de salle.
A. Les deux bosquets ont chascun 50. toises de lõg et 40. de large.
B. La grotte d'Orphee.
C. La grotte de Persee.
D. La grotte de Neptune.
E. La grotte des Orgues
F. Les chapelles du Roy et de la Royne.
G. Les deux petits iardins ont 63. toises de long et 23. de large.
H. La grande Salle a 14. toises de long et 5. de large.
I. Les Galleries du Roy et de la Royne ont 34 toises de long et 3. large
K. Les deux cours des offices ont 28. toises long et 20. de large.
L. Le vieil Chasteau a de facade 35. toises et de coste 45.
M. La basse cour a 39 toises de long et 26. de large.
N. Le grand iardin du Roy a 150. toises de long et 97. de large du depuis la cour qui est deuant la grande salle iusques a la riuiere illia 28. toises de pente.
O. Le parc a 1445. toises de long et 382. de large.

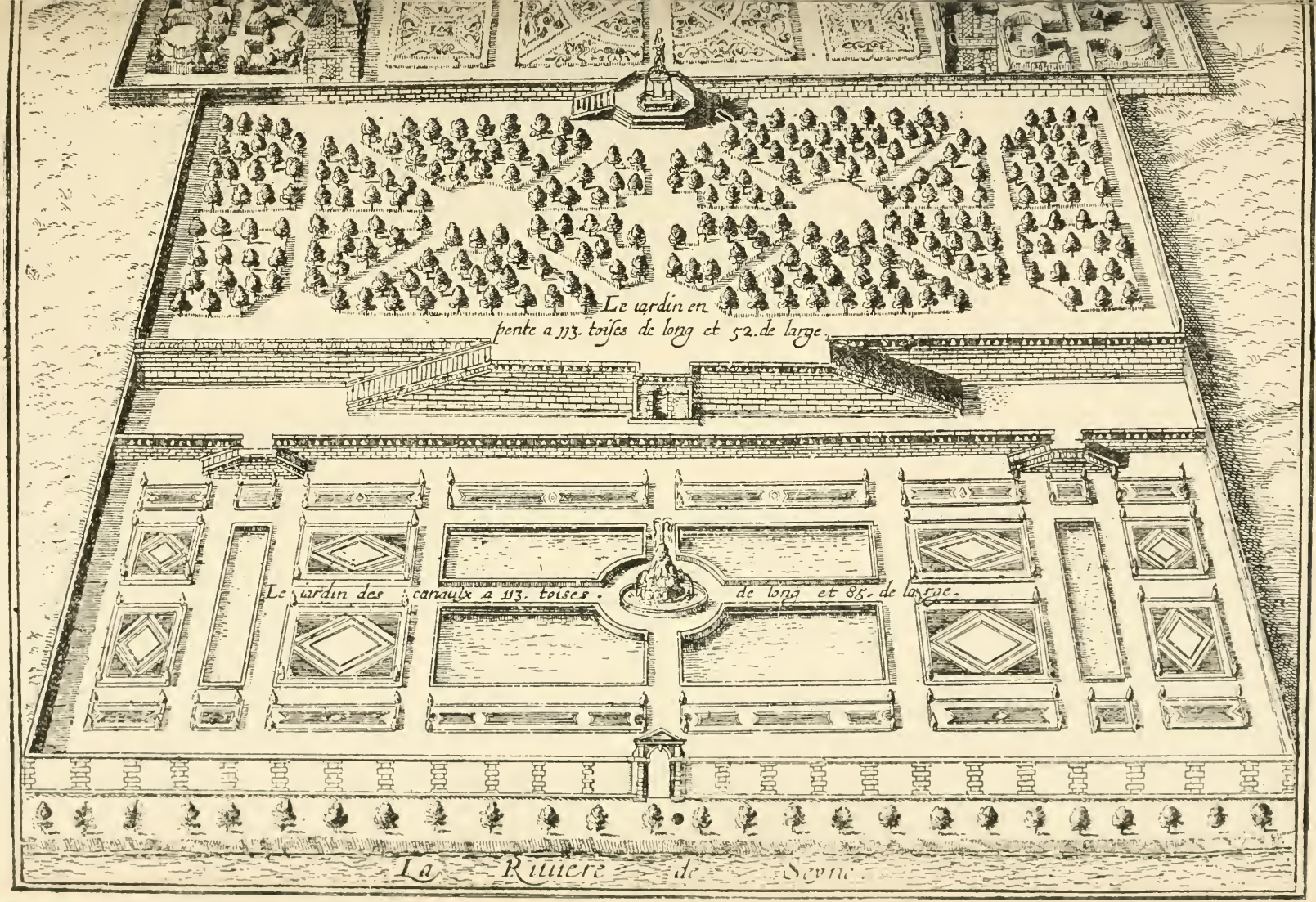
Le iardin en
pente a 113. toises de long et 52. de large.
Le iardin des canaux a 113. toises de long et 85. de large.
La Riuiere de Seyne.

qui passa parmi les plus mutins sans qu'on lui dit rien, le reste auroit passé de même ; ceux qui étoient dedans reçurent toutes sortes de civilités, quoique ce fût de la part de gens qui n'en font guère, et cela me fut rapporté. Elle m'envoya dans ce carrosse un matelas et un peu de linge.

Comme je me vis en si mauvais équipage, je m'en allai chercher secours au Château-Neuf, où logeoient Monsieur et Madame, qui me prêta deux de ses femmes de chambre ; comme elle n'avoit pas toutes ses hardes non plus que moi, le tout alla plaisamment. Je me couchai dans une fort belle chambre en galetas bien peinte, bien dorée et grande, avec peu de feu et point de vitres ni de fenêtres ; ce qui n'est pas agréable au mois de janvier. Mes matelas étoient par terre, et ma sœur[1] qui n'avoit point de lit, coucha avec moi : il falloit chanter pour l'endormir, et son somme ne duroit pas longtemps ; elle troubla fort le mien ; elle se tournoit, me sentoit auprès d'elle, se réveilloit et crioit qu'elle voyoit la bête ; de sorte que l'on chantoit de nouveau pour l'endormir, et la nuit se passa ainsi. Jugez si j'étois agréablement pour une personne qui avoit peu dormi l'autre nuit, et qui avoit été malade tout l'hiver de maux de gorge et d'un rhume violent. Cependant toute cette fatigue me guérit. »

« Heureusement pour moi les lits de Monsieur et de Madame vinrent : Monsieur eut la bonté de me donner sa chambre ; il avoit couché dans un lit, que M. le Prince lui avoit prêté. Comme j'étois dans la chambre de Monsieur, où l'on ne savoit point que je logeasse, je me réveillai par le bruit que j'entendis ; j'ouvris mon rideau, je fus fort étonnée de voir ma chambre toute pleine de gens à grands collets de buffle, qui furent fort étonnés de me voir, et que je connoissois aussi peu qu'ils me connoissoient. Je n'avois point de linge à changer, et l'on blanchissoit ma chemise de nuit pendant le jour et ma chemise de jour pendant la nuit ; je n'avois point mes femmes pour me coiffer et habiller, ce qui est très incommode ; je mangeois avec Monsieur, qui fait très mauvaise chère. Je ne laissois pas pour cela d'être gaie, et Monsieur admiroit que je ne me plaignois de rien. Pour Madame elle n'étoit pas de même ; aussi suis-je une créature qui ne m'incommode de rien, et fort au-dessus des bagatelles. Je demeurai ainsi dix jours chez Madame, au bout desquels mon équipage arriva, et je fus fort aise d'avoir toutes mes commodités. Je m'en allai loger au Château-Vieux[2], où étoit la reine. »

[1] Fille de la seconde femme de Gaston d'Orléans, par conséquent sœur consanguine de Mademoiselle.

[2] Le vieux château de Saint-Germain subsiste actuellement, en face de la gare du chemin de fer.

J'ai eu la curiosité de voir les parties du corps de logis principal qui subsistent encore. J'ai reconnu ceci :

La rue Thiers, ancienne rue du Château-Neuf, occupe la place du centre du logis ; son axe coïncide avec l'axe est-ouest du Palais, dont les deux extrémités nord et sud sont encore debout : l'un est le pavillon dit *Pavillon Henri IV, Pavillon du Roy, Pavillon de Gabrielle ;* il est couvert d'un dôme et on le voit dans le *Restaurant Henri IV ;* l'autre, dit *Pavillon de la Reine*, appartint à Mme la marquise de Blérancourt ; quoique refait, il est visible dans le jardin de M. Debacker, dont la porte ouvre au n° 20 de la rue Thiers, vis-à-vis celle du *Restaurant Henri IV*. On trouve chez M. Debacker la seule encore subsistante des niches décorant le mur de soutènement de la terrasse supérieure ; cette dernière était à peu près au niveau de la cour actuelle du *Restaurant Henri IV*. Des bords de la Seine on peut relier par la pensée ces deux pavillons extrêmes et se figurer ainsi quelle était la longueur de la façade.

Le pavillon où est installée une dépendance de l'hôtel-restaurant, bien connu sous le nom de Pavillon Henri IV, était jadis la Chapelle du Roy ; ses façades en briques et pierres sont intactes et sont conformes aux vues des estampes, notamment à celle de Sylvestre reproduite ici (tome 9 p. 43, 55, 83, 307, 314, 169) ; cette chapelle est figurée sur les gravures, sous la forme d'un pavillon à dôme qu'on y voit à droite, et contre lequel s'appuie le mur encore subsistant de la grande terrasse ; les bâtiments, qui, perpendiculairement à la direction de la grande terrasse, buttent dans son alignement, le long du parterre qui mène à la gare, sont ceux des anciens communs[1]. Ils subsistent encore et on peut les voir le long du parterre de la grande terrasse ou dans la cour du Restaurant Henri IV ; ils sont décrits ainsi dans le *Journal d'Antoine* :

« *Grandes volières de toutes sortes d'animaux.* — Les autres par bas sont dans les deux basses cours, où sont offices, cuisines et autres logemens du commun ; on y voit deux grandes volières, comme poules hupées, cannes musquées, paons, faisans et autres oyseaux familiers, avec des aigles, pelicans, autruches, perroquets et autres espèces farouches, les plus rares qu'on avoit pu trouver, comme aussy des animaux qui étoient en grand nombre enfermés dans des lieux particuliers, qu'on faisoit voir par curiosité, comme une chose très rare. » En 1768, l'auteur du *Voyage pittoresque* constatait qu' « il n'y a plus que des paons. »

[1] Le mur oriental de la cour septentrionale des offices existait encore en janvier 1897 ; j'ai vu démolir ses derniers restes le 30 janvier 1897 ; il avait 1 m. 20 d'épaisseur ; une partie des fondations en subsiste encore : on l'a détruit afin de faciliter la circulation.

Le parterre qui mène aujourd'hui de la gare à la terrasse, bordé d'un côté par les restes des communs, de l'autre par les arbres, est le dernier débris de l'un des deux petits jardins désignés par G sur la gravure de Sylvestre ; c'était celui de gauche pour le visiteur qui accédait par la porte principale, et on le nommait le *Petit Jardin du Roy* ; le souverain y avait fait installer une allée de muriers blancs. Il fut replanté en 1679 et nommé Jardin de Mme la Dauphine. De l'autre côté du château on avait disposé symétriquement par rapport à l'axe est-ouest du château un autre jardin dit le PETIT JARDIN DE LA REINE OU LE BOULAINGRAIN, au sujet duquel je relève la mention suivante dans le *Journal d'Antoine* :

« *Jardin du Boulaingrain*[1]. De plein pied du château-neuf, il y avoit aux deux côtés deux jardins qui y avoient communication pour les deux bouts des galeries : à droite est le Boulaingrain, nom anglais d'un jardin particulier ; il fut ainsi nommé[1] par feue Mme Henriette d'Angletterre, première femme de M. le duc d'Orléans, et elle en donna le dessin au commencement qu'elle fut en ce lieu ; ce jardin était planté sur le devant d'un joly parterre, par pièces coupées, avec des plates bandes autour, garnies d'arbrisseaux et de fleurs de toutes espèces et de saisons, et sur le derrière une manière d'amphitéâtre, où il y avoit autour plusieurs portiques de chèvrefeuille avec des contre-allées de ciprez et des berceaux aux quatre coins, propres pour s'y mettre à couvert. La terrasse, qui contient toute la façade de ce jardin, en augmentoit la beauté et en rendoit la promenade fort agréable. C'étoit une des plus fréquentes que la feue Reyne faisoit quand elle étoit à Saint-Germain ; depuis quelque tems, ce jardin a été changé, on l'a planté d'un parterre, avec une espèce de pré ou gazon, entouré d'arbrisseaux verds, accompagné d'un bosquet planté de palissades de charmes et d'ormes, où il y a plusieurs belles allées pour se promener à couvert. » On trouvera la vue de ce jardin à gauche de la page 183 du tome 9.

L'auteur du manuscrit décrit ensuite en les termes suivants le jardin *du Roy* dont j'ai parlé en premier lieu et qu'il nomme Jardin de *Madame la Dauphine* ; il est reproduit à droite de la planche signalée ci-dessus :

[1] Dans le traité de *Jardinage et d'Hydraulique* paru chez Mariette on lit à la page 83 : « L'invention et l'origine du mot de Boulingrin viennent d'Angleterre. Plusieurs auteurs le dérivent de deux mots Anglais : sçavoir de *Boule*, qui signifie rond, et de *Grin* qui veut dire prez... » En France, ce sont des renfoncements et glacis de gazon qui se pratiquent au milieu de grandes pièces et tapis de gazon, dans un bosquet, et quelquefois dans un parterre à l'Angloise : ce qui fait que l'on confond le parterre à l'Angloise et le Boulingrin. »

« *Jardin de Madame la Dauphine.* — L'autre jardin du côté du parc était planté anciennement comme un fruitier avec des allées de muriers blancs dont les feüilles servoient à nourrir lui-même par divertissement, ces petits animaux ; ce jardin a été changé aussi et planté en 1679 comme il se voit à présent en compartimens de pièces de gazons environnés de quantité d'ifs, taillés et figurés en différentes et belles manières avec des contre-allées d'epixias et soutenu sur le devant d'une terrasse revêtue de pierre, comme celle du Boulaingrain, qui en fait la même cimétrie ; on le nomme de Madame la Dauphine, à cause qu'il a été planté lorsqu'elle arriva en France, et elle s'y promena fort souvent »

A droite et à gauche sur l'emplacement du boulingrin et des quinconces de marronniers, se développaient des jardins ; celui de droite[1] était la promenade favorite de la reine ; celui de gauche eut les préférences de Henri IV, qui y fit planter une allée de mûriers blancs destinés aux vers à soie, » si aimés de ce fidèle protecteur de l'industrie vérícicole.

Près la grille du pavillon Henri IV ouvrant sur la grande terrasse on voit encore un TROPHÉE. Ce bas-relief décorait un des tympans compris entre les arcs des niches du mur reliant les devants du pavillon du Roi (restaurant Henri IV) au pavillon de la Reine (propriété de M. Debacker) ; ce mur s'élevait entre la cour actuelle du restaurant et son jardin bas ; j'ai retrouvé sa provenance en examinant à la Bibliothèque nationale le grand dessin, dont une partie est reproduite à grandeur de l'original sur la planche de la page 311 du tome IX. On verra en l'examinant, entre les arcs, des trophées dont la composition est du genre du trophée de la cour. On voit la place de ce mur dans l'ensemble du château, sur la gravure de la page 183 (tome IX), au-dessus de la ligne GH.
On a encastré, sur la façade intérieure des communs, une plaque de cheminée. Mais la chose la plus curieuse à voir est la grotte qui se trouve encore sous le pavillon Henri IV et dont nous causerons en étudiant, après le château proprement dit, les grottes et terrasses qui faisaient du château neuf une œuvre unique, dont le caractère à la fois grandiose et délicat n'eut peut-être jamais de rival.

[1] On ne dit point ni c'est relativement à l'entrée sur Seine ou par rapport à l'entrée vers le château-vieux ; cette dernière hypothèse est plus vraisemblable, car la porte sur Seine est aussi secondaire, sur les gravures, que l'autre y figure avec importance ; l'expression du « pavillon Henry IV » donnée à l'une des chapelles du roy et de la reine (comme les qualifie Mérian qui ne les distingue pas l'une de l'autre) donne à supposer que le pavillon Henri IV était la chapelle du roi : par suite l'expression côté gauche serait conforme à la seconde hypothèse.

IV. Description des rampes, grottes et jardins étagés sur le coteau.

L'auteur du manuscrit de la *Forest et Antiquitez de Saint-Germain* continue le récit, que nous avons reproduit, en faisant en ces termes la description des ouvrages d'art étagés sur la colline :

« En descendant du Château-Neuf sont plusieurs belles terrasses les unes sur les autres fort grandes et hautes, revêtues de briques et de pierres brodées en sculpture par bandes ; des deux côtés de la première terrasse se voyent deux chapelles en pavillons quarrés et en dôme couverts d'ardoise ronde, dans celle de droite l'on y disoit la messe et l'autre est demeurée imparfaite. Au-dessous de celles il y a deux autres gros pavillons en simmetrie qui servoient de logement aux Jardiniers du Roy[1]. » Ce récit est complété par cet autre :

« Lorsque je sortis par le derrière du château, écrit Thomas Platter[2] au folio 772, je vis un splendide passage (gang) d'où par deux larges escaliers en pierres, on gagnait le jardin d'agrément, où l'on peut aller à cheval ou en voiture. Tout en haut est une sorte de terrasse supérieure où l'on entre dans le château et d'où l'on peut voir non seulement la campagne environnante, mais encore tout ensemble les fontaines et jeux d'eaux. »

Le *Journal d'Antoine* permet de compléter ces indications de la façon suivante :

1. « *Terrasse du château neuf.*—En sortant de la grande salle sur le devant de la belle vue, où se trouve une grande terrasse[3], qui contient toute la face du bâtiment fort élevée revêtie de pierres cizelées

[1] L'un des deux qui subsiste encore est devenu la belle villa d'été de Mme et de M. Bertrand, le directeur de l'Opéra.

[2] J'avais traduit, il y a deux ans, ces passages du manuscrit de Platter que M. Mareuse m'avait communiqué fort obligeamment. Cet érudit a publié tout récemment une traduction du mémoire qui diffère légèrement de la mienne, que je crois devoir conserver. M. Mareuse a enrichi son édition de notes précieuses.

Dans la traduction publiée depuis l'impression de mon travail par M. Mareuse (*Mémoire de la Société de l'Histoire de Paris, tome 22, page 213*), on a traduit le mot *altare*, par *balcon*, alors que l'étude des estampes doit le faire rendre par le mot de *terrasse supérieure*

[3] C'est la première terrasse, d'où l'on descendait par l'escalier sur plan semi-circulaire. Sur la vue de la page 345 du tome x, on voit une fontaine avec vasque hexagonale élevée à chaque extrémité de cette terrasse.

avec des compartimens de brique, aux deux bouts de laquelle il y avoit deux galleries voutées en arcade et cintrées en portiques[1], soutenues par des pilliers à jour qui soutenaient des terrasses au-dessus garnies de balustres de pierres tournées avec des pilastres ornées de sculptures qui servoient à se promener à couvert et à passer dans deux gros pavillons quarrés, dont l'un servoit de chapelle, et l'autre de logemens; ces deux pavillons sont détachés du château[2]; batis de pierres et de briques, très bien ornés d'architectures, couverts d'ardoise en écaille et de plomb par rayons très bien façonnés et environnés d'un même balustre et pilastre que sur les autres terrasses avec les chiffres du Roy et de la Reyne, dont ce chateau est partout orné, ce qui en fait une des beautés, étant très délicatement travaillé. » Le niveau de cette première terrasse est celui de la cour du pavillon Henri IV. Un escalier droit a remplacé l'escalier sur plan demi-circulaire qui permettait de descendre à la première terrasse, et auquel fut substitué, après l'écroulement de 1660, l'escalier à rampes droites se contrariant qui figure sur beaucoup d'estampes, mais que Bosse et ses imitateurs nous présentent sur plan demi-circulaire.

2° *Les rampes demi-circulaires, transformées en rampes droites après l'effondrement de 1660 et la deuxième terrasse* (rampes encore subsistantes et permettant de descendre de Saint-Germain à la route de Paris par la rue Thiers).

Antoine décrit ainsi cette partie du château dans son *Journal* :

« *Deuxième terrasse.* — En descendant cette première terrasse par deux grandes rampes qui tournoient en fer à cheval et aboutissant sur deux petits jardins de distance égale, plantés de buis en broderie, on rencontroit au milieu deux bassins[3] entourés d'un

[1] Ce sont les galeries à terrasses qui butaient sur les chapelles du Roy et de la Reine : la première d'entre elles existait encore vers 1830, comme on le voit sur la photographie d'un dessin de Bunoust, que m'a communiquée le propriétaire actuel du Pavillon Henri IV : la terrasse y est recouverte d'un toit alors très délabré. L'état ancien est visible sur la planche de la page 55 (tome 9), entre le pavillon à dôme et celui que couvre un toit élevé ; le plan de ces deux portiques est indiqué sur la page 57 (tome 9), là où on a écrit en marges : *Côté du nord, du sud.* Ces portiques sont particulièrement visibles sur la planche de la page 345 du tome X ; ils y buttent par derrière les deux pavillons couverts d'un dôme, dites chapelles du Roy et de la Reine.

[2] L'un des deux est le pavillon Henri IV.

[3] Il s'agit de l'escalier sur plan demi-circulaire et des deux fontaines placées symétriquement aux côtés de la fontaine du Mercure. Elles étaient dissemblables, comme on le voit sur la grande vue de Michael Asinius : l'une d'elles, aux satires et à la couronne, est figurée en détail sur notre

cordon de pierre, au milieu desquels il y avoit, sur un piedestal, des satyres de bronze (sous la vasque) qui jettoient de l'eau par la bouche, une belle figure d'un ange de grandeur humaine tenant une couronne royale. (*Voir la planche de la page 85 du tome IX*) sur la tête, d'où il sortoit une grande quantité de jets d'eau, lesquels en tombant faisoient quatre napes d'eau sur une grande pierre taillée en quatre coquilles égales enrichis d'ornemens de sculpture fort propre ; il y avoit sur le devant un gros et grand bassin[1] au milieu des escaliers, ou sur un beau pied destal enrichy aussi de plusieurs belles figures de bronze qui jettoient de l'eau différamment étoit une grande coquille soutenant la statue d'un Mercure de bronze verte de grandeur naturelle ; cette pièce avoit été faite à Florence et donnée par rareté à la reyne Marie de Médicis ; depuis elle a été portée à Versailles avec plusieurs autres figures, après que cet endroit fut détruit par la chute de la grande terrasse sous laquelle il y avoit deux belles grottes, l'une de Neptune et l'autre de la Demoiselle d'une grandeur naturelle, qui jouait du clavesin ; tous ces lieux étoient embellis de rocailles, napes et jets d'eau ; mais par malheur ils ont été détruits par la chutte de la terrasse. On les a rebatis depuis en 1662 d'un autre dessein, comme on le peut voir avec la terrasse, sous laquelle il n'y a plus qu'une manière de grande galerie avec deux salons aux deux bouts, qui n'ont point été achevés en dedans, cintrés en portiques sur le devant, avec un frontispice soutenu de quatre colonnes de pierre dans le milieu de la porte d'entrée, ce qui fait un assés joly portrait. »

On peut voir ce nouvel état à rampes droites sur diverses estampes telles que la gravure de Nicolas du Fer. L'aspect ancien, d'avant 1660, est gravé, avec les rampes circulaires, sur les vues de Bosse et de ses successeurs : la partie septentrionale de la deuxième terrasse subsiste encore ; elle est devenue le jardin bas du restaurant Henri IV, qu'on trouve au-dessous de la grande terrasse et qui domine la *route de Paris* ou *route des Grottes* ; le mur

planche de la page 85, (tome 9). d'après l'original de la collection Lesoufaché ; j'ai retrouvé l'autre dans l'œuvre de Bosse à la Bibliothèque Nationale : Antoine décrit la première, et ne dit rien de la seconde, une statue tenant un trident, qui devait se trouver au sud de la rampe ovale, tandis que la première surmontée d'une couronne était au nord.

[1] Ici commence la description de la *Fontaine de Mercure*, reproduite sur la planche de la page 81 du tome IX ; elle était tracée sur le plan d'un demi-cercle ayant soixante douze pieds de diamètre, avec décrochement rectangulaire sur le devant.

qui sépare ce café-jardin d'avec la route est celui de la seconde terrasse ; on y voit encore quelques arbres taillés à la mode ancienne, probablement vers 1679, en même temps qu'on renouvelait le *Jardin de Madame la Dauphine*, dont il a été parlé plus haut. C'est d'ici qu'on accède dans la grotte qui forme le rez-de-chaussée du pavillon Henri IV et qui forme une dépendance de ses cuisines.

3° *Grottes établies sous la seconde et la troisième terrasse.* — Toute la décoration en rocailles de ces grottes subsiste encore, dans celle qui est en contre bas de la cour du *Restaurant Henri IV* ; cette grotte sert à remiser les orangers en hiver et se trouve à côté de la cuisine actuelle. La décoration sculptée en était peinte, dorée, et formée de coquillages de couleurs diverses. J'en possède une restitution polychrome d'un remarquable effet. Elle permet de comprendre le caractère superbe de ces jardins qui enthousiasmèrent nos pères et que je puis aujourd'hui décrire enfin avec détails. En visitant cette grotte on comprendra quel était le style de ces souterrains. Il me paraît probable que les restes qu'on voit sous le pavillon Henri IV sont ceux d'une partie de la GROTTE DES ORGUES, qui se trouvait de ce côté.

Thomas Platter nous donne de ces grottes une idée d'ensemble :

« Sous la terrasse[1] et l'escalier est une grande grotte, merveille de l'art, dans le milieu de laquelle on a bâti une belle fontaine en coquillages marins et en coraux ; un griffon projette l'eau et les rossignols mus par l'eau chantent d'une façon tout à fait charmante. Sur le côté droit[2] on nous conduisit dans un souterrain ou grotte dans laquelle on a installé divers beaux jeux d'eau, de façon entièrement artificielle et comme je n'en avais jamais vu de pareils. Ils étaient revêtus sur les côtés comme dans le haut du souterrain avec de l'ambre fondu apporté ici de la mer ou des mines, et entremêlés de divers coquillages, de moules rares, de coraux, de saillies et autres pierres. Ajoutez à cela que l'eau, quand elle est mise en mouvement, sort de toutes parts du rocher, ainsi que de toutes sortes de figures, créées artificiellement, ici comme on le voit rarement. Le sol est pavé et de petits cailloux de couleur de grande valeur et renferme beaucoup de petits conduits qui élèvent l'eau jusqu'à la voûte, d'où elle retombe ensuite à la façon d'une forte pluie.

« Au lieu où le rocher est le plus haut, et tout devant le château, vous remarquez une belle et admirable fontaine, qui surgissant à gros bouillons se divise en plusieurs tuyaux qui serpentent et ar-

[1] Il s'agit de la terrasse supérieure.

[2] Etant donné l'ordre de marche de Platter, il s'agissait ici de la moitié septentrionale de cette grotte.

RECONSTITUTION, PAR CHARLES NORMAN

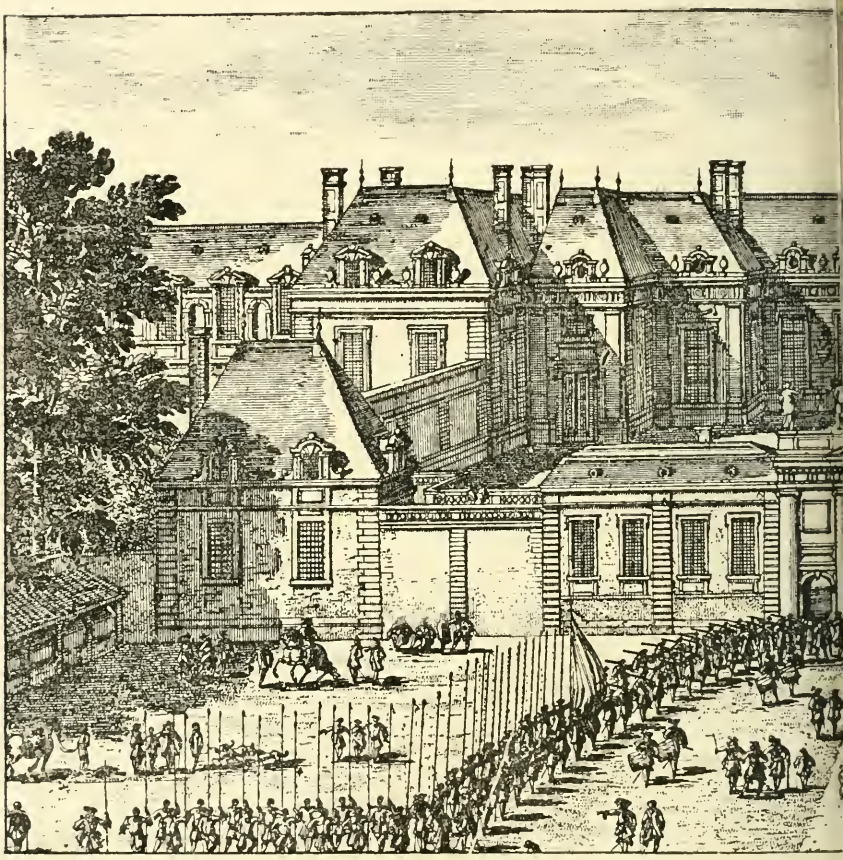

N. POILLY, EX C. P. R

Veue et perspectiue du Cha

TEAU NEUF DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

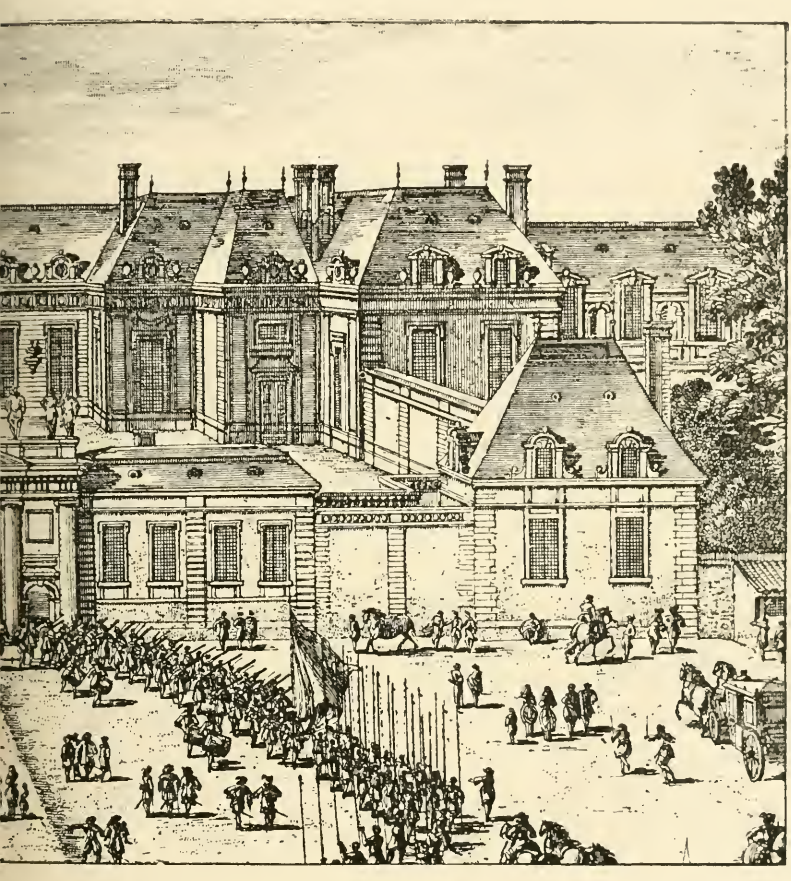

e Saint-Germain-en-Laye. PERELLE DEL ET SCULP.

rousent non seulement les jardins, mais aussi fournissent d'eau à toutes ces petites merveilles artificielles[1]. » On trouve dans l'œuvre de Lasne une fontaine de Mercure signalée comme une œuvre de Francini et offrant une grande analogie avec celle de Saint-Germain; elle décorait le château de Fontainebleau. On constate que d'autres fontaines du château-neuf ressemblaient à celles de Fontainebleau.

(Folio 773). « Dans les murs sont de nombreuses cavités où se tiennent diverses statues en métal, en marbre, en coquillages et autres matières ; toutes versent de l'eau. Beaucoup d'entre elles se meuvent, telles, comme, par exemple, ces forgerons qui circulent et forgent sur l'enclume. (Voir la représentation de cette scène et des suivantes sur la gravure de la page 105 du tome 9) ; des oiseaux chantent gentiment, remuent têtes et ailes ; des lézards, des grenouilles, des serpents se reposent sur des pierres abruptes qui versent aussi de l'eau. Au milieu de la grotte est un Neptune, dieu de la mer, avec un trident, qui, debout sur un char, émerge de l'eau ; il se retourne une fois dans la grotte, puis disparaît de nouveau. Sur le côté gauche de l'escalier on bâtit une autre grotte pour un orgue ; dans les murs on voit des couronnes jaunes en coquillage sur champ noir. Au total il y avait tant de belles choses à voir, qu'il n'était point possible de tout noter en si peu de temps et de les signaler. On me fit encore voir une forte provision d'ambre, coquilles, coraux et plantes que le grand duc de Florence avait envoyé à Sa Majesté afin de les employer à l'ornementation d'autres voûtes. Quand nous fûmes sortis nous vîmes dans la cour une belle fontaine où l'eau était lancée très haut avec une telle violence qu'elle s'élevait d'un seul jet à la hauteur de deux hommes et avec un bruit tel que celui d'un mousquet qu'on fait partir. Mais elle n'était encore que commencée, car beaucoup de sculptures devaient y être ajoutées, ainsi que deux fontaines au-dessus qui n'étaient point encore finies de bâtir.

« Le roi avait engagé spécialement un Italien[2] afin qu'il amé-

[1] La fontaine de Mercure paraît avoir été le réservoir qui alimentait tous les jeux d'eaux si j'en juge par la phrase ci-dessus de A. Duchesne (p. 279) qui, sans être claire, me paraît désigner la *Fontaine de Mercure* : car on ne voit sur les vues aucune autre fontaine située « plus haut et tout devant le château », en dehors de la la fontaine de Mercure, qu'André Duchesne n'a pas décrite encore dans son récit, et c'est la seule dont il soit parlé dans l'édition de 1609.

[2] C'est Thomas Francini dont on a parlé dans cette étude. (Voir notamment l'*Ami des Monuments et des Arts* nº 17 et 49. (Tome 9, pages 78, 79, 80 198). Il conviendrait de distinguer entre la part qui lui revient dans l'aménagement des eaux, et celle qui peut appartenir à Claude de Monnonis, que Platter oublie. (Voy. l'*Ami* T. 9, p. 50).

nageât les jeux d'eaux et les grottes, comme les nombreuses belles choses qu'il a terminées. En particulier dans la grotte où se trouve l'orgue est un poisson d'où l'eau sort en forme de coq gauloise et fait jaillir une épée qui retombe à l'endroit d'où elle était sortie. Il a dû bâtir aussi une grotte sèche. Le jardin qui y touchait par derrière n'était autrefois qu'une plaine, divisée en belles allées et orné de belles plantes. On y accède par les rampes anciennes ; au bas de celle du sud on voit encore le long mur de soutènement; il est en briques et pierres, décoré de pilastres et d'ornements ; une belle porte cintrée permet l'accès de grottes subsistant encore. On y entre ordinairement par une petite porte située un peu plus haut à droite sur la route et qui donne accès à un terrain vague : là on voit les ruines du mur de soutènement du Jardin du Boulaigrin, et l'ouverture des grottes ruinée du côté de leur accès » Enfin ajoute Platter on m'apprend que tout le coteau de vignobles jusqu'à la rivière du bas doit être ajouté au jardin[1].

Par deux rampes droites, encore subsistantes, on descendait à la troisième terrasse, dont la route de Paris ou des Grottes occupe la place; c'est d'ici qu'on accédait à la première galerie des grottes, faite en 1599, comme l'enseigne l'estampe de la grotte du Dragon, par Bosse ; ces souterrains existent encore derrière le mur en briques, qui est toujours décoré de chaînes en pierre, séparées par de grands ornements de forme ovale ; on accède aux grottes, par la porte ancienne en plein cintre qu'on trouve au bas de la rampe méridionale, et qui doit être une ancienne entrée de la grotte de Neptune ; on peut y arriver encore par une porte moderne située un peu plus haut sur la route, et ouvrant dans la propriété de M. Debacker.

Du côté de la rampe septentrionale, qui longe le jardin bas du restaurant du pavillon Henri IV, on trouvait la grotte de la Damoiselle ou des Orgues, jointe à celle du Dragon.

La grotte des Orgues ou de la Damoiselle. — André Duchesne nous donne des détails précis sur les curiosités qu'on y voyait : « Dedans la première (des grottes) est une table de marbre, où par l'art d'un entonnoir s'élèvent en l'air des coupes, verres et autres vaisseaux bien formez de la seule matière de l'eau. Près de là y a

[1] Sur toutes les gravures le jardin descend jusqu'à la Seine et s'est substitué au vignoble que Platter y vit encore. Après ce récit Thomas Platter junior quitte Saint-Germain et rentre à Paris ; il fait un court arrêt à Madrid, sur lequel il n'enseigne rien de neuf.

une nymphe eslevée à demy-bosse, en face riante, belle et de bonne grace, qui laissant emporter ses doits au branle que luy donne l'eau, fait jouer des ORGUES[1], je dis de ces instruments organiques, qui furent premièrement en usage aux églises de France sous Louys le Débonnaire fils de notre grand Charles. Il y a un MERCURE près la fenestre, qui a un pied en l'air, et l'autre planté sur un apuy sonnant et entonnant hautement une trompette. Le coucou s'y fait entendre et reconnaitre à son chant. Sortant de là pour entrer en l'autre partie[2] se rencontre un fier DRAGON, lequel bat des aisles avecque grande vehemence, et vosmit violemment de grands bouillons d'eau par la gueule. Dragon accompagné de divers petits osillons, que vrayment l'on diroit non pas peints ou contrefais, mais vivans et branlans l'aile, qui font retentir l'air de mille sortes de ramages : et sur tous les rossignols y mussiquent à l'envy et à plusieurs cœurs ».

L'auteur de l'*Espion turc* (1644) n'est pas moins intéressant à lire et sa description indique qu'il parle en ce passage de la grotte des orgues. « Là, écrit-il, par la simple force de ce liquide élément, on fait jouer des instruments de musique, qui composent une harmonie qui n'est guère inférieure aux meilleurs concerts, et qui relève de beaucoup le plaisir qu'on prend de voir jouer ces musiciens apparents et de sentir qu'ils appuient les doigts sur les clefs des orgues, sur les cordes des violes et des luths, avec la même justesse que s'ils étaient des personnes vivantes. On y voit toutes sortes de métiers exercés par des statues qui font tout avec justesse et qui le font avec une extrême rapidité, tant que l'eau leur donne le mouvement ; mais d'abord qu'elle ne les fait plus agir, elles retournent incontinent à leur première immobilité. »

La grotte des Orgues était séparée en deux parties, par une grotte qui se trouvait dans l'axe du château et que je qualifierai de GROTTE DE NEPTUNE ou du TRIOMPHE MARIN, car il explique la nature de la décoration décrite par A. Duchesne : « On void de

[1] Cette phrase montre que la description s'applique à la grotte n° 13, dite des Orgues sur la gravure de Mérian.

[2] Sans doute par rapport à l'axe est ouest du château, mais nous ne savons si c'est sur son côté nord ou sud. Notre planche de la page 95 du tome IX où l'on voit une grotte décorée en son milieu d'un dragon me paraît figurer le monument décrit dans ce passage, car le récit énumère les petits oisillons qu'on voit en effet sur l'arbre qui accompagne le dragon : la niche qu'il décorait, faisait partie de la grotte de la Damoiselle, comme on le voit par la légende de la vue générale du château, par Bosse.

l'autre coste[1] un bassin de fontaine enrichy de mille petits animaux marins, les uns en coque, les autres en escaille, les autres en peau, tous entortillez par le reply des vagues et des flots courbez et entassez l'un sur l'autre : semble à voir ces troupes escaillées que ce soit un triomphe marin. Sur l'une des faces entre ces petits animaux, s'eslèvent deux Tritons[2] par dessus les autres, qui embouchent leurs coques, tortillées et abouties en pointe, mouchetées de taches de couleur, aspres et grumeleuses en quelques endroits. Ils ont la queuë de poisson large et ouverte sur le bas. Au son de ces coques s'avance un roi[3] assis en Majesté sur un char, couronné d'une couronne de joncs mollets meslés de grandes et larges feuilles qui se trouvent sur la grève de la mer. Il porte la barbe longue et hérissée de couleur bleue[4], et semble qu'une infinité de ruisseaux distillent de ses moustaches allongées et cordonnées dessus ses lèvres, et de celles de ses chevaux. Il tient de la main dextre une fourche à trois pointes, de l'autre il guide et conduit ses chevaux marins galopans à bouche ouverte, ayant les pieds déchiquetez et découpez menu, côme les nageoires de poisson : ils ont la queuë entortillée comme serpens. Les roues de ce char sont faites de rames et d'avirons assemblez pour fendre et couper la tormente, et l'espaisseur des flots comme à coups de ciseau. De l'autre face[5] sont des maréchaux en leurs habits de forgerôs, la face noire de crasse et de suye, lesquels battent du fer sur une enclume à grands coups de marteau. Si c'étaient des Cyclopes, je dirois qu'ils forgeroient des armes à notre grand Henry, comme ils en ont forgé chez les poëtes au vaillant Achille, et au pieux Enée. Et ce qui est de plus plaisant et qui semble fait pour rire, c'est que l'eau se lance à si gros bouillons contre ceux qui se tiennent aux fenestres, qu'en un moment ils sont tout mouilléz. »

[1] « De la grotte des Orgues » dont l'auteur vient de parler : mais sa phrase est peu claire ; on ne sait s'il décrit ici l'une ou l'autre moitié (nord ou sud) de la grotte des Orgues, qui, d'après la gravure de Mérian comportait deux parties, ou bien s'il s'agit d'une grotte distincte.

Cette grotte de Neptune aurait été au-dessus et un peu plus haut que la grotte d'Orphée, selon la suite de cette description et les vues; ainsi on est porté à croire que la grotte de Neptune formait pendant à la grotte des Orgues, au-dessus de la grotte de Persée.

[2] Voyez le bas de la gravure (T. IX. p. 105) la statue de Neptune.

[3] Au milieu de la gravure de la page 105 (T. IX) : ce roi est un Neptune.

[4] Rapprochez cette coloration de celle des statues étranges, dites *Barbes-Bleues*, retrouvée sur l'Acropole d'Athènes d'avant l'invasion perse (480 av. J.-C.), et dont j'ai envoyé la restitution au *Salon*.

[5] Sur le côté gauche de la gravure de la page 105 du tome IX.

L'auteur de l'*Espion turc*, (1644) décrit ainsi cette grotte de Neptune. « On passe de là (il semble que ce soit de la grotte des Orgues, mais une phrase intercalée rend le sens douteux) à une *mer feinte* où l'on voit des Tritons en mouvement sur des Dauphins et sonnant de leurs trompettes de coquilles devant *Neptune* qui est tiré dans son charriot par quatre tortues. »

On voit encore en place le mur de soutènement qui maintenait les terres de la seconde terrasse ; du côté nord de la rampe descendant à la route il soutient le jardin bas du restaurant Henri IV ; du côté sud, il a, en outre, gardé sa décoration primitive en bossages formant pilastres, séparant des champs dont le milieu est orné d'une ellipse ; on voit ce mur en descendant la large rampe du sud ; à son bas, à droite, on observe une très belle porte cintrée du temps de Henri IV ou de Louis XIII ; elle ouvre sur une longue grotte, dont la décoration a disparu et à laquelle on accède par une petite porte qui s'ouvre, un peu plus au sud de la route, dans la propriété de M. Debacker. Là on peut voir aussi le petit escalier et le mur qui soutenait le jardin du Boulaingrain ; ils marquent la place d'une des extrémités de la façade du château, celle du sud, tandis que l'autre, celle du nord, est sous la grande terrasse, près le pavillon Henri IV ; on peut apprécier ainsi par l'écartement de ces deux parties, quelle fût la largeur de la façade sur Seine du château-neuf.

4° *Grottes sous la troisième terrasse.* — C'est au-dessous de la route actuelle qu'on trouvait les grottes de Persée, d'Orphée et des Flambeaux ; la hauteur des terrassements dans lequel on les avait pratiquées est représentée par la différence de niveau existant entre la base des pilastres du mur qui flanque la rampe et le niveau de l'*Avenue du Pavillon de Sully* ; cette hauteur est aujourd'hui rachetée par un misérable escalier, ouvert vis-à-vis le pavillon Sully, et par la pente de la route. Voici comment Antoine dans son *Journal* décrit ce qu'on voyait en continuant à descendre pour se rapprocher de la Seine.

« *Trois terrasses, trois belles grottes.* — Au-dessous de cette seconde terrasse, d'où l'on descend par deux continuités de rampes de pavé, si aisées, qu'on y pourrait aller à cheval[1], l'on se trouvoit encore sur une autre pareille, sous laquelle il y avoit trois des plus belles grottes qui soient dans l'univers, séparées par une même galerie, voûtée et ornée de tables, bassins et figures de marbre et de jaspe

[1] Ces deux rampes sont celles, qui sont encore intactes, et qui servent à descendre de la terrasse, (la seconde à partir du haut), à la route de Paris.

de toutes les couleurs. Il y avoit dans le milieu, vis-à-vis l'entrée, un rocher de même qu'à celle de dessus, sur laquelle étoit la figure de Bachus[1]. »

Ces grottes étaient celles de Persée, d'Orphée, et au-dessous de cette dernière la grotte des Flambeaux : elles se trouvaient sous la *route actuelle de Paris ou des Grottes* ; on y accédait par la quatrième terrasse, dont le niveau est celui où l'on trouve aujourd'hui l'*Avenue du Pavillon de Sully*, du Pecq.

Israël Sylvestre place ces grottes sous la seconde terrasse et Mérian sous la première ou plus haute. Antoine les décrit ainsi :

« **Grotte de Persée.** — A main droite, on entroit dans un avant salon proprement enrocaillé, pour passer à la grotte nommée de Persée, qui étoit bien spacieuse, on y apercevoit donc Persée, d'une grandeur plus qu'humaine descendre armé de toutes pièces, du haut de la voûte, pour fraper de son épée sur la tête d'un grand dragon, qui sortoit d'un grand bassin plein d'eau, et qui ayant reçu ces coups disparoissoit au fond de l'eau ; à côté on voyoit une agréable figure au naturel, d'Andromède, qui étoit attachée par le bras à un gros rocher, dont les chaines se défaisoient d'elles-mêmes Vis-à-vis, dans la même grotte, on découvrit une autre figure de Bachus, de bronze, assis sur un tonneau au haut d'un gros rocher et tenant une coupe à la main, d'où sortoit un fort gros boüillon d'eau, de même que du tonneau, qui en tombant du haut du rocher faisoit remüer plusieurs petites figures qui étoient placées en plusieurs endroits du rocher, comme de forgerons, tisserands, menuisiers, remouleurs, et autres sortes d'ouvriers qui remuoient et travailloient chacun de leur métier, bien au naturel, avec des moulins à vent et à l'eau, qui tournoient et mouvoient par le seul découlement de l'eau, qui tomboit de ce rocher dans une grande cuve de marbre noir, où elle faisoit encore une nappe d'eau ; cette eau tomboit par de petits conduits qui étoient imperceptibles.

Toute cette grotte étoit, ainsi que le salon, délicatement enrocaillée de beaux et fins coquillages, employés avec tant d'adresse qu'ils imitoient toutes sortes de figures au naturel, comme satyres, monstres et marins, animaux, agneaux, plantes, fleuves de plusieurs façons. L'architecture et la sculpture y étoient aussi bien observées ; ajoutés encore à ces rocailles, des grotesques d'où découloient en quantité de napes, boüillons et jets d'eau, qui moüilloient bien quelques fois les spectateurs, s'ils n'en étoient prévenus auparavant. »

[1] Cette grotte est figurée page 61 du tome IX

« De l'autre côté de la grande galerie, il a avoit un pareil avant salon, surocaillé et garny comme l'autre, ou il y avoit aux quatre coins quatre grandes figures au naturel, qui représentoient les quatre Vertus, tenant chacune à la main son symbole ».

« Grotte d'Orphée. — De ce salon, lit-on encore dans le *Journal d'Antoine*, on entrait dans la grotte d'Orphée[1]; au milieu étoit cette figure de grandeur naturelle assise sur un rocher et joüant de la lyre plusieurs airs différents, les uns aprés les autres, que l'on entendait très bien et fort distinctement; on la voyait remuer la tête et les mains d'une manière surprenante ; à cette mélodie, plusieurs animaux farouches, reptiles, oyseaux, et autres venoient paroître et passoient devant Orphée les uns aprés les autres, sortant de leurs cavernes, comme lions, léopards, tigres, ours, loups, renards, cerfs, sangliers et autres bêtes farouches et privées, même des serpens et lézards, jusqu'aux crocodilles qui paroissoient charmés et aprivoisés par des airs si mélodieux ».

« *Désert à oyseaux.* — Tout ce désert étoit un agréable bocage, orné de plantes et de fleurs avec de grands arbres tout verts, qui par leur remuëment et branlement sembloient vouloir aprocher. Des oyseaux de différents plumages sembloient aussi vouloir aprocher et se perchoient sur leurs branches, chantant chacun son ramage; entre les autres, le rossignol et le coucou s'y faisoient entendre par dessus tous ; tous ces oyseaux étoient représentés tellement au naturel qu'ils pouvoient tromper la vüe et l'oüye des spectateurs. Tout ce beau lieu était orné de rocaille pareille à celle de la grotte de Persée, et on y étoit aussi quelques fois bien moüillé par de petits jets d'eau qui sortoient du pavé par des conduits imperceptibles ».

De son côté André Duchesne[2] décrit ainsi la grotte d'Orphée.

« Au dessous et un peu plus bas[3] se void une autre grotte, que vous diriez d'un rocher ridé, caverneux et calfeutré de mousse épaisse et délicate, comme s'il eust été tapissé de quelque fin coton. Là vous voyez les bestes, les oyseaux et les arbres s'approcher d'Orphée touchât les cordes de sa lyre, les bestes allonger les flancs et la teste, les oyseaux tremousser les aisles, et les arbres se mouvoir, pour entendre l'armonie de ce divin chantre. Là est un Bacchus assis sur un tonneau, tenant une coupe en main ; là sont des déesses admirables en forme de demy colosses, et plusieurs

[1] Voir l'estampe, p. 109 t. IX); cette grotte se trouvait en F sur la vue générale de la page 43 du tome IX.

[2] André Duchesne, écrivait ceci vers 1610.

[3] Plus bas que la grotte de Neptune ou du Triomphe marin.

autres pièces merveilleuses que je laisse pour la curiosité de ceux qui voudront en contenter leurs yeux. » (p. 279).

L'auteur de l'*Espion turc*, dans sa description du château parle ainsi de la grotte d'Orphée : « Mais la pièce la plus curieuse est un Orphée qui joue de la viole pendant que les arbres se meuvent et que les bêtes dansent autour de lui. Cet ouvrage est si riche et si précieux qu'un des inspecteurs des jets d'eau m'a dit qu'une corde de la viole d'Orphée s'étant rompue, il en avait coûté 300 écus à Louis XIII pour la faire raccommoder. »

Visitons maintenant une autre grotte décrite ainsi dans le *Journal d'Antoine :*

« *Grotte nommée des Flambeaux.* — Après avoir fait mention de ces grottes humides il faut parler d'une nommée des Flambeaux, parce qu'elle ne pouvoit être vue qu'avec des lumières. Elle étoit au bas de la grotte d'Orphée, et il y avoit un grand théâtre sur lequel se faisoient plusieurs changemens de décoration les uns après les autres. L'on y voyoit paroître la mer en deux différentes manières. En tems calme, avec des isles vertes, éclairées par les rayons d'un soleil levant, des monstres marins et des poissons sur le rivage ; ensuitte la mer y paroissoit en tempête agitée des vents et des tonneres avec des éclairs effroyables et on apercevoit des débris de vaisseaux, fracassés contre des rochers ; après cette première décoration, la terre paroissoit avec tout l'agrément de la plus belle saison parsemée de fleurs et chargée d'arbres remplis de fruits et couverts de maisons champêtres et de beaux châteaux avec leurs jardins délicieux et par un beau trait de perspective fort éloigné. On y voyait le château de Saint-Germain comme au naturel avec ses jardins, dans lesquels on apercevoit le roy et les princes se promener avec Mgr le Dauphin, qu'on voyait descendre du ciel dans un char de triomphe, soutenu par deux Anges qui tenaient une couronne royale sur sa tête, toute brillante de lumière, et accompagné d'un concert d'instrumens de musiques qui joüoient plusieurs airs différents, si mélodieusement, que l'oüye des plus fameux musiciens en étoit souvent trompée ; après cette décoration tout se changeoit en un instant en un affreux désert, où il y avoit plusieurs animaux, tant féroces et reptils, qu'autres insectes qui habitent ordinairement le désert, qu'on voyait une belle figure de fée d'une grandeur humaine, qui joüait d'un instrument ressemblant assés à un luth ou guittare, avec une telle habileté qu'il étoit presque impossible de croire que ce ne fût pas un maître de musique qui touchât cet instrument. »

« Toutes les grottes que nous avons décrites jusqu'à présent étoient très proprement ornées de rocailles les plus fines qui

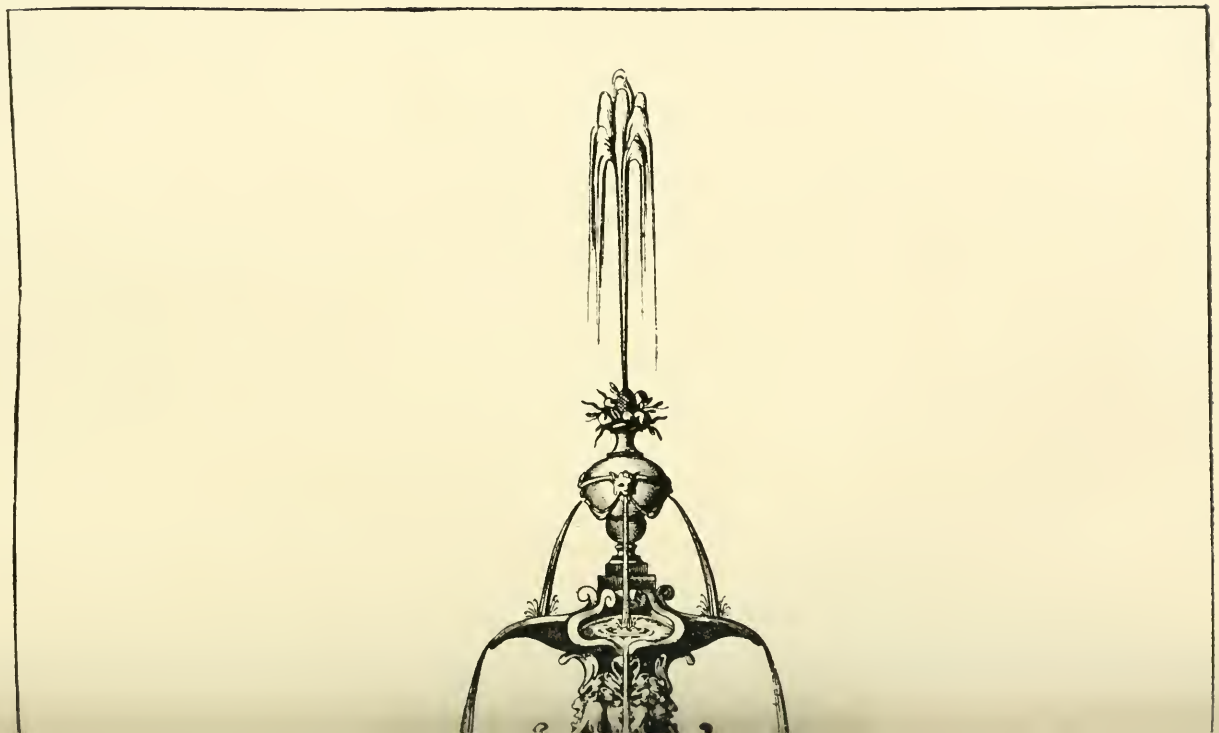

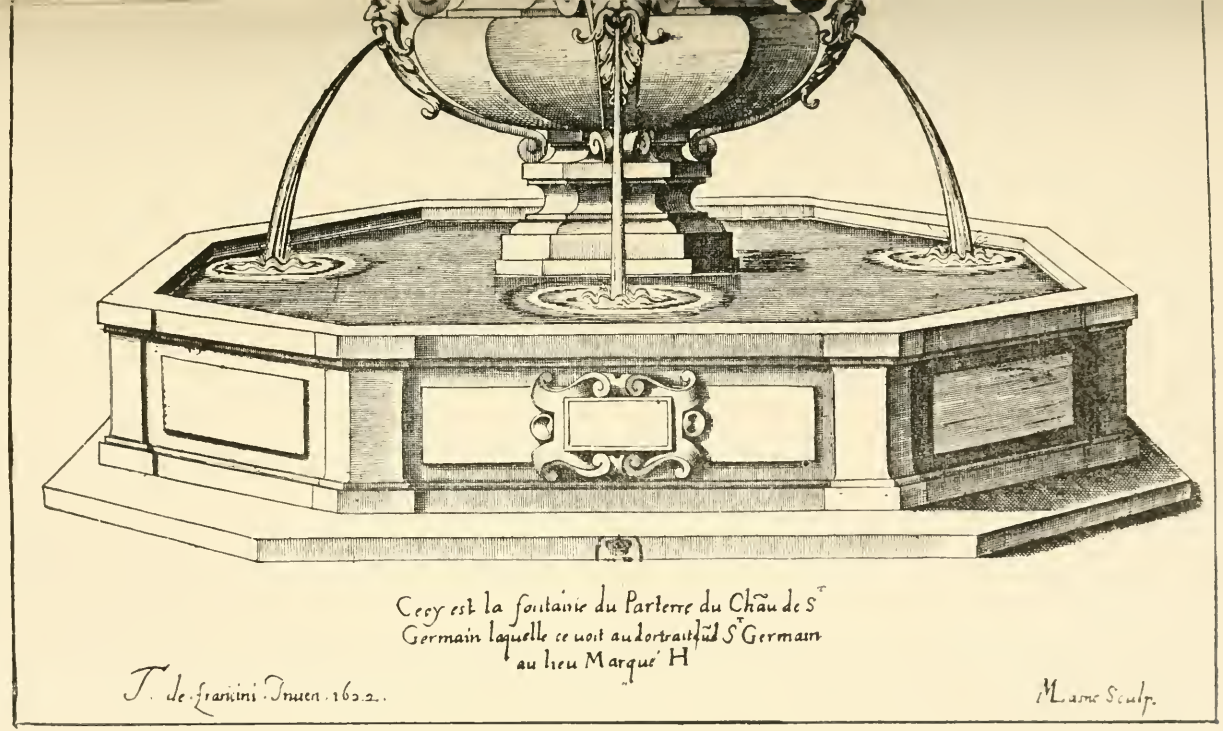

RECONSTITUTION PAR CHARLES NORMAND DU CHATEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

s'étoient pu trouver dans les pays éloignés; elles étoient, ainsi que les salons, ornées de toutes sortes de figures humaines avec des masques grotesques et autres faits d'architecture, de toutes sortes de pierres précieuses, enrichies de tables, girandolles et lustres de marbre, jaspe et porphire de toutes couleurs, travaillés d'une manière propre et magnifique; toutes les machines et ressorts faisoient mouvoir tout ce qui étoit dans ces grottes par le seul mouvement de l'eau, qui étoit retenue dans des réservoirs, d'où elle découloit par des conduits qui étoient inconnus aux spectateurs, qui venoient de tous pays pour voir ces belles raretés. »

Un peu plus loin Antoine ajoute : « Au-dessous de ces grottes, il y avoit encore une autre terrasse, sous laquelle on avoit dessein de faire encore d'autres grottes, mais ce projet n'a point été exécuté, et il n'y a resté que de grandes galeries voûtées. »

5° **Le jardin entre les deux bosquets. Le pavillon de Sully, dit aussi du Peintre ou du Jardinier.** — A l'est de la route de Paris à Saint-Germain, à main gauche du promeneur qui monte la côte, on trouve *l'avenue du pavillon de Sully*, faisant partie du Pecq. Là sont des maisons de campagne et sur la porte de l'une d'elles, au n° 4, on lit cette inscription :

Ancien
Pavillon Sully.
1603.

Là est la propriété de M. Bertrand, directeur de l'Opéra de Paris. Dans le milieu d'un beau jardin on aperçoit un bâtiment long terminé par un pavillon plus élevé et tracé sur plan carré. On a déjà dit quels en furent les propriétaires pendant ce siècle. (Voir t. 10, p. 343). A une époque plus ancienne on désignait ce logis sous les noms de *Pavillon du Jardinier :* mais la modestie de cette désignation surprend celui qui visite cette charmante maison de campagne et son confortable intérieur. On donne encore à cette habitation le nom de *Pavillon Sully*, mais il m'a été impossible de connaître le motif de cette désignation. La place de cette construction est indiquée sur le plan général publié dans le tome IX, page 39 de l'*Ami des Monuments et des Arts*. Vers le milieu de ce plan, on reconnaît deux carrés noirs occupant les angles d'un jardin composé de quatre carrés de broderies accompagnés, à gauche et à droite, de parterres en hémicycles. Le carré noir de gauche figure la propriété de M. Bertrand, et les deux lignes parallèles qu'on y distingue représentent la place du logis long ; le carré noir formant pendant est l'ancien *Pavillon du Peintre :* il n'existe plus : on le voit

au bas à droite des planches des pages 307 et 405 du tome IX. La vue de ces pavillons se trouve dans le tome IX, p. 43 ; on y voit aussi le retour que fait là le mur d'enceinte qui subsiste encore en cet état dans le jardin de M. Bertrand.

On a donné la vue inédite et ancienne du *Pavillon Sully* ou *du Jardinier* (tome IX, p. 313), qui était identique à celui du *Peintre*. Ce dernier se trouvait dans la propriété portant actuellement le n° 12 de l'*Avenue du Pavillon de Sully, au Pecq*.

Un jardin dit d'*entre les deux bosquets* séparait ces deux pavillons : la route a pris la place d'une partie du jardin, mais des portions étendues subsistent encore dans la propriété de M. Bertrand. On y retrouve même le jardin sur terrain incliné, dit « Jardin en pente » et qui figure à la p. 43 du tome IX, et p. 89 du t. XI.

Le *Journal d'Antoine* renferme sur la partie du château que nous étudions la mention suivante :

« *Autre terrasse.* — De plein pied du jardin il y a deux autres terrasses[1] voûtées et couvertes par-dessus de grandes pierres qui ferment ce jardin par les deux côtés, au bout duquel il y a deux pavillons quarés en cimétrie du château couverts d'ardoise et de plomb pour loger le jardinier et le peintre du château. »

« *Description de deux jardins.* — Au bas de la face du château, il y a deux jardins[2], l'un est planté de buis en broderie, avec quatre grands compartimens égaux fort singuliers pour leur dessin, où sont représentés dans le milieu des chiffres de Louis XIII et de la reine Anne, sa femme, avec quatre Dauphins à côté bien figurés ; ce jardin est garny autour d'arbrisseaux avec fleurs de toutes saisons et accompagné de deux bosquets aux côtés pour s'y promener à l'ombre dans les chaleurs de l'été ; du bas de ce premier jardin, il y en a un autre grand et spacieux, qui s'étend jusqu'à la Seine dont il est borné ; c'est un grand verger d'arbres fruitiers, environné de murs, où il y a des espaliers d'arbres de toutes les espèces ; le jardin est séparé par une haute terrasse dans le milieu, sous laquelle il y a une voûte qui sert de passage pour aller à couvert dans la prairie et au village de Carrière quand les eaux sont débordées. »

« *Millieu de la terrasse où devoit être posé le cheval de bronze qui est à la place Royale de Paris.* — C'étoit au milieu de cette terrasse que devoit être posé le cheval de bronze qui est à présent à la place Royale de Paris, où la figure d'Henri IV devoit être mise ; on avoit

[1] Voyez la vue que nous donnons ici. (T. XI, page 89) ; les deux pavillons figurent dans le milieu de l'estampe avec les terrasses qui y buttent.

[2] Voir la même vue.

fait ce cheval à Venise, et il était resté sans être employé jusqu'en 1630, que Louis XIII le fit porter à la place Royale, où il est présentement[1] avec l'effigie de ce Roy, d'où on peut juger qu'Henry IV n'avoit rien épargné pour l'embellissement de sa demeure.

L'auteur de la *Forest et Antiquitez* (folio 17) complète en ces termes cette description d'Antoine et les récits précédents :

« Au pied de toutes ces terrasses il y a un très beau parterre planté en broderies de boüis avec les chiffres d'Henri quatre, Louis treize et Anne d'Autriche. Il y a encore plusieurs terrasses et jardins qui sont demeurés imparfaits. » On trouve en note ces mots, ajoutés sur le manuscrit :

« Dans la plupart des grottes étoient des avant sallons, dans les niches desquels on avait placé en rocaille la tempérance, la justice, la force et la prudence. On y voyait dans l'un un Bacchus assis sur un tonneau, la coupe en main, d'où sortoit un jet d'eau. Dans d'autres, plusieurs groupes d'ouvriers se mouvant et travaillant de leurs métiers, des moulins, le tout allait par l'eau. Ces sallons étoient garnis de tables de marbre, porphire, jaspe, sur lesquelles étoient placées plusieurs bustes et figures en rocaille comme hommes, monstres marins, oiseaux et reptiles. Toutes ces grottes et leurs sallons avoient leur pavé, les murailles, les voûtes garnis d'arbrisseaux et fleurons en pierre de différentes couleurs et coquilles fines dont on avait au loin fait la recherche. »

7°. *Jardin des canaulx.* — On peut encore entrer dans des grottes qui subsistent dans le bas et au-dessous du *Jardin en pente.* Quand on est arrivé à son extrémité inférieure, on trouve une descente en rampe, l'une des deux qui permettaient l'accès au *Jardin des canaulx*, orné jadis en son milieu d'une fontaine (V. t. IX, p. 43 et tome XI, p. 89). Au bas de l'escalier, on trouve la porte qui donne accès dans une suite de grottes ; elles sont en bon état ; il est indispensable d'assurer la conservation de ces derniers débris d'un vaste et si imposant ensemble.

Dans le milieu de ce jardin on voyait la *Fontaine des Canaux*, ou *Le Rocher*[2]. Cette fontaine des Canaux présente la plus grande analogie avec une autre du même recueil de Lesoufaché, (Ecole des Beaux-Arts) provenant de Fontainebleau et datée de 1624 ; elle porte également la signature d'A. Bosse.

[1] Cette statue est enlevée de la place ; sur ce sujet consultez le tome premier (p. 369) du *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris*, par Charles Normand.

[2] On voit la place de ce rocher artificiel au milieu inférieur de la planche de la page 43, (tome IX) et en 20 au milieu de la planche ci-jointe (tome XI, p. 49) La vue particulière du Rocher est figuré page 349 du tome X.

La fontaine des Canaux de Saint-Germain était « au lieu marqué I » sur la vue générale que T. de Francini inventa qui se trouve dans le tome IX (p. 43) : cette lettre I manque en la place où elle devrait se trouver, mais par l'examen du dessin on reconnaît que c'était la fontaine du bas.

La route de Paris ou des Grottes peu après le pont sur la Seine suit un tracé qui représente à peu près l'axe est-ouest du milieu du *Jardin de canaulx*. La moitié méridionale est à main gauche quand après avoir traversé la Seine on monte la route vers Saint-Germain. C'est là qu'on a achevé en 1895 la construction de la nouvelle mairie du Pecq, placée dans l'alignement du pavillon du jardinier.

Le mur de clôture, qui entourait les dépendances du Château-Neuf, suivait, le cours de la Seine au bas du coteau : là on avait percé une porte, pratiquée en son milieu, à peu près vis-à-vis le pont actuel. On voit cette porte figurée au milieu du bord inférieur de la planche de la p. 43 (tome IX), et 89 (tome XI).

Après avoir dit la magnificence et la richesse du plus grand des palais, on sentira plus vivement combien les actes de vandalisme méritent d'être réputés crimes. Nous avons essayé, pour la première fois, de réunir tous les textes et dessins relatifs au Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye. Pourtant nos gravures ne donnent qu'une bien faible idée de ce merveilleux ensemble, et ne peuvent faire apprécier l'originalité de ces œuvres si malheureusement détruites. Nous reviendrons, peut-être bientôt, au Château-Neuf, afin de faire connaître plus complètement ses somptueuses colorations, sa bibliographie et d'autres renseignements également inédits.

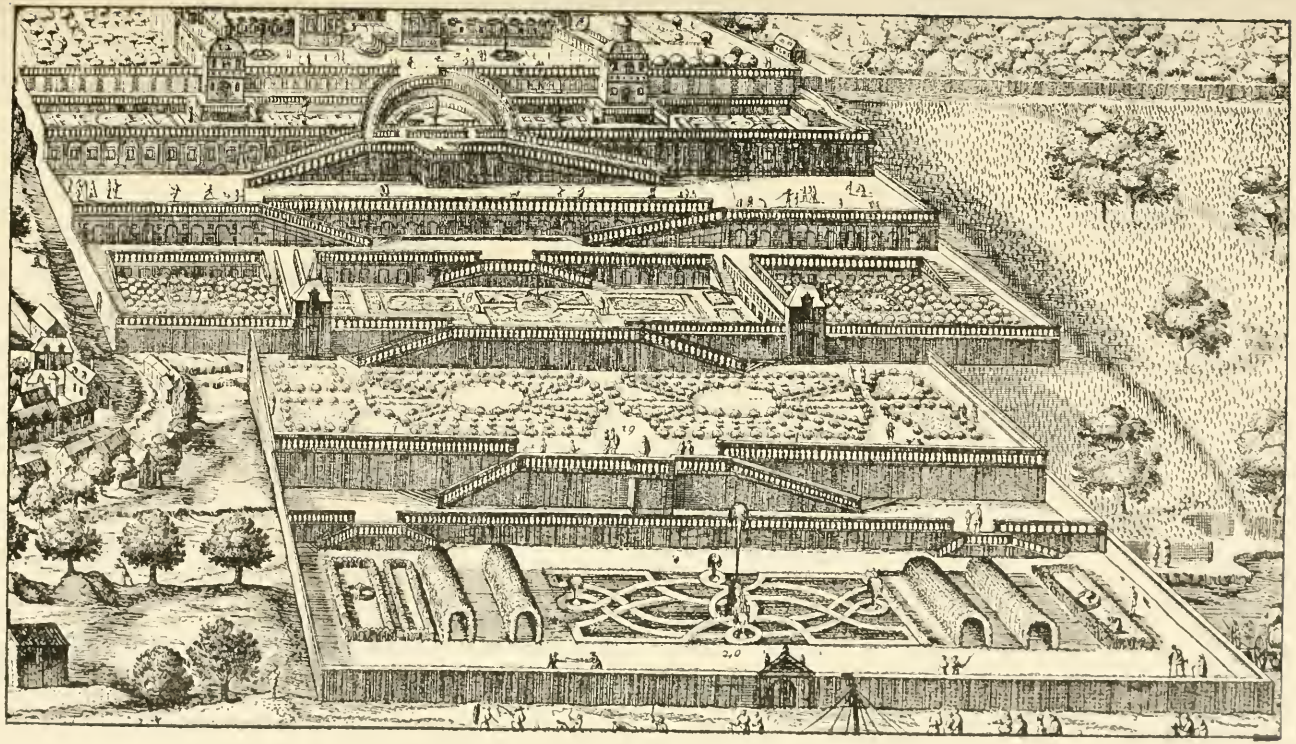

A

LES JARDINS ET TERRASSES ENTRE LE CHATEAU ET LA SEINE

Fac-simile de la gravure de SAUVÉ GIFFART

Le Jardin des Canaux présente ici une disposition différente de celles qu'on voit sur les autres estampes. — 17. Les deux bosquets. — 18. Le Jardin d'entre les deux bosquets. — 19. Le Jardin en pente. — A. place du pont actuel des piétons. — B. Rue Thiers actuelle. — C. Pavillon Henri IV. — D E A. Route de Paris ou des Grottes. — F. Pavillon Sully qui subsiste encore. — Voy. la partie supérieure dans le T. 10, p. 345.

UN VŒU UTILE

ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE CARTHAGE

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Clermont-Ganneau a exprimé le vœu qu'il y aurait présentement lieu de dresser un plan de l'antique Carthage ; on ne saurait trop louer l'éminent académicien d'avoir pris une initiative si utile.

Saisi de la question par l'Académie, le Ministre de l'Instruction publique s'est entendu avec ses collègues des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine pour qu'il soit procédé, à bref délai, à l'exécution de ce projet.

M. Clermont-Ganneau, dans une note du *Journal Officiel*, pense que le plan d'ensemble du site de Carthage devrait être levé à une échelle convenable, au 2/1000, par exemple, avec les courbes de niveau rapprochées et exactement mesurées que comporte cette échelle. Ce plan pourrait constituer, selon les proportions adoptées, trois ou quatre feuilles du format de l'*Atlas archéologique* de la Tunisie et y être même incorporé à titre complémentaire. Ce serait le digne, le nécessaire couronnement de ce beau monument dont s'enorgueillit à bon droit l'archéologie française.

C'est, naturellement, au Ministère de l'Instruction publique, dûment saisi par l'Académie, qu'il appartiendrait de s'entendre, à cet effet, avec le département de la guerre, de manière à utiliser pour cette entreprise, trop longtemps différée, le précieux concours de nos officiers des brigades topographiques résidant en Tunisie. Il estime qu'il y aurait lieu de faire également appel à la coopération du département de la marine ; car il serait indispensable de compléter les levés terrestres par des levés hydrographiques et des sondages sous-marins. Une attention particulière devra être apportée à la toponymie actuelle, qui peut fournir — comme l'a prouvé maint exemple — de suggestives indications. Tous les noms de lieux dits devront être notés avec leur forme arabe authentique et, pour plus de sûreté, contrôlés sur place et transcrits sous le contrôle d'un arabisant professionnel. Si je me permets d'insister ainsi sur ce dernier point, c'est que, malheureusement, il faut bien le dire, c'est, en général, sous le rapport de la toponymie que laissent à désirer les travaux, d'ailleurs si recommandables, de notre service géographique de la guerre, et cela, aussi bien dans les belles cartes que nous lui devons de l'Algérie et de la Tunisie elle-même que dans celles qu'il nous a données jadis d'une partie de la Syrie.

Notre zèle correspondant, le P. Delattre, qui connaît à merveille tout ce qui touche à Carthage, pourrait être chargé de surveiller spécialement cette partie toponymique, en même temps qu'il désignerait les points importants dont il serait avantageux de faire des levés de détail à plus grande échelle.

État actuel du plan de Carthage. — On lira avec intérêt des informations qui complètent la nouvelle ci-dessus et qui renseignent sur l'état actuel d'avancement de ce genre de travaux. On doit ces notes à la particulière compétence de M. Clermont-Ganneau.

En attendant qu'on nous rende Carthage elle-même, ne pourrait-on pas, au moins, nous fournir les moyens d'en reconstituer sûrement l'assiette et la configuration générale ?

Sur ce point, hélas! nous en sommes toujours à peu près réduits à la portion congrue, aux levés rudimentaires exécutés antérieurement à notre occupation. C'est sur ces levés, tout à fait insuffisants, que reposent encore ou qu'on bâtit à nouveau la plupart de ces systèmes, aussi arbitraires que contradictoires, qui ont la prétention de nous restituer Carthage aux différentes phases de son existence, systèmes dont le moindre défaut est trop souvent de pécher par la base, je veux dire par la connaissance du terrain réel. Aucun progrès sérieux n'est à espérer de ce côté, tant qu'on n'aura pas sous les yeux une image fidèle de ce terrain, dans son état présent, reproduit à grande échelle, avec son relief et ses moindres mouvements, avec toutes les données numériques indispensables pour asseoir des théories sérieuses. Et cette image il faut se hâter de la fixer. On n'a perdu que trop de temps. Car l'aspect du terrain, si profondément modifié déjà au cours des siècles par l'intervention de l'homme et l'action de la nature, va se modifiant chaque jour davantage, par suite des travaux de construction et autres qui se multiplient dans ces parages et des bouleversements qu'ils amènent.

Qu'avons-nous fait jusqu'ici pour répondre à ce besoin ?

Si l'on ouvre l'*Atlas archéologique* de la Tunisie à la planche XIV, l'on voit que l'aire représentant, à l'échelle du 1/50,000, l'emplacement même de Carthage, ne couvre pas plus de quelques centimètres carrés. La feuille supplémentaire donnant, à une échelle un peu plus grande, le plan de Carthage et de ses environs n'est qu'une simple carte de référence, où le terrain est systématiquement simplifié. Cette carte a, je le reconnais, son utilité en ce qu'elle permet au moins d'inscrire les points signalés par des fouilles ou des trouvailles partielles; mais elle ne saurait en au-

cune façon servir à l'étude de la topographie proprement dite.

Il en est de même des levés au 1/40,000, d'ailleurs fort consciencieux, faits sous la direction du commandant Perrier[1], et de ceux plus détaillés, malheureusement demeurés en partie inédits, du lieutenant Louis Dubois[2], du 29e bataillon de chasseurs à pied.

Ces divers documents, quelles que soient leurs autres qualités, ne peuvent être que d'un bien faible secours à quiconque veut aborder sérieusement et traiter à fond les questions, très importantes et très compliquées, de la topographie antique de Carthage. Je prendrai pour exemple, parce que j'ai eu l'occasion de m'en occuper moi-même sur place, celle des anciens ports de Carthage. Je me suis rendu en Tunisie, l'année dernière, en vue de vérifier sur le terrain une solution nouvelle, que je crois pouvoir proposer, de ce problème si controversé et si intéressant, solution que je demanderai quelque jour la permission de soumettre au jugement de notre Compagnie. Eh bien, j'ai été arrêté, dès le début de mes investigations, par d'insurmontables difficultés provenant de l'incertitude ou du mutisme de nos documents topographiques. Malgré l'aide qu'a bien voulu me prêter très obligeamment un officier de notre stationnaire Tunisie[3], je n'ai pu, faute d'instruments, de temps et d'argent, établir un nivellement qui seul permettrait de se prononcer entre les théories anciennes et la théorie nouvelle. Ce nivellement est, dans l'espèce, un élément décisif ; et, si le plan dont je réclame l'exécution existait, il suffirait peut-être, au premier archéologue venu, de la lecture de deux ou trois cotes et de quelques coups de compas pour résoudre, du fond de son cabinet, une question qui est, en quelque sorte, la clef même de la topographie générale de Carthage.

[1] Environs de Tunis et de Carthage au 1/40,000 (Paris, 1878). Cf la reproduction partielle, au 1/50 000, qui en est donnée dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Pars prima, vol. I, p. 243.

[2] Reproduits en partie, au 1/10,000, dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Pars prima, vol. I, p. 275.

[3] M. Frochot, enseigne de vaisseau.

M. le capitaine de frégate Berryer, commandant l'*Hirondelle*, avait bien voulu mettre à ma disposition la vedette et la baleinière de son bâtiment, ce qui m'a permis de relever les approches de la côte jusqu'au milieu des écueils.

ENTRETIEN DES MONUMENTS FRANÇAIS

Hautes-Alpes. — Embrun. — Restauration des orgues, de l'autel et des verrières de l'église. — On a bouché des fenêtres parasites, refait des ornements en plâtre et une dentelle en bois ; on a nettoyé les sculptures en bois de mélèze qui étaient badigeonnées de blanc et bien conservées quoique vieilles de plus de quatre siècles. La rosace avait été restaurée par M. Hirsch, de Paris, qui vient de garnir de vitraux les deux verrières situées au bas des nefs latérales. On refait l'autel de la Vierge.

On a enlevé le badigeon d'une partie de la voûte ; l'appareil primitif est ainsi rendu à la lumière. Ces efforts sont dûs au curé de l'église.

BIBLIOGRAPHIE

L'extrême abondance des matières nous oblige à suspendre aujourd'hui les comptes-rendus bibliographiques.

M. Jules Comte, directeur honoraire des bâtiments civils, vient de prendre l'initiative hardie de la création d'un nouveau recueil d'art, intitulé la *Revue de l'Art ancien et moderne* : « Son éclectisme, écrit son directeur, toutefois se gardera des engouements de la mode et s'efforcera d'être raisonné ; il se refusera aux enthousiasmes du snobisme comme aux compromissions de l'esprit de coterie ; il évitera d'admirer au-delà de la Manche ou du Rhin ce qu'il dédaignerait de regarder chez nous ; il se rappellera que, même en art, il y a des idées générales, des principes, une doctrine ; en un mot, il tâchera, sans cesser d'ouvrir les yeux vers l'avenir, de demeurer fidèle à la vieille tradition française, toute d'élégance souple et prime-sautière, mais aussi de goût sûr et de solide bon sens. »

Ainsi, ici encore, on constate un mouvement de réaction contre certains abandons, ce qui témoigne comme d'un renouveau du sentiment patriotique ; il faut en féliciter M. J. Comte. M. Achille Jacquet, le maître graveur, dirige tout ce qui se rapporte à la gravure avec sa haute et incontestable autorité. Donc longue et heureuse vie à notre nouveau confrère ! C. N.

Le propriétaire-gérant : CHARLES NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

AN. BIARDE — SALLE ROMAINE — BUSTES D'EMPEREUR

ABBAYE DE MONTMARTRE

Dont l'église Saint-Pierre de Montmartre faisait partie.

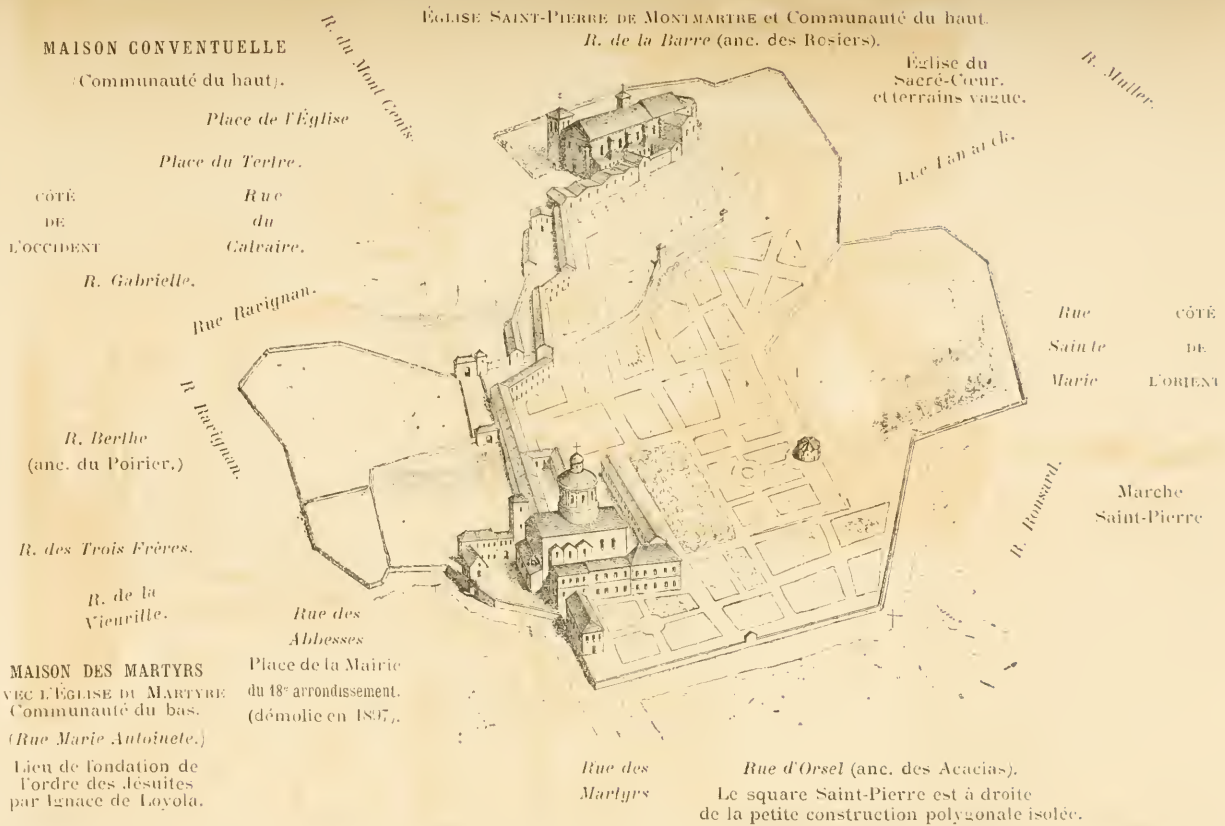

Les noms des rues sont les noms actuels des voies d'aujourd'hui dont le tracé correspond à celui de l'ancienne enceinte de l'abbaye sauf les quatre rues de l'Ouest qui sont transversales).

IDENTIFICATION DES TOPOGRAPHIES ANCIENNE ET ACTUELLE

PAR CHARLES NORMAND

A PROPOS D'UN ACTE DE VANDALISME PROJETÉ.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut

On a beaucoup parlé, et avec raison, d'un acte de vandalisme projeté par la bande noire, qui fatigue les Parisiens de méfaits renouvelés ; elle en veut cette fois au plus vieux monument de Paris. Heureusement tout le monde s'est soulevé, notamment « les bénévoles défenseurs de Paris », suivant l'expression chère aux personnalités les plus insouciantes de la beauté de Paris dans les créations neuves.

On ignore encore à quoi aura servi cette levée générale de boucliers. Faudra-t-il recommencer la lutte par des moyens décisifs ? Peut-être aux élections prochaines devra-t-on combattre les candidats qui n'auront pas défendu la beauté, et les souvenirs de Paris, c'est-à-dire sa fortune, ou qui auront toléré les projets néfastes de certaine administration.

Quoi qu'il en soit, il importe de dire l'intérêt d'une des œuvres menacées ; peut-être serait-il utile de rechercher aussi les responsabilités. On joindra à ce travail des gravures empruntées à la Statistique monumentale *d'Albert Lenoir, en les commentant et en les augmentant d'autres planches, encore inédites, qui rectifient quelques-unes de celles de la* Statistique.

1 — Conservé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale.

Tête de Lépide.

[illegible] MONTMARTRE dans les fouilles de 1737 qui amenerent la découverte des deux piliers. On y découvrit aussi un bras en bronze.

L'église Saint-Pierre de Montmartre est le dernier débris d'un vaste ensemble de constructions religieuses, échelonnées sur la butte, reproduites sur les plus anciennes estampes relatives à Paris, et mentionnées partout comme contemporaines du plus lointain passé de la ville. Aux temples de l'époque romaine, dont rien ne permet de contester l'existence ici[2] et dont tout certifie la

[1] Cette église se trouve à Montmartre, près de la Basilique du Sacré-Cœur.

[2] Nous en donnerons les preuves dans un livre spécial de nos *Antiquités gallo-romaines de Paris.*

présence en ce lieu, succédèrent deux groupes de constructions : les unes, au sommet de la butte, étaient accolées à la face sud de l'église actuelle, tournée vers la capitale, et servaient de bâtiments conventionnels pour l'abbaye ; les autres constructions, installées à mi-côte sur le flanc qui regarde Paris, constituaient *Le Prieuré des Martyrs* et renfermaient une seconde église dite *Martyrium* ou *Chapelle du Saint-Martyr*, que signalait son dôme, établi en 1622. Une suite de galeries couvertes, dont les frais de construction furent payés par la duchesse de Guise en 1622, établissait une communication facile entre la communauté du sommet du mont et celle du bas, jusqu'à la translation en 1681[1] dans le prieuré d'en bas de la partie de la communauté restée au monastère d'en haut. Un mur d'enceinte, de plantation irrégulière, enfermait tous ces bâtiments comme aussi les jardins et vignobles qui entouraient la communauté. En dehors on voyait dans le voisinage, à l'ouest, la ligne des moulins de Montmartre, dont trois subsistent, et, à l'est, des carrières à plâtre.

Identification du périmètre de l'ancienne enceinte de l'abbaye avec le tracé des voies actuelles. — Il est utile pour se figurer l'étendue de cette abbaye de rechercher à quelles rues actuelles correspond le périmètre du mur de son ancienne enceinte. A la suite de comparaisons avec les plans anciens, surtout celui de Verniquet, et les tracés actuels des rues, dont l'alignement concorde le plus habituellement avec les directions de l'enceinte je suis arrivé à cette conclusion : L'ensemble des constructions religieuses de Montmartre s'étendait sur le terrain délimité au nord par le sommet de la butte et l'église du Sacré Cœur, à l'ouest par la mairie de Montmartre détruite en 1897, au sud par la rue d'Orsel, à l'Est par le marché Saint-Pierre[2].

[1] L'acte de translation de 1681 a été publié dans le *Recueil des Chartes* de l'abbaye par M. E. de Barthélemy (p. 271-3).

[2] De façon plus précise : au nord par l'ancien tracé de la rue de la Barre, anciennement rue des Rosiers ; sa partie circulaire ne date que de la construction de l'abside du Sacré-Cœur, dont la rue a épousé en cette place la forme en hémicycle : à l'ouest par la rue du Mont-Cenis, la place du Tertre, la rue du Calvaire, la partie occidentale de la rue Gabrielle, la rue et la place de Ravignan ; au sud la limite de l'enceinte était à peu près là où l'on trouvait la mairie du 18e arrondissement, la rue des Abbesses, la rue d'Orsel (ancienne rue des Acacias) et la place Dancourt ; à l'est l'enceinte polygonale était comprise entre l'église du Sacré-Cœur et le marché Saint-Pierre ; elle avait plusieurs retours sur elle-même en suivant à peu près les rues Ronsard, Ste-Marie, Muller, près de laquelle elle coupait la rue Lamarck pour aller joindre l'intersection de la rue de la Bonne avec la rue de la Barre (anciennement des Rosiers).

ALD. LAFON, DEL.

L'ACTE DE VANDALISME PROJETÉ

DE LA DÉMOLITION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-DE-MONTMARTRE

Dessin inédit du triforium de la nef

Tel était le pourtour du mur d'enceinte. Des *Galeries* couvertes, dans l'intérieur de ce vaste enclos, reliaient la communauté du haut à celle du bas ; elles étaient établies sur le tracé d'une ligne fictive, partant, au nord, de l'angle sud-ouest de la Place du Tertre, passant par le point de rencontre du bas de la rue du Calvaire avec la rue Gabrielle, puis coupant, suivant une direction du nord au sud, les rues Gabrielle, Berthe, des Trois-Frères, de la Vieuville pour aboutir vers le milieu de la rue Marie-Antoinette ; du côté de la place des Abbesses, l'entrée de la communauté du bas et au n° 9-17 de la rue Marie-Antoinette, l'église du Martyre. Prieuré et abbaye supprimés en 1790[1], furent vendus et démolis en 1793.

(A suivre).

[1] M. Bournon, *Rectifications et additions*, p. 528, a publié le texte de la requête, alors adressée par les religieuses aux commissaires des biens nationaux ecclésiastiques, afin d'obtenir qu'on leur laissât le terrain de l'enclos de l'abbaye, dont la mise en vente était projetée au profit de l'Etat. La commission décida de surseoir à cette aliénation, mais en août 1792 on ordonna l'immédiate évacuation du couvent : son argenterie fût déposée à la Monnaie le 19 octobre 1792 (de Barthelemy, pp. 309-310).

COUPE SUR LA LONGUEUR

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

SALLE ROMAINE DU MUSÉE DE MUNICH

VUE D'ENSEMBLE ET VASE CIRCULAIRE

Explication de l'héliogravure. — Voir aussi la planche en tête du 10e volume et page 125.

L'héliogravure que l'on publie ici (n° 255 de la collection de photographies de M. Charles Normand) complète celle qu'on a publiée en tête du 10e volume (n° 257) et dont on a réservé la primeur aux lecteurs de l'*Ami des Monuments et des Arts* ; elle fait partie d'un des beaux albums, encore inédit, de l'*Ami*. C'est la première fois qu'on publie en héliogravure taille-douce et inaltérable une des salles les plus intéressantes : on y voit au premier plan un vase ornemental à trois pieds, portant au catalogue du musée le n° 288, et provenant de la collection Braschi ; cet objet en marbre blanc est haut de 1m28 ; les supports ont la forme de grandes jambes d'animaux fantastiques surmontées de têtes de chimères accompagnées d'ailes ; le tout est fortement restauré ; à l'intérieur de la coupe côtelée on a rapporté une Gorgone ailée, aux cheveux hérissés, enlacée de serpents ; elle est antique ; on voit aussi un tournesol rayonnant dans la coupe.

Derrière ce vase et dans le même alignement, on reconnaît un candélabre (n° 287), en marbre blanc, haut de 2m56, acheté à Rome au sculpteur d'Este : trois pattes de lions supportent une base triangulaire, qui est moderne ainsi que le couronnement de la colonne, dont le fût est antique : des tyrses entourés de lierre le décorent.

Derrière ce candélabre on en voit un autre (n° 286), en marbre blanc, haut de 2m50 et provenant de la collection Braschi ; le corbeau d'Apollon, la patère, et le préfericulum, entre des arabesques, décorent la base triangulaire. Un masque antique d'Ammon a été rapporté à la partie inférieure du fût ; le masque de Méduse qu'on y voit est moderne ainsi que les feuilles d'acanthe du fût et le couronnement.

Le trépied posé dans le même alignement est celui de « L'Enfant à l'Oie » dont on n'a rien à dire ici puisque l'on en a parlé spécialement dans le tome 10 (page 125.)

Tout au bout de la salle on aperçoit un vase funéraire (n° 284) en marbre de Carrare, haut de 0.53, et acquis de Vescovali ; il est surmonté d'un couvercle ; son anse et son pied sont modernes. A droite de l'héliogravure on voit une série de bustes d'empereurs romains.

SOUVENIR DE

L'EXCURSION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Des Amis des Monuments et des Arts.

A CRÉPY-EN-VALOIS, ORROUY, CHAMPLIEU.

L'excursion entreprise par une des premières belles journées de l'année avait réuni une élite de lettrés, d'artistes, d'érudits, de présidents ou secrétaires des principales sociétés de Paris, et des membres de l'Institut. Des dames et des amateurs distingués s'y étaient joints. On a admiré les très curieuses maisons de Crépy, expliquées par M. Guizot, auteur de travaux spéciaux sur cette ville, le château des Valois, les églises et remparts. La bande, savante en matières de monuments historiques, s'est rendue en voitures à Orrouy, y a admiré les superbes verrières Renaissance, puis a visité l'important théâtre antique de Champlieu ; on a exprimé le vœu que l'Etat lui affectât chaque année un crédit d'entretien, ainsi qu'au temple et aux bains romains, si curieux, mais abandonnés à tous les outrages. Puis M. le comte Doria a fait les honneurs de sa belle collection de peintures, et Madame la comtesse a offert fort aimablement un lunch à ses hôtes. Les *Amis des Monuments et des Arts* ont admiré les Millet, les Corot et divers autres maîtres réunis dans le castel du moyen âge

Nous donnons ici, en manière de souvenir, diverses notes et photographies inédites. Nous remercions ceux de nos collègues qui ont adressé à la direction les photographies prises en cours de route ; elles seront précieusement conservées dans les Archives de l'*Ami des Monuments et des Arts*, déjà fort riches en reproductions de monuments nationaux

Nous publions d'abord une note remise par le savant propriétaire de la curieuse *maison de la Rose* ; M. Guizot nous a communiqué une pièce très rare, l'état authentique des dépenses de construction de la maison ; c'est un genre de documents qu'on trouve rarement, quoiqu'il soit du plus haut intérêt pour la connaissance de l'histoire de l'architecture civile ; nous donnerons ensuite la première description de la belle galerie Doria à Orrouy. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de causer à nouveau de ces curieuses localités, et notamment de Champlieu, de son théâtre, de ses bains, de son temple.

Estat en bref de ce que me peult avoir cousté ma maison de *la Roze* où je demeure.

Pour l'achapt de la masure et place	II^c IIII^xx l. tournois
Aux massons.	V^cXX liv. tournois
Aux charpentiers pour leur peine,	LXX liv. tournois
Pour achapt de thuilles. . . .	LX livres tournois
En voictures	XX livres tournois
En fer et clouz.	XXII liv. tournois
Au couvreur	XXXV l. tournois
Aux carreleurs voicturiers et manouvriers	II^c IIII^xx l. tournois
Aux syeurs d'aiz[1].	XXV liv. tournois
Au plastrier, compris le plastre.	IIII^xx liv. tournois
Au paveur.	XV livres tournois
Somme[2]	XIIII^c VII liv. X sols tourn.

Sans en ce comprendre le bois, voictures d'icelluy, chaulx, blocaille et autres frais par nouz faictz, estimez . . . . . V^e livres tournois

Plus pour le sallaire des menuisiers et serruriers.	IIe livres tournois
Somme	II^m CVII liv, X sols tourn.

Transcription de l'état des dépenses de la maison de la Rose à Crépy-en-Valois (Oise). — L'original reproduit ci-contre en photographie est une feuille double de papier, rongée sur les bords ; chaque page mesure seize centimètres de largeur et vingt-quatre de hauteur ; ces mesures sont prises de bord à bord. L'écriture n'existe que sur un seul feuillet.

[1] Planche de bois.

[2] Cette ligne est barrée dans le document original.

Communiqué par M. Guizot

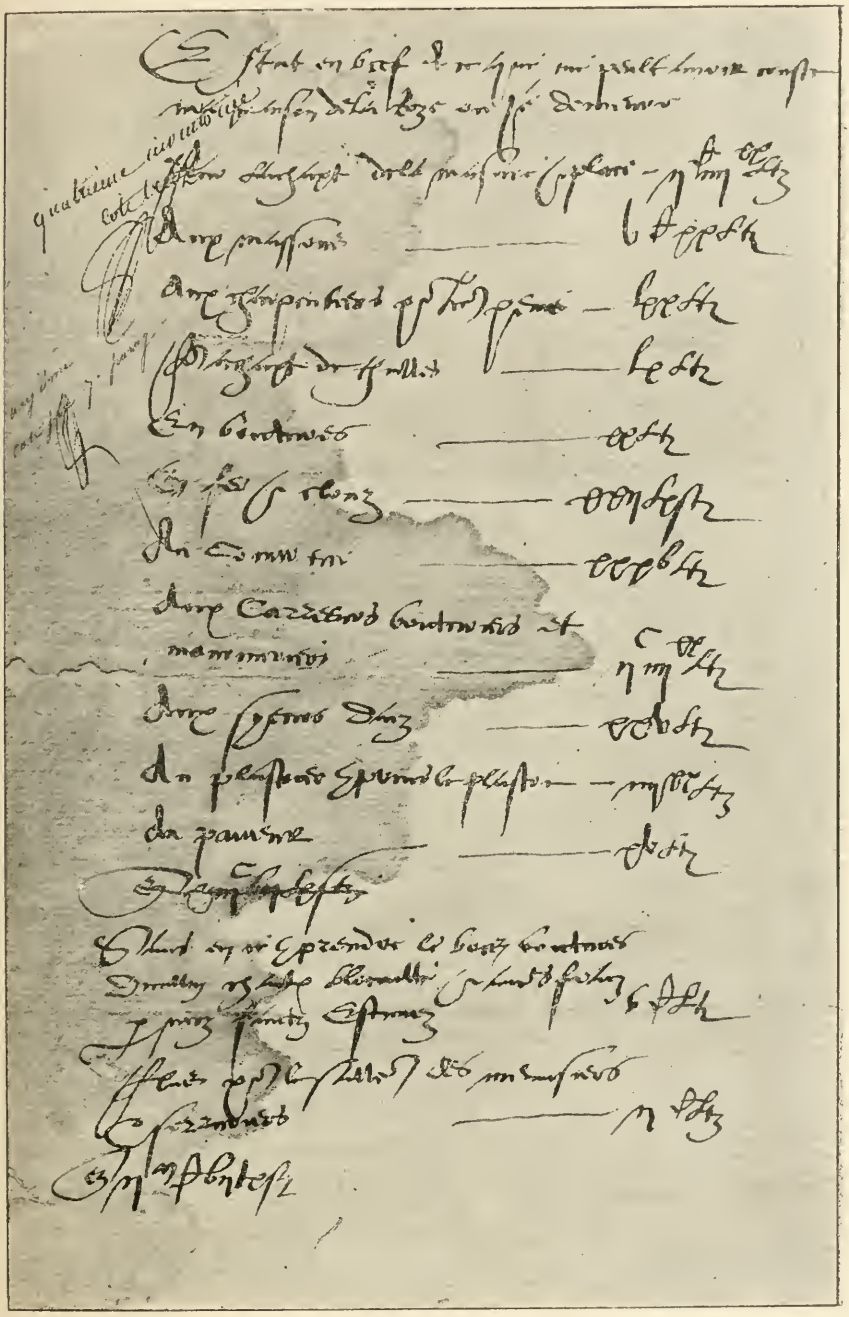

FAC-SIMILE DU

BREF ÉTAT DE DÉPENSE DE LA MAISON DE LA ROSE

à Crépy-en-Valois.

Les comptes originaux des maisons de la Renaissance sont très rares.

Voir ci-contre la transcription.

LA MAISON DE LA ROSE (Renaissance).

N° 11 de la Place de la Haute

A CRÉPY-EN-VALOIS (Oise).

PAR

GUIZOT.

Au n° 11 de la Place de la Haute est l'ancien hôtel de la Rose reconstruit en 1537 par Laurens de Boves, receveur du domaine de Valois. Cet hôtel se compose de deux corps-de-logis, l'un derrière l'autre, séparés par une cour, le premier donnant sur la rue, l'autre donnant par derrière sur le jardin qui est en contre-bas et ayant une vue sur le Val Ste-Agathe.

Sous le premier corps-de-logis et une partie de la cour est une cave profonde datant du XIIIe siècle, formée de quatre voûtes s'appuyant sur un pilier central, et, aux côtés, sur des consoles. Les arcs des faces sont à ogives, les arcs transversaux sont à plein cintre.

Le sous-sol du deuxième corps-de-logis est formé de 3 pièces voûtées donnant de plein pied sur le jardin.

Dans la cour, à gauche du deuxième corps-de-logis, et formant le coin, est une tourelle pentagonale jusqu'au premier, hexagonale au-dessus, où se trouve un escalier en pierre et à vis desservant le deuxième corps-de-logis, puis, par un étroit bâtiment de communication, le premier corps-de-logis. Un portail ouvert dans le côté du milieu de cette tourelle donne accès au palier du bas de l'escalier et jusqu'en 1881 était la seule entrée du deuxième corps-de-logis par la Cour. Ce portail de style pure renaissance conserve encore les couleurs dont il a été peint à l'origine ; les ornements sont peints en vert, le fond en rouge brun. Les ornements du cintre sont 6 écussons dont 4 représentent une fleur à larges feuilles et les deux du milieu de chaque côté un masque de figures.

A la partie supérieure du portail est un ornement où la date 1537 est gravée en chiffres arabes : c'est la date de la construction de l'hôtel. De chaque côté de cet ornement est un buste émergeant d'un médaillon : l'un représente Laurent de Boves, l'autre Marguerite Abraham, sa femme. Le bandeau qui termine le portail se prolonge autour de la tourelle et sur la façade du deuxième corps-de-logis.

Au-dessus du portail et au rez-de-chaussée du côté droit de la

tourelle sont 2 petites fenêtres carrées dont les arêtes, sauf celle du bas, sont taillées en biseau : toutes les autres fenêtres sont modernes.

La tourelle, aujourd'hui terminée en plate-forme, était autrefois couverte par un toit élevé, hexagonal, soutenu par une charpente. Cet ancien toit a dû être abattu à la Révolution, comme le fait supposer un ordre révolutionnaire prescrivant la suppression d'un toit semblable.

Les anciennes marches de l'escalier, recouvertes en 1881, étaient à angle droit et se terminaient en doucine contre la vis.

Dans la façade du deuxième corps-de-logis, sur la cour, on voit une pierre sculptée, de grande dimension, représentant une Rose ou, plus exactement une rosace d'architecture. C'est l'enseigne de la maison qui se trouvait encore en 1881 sur la façade donnant sur la place.

Les rampants des pignons de ce 2e corps-de-logis sont en pierre, celui du pignon du côté du couchant ont conservé leurs ornements où l'on distingue une salamandre, et une crosse ; le pignon du côté du levant est surmonté d'un lion debout.

Les plafonds de l'hôtel de la Rose sont soutenus par des solives et des poutrelles en châteignier, les solives sont apparentes, les poutrelles, en grande partie, aussi restées apparentes, sont évidées aux arêtes et terminées par une petite flèche sculptée. On a retrouvé quelques-uns des carreaux émaillés, qui formaient les anciens dallages.

L'ancien hôtel de l'Aventure contigu, à l'hôtel de la Rose, y fut annexé vers 1575 et fut divisé après 1597 en deux parties : la première partie, composée d'un corps-de-logis donnant sur la place avec une cour derrière, a formé la propriété portant aujourd'hui le n° 9 de la Place de la Haute : l'autre partie en arrière de la première et comprenant un corps-de-logis avec un jardin derrière, est depuis restée annexée à l'Hôtel de la Rose. Ce corps-de-logis de l'Aventure resté annexé à l'Hôtel de la Rose, dont il forma le troisième corps-de-logis, a été reconstruit à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, à en juger par les trois fenêtres en pierre qui sont au dernier étage de la façade donnant sur le jardin : la fenêtre du milieu plus élevée que les deux autres présente un fronton triangulaire, le fronton des deux autres est en arc surbaissé et était surmonté d'une boule. Le sous-sol de ce troisième corps-de-logis, de plein pied avec le jardin était une grande cuisine où se trouvait une cheminée monumentale en pierre, mesurant 3m,06 à l'intérieur et 1m,35 en profondeur. Deux piliers carrés, avec des chapiteaux et des socles élevés, soutenaient le manteau de

la cheminée. Les deux côtés de la cheminée étaient ouverts entre ces deux piliers et deux pilastres de même modèle adossés contre le mur De cette cheminée en ruine lors de sa démolition en 1881, on n'a conservé que les pilastres et ce qui était au-dessus de ceux-ci.

Au milieu de cette cuisine était autrefois un puits, dont la maçonnerie est encore très bien conservée : il est aujourd'hui comblé jusqu'à 4m du sol.

Après la mort de Laurent de Boves en 1575, sa fille unique Charlotte de Boves héritière de ses grands biens, habita l'Hôtel de la Rose. D'un premier mariage elle avait eu Laurent Bouchel[1], avocat auteur de nombreux ouvrages érudits : elle mourut en 1597, veuve de Louis des Avenelles, prévôt forain et juge ordinaire de Crépy. Par suite du partage de sa succession, l'Hôtel de l'Aventure qu'elle avait annexé à l'Hôtel de la Rose fut divisé en deux parties comme il a été dit plus haut : la partie formant aujourd'hui le n° 9 de la Place de la Haute échut à sa fille Claude des Avenelles, femme de Ch Le Gendre, seigneur de Gondreville, l'autre partie resta depuis annexée à l'Hôtel de la Rose qui échut à sa fille Marguerite des Avenelles, femme de Ch. Thibaut, seigneur de Varenval, lieutenant particulier de Crépy. Les héritiers d'Antoine Thibaut sr d'Almont, petit-fils de celui-ci, vendirent l'Hôtel de la Rose en 1676 à Jacques de la Granche. Président au Présidial de Crépy. Le dernier des de la Granche mourut en 1822 dans cette maison. Depuis, l'Hôtel de la Rose a changé plusieurs fois de propriétaire. En 1881, il fut acquis par le propriétaire actuel[2] qui l'a fait complètement restaurer.

[1] Laurent Bouchel, né posthume en 1558, mourut en 1629. Il a publié pour la corporation des libraires le Recueil raisonné des Statuts des libraires de Paris (1620). Ses commentaires sur les coutumes de Senlis, Clermont, Valois n'ont été publiés qu'en 1631, après sa mort. Il a laissé un journal manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Il était le beau-frère du fameux Servin, procureur général au Parlement.

[2] M. Guizot, l'auteur du présent article. Nous avons joint ci-dessus le fac-simile photographique du bref état des dépenses de construction de la maison de la Rose, avec lecture en regard. — N. D. L. R.

LA COLLECTION DE PEINTURES DORIA

ET LE CHATEAU D'ORROUY

La Société de l'*Ami des Monuments et des Arts* est la première Société admise à visiter la collection de tableaux du château d'Orrouy depuis la mort du comte Armand Doria, qui l'a formée, et dont on célébrait à Orrouy le triste anniversaire le 7 mai 1897.

Le comte A. Doria possédait un certain nombre de tableaux lui venant de famille, tels que : l'esquisse par Mignard du portrait de Louis XIV, qui est au musée de Turin ; le portrait de « François II, roy de France, par Dumoutier, 1460 » ; le portrait du Régent, etc.

Mais on peut dire néanmoins que l'ensemble de la collection a été entièrement formé par lui. Doué d'une rare sagacité, il a eu l'honneur, devançant le jugement de son époque, de pressentir les grands hommes de l'Ecole de 1830 ; c'est ainsi qu'il a réuni soixante-dix peintures à l'huile de Corot, représentant toutes les manières du maître. — J.-F. Millet est représenté par une peinture à l'huile et de nombreux pastels et dessins, achetés à une époque où ce peintre était plus que discuté ; Daumier est représenté par un grand nombre de toiles dont le vagon de 3e classe » qui est peut-être le tableau le plus important du maître.

Le peintre Yongkin est représenté par un grand nombre de toiles et d'aquarelles, sans compter tous ses albums.

Cals, si apprécié aujourd'hui par une élite d'amateurs, est représenté par une partie considérable de son œuvre.

On voit un grand nombre de toiles de : Delacroix, Daubigny, Troyon, Ribot, Decamps, Berye (peintures, dessins, bronzes) ; Carpeaux (peintures et terres cuites), etc., etc.

Et parmi les peintres vivants : Faustin Latour ; Gustave Colin, dont l'immense talent, qui n'a jamais été récompensé comme il le mérite, est complètement représenté « Combats de taureaux, marines, paysages basques », etc., etc

Le château d'Orrouy date pour la plus grande partie du XIIe siècle (même époque que le clocher de l'église).

Il devait former la partie avancée de fortifications dépendant de la Tour d'Orrouy, signalée par différents auteurs, dont on connaît l'emplacement, sans qu'il reste aucune tradition sur son architecture : les fondations n'existent pour ainsi dire plus.

Un peu plus tard on construisit une annexe au château et l'on

Les dernières découvertes en France

STATUE INÉDITE DE MERCURE (bronze)

TROUVÉE DANS LES FOUILLES A LA BRUNETTE (COMMUNE DE CHÉDOU) (Haut-Inn)

a trouvé, il y a vingt ans, des traces de meurtrières qui avaient été bouchées et qui permettaient de tirer sur l'emplacement occupé actuellement par un escalier, construit à une époque plus récente.

On voit dans une autre annexe les vestiges d'une chapelle ogivale.

Le château d'Orrouy appartenait à la famille de la comtesse A. Doria[1].

DÉCOUVERTES DE RUINES GALLO-ROMAINES

DE LA

BRUNETTE DE CHÉRAC

PAR GEORGES MUSSET

(Voyez la gravure du Mercure).

Au cours de travaux d'agriculture, M. Foucaud, propriétaire à la Brunette, commune de Chérac, a découvert de nombreuses substructions se composant de moellons reliés entre eux par un mortier de ciment. Les murs de ces substructions avaient environ un mètre de largeur. Dans les décombres les ouvriers ont rencontré la base d'une colonne, et quelques objets extrêmement curieux.

En première ligne nous signalerons un Mercure en bronze, mutilé par le bas, et mesurant, dans son état actuel, 130 millimètres de hauteur. Les pieds et la main droite sont brisés, ainsi que l'une des ailes du pétase. Ce Mercure, qui tient dans sa main droite une bourse des marchands semblant faite avec une peau d'animal, est d'un style gallo-romain très nettement accusé. On sent là très bien l'artiste local ne pouvant se défaire des mauvaises influences provinciales au milieu desquelles il a été élevé. La coupe des reins du personnage est cependant d'un bon galbe. Avec ce

[1] L'origine de la famille du comte Armand Doria est génoise, ainsi qu'il résulte de pièces authentiques conservées dans les archives de la famille. Mais elle habitait déjà très anciennement le midi de la France, à qui elle a donné nombre de marins et de soldats, jusqu'au moment où elle est venue s'établir au château de Brasseuse (actuellement détruit), près de Senlis et plus récemment (depuis plus de 200 ans) au château de Cayeux en Santerre (Somme).

Le château de Cayeux est actuellement habité par le marquis Doria, chef de la famille.

Mercure se sont rencontrés un petit vase lacrymatoire en verre, et une sorte d'amulette en cuivre en forme de hachette.

Des monnaies ont été trouvées en outre dans les mêmes fouilles, plus un poids royal du moyen-âge. En dehors d'une monnaie féodale en cuivre, les pièces rencontrées appartiennent à la numismatique romaine. En voici la description :

1° Auguste et Agrippa. Colonie de Nîmes. (N° 7 de Cohen).

2° Même pièce. Brisée en deux.

3° Adrien. HADRIANVS AVGVSTVS. PP.

Son buste radié à droite.

HILARITAS P. R. COS III. S. C.

L'Allégresse en robe longue. (N° 820 de Cohen).

4° Maximin. (235-238 de J.-C.).

IMP. MAXIMINVS. PIVS AVG. Son buste lauré et drapé à droite. Au revers : SALVS AVGVSTI. La Santé assise à gauche nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel. S. C. (N°89 de Cohen).

5. Auguste. D. CAESAR..... Tête laurée à droite. Revers. ROM. ET AVG. Autel orné de figures entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire (fruste).

La découverte de souvenirs romains à Chérac ne pouvait nous causer d'étonnement. Cette rive de la Charente en aval de Cognac est riche en effet en antiquités romaines et nous avons raconté précédemment nos fouilles du cimetière de Chérac où l'on entrevoit des sépultures de l'époque romaine (*Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure* 2e série, tome 1er, page 96). Néanmoins le nom de la Brunette, au lieu de la trouvaille ne rappelait vraisemblablement pas le nom de la villa romaine dont on avait pu rencontrer les substructions. N'était-il pas possible de retrouver un nom plus ancien ? C'est ce que nous pensâmes et nos recherches furent couronnées de succès.

En fait les terres de La Brunette s'entremêlent avec les terres du lieu dit Dion, évidemment le nom primitif de l'édifice auquel son grand âge et sa patine avaient peut-être fait donner ce nom de Brunette.

S'il ne s'identifie pas avec *Dionysius*, le nom de Dion pourrait être né d'un *Divionensis* (V. Dijon *Divionense Castrum*) et indiquer la présence d'un sacellum, d'un temple. C'est donc un lieu intéressant, et nous sommes reconnaissant à M. Foucaud de la promesse qu'il nous a faite de surveiller avec le plus grand soin les travaux qu'il compte encore entreprendre.

M. l'abbé Bossebœuf considère les piles comme le piédestal de statues de divinités ou de personnages dont on voulait perpétuer le souvenir. La tête de la statue trouvée au pied de la pile de Villepouge lui paraît confirmer cette hypothèse.

M. Nicolaï, après avoir résumé les intéressants travaux de M. Lièvre sur la question, décrit les piles de Peire-Longue et de la Tourasse (Lot-et-Garonne). Il est d'avis que toute hypothèse sur la destination des piles est prématurée, mais il fait remarquer que les piles se trouvent sur le bord des voies romaines. Si ces monuments ont été l'objet d'un culte au VIe siècle, les piles ont pu servir de limite avant d'avoir été vouées à telle ou telle divinité.

M. Guignard signale une pierre contenant une niche trouvée dans le cimetière gallo-romain du Pressoir-Berry (Loir-et-Cher). Il suppose que cette pierre avait la même destination qu'une pile, car les piles renferment également des niches.

M. l'abbé Bossebœuf développe quelques arguments pour prouver que la construction des piles est antérieure au VIe siècle.

M. Lièvre indique les raisons qui lui permettent de considérer les piles comme des *simulacra*, car ce mot latin ne s'est pas toujours appliqué à des statues. Ainsi, Tacite considère les menhirs comme des *simulacra*. Si l'on admet que les piles sont des monuments religieux, il faut leur maintenir la qualification de *fanum*.

COMPTE RENDU

Du Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne et de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

Session de 1897.

Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, tome IX, pages 113, 159, 237, 305 et 363, tome X, p. 119, 135. Et les volumes précédents.

Comme l'an dernier nous donnons in extenso *le compte-rendu du Congrès. Les communications les plus importantes ont été rédigées spécialement par les auteurs des mémoires ; les autres d'après le procès-verbal officiel, dont les épreuves ont été corrigées ou modifiées totalement par les auteurs. Ainsi on aura sur chacune de ces intéressantes communications des données étendues et sûres qu'on chercherait vainement ailleurs ; nous remercions les recueils français ou étrangers qui, en reproduisant l'an dernier ces comptes-rendus, ont indiqué la source, et qui, par l'intermédiaire de l'*Ami, *ont diffusé tant de découvertes nouvelles, condamnées jusqu'ici à une publicité trop restreinte ou d'une information douteuse.*

I. — INVENTAIRE DES ARCHIVES

CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES

Dans son discours d'ouverture du Congrès M. Léopold Delisle a fait tant d'excellentes choses qu'on voudrait reproduire en entier son allocution ; l'abondance des matières nous prive de ce plasir ; il convient tout au moins de faire ressortir ce que M. Delisle a dit des progrès des Inventaires des archives et des catalogues des bibliothèques.

Maintenant, en effet, vous avez entre les mains des inventaires pour vous guider dans les dédales des archives nationales et de plusieurs des archives ministérielles. L'œuvre de l'Inventaire sommaire des Archives départementales, communales et hospitalières se poursuit avec une régularité exemplaire, sous une direction qui, tout en maintenant dans ses grandes lignes l'uniformité du plan primitif, n'hésite pas à accepter et même à prescrire les améliorations suggérées par l'expérience ou justifiées par des circonstances particulières.

La collection des catalogues raisonnés ou abrégés des manuscrits de toutes les bibliothèques de Paris et des départements n'offrira bientôt plus la moindre lacune.

Les livres imprimés au XVe siècle, dont la plupart sont aussi précieux que des manuscrits, ont été patiemment recherchés dans toutes nos bibliothèques, dans les plus grandes comme dans les plus modestes, pour être l'objet d'un catalogue général, dont l'apparition du premier volume est, en ce moment même, saluée comme un événement notable dans l'histoire de la bibliographie des incunables.

Vous comprendrez encore, messieurs, mon empressement à vous faire part d'une nouvelle à laquelle aucun de vous ne saurait être indifférent. Ce n'est pas à cet auditoire qu'il faut apprendre que la Bibliothèque nationale est l'établissement français dans lequel se conserve le plus grand nombre de publications anciennes et modernes, imprimées en France et à l'étranger. La rédaction du catalogue alphabétique de toutes ces publications est terminée depuis un an, et M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu autoriser, à titre d'essai, l'impression d'un volume. Aujourd'hui même, ceux d'entre vous qui entreront dans notre salle de travail y pourront voir en bonnes feuilles ou en épreuves un exemplaire complet du tome Ier du *Catalogue général des livres imprimés de la*

Bibliothèque nationale. Il comprend 11,067 articles, depuis le mot AACHS jusqu'au mot ALBYVILLE. Mais nous avons aujourd'hui sur les rayons bien près de trois millions de volumes ou de brochures, et le nombre des articles du catalogue (articles principaux et articles de rappel) ne devra guère s'élever à moins de deux millions. Avant d'arriver au terme, il reste donc une longue route à parcourir et bien des obstacles à surmonter. Vous pouvez nous aider, messieurs, à accomplir cette lourde tâche.

II. — DE L'UTILITÉ DES MONNAIES

POUR

L'ÉTUDE DES MONUMENTS ANCIENS.

Dans la séance de clôture du congrès M. Babelon a dit des choses excellentes dans un discours dont nous extrayons les passages suivants ; nous regrettons que l'abondance des matières nous prive du plaisir de réimprimer le discours en son entier :

« Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, ces brutales et curieuses images, dis-je, nous les voyons reproduites sur les monnaies. A Byzance, Apollonie, Mégare, c'est le cippe allongé, la première image de l'Apollon des carrefours ; à Pergé, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée enfantine affublée d'ornements.

« Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Egine, Smilis, avait exécuté pour l'Héraion de Samos une statue que nous montrent les monnaies de l'île. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon, érigée à Délos, par Tektaios et Angelion. L'Athena Chalciœcos de Gitiadas, l'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne, Ageladas, le groupe des Tyranoctones, exécuté en bronze par Anténor, au lendemain de la chute des Pisistratides, figurent sur des monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculp-

ture épars dans nos musées. Vous y retrouverez pareillement les plus renommées des œuvres de Myron, de Polyclète, de Calamis, de Phidias, de Praxitèle, de Bryaxis. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo ; et, quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, ce sont les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète qui ont donné une certitude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date.

« Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination ! Ici, nous voyons le temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylone, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées ; là, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont encore accomplir leurs pieux pèlerinages.

« Voici le temple rond de Mélicerte, à Corinthe ; celui de Baal, à Émèse ; d'Astarté, à Byblos ; de Vénus, à Eryx, sur une montagne à pic dont la base est entourée d'une muraille, comme une forteresse ; voici une vue de l'Acropole d'Athènes, avec l'Athena Promachos et la grotte de Pan ; une vue des ports de Sidé, de Corinthe, d'Ostie ; tous les monuments de Rome défilent sous nos yeux : les temples de Jupiter Capitolin et de la Concorde, avec leur toit surmonté de statues ; les temples de Janus, de Vesta, de Vénus ; les basiliques Émilienne et Ulpienne. A Tarse, c'est le monument singulier appelé « Tombeau de Sardanapale » ; à Lyon, c'est l'autel de Rome et d'Auguste ; à Antioche, sur le Méandre, c'est un pont gigantesque dont les piles sont surmontées de statues ; ailleurs ce sont des théâtres, des thermes, des viaducs, des arcs de triomphe, des forteresses. De quelque côté que nous tournions nos regards, c'est comme un panorama gigantesque où les graveurs des coins monétaires ont rassemblé, pour nous en garder le souvenir, tous ces monuments où le temps et la barbarie devaient porter la sape et le marteau. Prenez en main la description de la Grèce par Pausanias et rapprochez-en, chemin faisant, les médailles de chaque ville ; vous jugerez combien la narration s'éclaire et prend, dans cette illustration, une physionomie animée ; combien le langage des images, si petites qu'elles soient, parle mieux à notre intelligence que la description littéraire la plus fidèle et la plus développée.

III. — LE DÉMANTÈLEMENT DE CAMBRAI

PAR

Nicq DOUTRELIGNE.

Le démantèlement, entrepris pour l'agrandissement de la ville de Cambrai, amène la suppression de nos vieilles fortifications. Tours et courtines, bastions et forts, tombent successivement sous la pioche des démolisseurs et bientôt il ne restera que de rares vestiges de ces remparts qui, pendant longtemps, ont protégé nos ancêtres.

Dans l'enceinte générale, étaient enclavés quelques beaux ouvrages de l'architecture militaire du Moyen-Age d'une importance particulière tant au point de vue de l'histoire de l'art qu'à celui de l'histoire locale. Ce qui atteste leur valeur et leur importance, c'est que Charles-Quint et plus tard Vauban ordonnèrent leur conservation dans les remaniements partiels ou totaux qu'ils firent subir aux fortifications de Cambrai.

Comme la plupart des cités importantes, Cambrai avait son château : le château de Selles. La construction de ce monument, l'un des plus beaux et des plus rares spécimens de l'architecture militaire romane dans la région du Nord, remonte à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe.

Ce château, situé vers la partie Nord Ouest de la ville, est érigé en aval du fleuve à l'intersection des fronts Nord et Ouest des remparts, suivant les dispositions encore en usage pour l'établissement de nos citadelles modernes. Son plan a la forme d'un pentagone allongé, flanqué aux angles de tours rondes assez volumineuses. La tour située du côté de l'Escaut, plus exposée aux attaques extérieures, est géminée. Les murailles, épaisses de plus de quatre mètres sont percées de rares et étroites meurtrières dans les deux étages de galeries. Le revêtement extérieur est en grès du pays bien appareillé, les galeries intérieures sont en pierre et le remplissage des murailles est formé par le cran ou pierre calcaire extraite du sol et mélangée avec le mortier de chaux.

Les défenses supérieures n'existent plus et, malgré ses mutilations partielles, ce château présente encore un aspect monumental dans ses parties visibles.

Entre ce château et la tour du Caudron comme entre cette tour et la porte Saint-Georges, étaient enclavées quelques parties de fortifications de la deuxième moitié du XIVe siècle protégées par le fleuve et par des fossés remplis d'eau. Elles étaient formées de

courtines interrompues de distance en distance par la saillie des tours et tourelles qui se découpaient harmonieusement et donnaient à notre vieille cité une physionomie, particulièrement pittoresque. Telles étaient les défenses du boulevard des Amoureux, les tours du Caudron et des Arquets, les échauguettes et les tours du boulevard compris entre la branche principale de l'Escaut et la porte de Paris.

Il est très regrettable que la destruction hâtive des tours du boulevard des Amoureux ne m'ait permis d'en faire les relevés, car ces tours, voisines du château de Selles, présentaient des dispositions fort ingénieuses.

J'entre immédiatement dans les détails des parties restantes de ces fortifications.

Tour du Caudron. — La tour du Caudron, située vers la partie Sud-Ouest de la ville, à l'angle de la grande ligne de défense partant

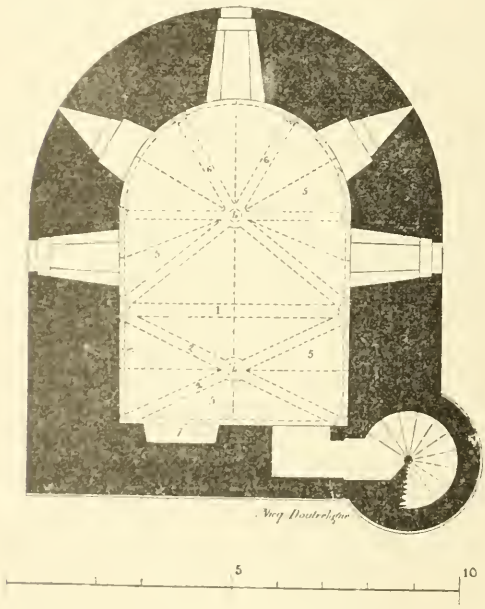

CAMBRAI
Tour du Caudron. — Plan
Dessin inédit
de M. Nicq Doutreligne.

1. — *Arc doubleau.*
2. — *Arcs diagonaux.*
3. — *Arcs formerets.*
4. — *Clefs de voûte.*
5. — *Triangles des voûtains de remplissage.*
6. — *Arcs rayonnants.*
7. — *Cheminée*

de la citadelle jusqu'à l'Escaut canalisé et de là au château de Selles, est un des motifs les plus pittoresques de notre vieille enceinte. C'est la plus spacieuse et, avec les Arquets la plus ornementée des nombreuses tours qui défendaient la ville.

UN MONUMENT QU'ON VA DÉTRUIRE

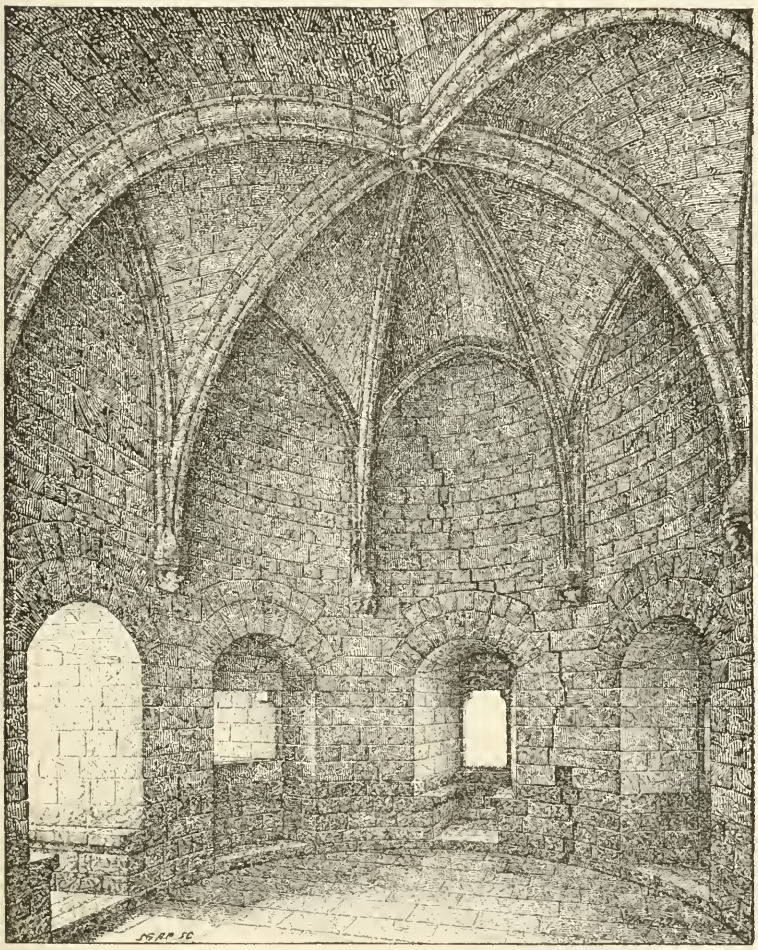

CAMBRAI. — *Tour du Caudron. — intérieur.*

Dessin inédit de M. Nicq-Doutreligne.

Très saillante sur les courtines environnantes, elle se compose extérieurement d'une partie demi-circulaire flanquée de chaque côté latéral d'une portion rectiligne fermée à la gorge, c'est-à-dire du côté de la ville par un mur pignon. Dans l'angle de droite de ce pignon est une tourelle saillante renfermant l'escalier à vis qui donnait accès sur la plate-forme et dans la salle intérieure.

L'aspect général de cette tour est d'une grande simplicité. Elle est construite en pierre blanche avec soubassement uni en grès rouge du pays, partant du fond du fossé, et qui s'élève jusqu'au niveau des appuis des meurtrières. L'appareil est soigné et les assises sont assez régulières. Les mâchicoulis en encorbellement qui couronnaient cette majestueuse construction ont disparu depuis fort longtemps, aussi, n'est-ce pas par sa silhouette extérieure que se recommande ce monument, mais par l'intérieur qui, mieux conservé, présente une belle salle, voûtée par des branches d'ogives rappelant par leur structure les chapelles absidales de nos vieilles cathédrales du Moyen-Age.

Jadis, une porte percée dans la tourelle, au niveau des courtines, était l'unique ouverture par laquelle on pénétrait dans la Tour.

La salle intérieure, rectangulaire dans sa première partie, se termine en hémicycle. Les dimensions principales sont : pour l'axe longitudinal 7^m, 14, pour le diamètre de l'hémicycle 5^m, 09 et 5^m, 03 du côté pignon ; l'épaisseur moyenne des murs est de 2^m, 02 et 1^m,60 pour le pignon.

Les voûtes reproduisent naturellement les formes du plan et reposent sur les arcs doubleaux, diagonaux et formerets, suivant les principes gothiques. (Voir le plan, fig...)

Les deux premières travées, correspondant à la partie rectangulaire, sont sur plan barlong et d'inégale largeur. La partie en hémicycle présente trois divisions formées par des arcs rayonnants qui butent leur tête au sommet du deuxième arc doubleau et dont la poussée est annihilée par la présence de deux branches d'ogives qui partent de la première travée ou doubleau précédent pour se réunir à la clef.

Les profils des nervures, aux courbes délicates, sont d'un bon goût. Ils sont tracés d'après des principes dérivés des angles et des cercles et portent le caractère propre aux moulures de la deuxième moitié du XIVe siècle ; ils se terminent par un nerf saillant en forme de boudin avec filet plat. Cette moulure cordiforme, ménagée entre deux cavets, laisse à la pierre toute sa résistance et la fait paraître plus légère.

Les arcs doubleaux, diagonaux et formerets, réunis à la naissance des arcs, reposent sur des culs-de-lampe ou supports saillants. Les

motifs de ces culs-de-lampe sont remarquables par leur exécution, leur valeur décorative et leur variété : ils représentent des animaux fantastiques nus ou recouverts de larges draperies.

Les clefs de voûte sont traitées avec le même soin. La première représente une tête de vieillard encadrée par quelques boucles de cheveux, l'expression en est douce ; la seconde représente un personnage accroupi, les bras croisés sur la poitrine.

La salle est éclairée par cinq meurtrières qui attirent l'attention. Elles sont élevées d'une marche au-dessus du niveau de la salle et sont percées sous de grands arcs. Leurs embrasures forment des réduits ou petites chambres pouvant contenir facilement deux hommes, des engins ou des armes.

La meurtrière centrale et les deux meurtrières de la partie rectangulaire sont garnies de bancs en grès moulurés posés le long des ébrasements. A l'extérieur, les tableaux et le linteau sont en grès. Le linteau repose sur deux consoles en forme de congé.

Les deux arbalétrières sont en forme de croix. Intérieurement elles sont moins profondes que les meurtrières, une allège en pierre s'élève jusqu'à la hauteur d'appui. L'embrasure, extérieurement très étroite, est évasée du côté intérieur ; la partie inférieure de la plongée est élargie au moyen d'une entaille rectangulaire et vers les deux tiers supérieurs par une traverse horizontale formant croix.

Dans le mur pignon, existait une vaste cheminée dont la hotte pyramidale a été malheureusement détruite ces temps derniers.

La construction de l'escalier est très ingénieuse. La tourelle, établie en saillie, n'affaiblit pas le monument. Chaque marche porte un morceau du noyau et repose quelque peu sur la marche inférieure : le dessous forme plafond et les abouts, au lieu d'être engagés dans la paroi cylindrique, reposent sur un large profil continu, en forme de crémaillère, qui ressaute d'équerre au droit de chaque marche. Cet escalier, presque totalement détruit, donnait, sans aucun doute, accès sur la plate-forme supérieure et se terminait par une échauguette ou petite loge élevée au-dessus du crénelage et de laquelle on pouvait regarder ce qui se passait dans la campagne ou surveiller les mouvements de l'ennemi

IV. — CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

AU MAS D'AGENAIS

FOSSES ET PUITS FUNÉRAIRES

Par ALEXANDRE NICOLAÏ

De la Société archéologique de la Gironde.

Le Mas d'Agenais a été un centre d'occupation gallo-romaine et un poste stratégique de premier ordre à la frontière de l'Agenais. Il est placé à l'extrémité septentrionale d'une sorte de vaste camp retranché établi à l'époque de la conquête de la Gaule. Le réseau des mottes ou buttes à signaux qui en relient les divers points (buttes de Lanau, de las Cloutasses, de Saint-Martin, de Bouglon vieux, de Samazan (avec camp romain), de Montpouillan, etc..., les deux camps établis au pied du Mas à Camparome basse et à Camparome haute sur la hauteur, le plateau de Saint-Martin (avec cimetière) ; le *castrum* d'Aiguillon, celui de Saint-Côme, les deux piles de Peyrelongue et de la Tourasse en sont les derniers vestiges. Au Mas d'Agenais on a trouvé des poteries, des monnaies, des substructions ; une porte (la porte Galliane) ; une rue (la rue Galliane) ; une fontaine (la fontaine Galliane), rappellent les Romains comme le Palais Gallien à Bordeaux. Un sarcophage antique du Ve ou du VIe siècle, chrétien, est conservé dans l'église qui est du XIIe mais établie sur un autre édifice du XIe. Enfin la fameuse inscription à la *Tutèle d'Ussubio* se lit sur un balustre en marbre conservé dans l'église. Tels sont les premiers témoins de l'antiquité du Mas d'Agenais.

A un kilomètre au nord, le cimetière de Saint-Martin (à Revenac) nous a donné depuis 1894 une soixantaine de fosses funéraires dont nous avons décrit le mobilier dans notre étude sur le Mas d'Agenais à l'époque romaine. Profondes de 1^m^60 environ elles affectent généralement la forme d'une marmite. Les vases funéraires proprements dits renfermant les cendres étaient disposés au fond avec les poteries Samiennes sur une couche de charbons à peu près pure. Noyés dans les cendres on les retrouve plus ou moins intacts. Le remplissage de la fosse est fait avec le gravois d'incinération mêlé de poteries intentionnellement brisées, de débris d'ossements, (reliefs du repas funèbre) et d'objets ou ustensiles divers : clous, tiges de fer, poids de tisserand, etc.

En août et septembre 1896 M. de Luppé a découvert le premier puits funéraire, puis un second ; nous en trouvions deux autres peu après. On sait quelles discussions ont été soulevées autour de

ces puits, au sujet surtout de leur réelle affectation funéraire. Trouvés au milieu de nos fosses le doute ne semblait guère plus permis. Il semble que les conditions même de leur établissement, l'identité du mobilier qu'ils renfermaient avec celui des fosses, leur remplissage analogue et la présence des vases ayant renfermé les cendres confirment de tous points le caractère uniquement funéraire de ces puits. Pour la première fois, à l'encontre des fosses et des puits explorés jusqu'ici, spécialement au Bernard (en Vendée), ce que nous appellerons la sépulture, c'est-à-dire les vases funéraires, se trouvait à la partie supérieure du puits près de son orifice, et protégé par une sorte de calotte faite de tuiles à rebords disposées en toit. N'ayant pas subi la pression des terres, ces poteries étaient intactes, et M. de Luppé a pu en extraire cinq vases ou pichets, des ollæ, des patères sigillées, une monnaie de Constantin-le-Grand, une statue de déesse mère en terre cuite. Le puits était profond de 6m,20. Une brique posée à plat isolait la sépulture du remplissage qui comblait l'étage inférieur, où des fragments de poteries cassées et des ossements étaient noyés dans les cendres, comme dans les fosses. Donc, identité de mobilier. L'observation est la même pour les trois autres puits. La monnaie donne une date : le troisième siècle ; l'examen des poteries; leur forme et les caractères épigraphiques des marques de potiers la confirment.

Ces puits sont donc d'un siècle et demi au moins postérieurs aux plus anciennes fosses que nous avons placées au milieu du Ier siècle après Jésus-Christ. Le cimetière de Saint-Martin aurait donc été occupé du Ier au IIIe siècle. C'était un cimetière de pauvres.

V. — JACQUES ANTOINE

PAR

FERNAND MAZEROLLE

Archiviste de la Monnaie

(*Notice lue à l'école des Beaux-Arts*).

JACQUES-DENIS ANTOINE, architecte de la Monnaie (1733-1801). — Plusieurs documents conservés dans les archives de la Monnaie, de Paris, concernent l'architecte de ce beau monument, Jacques-Denis Antoine. Cet artiste avait été arrêté sous la Révolution[1], avec plusieurs fonctionnaires de l'établissement mo-

[1] Au sujet de sa mort voyez dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, le journal inédit de Vaudoyer sous le premier Empire.

nétaire. On avait pillé chez lui, lors de son arrestation. Deux lettres autographes relatent les faits. Antoine avait proposé de construire un opéra sur l'emplacement actuel de la place du Carrousel ; des détails curieux sont donnés à ce sujet.

ABANDON DE NOS MONUMENTS NATIONAUX

LAGNY

Mauvais entretien de monuments français : l'église Saint-Fursy de Lagny (Seine-et-Marne), — On demande pourquoi cette belle église est dans un complet état d'abandon ? Son portail principal, orienté vers l'Ouest, est très beau : une grande et noble arcade ogivale occupe toute la hauteur ; des gorges moulurées l'encadrent et renferment des sculptures ornementales d'un beau caractère, et, chose rare, presqu'intactes. Un pignon surmonte cette partie de l'édifice qui est encadrée par deux contreforts, décorés chacun d'une niche d'un goût exquis.

L'église est encastrée dans un pâté de maisons accolées à ses flancs ; sur la façade nord sont des hangards ; ils n'empêchent pas de voir une partie des anciennes fenêtres et des sculptures ; des maisons sans intérêt cachent entièrement la façade latérale du sud, donnant sur la rue Saint-Fursy et la place de la Fontaine ; le rez-de-chaussée sert de remises mais on constate que les colonnes intérieures existent encore ; comme elles sont coupées par des planchers, on ne saurait dire dans quelle mesure elles subsistent aujourd'hui.

On se garde bien de demander la restauration de cet édifice, dans la crainte que ce soit l'occasion de la ruine de ce chef-d'œuvre ; mais son nettoyage, l'enlèvement des constructions et dispositions parasites s'imposent ; c'est la principale curiosité que Lagny puisse présenter pour retenir les touristes, encore que certain ouvrage allemand, qui sert de guide aux étrangers, et même aux Français, ne mentionne pas ce monument ; il est un des joyaux du patrimoine national. Il faudrait donc que cette œuvre d'art fut rendue à l'admiration de tous, avec son caractère et son aspect, actuel, à l'exception des adjonctions parasites.

Quand on aura obtenu pour chacun de nos édifices la justice qui leur est dû on aura doublé nos collections monumentales ; si on ne les restaure pas comme on l'a fait depuis cinquante ans, ce seront les seules œuvres où l'on pourra vraiment étudier les diverses phases de notre art national, presque les seules qui en auront gardé le caractère et la technique des temps passés. C. N.

LA DÉMOLITION DES MURS D'ANTIBES

On sait qu'après le vacarme qu'on a fait autour de la démolition des murs d'Antibes, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, dût envoyer M. Revoil, afin d'inspecter les beaux et antiques remparts. De notre côté, nous avons fait une enquête qui nous permet de donner l'état précis des démolitions, élément essentiel d'appréciation et que personne n'a indiqué. Nous y joignons un plan inédit où l'on verra de façon très nette dans quelle partie d'Antibes on a fait les travaux derniers. Nous avons reçu plusieurs protestations très vives, les unes venues de Paris, les autres des régions intéressées à conserver leurs souvenirs ; divers renseignements, sur lesquels nous reviendrons, sont relatifs aux conditions dans lesquelles on obtint la permission de démolir, longtemps refusée par l'administration militaire. Nous examinerons s'il est utile d'approfondir cette question ; nos correspondants, tant locaux que parisiens, demandent l'arrêt définitif des démolitions.

NOTICE SUR LES

ANTIQUITÉS D'ANTIBES

ACTUELLEMENT MENACÉES DE DESTRUCTION

Les remparts d'Antibes, dont une moitié vient d'être anéantie par la dynamite, et dont le reste est menacé du même sort, furent en partie construits des débris d'Antipolis, ville grecque, puis ville romaine

Parmi ces débris un trésor nouveau se cache-t-il, comparable à la pierre funéraire de l'enfant Septentrion, ou bien à Terpon, le galet grec, tous deux trouvés sur le sol antibois ? — Nul n'est en état de répondre, mais on peut affirmer avec certitude que les murailles d'Antibes recèlent quantité de pierres antiques.

Une telle opinion se légitime :

1° Par la présence, sur la maçonnerie extérieure, de fragments architecturaux très nombreux et de quelques pierres écrites. — Documents qu'on voit et qu'on lit.

2° Par l'affirmation unanime des historiens qui, à des siècles d'intervalle, ont écrit sur Antibes.

Nous allons exposer ci-après ce qu'une enquête très sommaire permet de constater, et nous y joignons un plan de la ville d'Antibes.

Fragment d'inscription en l'honneur du père d'Antonin le Pieux.

En 1708, le chevalier Jean Arazi écrivait son « Histoire de la ville d'Antibe » dont le manuscrit est aujourd'hui conservé aux archives du ministère de la Guerre. Il affirme qu'Antibes eut les statues d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle, qu'il en a vu quelques pièces, et il ajoute :

« Une chapelle dédiée à Saint-Sébastien, qui estoit hors les murs de la ville, vers la citadelle, dans l'endroit où est actuellement la demy lune du bastion Dauphin, avait un gros quartier de pierre vive avec une inscription en l'honneur du père du mesme Antonin Pie... Solery a estimé par là que le père d'Antonin Pie feust ensevely à Antibe. Cette chapelle feust démolie pour les premières fortifications, dans un temps que personne n'eust la curiosité de s'en apercevoir ; et cette pierre se trouve présentement à l'angle du bastion royal, si bien façonnée pour l'œuvre, que l'on n'eut pas égard à cette inscription dont il ne reste plus que les paroles suivantes :

D. M. M ANTON..
M. ATICI. FILIO...
TRI. DIVI. ANTONI...
PRN. DIVI. TRAIA...

Cette pierre se voit encore à l'endroit indiqué par Arazi ; elle est placée à hauteur d'homme et parfaitement lisible. — Dans le projet des démolisseurs, cette partie du rempart est condamnée à disparaître.

M. E Blanc, archéologue voit dans cette même inscription une dédicace à Septime Sévère, et en propose la restitution suivante, dont il ne nous a pas été permis de contrôler la valeur :

IMP. CAES. *DIVI. M. ANTONI*NI. PII. GER
MANICI. SAR*MATICI. FILIO.* DIVI. COMMO
DI. AVG. FRA*TRI. DIVI. ANTONI*NI. PII. NEP
DIVI. HADRIANI. *PRN. DIVI. TRAIA*NI. PARTHICI
ABN. DIVI. NERVÆ. ADN. L. SEPTIMO. SEV
ERO. PIO. PECTINACI. AVG. ARABICO
ADIABENICO. PARTHICO. BRITANNICO
P. P. COS... IMP... TRIB. POP...
PROCOS
CIVITAS ANTIPOLITANORVM

Fronton d'un monument romain.

On lit dans le même ouvrage (Arazi 1708) :

Une inscription est gravée sur un grand quartier de pierre vive en deux lignes ; la première d'un plus grand caractère que l'autre :

VIATOR AVDI SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST ÆNA QVÆ TE CVNCTA PERDOCET

Elle est présentement divisée en deux pierres égales, à la sortie d'Antibes, sur le chemin de Cannes, servant de pied-droit en jambage, au portail d'un enclos de vignes des hoirs de Noble Gaspard de Grimaldy, et cette inscription s'y trouve coupée en telle sorte que la première pierre contient ces paroles :

VIATOR AVDI SI, LIB-TABVLA EST ÆNA QVÆ, et la seconde :
ET INTVS VENI-TE CVNCTA PERDOCET.

On appelle ces pierres les « pierres écrites ». Elles ont donné ce nom à ce quartier d'Antibe, qu'autrefois on nommait Laval.

D'après Bouche (*Histoire chronologique de Provence*, Aix, 1674), cette inscription fut présentée au pape Paul III, en 1538, lorsqu'il vint à Nice pour la négociation d'une trêve de dix ans, entre François Ier et Charles-Quint.

Plusieurs archéologues ont vu dans cette pierre l'architrave d'un temple païen, vraisemblablement celui d'une sibylle, qui promettait au passant « *le secret de tout* ».

Dans la *Revue archéologique* (année 1887), M. Hippolyte Bazin présente une autre explication. D'après lui il s'agirait d'un monument géographique, d'un petit édifice placé là par l'administration romaine, au bord de la voie Aurélienne, et destiné à renseigner les voyageurs. La seconde ligne aurait alors ce sens : « *une table d'airain te donnera tous les détails de ton itinéraire.* »

Quelle que soit l'hypothèse adoptée, c'est là une relique très précieuse, et qui serait à sa place au plus bel endroit d'un musée. — Les deux pierres, bout à bout, présentent une longueur d'environ six mètres.

A une époque incertaine, les deux tronçons furent on ne sait pourquoi enfouis dans le sol, et placés verticalement. Tout le monde à Antibes connaît leur emplacement (près de la route de Cannes, entre le ruisseau de Laval et le magasin des lits militaires), mais depuis tant d'années on n'a rien fait pour les remettre au jour. Il y a quelques mois, on voyait encore les sommets des

ANTIBES : *Démolition des murs, parties détruites* (en grisé) *et à détruire.*

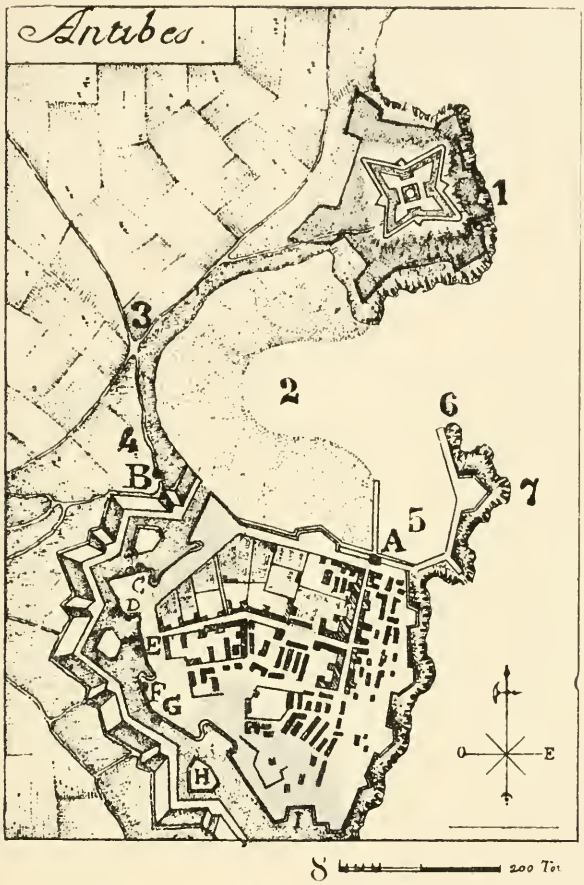

Pointe du Fort-Carré. — 2. Anse de St-Roch. — 3. Gare. — 4. Cimetière. — 5. Port. — 6. Fanal — 7. Batterie. — 8. Anse de l'Ilette, comblée en partie avec les débris des remparts.

Liste des monuments *apparents* détruits ou nfouis :

C. — Pierre portant un écusson qu'on dit tre celui de Vauban.

I. — Pierre large d'un mètre environ avec elle inscription de trois lignes ; deux pierres vec inscriptions moins mportantes.

M. — Deux piliers enfouis sous 2 mètres de emblai. Ces pierres (fronton d'un temple de la ibylle ?) sont connus de tout le monde à Anti- es. Avant les travaux, elles étaient en partie égagées du sol et on y lisait facilement cette nscription : VIATOR, etc.

Monuments *apparents* qu'on peut encore sauver :

A. Pierre avec inscription. — B. Entable ment d'un autel païen, séparé de son sup- port, lequel est déposé près de l'église paroiss- siale. — D. Large pierre écussonnée ; double écusson sculpté sur un manteau royal entouré d'un collier qui porte la croix du Saint-Esprit. — E. Porte de France, avec pierres portant des inscriptions. — H. Ancien temple païen des fouilles attentives sont ici indispensables. — G. Inscription en l'honneur du père d'Au- tonin le Pieux.

deux pierres dépassant le sol de quelques centimètres ; actuellement elles sont sous un énorme amas de moëllons provenant de la démolition du rempart. L'amas est haut d'environ deux mètres et couvre tout le champ. De plus, on doit faire passer à cet endroit un des boulevards projetés de la ville nouvelle.

Il est à craindre que, parmi tant de bouleversements, cette inscription très précieuse soit à jamais perdue.

Uutilisation des débris antiques par les constructeurs du Rempart.

Pour légitimer leurs destructions sommaires, les démolisseurs actuels affirment que M. de Vauban, quand il remania le dessin des fortifications, dut mettre à l'abri les débris antiques qu'il y trouva. Or, tandis que les ingénieurs de Vauban construisaient le Rempart, un témoin les regardait faire... C'est le même Arazi, dont voici le témoignage (1708) :

« Les restes précieux que nous en avions (du théâtre romain d'Antibe étoient admirables, et l'année 1691 a veu leur entière démolition : les fortifications nouvelles en sont la cause, pour la commodité des pierres sur le lieu. Je ne nomme pas l'ouvrier entrepreneur de sa ruine, pour ne luy donner la mesme immortalité qu'a reçu Hérostrate d'avoir brûlé le temple de Diane à Ephèse : je dis seulement que le théâtre d'Antibe n'a jamais servi plus glorieusement, qu'en cette occasion qu'il est de quelque utilité pour le service du roy.

J'ay eu la faveur d'avoir le plan et la vüe de ces restes d'antiquitez..

Le théâtre dont il est question est celui dont le souvenir nous est conservé par la célèbre inscription suivante :

D. M.
PVERI SEPTENTRI.
ONIS ANNOR. XII QVI
ANTIPOLI IN THEATRO
BIDVO SALTAVIT ET PLA-
CVIT

Faut-il un autre exemple des procédés employés par les ingénieurs de Vauban ?

« Les nouveaux ouvrages du port, dit encore Arazi, nous ont fait perdre une autre belle antiquité, par la malice d'un inspecteur huguenot. C'estoit un devant de tombeau de pierre vive de six pieds de long et de quatre

pieds de haut, qui estoit faconné d'un cadre, lequel contenait au dedans cette louable inscription :

D. M.
AVRELIE. LVCILLE
Q. MATVCIVS. ALBVCIANVS
VXORI. BENE. DE. SE
MERITE

« Cette pierre estoit posée dans un lieu apparent, contre l'ancien grand quay ; le nouveau dessein des fortifications du port en ayant occasionné la démolition, cet inspecteur chagrin ne vouleust pas qu'on levast cette pierre, et la fit rompre en diverses pièces employées ensuite indifféremment dans la maçonnerie.

Il fit aussi rompre un tombeau de marbre tout entier. Ce tombeau ne montrait que sa façade ; elle estoit d'un relief ondoyé, ayant un cercle sur le milieu, comme une couronne de lauriers, avec un buste au dedans, et à chaque bout une colonne d'ordre dorique. L'on croyait, par tradition, que c'estoit le tombeau de quelque grand homme de commandement d'armée navale. »

Il est bien prouvé par ces extraits que les remparts d'Antibes sont matière archéologique. Arazi a vu, de ses yeux, utiliser deux tombeaux, et tout ce qui restait du théâtre antique... Mais depuis 1671, époque où Vauban commença les travaux, jusqu'à l'an 1708, combien de reliques a-t-on pu briser et enterrer dans le rempart !

Fragments de serpentine.

On distingue dans le rempart d'Antibes plusieurs fragments de serpentine verte, dont un considérable par ses dimensions. — La serpentine n'est pas une pierre du pays ; en aucun pays elle ne sert à bâtir des fortifications... Que sont donc ces fragments, sinon les fûts de colonnes et les ornements architecturaux des temples et des palais d'Antipolis ?

C'est peut-être encore mieux, et nous devons ici rappeler un fait. Tous les érudits en Europe, connaissent la célèbre inscription grecque de Terpon :

Τέρπών ἐιμι θεὸς θεράπων
Σεμνῆς Αφροδιτης
Τοῖς δε καταστησασί Κύπρις
Χάριν ανταποδοιη

Je suis Terpon, serviteur de l'adorable déesse Aphrodite — Que Cypris accorde en retour ses faveurs à ceux qui m'ont élevé.

(Traduction de MM. Bazin, Frœhner et Saint-Marc Girardin).

Le petit dieu grec Terpon, frère de Priape, fut découvert en 1866 à Antibes, dans le mur d'une maison en démolition. Il consiste en

un énorme galet (phallus) de serpentine verte. Or, on distingue de la serpentine verte, pierre rare, dans le rempart d'Antibes.

Fragments divers.

On y distingue aussi, mais alors en grande quantité, des blocs de marbre blanc, de marbre rouge, qui font mosaïque dans le mur.

En suivant le fossé, on rencontre presque à chaque pas des pierres évidemment taillées pour un autre usage antérieur : les unes portent de vagues dessins, d'autres montrent l'angle d'un chapiteau, etc.

A l'un des orillons qui flanquent la porte de France, ces fragments sont accumulés en très grand nombre. C'est la partie la plus proche de l'ancien théâtre, qui était sur l'emplacement actuel des bureaux du génie.

Sur des fronts entiers du rempart, les matériaux présentent les caractères connus de l' « appareil romain ».

Admettons que ces divers morceaux d'architecture soient par eux-mêmes d'un intérêt mince ; ils n'en sont pas moins un indice. — Prenons garde que *la maçonnerie apparente n'est qu'une partie minime de la maçonnerie totale*... Dès lors, la présence à la surface de ces vestiges antiques crie qu'il y a là des matériaux intéressant l'art et l'archéologie. — Si l'on y touche, que ce soit avec les précautions convenables ; y faire éclater la dynamite, c'est commettre un attentat.

Liste des monuments et objets apparents qui subsistent, et qu'on peut encore sauver :

1° Une pierre portant une inscription incomplète du côté du pre des pêcheurs.

2° L'entablement d'un autel païen séparé de son support, lequel est gardé près de l'église. Voir au sujet de cet autel la notice publiée par M. le Colonel Gazan (Draguignan, 1881). C'est une pierre sommairement ouvragée, qu'on a jetée en guise de pont sur un ruisseau, près de l'angle du cimetière.

3° Une large pierre écussonnée, mise en belle place par les constructeurs, au milieu et au sommet du front, vers le champ de manœuvres. — On y voit un double écusson sculpté sur un manteau royal, entouré d'un collier qui soutient une croix du Saint-Esprit.

4° La porte de France, avec son fronton dû au sculpteur antibois Dolle, et dont il reste, autour d'armoiries détruites, deux grands trophées d'armes et de drapeaux. — La porte de France vient d'être

vendue à un particulier qui doit, paraît-il, la transformer en bâtisse de rapport.

5° L'inscription en l'honneur du père d'Antonin le Pieux, dont il a été parlé plus haut. Elle est placée à l'angle du premier bastion de gauche, en sortant par la porte de France.

6° Le fronton en deux pierres cité plus haut, portant l'inscription : VIATOR AVDI, etc. Il est enfoui dans un champ près de la route de Cannes.

Liste des pièces apparentes détruites depuis le commencement des travaux :

1° Une pierre portant un écusson qu'on dit être celui de Vauban.

2° Une pierre écrite large d'un mètre environ, et qui portait une inscription de trois lignes. Elle était placée à trois mètres du sol environ, à l'angle du bastion Saint-André.

3° Deux pierres écrites, autrefois placées près de la précédente, mais d'une importance moindre, et montrant quelques lettres seulement.

Il faut remarquer que les travaux ont été menés sans aucun contrôle artistique ou scientifique, et que tout a été émietté par l'action brutale de la dynamite. Si des pierres précieuses dérobées au regard se trouvaient dans l'intérieur de la muraille, elles sont à jamais perdues.

Mais la perte qu'il faut déplorer par-dessus tout, c'est celle d'Antibes même, de sa forme, de sa beauté. Car le génie de Vauban avait fait de cette ville une merveille d'art en même temps qu'une place forte. Les bastions du roi, par un bonheur inoui, continuaient le dessin des tours primitives ; et on eut là, pendant plusieurs siècles, cette apparition héroïque d'une ville de l'Hellade, dont Guy de Maupassant fit un de ses chefs-d'œuvre[1].

Des arbres deux fois séculaires avaient poussé sur les talus, formant un « tour de ville » d'une rare beauté. Ces arbres sont abattus.

La Méditerranée dominait au pied du rempart une courbe gracieuse, par quoi la ville apparaissait plus belle. On jette dans cette anse les débris des fortifications, pour la combler et avoir du terrain à vendre.

Bientôt on verra, sur la place où fut Antibes, un terrain vague divisé par lots à vendre... Plus tard, peut-être, le boulevard banal d'une ville de saison.

Dans les deux cas on pourra dire que le sol national fut brutalement dépouillé de sa beauté, sur un des points qui lui faisaient le plus d'honneur.

[1] Voir premières pages de la nouvelle : *Madame Parisse*.

LE SECOND HYMNE GREC

On a joué et chanté à l'Ecole des Beaux-Arts, sur l'initiative de M. Théodore Reinach et sous les auspices de l'association pour l'encouragement des études grecques, le second hymne grec découvert dans les fouilles de Delphes. Nous avons publié le premier ici même (voyez tome VIII, n° 45 p. 229) en l'accompagnant de la seule traduction « mot à mot » qu'on en aie donné. Voici aujourd'hui des renseignements sur le nouveau.

Le second hymne delphique est le spécimen de beaucoup le plus considérable qui nous soit parvenu de la musique grec. Moins bien conservé et d'un dessin mélodique moins varié, moins intéressant que le premier hymne, il lui est encore supérieur par l'abondance des ressources mises en œuvre. On y trouve des exemples de presque toutes les espèces de modulations ou métaboles énumérées par les théoriciens de la musique antique : 1° métabole de *système* (emploi alternatif des tétracordes conjoint et disjoint) ; 2° métabole de *genre* (emploi successif de la gamme diatonique et chromatique) ; 3° métabole de *ton* : les reprises extrêmes et les reprises chromatiques sont dans le ton ou trope lydien (*Ré* mineur), le reste dans le ton hypolydien (*La* mineur) ; 4° métabole de *rythme* : à la mesure à 5/8 (*rythme crétique*) employée dès le début succède, à la fin, le *rythme glyconique*, comparable à notre mesure à 12/8. Le mode (s'il peut vraiment être question de « mode » parmi toutes ces « modulations ») est le mode dorien, consacré pour la musique apollinique, mais avec l'omission systématique du 3e degré (sensible), par un souvenir archaïsant de l'*enharmonique* primitif. Enfin, quant à l'exécution, notre hymne est un *hyporchème* : la mélodie était chantée à l'unisson par un premier groupe d'artistes, tandis qu'un second groupe exécutait une douce expression ; l'accompagnement instrumental consistait en flûtes et cithares : il faut se représenter cet accompagnement comme un « contre-chant » à une seule partie. L'hyporchème, qui affectionne le rythme à cinq temps, est, comme celui-ci, d'origine crétoise ; mais les exécutants de notre morceau, et probablement le compositeur lui-même, étaient des artistes dionysiaques de la compagnie d'Athènes.

Cet hymne date probablement de la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. Comme le premier, il a été découvert dans le Trésor des Athéniens à Delphes, au cours des fouilles exécutées par l'Ecole française d'Athènes sous la direction de M. Homolle. Il est gravé en deux colonnes sur une plaque de marbre brisée en

plusieurs morceaux. La partie droite de la première colonne — environ un tiers de la largeur — est perdue; la deuxième colonne présente en haut une lacune assez considérable qu'il n'a pas été possible de combler. Tout le reste a pu être restitué d'une manière sinon certaine, du moins vraisemblable; on a tiré notamment parti du principe, rigoureusement observé par le compositeur, que les sommets de la mélodie coïncident avec les accents toniques naturels.

Le texte poétique a été déchiffré et restauré par M. Henri Weil, membre de l'Institut; la musique, par M. Théodore Reinach, avec le concours de M. Eugène d'Eichthal pour la restauration des parties manquantes. Une mention spéciale est due à M. Léon Boëllmann, qui a composé un discret accompagnement de harpe, et à Mlle Lita de Klint, qui a prêté à l'exécution de l'hymne le concours de sa voix magnifique et de son excellente méthode.

L'hymne est écrit en « vers libres », sans aucune division strophique; mais des arrêts de sens et des cadences mélodiques le divisent en dix sections ou reprises bien marquées, dont les limites sont rendues encore plus sensibles par l'admission de l'hiatus ou de la syllabe finale « indifférente, » parfois même par des signes graphiques (tiret, alinéa). Les voyelles ou diphtongues décomposées par le chant sont aussi dédoublées par l'écriture. La mélodie est notée au-dessus des paroles. Les signes, qui appartiennent au système improprement appelé « notation instrumentale », expriment seulement la hauteur des sons; leur durée résulte simplement de la quantité naturelle ou métrique des syllabes correspondantes. Quand deux syllabes consécutives doivent se chanter sur la même note, le signe ne se répète pas.

CHRONIQUE

Avis. — Nous prions nos correspondants de nous adresser leurs communications, plans et correspondances *avant* la publication dans les revues et journaux locaux ou autres. L'autorité dont jouit l'organe des *Ami des Monuments et des Arts* oblige à le maintenir à hauteur de sa situation d'organe central de l'art et de l'archéologie. Les articles de journaux locaux, les brochures de circonstances, etc., seront bienvenus et reproduits partiellement dans la limite de la place disponible, lorsqu'un lettré ou un artiste les aura vérifiés et nous assurera de l'authenticité des renseignements.

FOUILLES, DÉCOUVERTES

TOULOUSE. — Réparation à la flèche du clocher de Saint-Sernin (2 juillet et 6 octobre 1478). — M. l'abbé Denais a fait une intéressante communication devant la *Société archéologique du Midi de la France*. En voici la reproduction :

Les deux documents qui me sont fournis par les anciens registres de Peyronis, notaire, sont importants pour l'histoire du clocher de Saint-Sernin. Nous y apprenons qu'en 1478 il était déjà surmonté d'une flèche ou pinacle. Mais la pluie et le mauvais temps l'ont comme dévastée, et rien n'indique que les ravages proviennent d'un mauvais travail exécuté récemment. Ainsi nous remontons assez bien jusqu'au quatorzième siècle, âge de la flèche endommagée ; et, comme les deux étages supérieurs du clocher paraissent être de la fin du treizième siècle ou du quatorzième[1], on est plus qu'autorisé à penser qu'en même temps qu'on l'exhaussa on le surmonta d'une flèche. Peut-être celle-ci parut-elle trop basse et, cette fois la pluie et le vent auront rendu service, car ils auront amené les ouvriers de l'église à faire ce qu'autrement ils n'eussent pas osé : couronner le clocher et exhausser la flèche, qui, ce semble, fut portée à treize pans. Les ouvriers s'appelaient : Louis Dubourg (*de Burgo*), Guillaume Embri (*Embrini*), licencié en droit, Charles Enoc, Jean Mis (*Missie*), Jean de Cugnaux (*de Cugnossio*), Jean Rabel (*Rabelli*), Calvin (*de Salvania*), Jacques Gibilin (*Gibilini*), Jean David, Bertrand de Plamont (*de Planomonte*), Dominique Peyron (*de Peyrono*) et Pierre Bernier (*Bernerii*), chanoines et prébendés de Saint-Sernin, et Jean Serres (*Serras*), chandelier, surnommé *Major dierum*. Ils traitèrent d'abord avec Philibert Allier (*Alherii*), maçon. Le bail fut rédigé en langue romane : il comprit quatorze articles, embrassant tout le détail ou devis de l'œuvre à faire. Philibert Allier s'engagea à démolir la partie de la flèche endommagée et à la refaire ; à maçonner en briques et en pierre la flèche, les arêtes étant en pierre et les pleins en briques ; à réparer la claire-voie et à faire les huit clochetons conformément au modèle arrêté. Saint-Sernin dut fournir tous les matériaux, moins la charpente,

[1] M. Anthyme Saint-Paul pense que « le clocher de Saint-Sernin est tout entier antérieur à la fin du treizième siècle » (*Viollet-le-Duc, ses travaux d'art*, p. 47, note. In-8°, Paris, 1881). Il est vrai que le livre de comptes de la Confrérie des Saints-Apôtres ou des Corps-Saints, conservé à l'église Saint-Sernin, contient les comptes payés, de 1389, à 1394, pour des réparations au clocher. Malheureusement, il y a une lacune à l'endroit essentiel. On peut cependant penser que les travaux exécutés à cette date eurent pour objet l'intérieur du clocher et la charpente portant les cloches. Ils prouvent, du moins que le clocher existait alors avec ses étages et remontait bien plus haut que cette date.

et promit de payer pour le simple travail la somme de vingt-cinq livres tournois payables en trois termes. C'est bien le chiffre que porte la pièce : vraisemblablement, il y a ici une faute. Car, même en multipliant par 30, nous arriverions à la somme de 750 francs, qui paraîtra insuffisante pour un tel travail. Cependant il fut mené rapidement, car, le 6 octobre suivant, le recouvreur se flattait d'avoir achevé.

La charpente était une œuvre à part. L'on avait donc traité avec un ouvrier charpentier. Le registre du notaire ne contient pas le bail à besoigne ; mais cela résulte de l'acte du 6 octobre suivant. Paulet Plessis, fustier et recouvreur, avait, à cette date, fait des travaux de béton pour la flèche, *batir de betum la gulha ejusdem cloquerii* ; il croyait son œuvre suffisante, à l'encontre des « ouvriers » de l'église, qui voyaient le clocher ouvert à la pluie comme auparavant. Ils se plaignaient d'ailleurs qu'il eût dérobé deux quintaux et demi de plomb qui se trouvaient au faîte du clocher, *in corona ipsius pignaculi*. C'est ainsi qu'ils furent amenés à l'obliger de fournir une caution pour achever son travail, c'est-à-dire pour mettre le clocher et la flèche à l'abri du mauvais temps. A n'en pas douter, c'est pour le préserver que la flèche fut recouverte d'une double chape de béton et de plomb ; et notre pièce d'archives donne raison à Viollet-le-Duc qui, lors de la restauration de l'église, s'est inspiré de ces mêmes principes.

CHATEAU-THIERRY (Aisne). **Eglise ; restauration.** — *De notre correspondant spécial.* — On vient d'achever la restauration du portail central de la façade ouest de l'église Saint-Crépin, dont la boiserie du XVIIe siècle est si remarquable. On en trouve une autre, également non retouchée, à la petite porte de cette façade ; une troisième menuiserie ancienne existe à la petite porte de la façade méridionale ; elle a été nettoyée et repeinte. Un grand échafaud est établi à la belle tour de l'Ouest, en vue de sa restauration. La nef a été refaite à neuf et les spirales des colonnes ne sont désormais plus « fort gâtées » comme on lit dans le *Guide Joanne :* on n'y voit plus les vitraux du XVIe siècle dont il parle ; ceux qu'on y trouve sont modernes.

Tout le monde connaît le fameux **château du moyen-age** *de Château-Thierry* ; le gardien a fait pendant l'année dernière diverses fouilles afin de se rendre compte de la direction des divers souterrains et du puits qu'on trouve sous le donjon. On connaît la légende du blason de la ville : *Nul ne s'y frotte.*

BEAUMONT-SUR-OISE (Oise). — **Absence d'entretien de la tour de l'église.** — *De notre correspondant spécial.* — Sur la rive

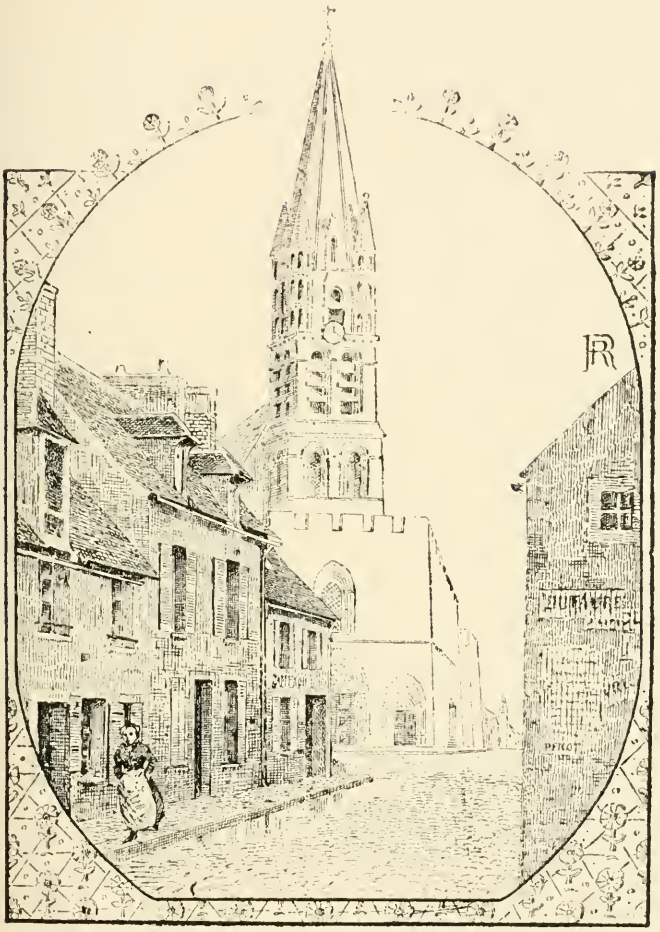

ETAMPES : *Notre-Dame.* Face occidentale avec le mur crénelé et le clocher romain.

Souvenir de la visite d'étude des *Amis des Monuments et des Arts.*

Extrait du *Guide du promeneur* à Étampes, par M. Legrand

Publié à Étampes chez Humbert-Droz

Dessin de M. Bavant.

gauche de la Marne le bourg est dominé à gauche par une belle église, restaurée en ces derniers temps, et surmontée d'un très beau clocher. Pourquoi le laisse-t-on dans l'abandon? Les arcatures des jolies fenêtres de la Renaissance sont délabrées ; sur la face occidentale on constate l'existence de lézardes; la verdure pousse entre les pierres! Attendra-t-on, ici encore, un délabrement complet qui nécessitera une réfection totale fort coûteuse pour les finances publiques et obligatoirement désastreuse pour l'art et les amis du pittoresque? Ne pourrait-on *entretenir et ne pas restaurer?* Ce serait bien plus avantageux et heureux.

Le **castel du moyen-âge**, qu'on voit sur la promenade, est à louer ou à *vendre;* il y a lieu de surveiller cette démolition possible.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE-CROIX A BEAUMONT (Dordogne). — On vient d'adjuger les travaux nécessaires à la restauration. Beaumont-de-Périgord (Dordogne) se trouve au sud-est de Bergerac, et à 25 kil. environ en vue à vol d'oiseau. La ville, de 1867 habitants, est une bastide anglaise entourée de murs, et son église, du XIIIe siècle, est fortifiée; sur la façade, on remarque deux tours et une galerie ; sa nef unique était, à l'époque du plan primitif, flanquée à chacun des quatre angles, d'une tour, avec guérites sur le transept, chemin de ronde crénelé et grande salle d'armes.

CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON (Excursion au). — La Société historique de Pontoise et du Vexin avait choisi pour but de son excursion annuelle le curieux château de la Roche-Guyon. M. Seré Depoin a dirigé la visite de façon charmante et organisé dans le château une conférence intéressante. Monsieur le duc et Madame la duchesse de la Roche-Guyon ont ouvert entièrement aux visiteurs les deux châteaux, celui du bas avec ses salles superbes et celui du haut avec ses ruines féodales ; chacun leur a su grand gré de leur obligeance. En outre M. Seré Depoin avait pris mille précautions diverses pour rendre le trajet agréable et plus fructueuse la visite.

GAP (Hautes-Alpes). — Projet d'établissement d'un Musée. — A la suite de l'initiative de M. Pinet de Manteyer les autorités locales voudraient avoir une construction spéciale pour l'installation des collections du département et de la ville de Gap.

LAGNY (Seine-et-Marne) Aménagement intérieur de l'ancienne abbaye. — *De notre correspondant spécial.* — On voit à Lagny, à gauche avant d'entrer dans l'église Saint-Pierre, un bâtiment fait de briques et de pierre : ce sont des parties encore assez impor-

tantes de l'ancienne abbaye qui fut reconstruite sous Louis XIV ; on y a installé la Mairie et un petit Musée local. On exécute en ce moment (1897) un nouvel aménagement intérieur qui modifiera la distribution des pièces.

VISITE DES AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS A ÉTAMPES ET A MÉRÉVILLE. — L'extrême surabondance des matières nous empêche de publier aujourd'hui le compte-rendu de la dernière excursion des *Amis*. L'accueil fait par les érudits locaux a été charmant, le temps splendide, et les curiosités nombreuses ont ravi les visiteurs.

La délégation des Amis, dont le chiffre avait été d'avance limité à vingt-cinq membres, a remercié MM. Humbert Droz, Marquis, Legrand, Leproust, Ravaut ; divers journaux ont rendus compte de l'excursion notamment, le *Gaulois*, le *Soleil*, la *Semaine des Constructeurs*.

LE VIEUX HONFLEUR est une société qui vient de se créer à Honfleur afin de protéger les vestiges du passé, les monuments, les sites, les costumes, le mobilier, de former un musée local, d'aider à la création de fêtes locales, de mettre en relief les gloires inconnues et de relier le passé au présent. M. Bréard en est le trésorier.

CLASSEMENT DE MONUMENTS EN SEINE-ET-OISE. — On a classé dans l'église de **Marcoussis** « la Vierge et l'Enfant », statue de marbre du XVe siècle, placée aux côtés du chœur et que nous avons reproduite (T. 5 p. 123) — dans l'église de **Nucourt** un rétable doré et peint du XVIe siècle — dans l'église de **Bruyères**, un reliquaire de Saint-Vivien, haut de 0^m,32, doré, repoussé, du XIVe siècle.

VOIES ROMAINES DE PARIS. — Le préfet de la Seine a nommé une commission spéciale, chargée de les étudier.

CONFÉRENCE SUR LA GRÈCE

L'Association Française pour l'avancement des sciences s'honore de faire accueil à toutes sciences, à celles qui recherchent et préparent les applications industrielles, les immédiates et fragiles utilités, à celles aussi plus incertaines peut-être et plus fugitives

qui se complaisent dans le rêve non moins que dans l'exacte observation. C'est ainsi qu'il y a quelques jours à peine, M. Augé de Lassus racontait, à l'hôtel des Sociétés Savantes, ses plus récentes impressions de voyage en Grèce. Eleusis, Epidaure, Olympie, Delphes l'attiraient, le retenaient, l'instruisaient et successivement le pénétraient d'un charme dissemblable mais toujours adorable et profond. Eleusis, la cité des mystères consolateurs, lui rendait la vision d'un temple qui fut longtemps comme une porte ouverte sur le plus radieux au-delà ; Epidaure, huit siècles le refuge et l'espérance des malades et des souffrants, Epidaure qui guérissait ou du moins promettait de guérir les peines, hélas ! de tous temps coutumières à notre pauvre humanité, Epidaure reparaissait, reconstitué en ses splendeurs lointaines, tel qu'il fut à la veille d'une ère nouvelle qui le devait abolir, tel que dans ses rêves angoissés le voyait et le saluait la Grèce longtemps croyante ; et M. Augé de Lassus, dédaignant les railleries trop faciles qui peuvent insulter à ces crédulités touchantes, proclamait qu'Epidaure, même discrédité et déserté, vous doit rester vénérable et béni, car la souffrance humaine est toujours vénérable, vénérable aussi et digne de nos bénédictions attendries, l'espérance ne serait-elle plus que chimère.

Olympie, la cité de toute joie, de tout magnifique orgueil, Olympie et l'évocation de ses jeux héroïques, des assises solennelles que tous les cinq ans y tenait la Grèce tout entière, Olympie appelait et retenait le voyageur et le causeur. Il insistait tout spécialement sur la haute raison, sur la pensée très humaine et très grande qui présidait à cette institution maintenue l'espace de douze siècles. La Trêve des dieux imposée pendant un mois et qui suspendait toute hostilité dans le monde grec et toute lutte fratricide, ne fut transgressée qu'une fois. Combien la Trêve de Dieu, que plus tard s'efforça d'organiser le moyen-âge chrétien, fut plus mal respectée! La Grèce voulait, au moins quelques jours, se retrouver elle-même, une jusqu'en ses diversités et ses jalousies ; elle voulait se voir et s'admirer et s'applaudir dans un orgueil magnifique, et tous les rayons, hier encore épars tout-à-coup réunis et confondus, projetaient, aux plus lointaines frontières, comme un rayonnement suprême qui nous éblouit encore.

Delphes, l'étape dernière, entraînait M. Augé de Lassus sur un champ de fouilles à peine achevées et qui resteront l'un des plus légitimes titres d'honneur dont puisse à bon droit s'enorgueillir notre école Française d'Athènes. Le nom de M. Bourguet, un élève de cette école, doit rester intimement attaché à ces travaux. Delphes, dans la série si nombreuse et si curieuse des marbres

recueillis, raconte l'histoire documentée et presque complète de la statuaire Grecque, depuis les brutales ébauches des Apollons primitifs, idoles déjà puissantes même en leur brutalité naïve jusqu'aux élégances dernières que l'art antique expirant prodiguait une dernière fois au bel Antinoüs, cet étrange favori de l'empereur Hadrien. Au-dessus des monuments superposés, des ruines qui s'étagent depuis les premiers trésors de la voie sacrée, jusqu'au stade suspendu en quelque sorte dans l'espace et dominant le théâtre et le temple fameux où chantait la Pythie, le voyageur allait chercher la cime dernière du Parnasse. C'est là, sur l'arête escarpée, très étroite, battue des vents furieux, qui la termine, dans un grandiose et farouche paysage, que M. Augé de Lassus evoquait en terminant, l'âme et le génie de la Grèce, une âme qui nous est encore si hautement directrice, un génie qui fut de la joie et qui vous reste de la lumière.

BIBLIOGRAPHIE

LA PLUS VIEILLE COLONNE DU MONDE

A PROPOS D'UNE

HISTOIRE DE LA COLONNE ÉGYPTIENNE D'ORDRE LOTIFORME[1]

SELON

M. GEORGE FOUCART

Licencié ès-lettres, licencié en droit.
Ancien conservateur inspecteur des fouilles et des musées de l'Egypte.

M. Georges Foucart vient de publier une thèse de doctorat dont on a beaucoup parlé, et que nous analyserons ici de façon exceptionnelle, car ce travail renouvelle l'histoire de l'architecture égyptienne considérée au point de vue de son élément essentiel, la colonne. Aujourd'hui l'étude de l'archéologie égyptienne, si négligée, peut entrer dans la phase des études méthodiques ; la thèse de M. Foucart, comme l'a dit M. Maspero à la soutenance, est donc ve-

[1] *Histoire de l'ordre lotiforme, étude d'archéologie égyptienne.* — Paris, Leroux. 1897, petit in-4°, 291 pp. Nombreuses gravures et planches.

nue à son heure ; l'auteur s'est proposé principalement deux objets:

1° Faire pour l'Egypte ce qui a été fait pour la Grèce et pour Rome, c'est-à-dire montrer les origines, *les raisons d'être* des principales pièces (réelles ou peintes) qui constituent une colonne d'un ordre donné ; puis, partant du plus ancien monument connu, suivre type par type, dans la série historique, les altérations graduelles de la conception originaire, la fusion et la déformation des éléments primitifs, et l'oubli final de leur sens primordial ; chercher enfin, à propos de chacun de ces changements, son explication soit dans des raisons matérielles, (telles que la matière employée, les dimensions, etc.), soit dans une idée religieuse ou artistique.

2° Démontrer que par des liens étroits et constants, en Egypte plus que partout ailleurs, l'art est lié à la fortune historique du pays : et comment, par conséquent, l'archéologie, en étudiant minutieusement l'histoire artistique, contribue à fournir des renseignements précieux pour l'histoire générale, — c'est pourquoi, de même qu'il y a des histoires politique, littéraire, économique qui se complètent et s'éclairent mutuellement pour l'étude des différents pays, il doit y avoir une histoire artistique : la thèse de M. G. Foucart est le premier volume de cette histoire pour l'Egypte.

Entre les différents ordres de l'architecture égyptienne, il a pris celui dont le chapiteau est fait de boutons de lotus, parce que cet ordre est, suivant lui, le plus spécial à l'art égyptien ; celui dont il nous est resté le plus de spécimens pour les différentes périodes de l'histoire d'Egypte ; et celui, enfin, qui nous fournit les plus anciennes colonnes que l'on connaisse au monde.

Suivant M. G. Foucart, le premier chapiteau (et par conséquent la première colonne se distinguant enfin du support brut, pilier, poutre, étai ou soutien quelconque), a été un bouquet de lotus. Fleur mystique qui contenait le soleil dans l'Océan primordial, emblème de la Renaissance quotidienne de la mort, le lotus fut lié en bouquets aux hampes de bois qui soutenaient les premiers édicules des dieux ou des traîneaux funèbres.

M. Foucart retrace ce qu'il pense être l'histoire de la formation de l'ordre. M. Foucart nous donne l'évolution de la période ligneuse sans essayer d'en préciser, même approximativement, la durée possible. Ce qu'il tient néanmoins à faire remarquer avec insistance, c'est la forte empreinte dont cette période de l'âge du bois a marqué, jusqu'à la fin de l'histoire de l'ordre, pendant des milliers d'années, les types de pierre qui lui ont succédé.

Quelle que soit l'époque où l'on ait édifié la première colonne de pierre, ce qui est bien certain, c'est qu'à la Ve dynastie, c'est-à-dire,

aussi haut que nous ayons pu remonter vers le moment (environ 3800 avant J.-C.), nous nous trouvons en présence d'un type que M. Foucart n'hésite pas à déclarer parfait et que cette perfection suppose auparavant bien des siècles de travail. Une reproduction photographique à grande échelle, du chapiteau, permet au lecteur de suivre, bien documenté, l'argumentation de l'auteur. Cette colonne à boutons de lotus a été trouvée en 1893 à Abousir, dans un mastaba d'un fonctionnaire de la Ve dynastie. M. Foucart étudie donc en grand détail cette colonne, la plus vieille connue au monde. Elle était pour ainsi dire inédite, car l'informe croquis, qui en avait été publié, lors de sa découverte, n'en avait donné aucune idée ; c'est aussi la plus parfaite colonne que M. Foucart connaisse en Egypte, et, ici encore, il retrouve ce fini et cette finesse que les âges suivants n'égalèrent jamais. Il y voit un argument nouveau, ajouté aux bas-reliefs des mastabas, en faveur de la thèse que place l'apogée de l'art égyptien sous les plus anciennes dynasties.

M. Foucart a publié de façon excellente (p. 98), une photographie inédite de la colonne d'Abousir ; il a placé en parallèle un dessin à la même échelle publié dans la *Revue archéologique*, par M. de Morgan ; il est fort éloigné du caractère et des proportions réelles de ce chapiteau, le plus ancien connu du monde : quatre feuilles du nymphea peintes en bleu, sillonnées de sept nervures jaunes sont enserrées dans des liens d'un grand caractère.

Le chapitre consacré à l'histoire du Moyen Empire est celui qui réunit le plus de faits nouveaux. M. Foucart voudrait en dégager un enseignement d'une portée générale. Jusqu'à présent, les ouvrages qui traitent de l'art égyptien ne connaissent guère comme divisions que l'Ancien et le Nouvel Empire, passant sans transition de l'un à l'autre. C'est que, jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait rien pour ainsi dire. Un assez grand nombre de monuments ont été depuis mis à jour par les soins de la Société « *L'Egypt Exploration Fund.* » M. Foucart les a repris et groupés, a ajouté aux arguments, déjà avancés en faveur de leur antiquité, de nouvelles observations personnelles, a trouvé de nouvelles preuves dans leur mutuelle comparaison. Il les a ensuite étudiés dans leur caractère et a pu fixer solidement les caractères du style du Moyen-Empire. Une fois en possession de ce *criterium*, il a repris un certain nombre de colonnes exposées dans nos musées d'Europe, à Londres ou à Vienne, transportées dans les mosquées du Caire ou du Delta, réemployées par le Nouvel-Empire à Luxor ou ailleurs; il a examiné sur quoi reposait l'attribution qui en était faite jusqu'ici au Nouvel-Empire, et n'hésite pas à y voir des œuvres des Pharaons du Moyen-Empire, usurpées par leurs successeurs. L'ensemble de tous ces

monuments est imposant, et toute une période mal connue de l'histoire de l'architecture apparaît au grand jour ; l'histoire de l'art confirme l'histoire épigraphique et démontre que le Moyen-Empire fut peut-être la plus brillante et la plus prospère époque de l'histoire nationale. Au point de vue de l'art en lui-même, c'est quinze à dix-huit siècles de gagnés dans l'histoire que cette résurrection de l'architecture des Ousirtasen et des Amenemhait (XIIe dynastie). Chemin faisant, M. Foucart nous montre, à côté des productions de l'art officiel, les œuvres féodales, les colonnes sorties des ateliers de province, comme celles de Beni-Hassan. Il signale l'intérêt qu'offrirait une étude de ces écoles locales, de cet art féodal, dont nous trouvons un peu partout des vestiges, méconnus et mal étudiés

— Après une courte discussion sur l'obscure période, si mal connue encore, qui vit les peuples Pasteurs maîtres de l'Egypte, M. Foucart aborde la renaissance du Nouvel Empire, en nous montrant dès le début, pourquoi elle contenait en elle-même les premiers germes de décadence. Il montre l'infériorité réelle, les colonnes de Thotmès III, en grès stuqués, faites de tambours superposés, sur les fines colonnettes monolithes de granit rose du Moyen Empire. Malgré tant d'imperfection relative, qui n'admirerait les majestueuses ordonnances de ce temple de sciences, ignorées des voyageurs jusqu'au jour où les travaux de M. Maspero le rendirent à l'admiration des voyageurs? Qui ne regretterait la disparition de ce charmant petit temple d'Eléphantine, qu'un odieux vandalisme détruisit dans la première moitié du siècle ?

Avec l'art ramesside, l'ordre lotiforme subit une dernière et fatale transformation. M. Foucart établit l'âge précis où l'architecte modifia radicalement le concept de ses colonnes et la place à la fin du règne de Seti Ier.

L'auteur passe rapidement en revue les principaux monuments, de la XIXe dynastie aux Ptolémées, car ces monuments ont été cent fois reproduits et analysés ; il signale les altérations croissantes et l'irrémédiable décadence. M. Foucart sait qu'il y a quelque hardiesse à déclarer franchement mauvais certains types jusqu'ici réputés pour des produits du bel art égyptien. Il estime — et c'est au lecteur à en juger — que la comparaison des cinq ou six principales reproductions qu'il en donne avec les monuments qu'il a cités pour l'Ancien et le Moyen Empire sera la meilleure démonstration de ce qu'il avance.

Telle est cependant la vitalité et la fécondité du thème original, du bouquet de fleurs attaché au support comme chapiteau, que, suivant M. Foucart, c'est à lui qu'est due la Renaissance Ptolé-

maïque. Dans un dernier chapitre, il proteste contre les jugements sévères des égyptologues sur les productions de cet art. Il décompose la colonne ptolémaïque et la montre procédant toute entière des vieilles traditions nationales. Il nie l'influence grecque et montre toute la richesse de créations nouvelles qu'un simple changement dans l'ordre matériel des éléments nationaux a su tirer du bouquet de plantes nationales. Il eût été intéressant de ne pas s'en tenir à un chapitre de quelques pages et de suivre plus en détail l'exposé de ces théories nouvelles. M. Foucart a estimé qu'il n'en avait pas le droit dans une étude bornée à l'histoire d'un seul ordre. Il a voulu seulement indiquer comment, en mourant, cet ordre avait légué le meilleur de lui-même à toute une période nouvelle de l'histoire de l'art. Celle-ci mérite à elle seule une nouvelle étude qu'il annonce en terminant.

Le beau travail, que nous avons analysé plus longuement qu'il ne nous est ordinairement possible de le faire, permet d'espérer d'autres bons ouvrages de la part de M. George Foucart.

J. Martin. — *Nos peintres et sculpteurs*, in-32 Paris.

La biographie de chaque artiste comprend la nomenclature de ses œuvres avec l'indication des musées, monuments et collections où elles se trouvent. La série se termine par une intéressante notice sur la propriété artistique et sur les cent quatorze Salons qui ont eu lieu depuis l'an 1685.

F. Mazerolle. — *Visites de Pierre-le-Grand (1717) et de Nicolas II (1896) à la Monnaie des médailles* Paris. 1897, gr. in-8°, 12 p. avec gr.

Jolie plaquette écrite, avec la compétence spéciale de l'auteur, à l'occasion de la visite de l'Empereur actuel de Russie.

F. Mazerolle. — *Le testament de Claude Gouffier*. 3 juin 1570. — Roanne, 1896. petit in-4°. Six planches hors texte, représentent des objets ayant appartenu à C. Gouffier. M. Mazerolle donne le texte du testament qui n'avait pas encore été signalé et qui se trouve à la bibliothèque nationale.

Mortet (V.). — Un nouveau texte des Traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, publié d'après le Ms. latin 13084 de la Bibliothèque royale de Munich par M. Victor Mortet Avec une introduction de M. Paul Tannery. In-4°. 44 pages avec fig. et 2 planches. Paris, Imprim. nationale ; libr. C. Klincksieck.

Musset (G.). — L'Eglise de Fenioux ; par Georges Musset. Eau-forte et gravures d'E. Cousseau. In-4°. 49 p. La Rochelle, imp. Girault, Masson et C° ; lib. Foucher

Reinach (S.). — Chroniques d'Orient, 2e série. Documents sur les fouilles et découvertes dans l'Orient hellénique de 1891 à 1895 : par Sa-

lomon Reinach, conservateur-adjoint des musées nationaux. In-8°, X-662 p. Angers, impr. Burdin. Paris, lib. Leroux.

Tesson (A. de). — La Baronnie et les Seigneurs de Dorière en Saint-Laurent-de-Terregatte ; par M. Alfred de Tesson, président de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain. In-8°, 12 pages. Avranches, imprimerie J. Durand.

Un poète armoricain des VIIIe ou IXe siècles. Texte de la vie de saint Malo, en vers latins rimés, publié par dom François Plaine, O. S. B. In-8°, 16 pages. Vannes, imprim. et librairie Lafolye. (1896).

Vannaire (V.). — Curiosités bourdonnaises. L'Église Saint-Etienne de Gannat ; par le docteur V. Vannaire. In-8°, 36 p. Moulins, imp. Crépin-Leblond : lib. Durond.

Armagnac (L.). — Bonnassieux, statuaire, membre de l'Institut (1810-1892) : sa vie et son œuvre ; par Léo Armagnac. In-4°, VIII-188 p. avec grav. et portraits dans le texte et hors texte. Paris, imp. Lahure.

Bruel (A.). — Répertoire numérique des archives de la Chambre des comptes de Paris (série P) ; par Alexandre Bruel, sous-chef de la section administrative et domaniale aux Archives nationales. In-4°, XVIII-327 pages. Villefranche-de-Rouergue, imp. Bardoux. Paris, lib. Delagrave.

Daveigno (J.). — Voyage circulaire aux Pyrénées ; par Jules Daveigno. In-8°, 59 p. Paris, imprim. Duc ; libr. de la Province. (29 décembre 1896.)

Papier vergé.

Guesnon (A.). — Un cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, codex du XIIe siècle ; par A. Guesnon, In-8°, 70 pages. Paris, Imprim. nationale.

Extrait du Bulletin historique et philologique 1896.

Marquet de Vasselot (J. J.). — Notes sur l'abbaye de Roncevaux et ses richesses artistiques ; par Jean-J. Marquet de Vasselot, associé correspondant de la Société nationale des antiquaires de France. In-8°, 23 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur. Paris.

Extrait des Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. 55.

Mortet (V.). — La Mesure des colonnes à la fin de l'époque romaine, d'après un très ancien formulaire ; par Victor Mortet archiviste paléographe. In-8°, 48 p. Nogent-le-Rotrou, imprim. Daupeley-Gouverneur. Paris.

Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1896, t. 57.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France :

Toulouse. — *Portail des Cordeliers.* M. Delclaux, architecte, a offert à la *Société archéologique du Midi* un dessin de ce portail avant la démolition, avec le numérotage des pierres.

Reconstitution du Chateau de Pibrac près de Toulouse. — Dans une excursion la *Société archéologique du Midi* a eu la satisfaction de constater les progrès de la restauration du château de Pibrac. Le châtelain, qui consacre sa vie au rétablissement de l'antique demeure familiale, est arrivé à plus de la moitié de son œuvre. Une dizaine

d'années lui suffiront pour la terminer. Il la dirige avec l'aide de la science et de l'art de notre autre collègue, M. Rocher, mais aussi avec le zèle éclairé d'une pensée personnelle et constante. Une remarquable unité règne ainsi dans les travaux de restauration. Le caractère du château, d'ailleurs, n'avait pas été altéré, parce qu'il n'avait presque pas été habité depuis le seizième siècle.

Les visiteurs ont admiré les nouvelles salles rétablies et surtout la galerie ajourée d'arcades du second étage qui conduit au cabinet des archives. Les faïences peintes de M. Virebent complètent admirablement son artistique élégance.

M. l'abbé Douais éclairait la promenade à travers les appartements par la lecture de l'inventaire du château, en 1590, qu'il a récemment découvert dans les registres des notaires.

M. le comte de Pibrac a accompagné encore ses visiteurs dans les allées de son parc récemment planté et ils se sont retirés en se promettant de venir revoir le château, où ils sont toujours reçus avec une si exquise bonne grâce, lorsque les restaurations seront plus avancées.

J. Borderel. — Conférences sur l'Art des charpentiers et de la charpente pratique. — Paris, 1894-1896, 82 p. in-8°.

M. J. Borderel vient de faire relier, en un volume qu'il vient de m'envoyer, le texte des conférences qu'il a faites en 1896, 1895 et 1894 à l'une des Ecoles professionnelles du trait de charpente, celle de la Rive droite (Rue des Récollets) dont il est le directeur. On ne trouve pas, je crois, ce volume, dans le commerce : c'est dommage, car il se distingue par de précieuses qualités : grande clarté dans l'exposition, connaissance profonde du sujet : simplicité du récit. M. Borderel traite son sujet à grandes lignes et nombre d'archéologues le liraient avec profit avant de formuler des opinions sur les pans de bois anciens, combles et charpentes, faute de connaître exactement les diverses parties du bâtiment on voit établir des théories qu'on n'oserait point présenter au public si on avait au moins un léger savoir de constructeur.

M. Borderel expose les qualités et défauts des bois. Relevons son observation (p. 11) qu'en dehors du chêne et du sapin on utilisait jadis le châtaignier dans la construction : l'hiver rigoureux de 1707 obligea à les abattre tous et depuis on ne leur a jamais laissé le temps de pousser suffisamment. Son exposé relatif aux marques des bois permet de mieux comprendre les marques de tâcherons si souvent étudiées dans les recueils savants. M. Borderel étudie les constructions en bois, l'avantage qu'elles présentent en cas de mauvais sol. Puis il signale, toujours à grands traits, les instruments de levage, les étaiements, le cubage, la série de prix.

Ensuite on trouve une étude des escaliers, que tout le monde lira avec plaisir, et l'historique des corps de métier des charpentiers, qui, à l'époque de Jules César, étaient les rudes adversaires des envahisseurs de la France : véritables patriotes ils exécutèrent de redoutables machines de guerre.

Cette série de conférences, faites pour les ouvriers, sont dignes de toute attention.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix. — Paris, 1896, 1re livraison, in-8° 34 p. — *Lorin* : Une victime de la Terreur à Arpajon. — *Dufour* : Un quartier de Corbeil, nomenclature des beaux édifices que le vandalisme du XIXe siècle a fait disparaître de Corbeil : — *Marquis Hauréau* : Etrechy et les fiefs environnants. — *Héliogravures* : Plan de Corbeil en 1634 fac-simile

du Plan Tassin, le plus ancien plan connu de Corbeil. — Bois sculpté provenent de l'auberge de la *Coupe-d'Or* : beau morceau de châtaigner.

N° 2 de 1897. Abbé L. Marsaux, La chasuble de Viry-Chatillon. — Abbé E. Colas, Les cloches de Soisy sous Etiolles. — Paul Pinson, Lettres inédites de Jabineau de la Voute. — Abbé J. Géhin, Fête donnée par madame la Duchesse de Mazarin en son château de Chilly le 13 septembre 1769. — Abbé E. Colas, Saint Eutrope d'Arpajou, — A. Dufour, Le Vieux Château de Corbeil et la démolition de sa tour en 1714. — Abbé E. Colas, Le titre de marquise de Pompadour.

Bulletin archéologique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Tome XXIX — année 1896 1er trimestre.— Sommaire : comte Léopold de Gironde, Bab-el-Malouk (Haute-Egypte —abbé Firmin Galabert, Montricoux durant la première moitié du XVIe siècle.— Mgr *Barbier de Montault*. Une clochette flamande à l'Exposition d'Angers — *Jean Bourdeau*, excursion archéologique à Caussade, Septfonds et Puylaroque — Em. *Forestier Nereu*, l'Imprimerie à Puylaurens à la suite de l'Académie protestante de Montauban transférée dans cette ville de l'Albigeois (1652-1685) etc. etc.

Carton. — Notes sur quelques ruines romaines de Tunisie ; par M. le docteur Carton, médecin militaire. In-8°, 15 p.

Extrait du Bulletin archéologique (1895).

Carte de la Tunisie, à l'échelle de 1/50,000, dressée, héliogravée et publiée par le Service géographique de l'armée. Feuille n° 8 : Sidi Daoud. Prix : 1 fr. 50. Paris.

Barrillon (E.). — Cinq semaines en Tunisie ; par E. Barillon. Illustré d'après des photographies de l'auteur, gravées par Berg et Chevalier. In-16, 158 p.

Baron de Raye — Kiev. — *La mère des Villes Russes*. — Paris, Nilson, 1896, in-8°, 46 p. avec 24 gravures hors texte en photogravure.

L'auteur étudie successivement Kiew, les temps païens, la ballade du sage Oleg, Funérailles païennes, Wladimir, les temps chrétiens, Sainte Sophie, Cathédrale de Saint-Wladimir, pèlerinage à la Lavra.

Anthyme Saint-Paul, Morienval. — Fin d'une question, in-8°, 20 p. Paris, 1897.

M. de Lasteyrie ayant cité Morienval comme le plus ancien exemple connu de voûtes sur croisée d'ogives, M. Eugène Lefèvre Pontalis en fit, peu après, (1885) le pivôt d'un système, en datant les nervures de Morienval de la fin du XIe siècle et, plus récemment, en les rapportant à 1110-1120. M. A. Saint-Paul croit que Morienval remonte à 1115-1135. Il s'ensuit qu'il faudrait rajeunir un essaim d'autres églises « et peut-être compromettre le prestige d'antériorité sur les régions voisines un moment accordé au Soissonnais et au Valois. »

E. Soyez — *La Picardie Historique et Monumentale*, n° 4, gr. in-4°. Grav. 13 pl. hors texte.

Le nouveau fascicule de ce superbe et très utile ouvrage renferme la monographie du canton de Poix par M. Roux, de Villers-Bocage, par

M. de Guyencourt, de Boves, par M. A. Janvier, Enlart et Roux. Les héliogravures sont belles.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE. — Tome XV. 2e livraison, 1896. — Sommaire : J. de Rey Pailhade. Eloge de M. le comte de Monsabert. — Abbé Douais. — Le Livre du Prévôt de Toulouse (XIIIe XVIIe siècle). — J. de Lahondès. — Les chapiteaux de Saint-Sernin. — Louis de Malafosse, Eloge de M. le comte F. de Pambucy. — Luzençon : Comte de Bertier Pinsaguel, monographie du château de Pinsaguel. — Baurier. Signets ou marques des illettrés au XVIe siècle au pays de Luchon. — J. de Lahondès, Eloge de M. Joseph de Malafosse. — Baron de Rivières, quatre inventaires d'églises.

Carte de l'Algérie, à l'échelle de 1/50,000, dressée, gravée et publiée par le Service géographique de l'armée. Feuille n° 38 : Gouraya (département d'Alger). — Feuille n° 39 : Cherchel (département d'Alger). — Feuille n° 70 : Takitount (département de Constantine) — Feuille n° 239 : Pont de l'Isser (département d'Oran). Chaque feuille, 1 fr. 50.

Mosaïque (les) de la crypte de l'Antiquaille. Grand in-4°, 44 p. et pl.

CHOSSAT (M.). — Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon (1553-1768 : par le R. P. Marcel Chossat, de la Compagnie de Jésus. In-8°, XIII-523 p.

Livre (le) d'or du musée Calvet d'Avignon. 100 planches in-4° raisin en phototypie. Publiées sous les auspices de l'Académie de Vaucluse, par M. J. B. Michel. Fascicule n° 20.

BARAUD (A.). — La Caillère. Monographie d'une paroisse du Bocage vendéen : par A. Baraud, curé de la Caillère. In-8°, 48 p.

BORDAS (J.). — Notice sur Saint-Barthélemy-de-Vals et les roches qui dansent de Douévas : par Joseph Bordas, de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. In-8°, 11 p.

E. CORROYER, *Membre de l'Institut :* Discours d'ouverture de la Société des Antiquaires de Normandie, prononcé à la séance publique, tenue à Caen, le 17 Décembre 1896. — in-8°. 26 pp., Caen, H. Delesques, 1897.

Notre éminent collaborateur, directeur de la Société, étudie savamment l'origine des mots « architecture romane, gothique » : il dit combien il est difficile de déterminer une période de l'art par un mot : M. C. propose d'adopter la locution « Architecture du moyen âge » pour désigner les œuvres du Ve au XVe siècle. Il jette un aperçu très intéressant sur l'origine et le développement des études archéologiques, auxquelles les Amis des Monuments et des Arts ont imprimé une direction et une activité qui feront époque, et, parmi eux, compte au premier rang comme fondadateur le savant auteur qui a écrit ce remarquable discours d'ouverture.

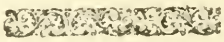

Le Propriétaire-Gérant : CH. NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

BOURGES. — *MUSÉE*

INCRUSTATIONS D'IVOIRE DANS LA FACE D'UN TIROIR

Dessin inédit de Charles Normand à moitié d'exécution.

La Tour Guinette

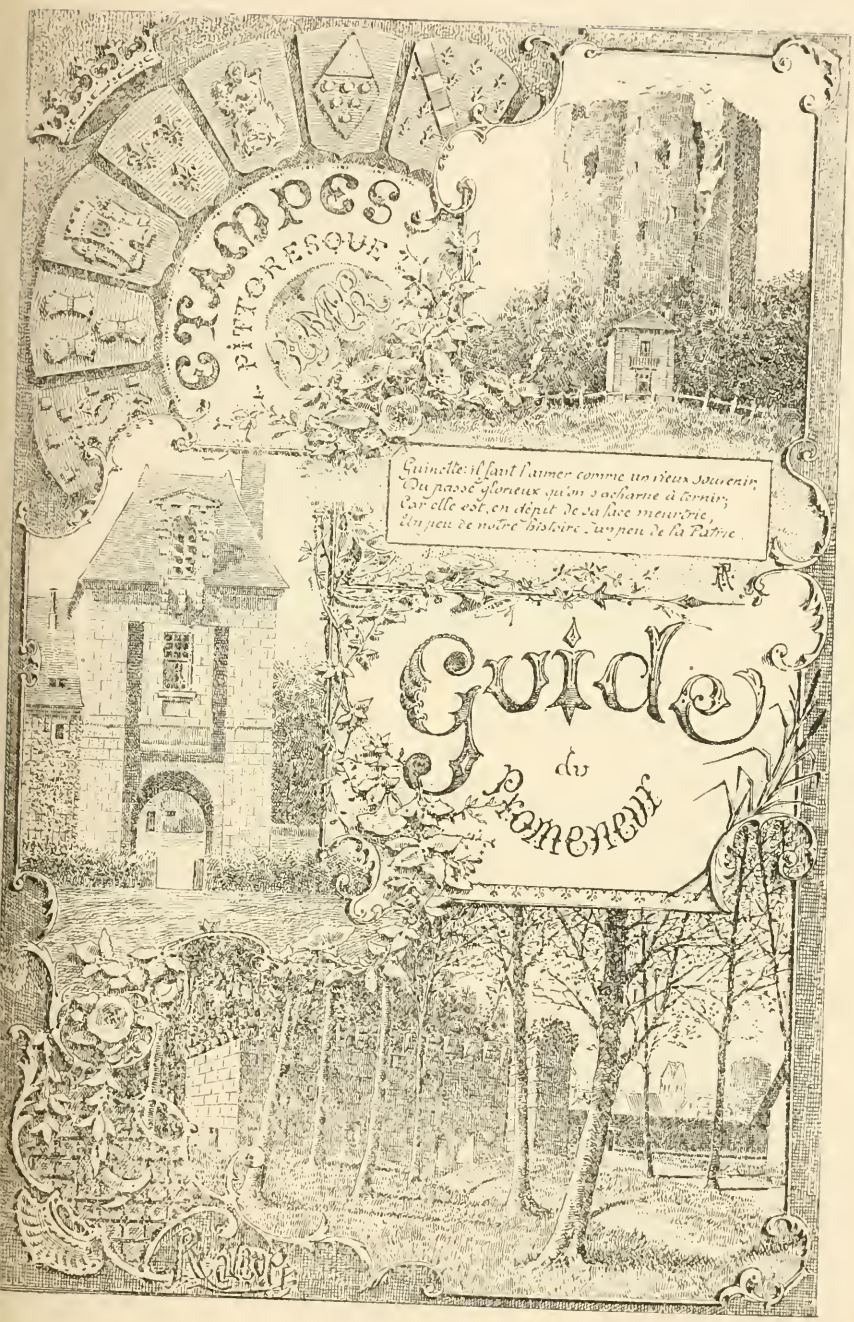

LA TOUR DU LOUP

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts* à Etampes.

Le Donjon.

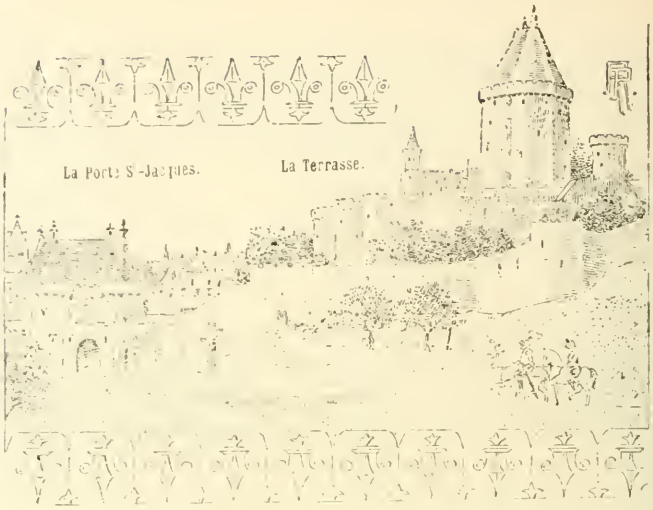

ETAMPES : *Les remparts du nord de la ville.*
(D'après un tableau du musée d'Etampes).

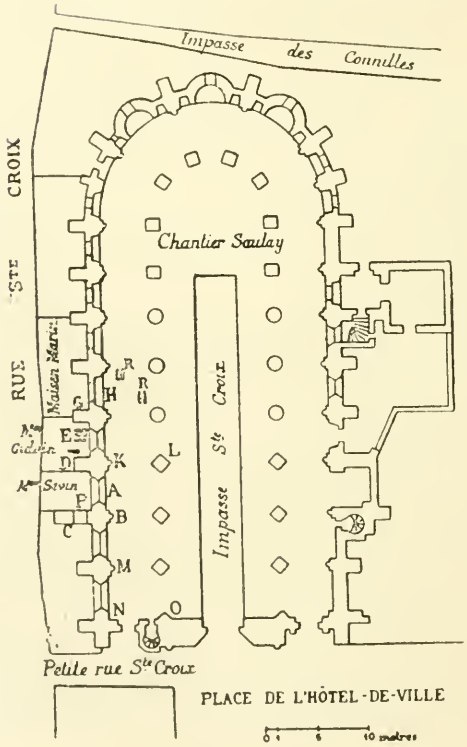

LÉGENDE.

A. — *Grande fenêtre ogivale.*
B. — *Colonnette et chapiteau.*
C. — *Troisième contrefort extérieur gauche.*
D. — *Quatrième contrefort.*
E. — *Sépultures extérieures.*
G. — *Cinquième contrefort.*
H. — *Fenêtre ogivale subsistant maison Giboir.*
I. — *Pilier.*
K. — *Pilier et chapiteau.*
L. — *Chapiteau.*
N. — *Gros pilier.*
O. — *Gros pilier de l'entrée.*
P. — *Porte en ogive.*
R. — *Sépultures intérieures découvertes de 1895.*

ETAMPES. *Eglise Sainte Croix, démolie en 1895.*

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts* à Etampes

ETAMPES : *La Tourelle de Jean le Bâtard, près la rue au Comte. Reste des remparts.*

SOUVENIR DE L'EXCURSION

DES *AMIS DES MONUMENTS ET DES ARTS* A ÉTAMPES

Nous reproduisons aujourd'hui un certain nombre de gravures sur Étampes que nous devons à l'obligeance de M. Humbert Droz, éditeur du *Guide du promeneur dans Étampes* et d'autres publications intéressante sur l'archéologie locale.

M. Marquis, l'érudit auteur de tant de beaux travaux sur cette curieuse ville, a bien voulu prêter aux visiteurs l'appui de son grand savoir ; de plus, il nous a adressé la note que nous publions ci-dessous sur l'une des plus intéressantes maisons d'Étampes.

MM Legrand, Leproust, Ravault ont commenté d'une façon vraiment supérieure les richesses de leur pays. Elles sont trop grandes, pour qu'il nous soit possible d'en faire ici l'énumération et nous renvoyons à leurs savants ouvrages les personnes désireuses d'en savoir davantage.

NOTES SUR L'ANCIEN COLLÈGE

ET LE

NOUVEAU COLLÈGE D'ÉTAMPES

Par

M. MARQUIS

La maison à tourelle, au coin des rues Magne et Saint-Antoine, propriété de Mlle Magne (tante de M. Lucien Magne) est l'ancien collège d'Etampes ; c'est le collège primitif fondé par les habitants sous François Ier et c'est à l'aide des dons du roi Charles IX que fut bâti le grand corps de logis près de la tourelle, en l'année 1564, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante inscrite sur la tourelle aujourd'hui mutilée[1].

Caroli noni Regis Galliarum
Christianissimi
In Stampenses Scholas bene-
ficentia.
Munere structa tuo quod habe-
rit haec tecta Camenae.
Justitia, ut reges, et pietate
rogant.

M D LXIV.

[1] V. Fleureau, Antiq. d'Etampes, p. 422.

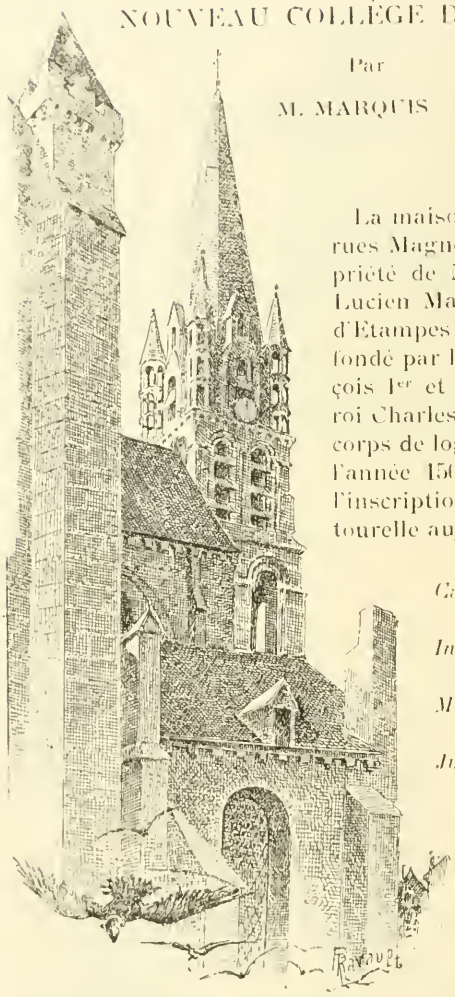

ETAMPES. Notre-Dame

Le Clocher.

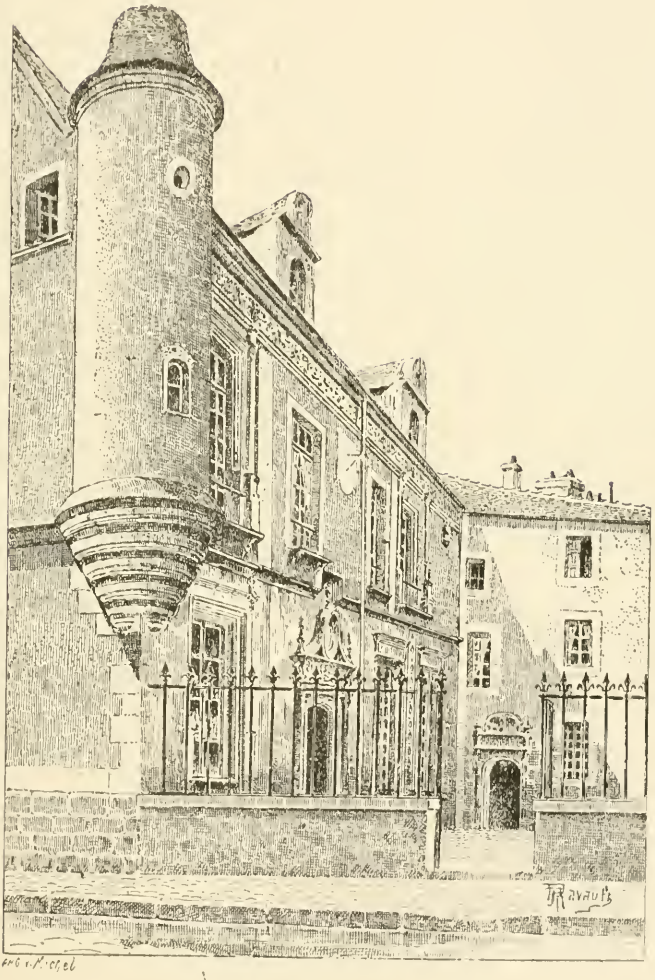

ETAMPES : *Maison d'Anne de Pisseleu.*
Cour à l'angle de la rue du Pain et de la rue Sainte-Croix.
*Souvenir de l'Excursion de l'*AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS *à Etampes.*

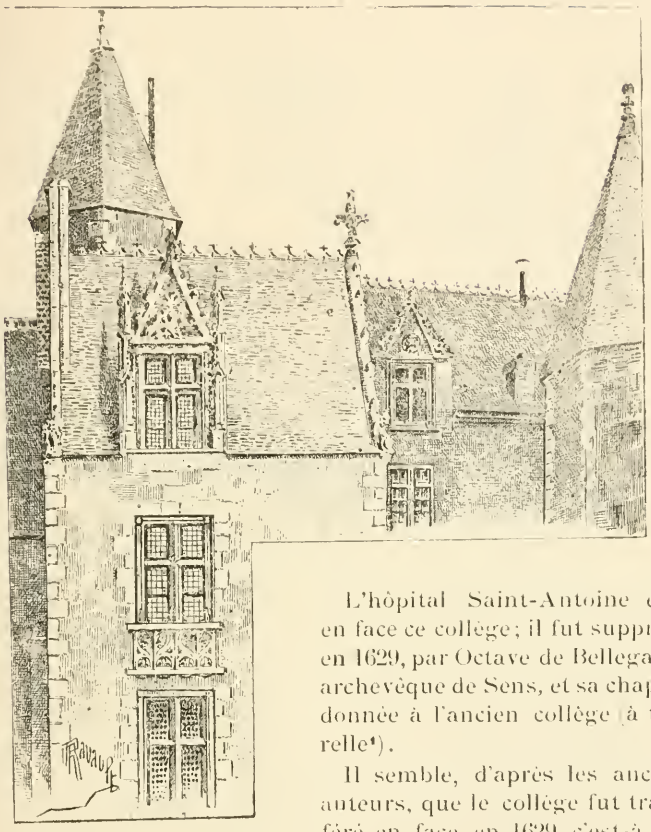

ÉTAMPES : Hôtel d'Yon

L'hôpital Saint-Antoine était en face ce collège; il fut supprimé en 1629, par Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, et sa chapelle donnée à l'ancien collège (à tourelle[1]).

Il semble, d'après les anciens auteurs, que le collège fut transféré en face, en 1629, c'est-à-dire dans les bâtiments situés auprès de la chapelle et sur l'emplacement actuel. (Voir rues d'Étampes p. 146.)

(Voir Fleureau, p. 425).

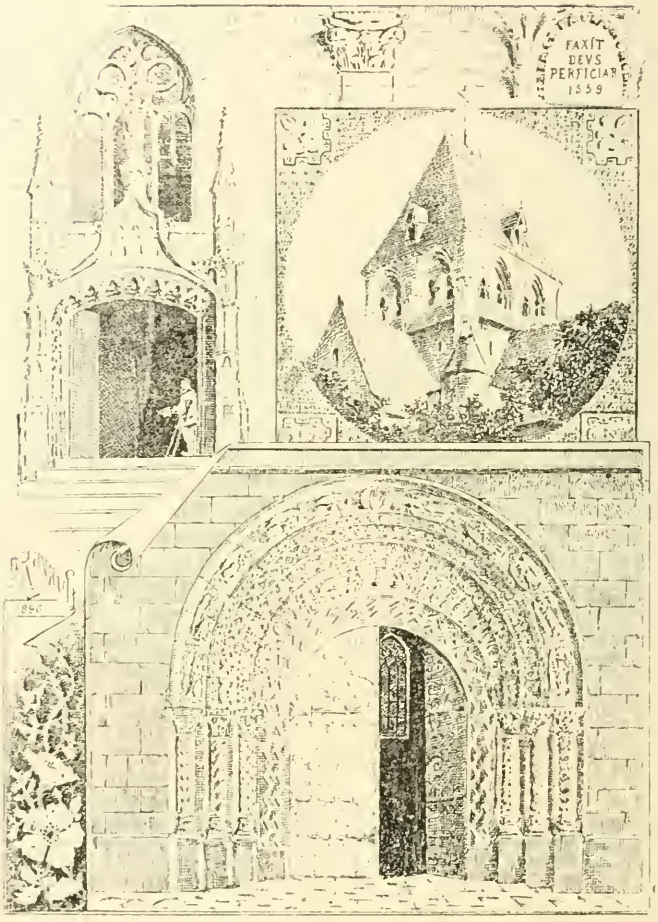

ETAMPES : Eglise Sainte-Basile, près de la gare.

Portail Méridional. — Portail Occidental.

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts* à Etampes.

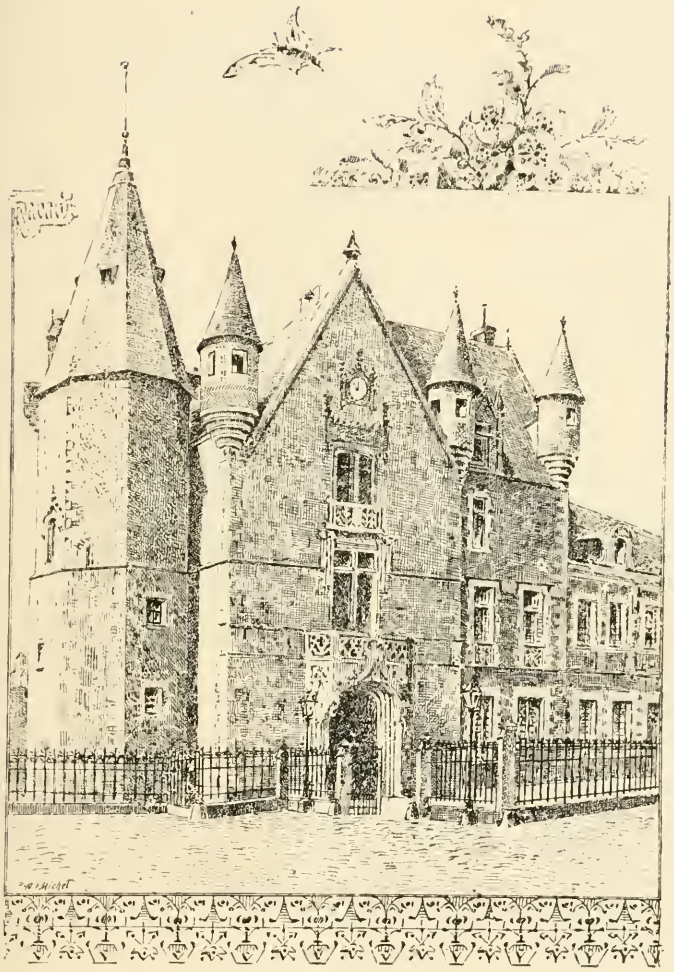

ÉTAMPES : *L'Hôtel de Ville* 1514 ;
(Remanié en 1850).

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts* à Etampes.

ETAMPES : *NOTRE-DAME*

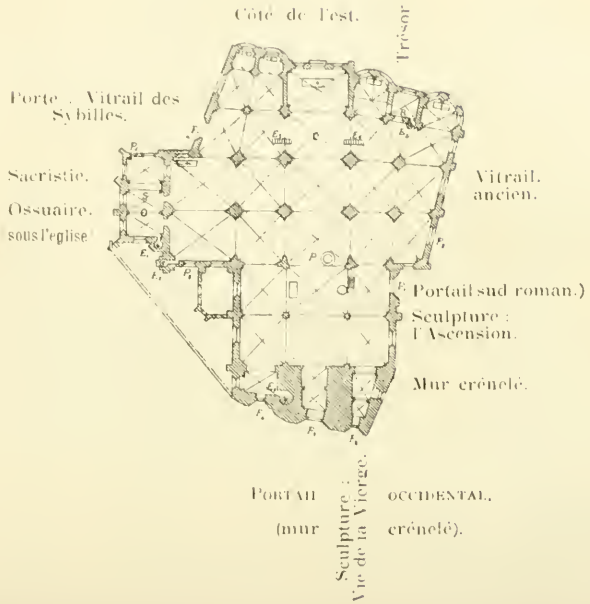

LÉGENDE.

E. 1. *Escalier du Clocher.*

E. 2. E. 3. E. 4. *Escalier des Combles.*

E. 5. E. 6. *Escalier de la Crypte.*

P. *Puits*

C. *Crypte*

P. 1. P. 2. P. 3. P. 7. *Portes existantes.*

P. 4. P. 5. P. 6. P. 8. *Portes murées.*

R. *Trésor.*

S. *Sacristie.*

O. *Ossuaire.*

Nota. — Après P. 5, construction neuve.

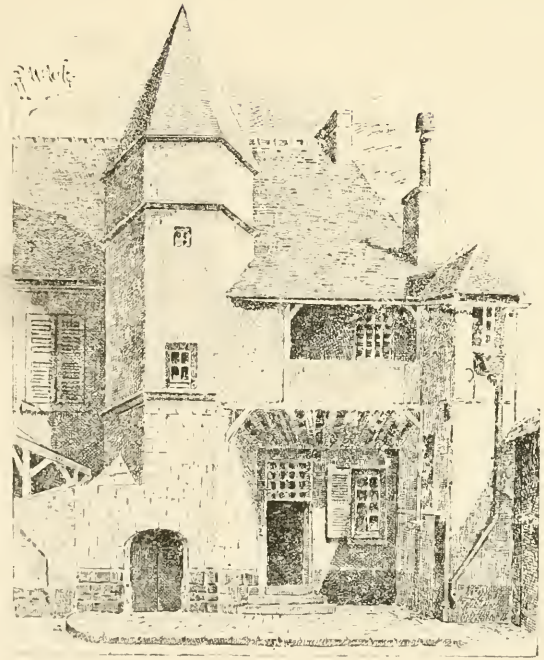

ÉTAMPES : *Maison d'Anne de Pisseleu*, seconde cour.

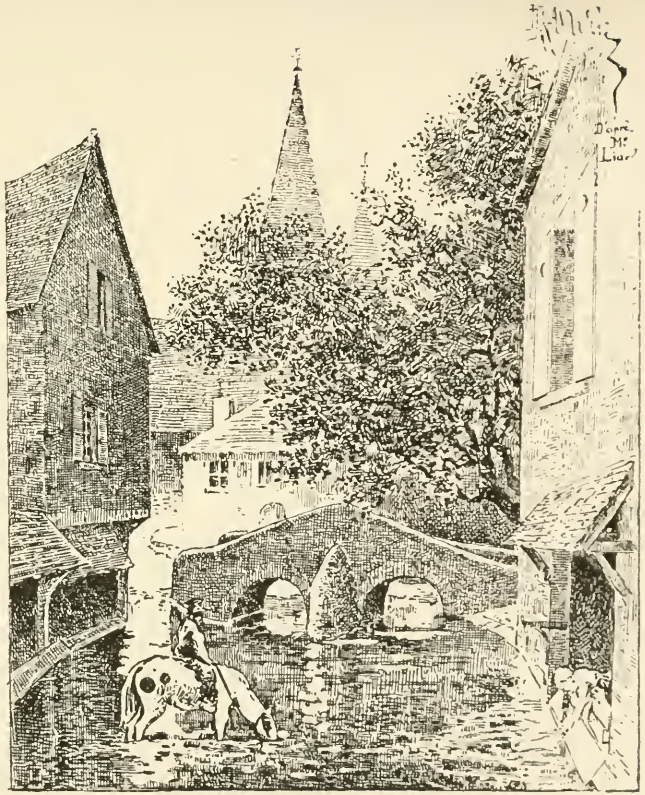

ÉTAMPES : Le *Pont Doré* avant sa restauration.

*Souvenir de l'Excursion de l'*AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS *à Étampes.*

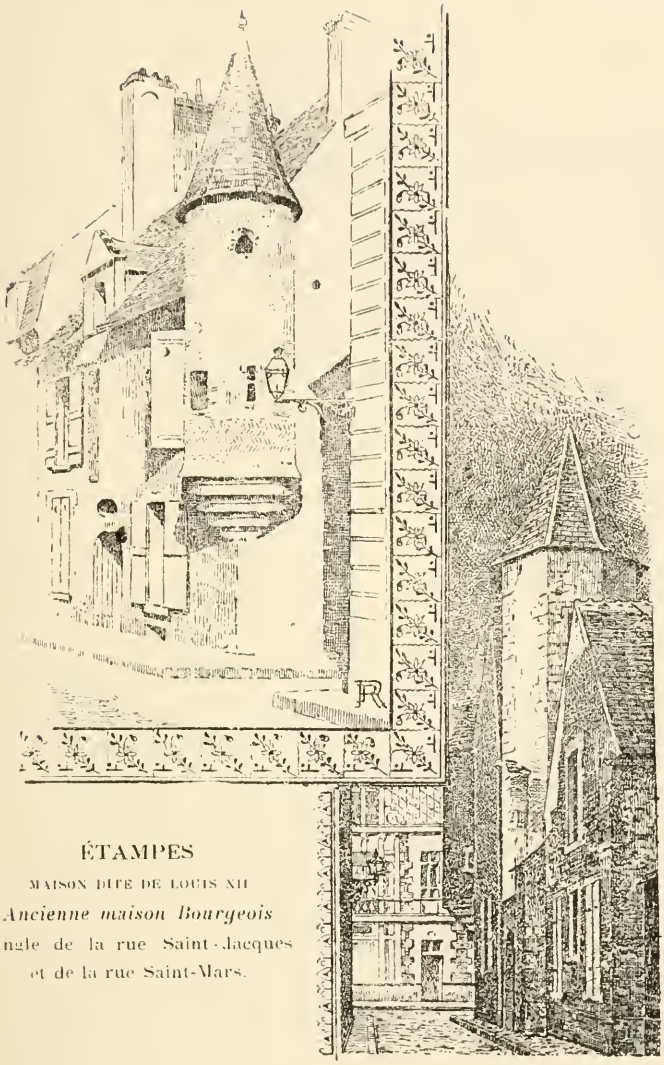

ÉTAMPES

MAISON DITE DE LOUIS XII

Ancienne maison Bourgeois

Angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Mars.

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts* à Étampes.

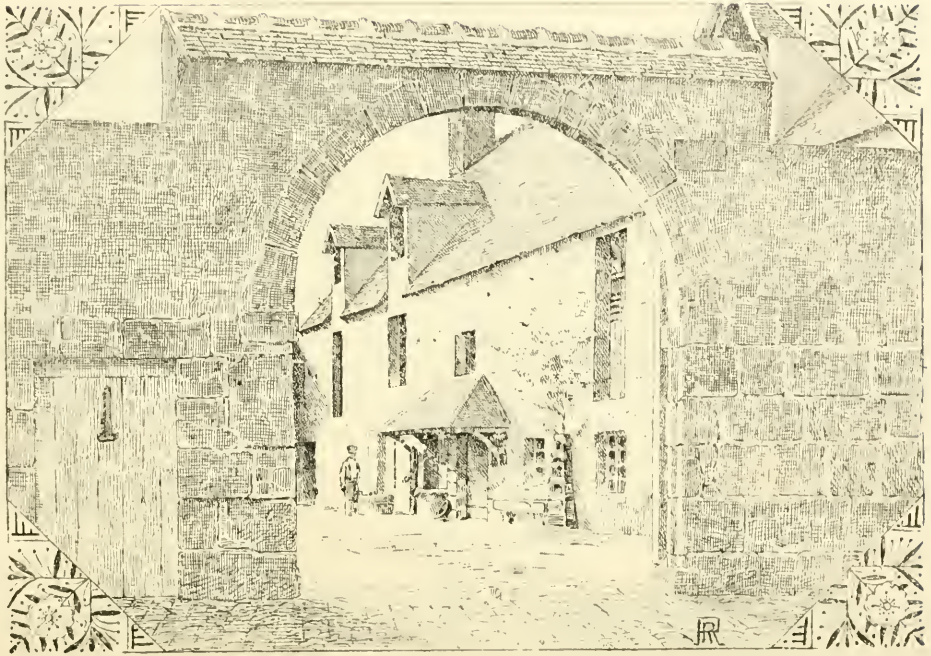

ETAMPES : *La grande Maison à Saint-Martin.* On y trouve le Puits du Palais.

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts* à Etampes.

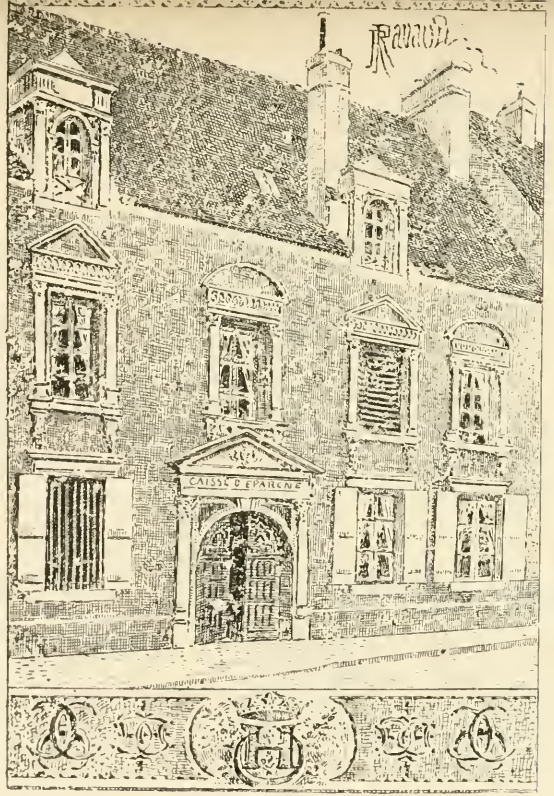

Maison de Diane de Poitiers. — Caisse d'Épargne — Musée.

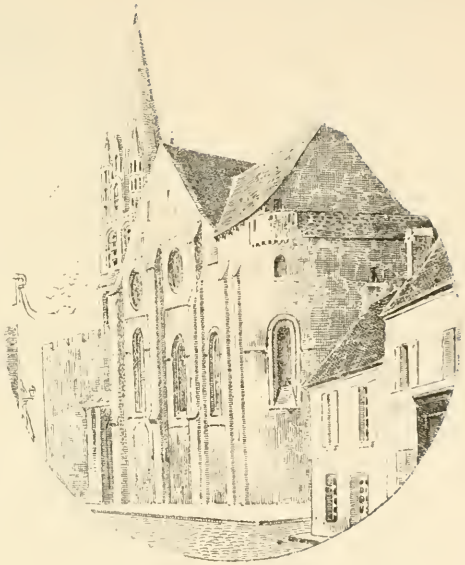

Abside et clocher de l'église Notre-Dame.

NOTES ORIGINALES SUR LE

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, tome IX, pages 113, 159, 287, 305 et 363, tome X, p. 119, 135, tome XI, p 147. Et les volumes précédents.

VI. — LA TOUR DES ARQUETS ET LES REMPARTS A SAUVER

A PROPOS DU DÉMANTÈLEMENT DE CAMBRAI

PAR

Nicq DOUTRELIGNE

Tour des Arquets. — La tour des Arquets est construite un peu obliquement au-dessus de la branche principale de l'Escaut, à son entrée en ville.

De forme rectangulaire, ce monument, véritable porte d'eau, était particulièrement destiné à la défense du fleuve. A cet effet étaient disposées dans l'intérieur trois paires de vannes qui servaient à interrompre le cours des eaux et à assurer par ce moyen l'inondation de ce côté. Par sa situation, cette tour interrompait les communications entre la ville et la partie située au-delà du fleuve (bastille de Cantimpré). Une tour demi-circulaire, établie en avant des Arquets en défendait l'approche. Cette tour, reliée aux Arquets par une courtine longeant la rive droite du fleuve, la tour des Arquets et celle du Caudron, formaient un ensemble de défenses presque inaccessibles. (Voir plan fig.).

La tour des Arquets est bien conservée ; sa façade du côté amont est encore presque intacte. Elle se compose d'un large soubassement en grès tout uni et bien appareillé qui s'élève jusqu'à une hauteur de 2m 50 au-dessus du niveau normal des eaux. Le reste du monument est en pierre blanche du pays. Trois petites arches, terminées par une arcade brisée sont ménagées à la partie inférieure pour la libre circulation des eaux. Une meurtrière en forme de croix pattée est percée au-dessus de l'arche centrale. Au sommet, les mâchicoulis existent encore ; les créneaux sont détruits. Les

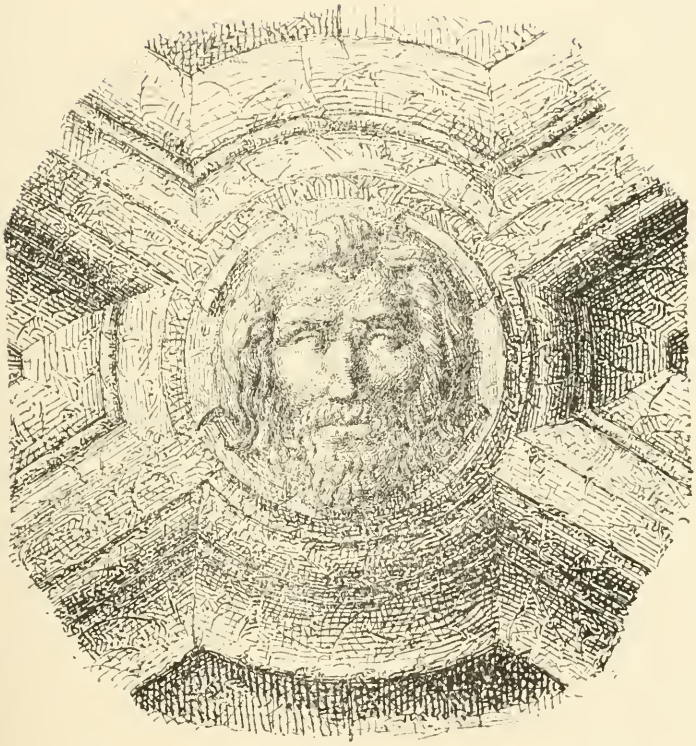

CAMBRAI : *Tour des Arquets. — Clef de voûte.*

Dessin inédit de M. Nicq-Doutreligne.

consoles qui supportent ces mâchicoulis sont moulurées et galbées de la façon la plus heureuse : elles sont formées de cinq assises posées en encorbellement.

A droite est la tourelle renfermant l'escalier qui, partant du niveau de la salle intérieure, donnait accès sur la terrasse supérieure. La couverture de la tourelle n'existe plus, mais la fenêtre qui éclairait l'escalier et la porte qui s'ouvrait sur la terrasse, sont encore visibles. A gauche on remarque l'encorbellement en cul-de-lampe qui supportait l'échauguette ou petite tour de guet destinée aux sentinelles. Les encorbellements circulaires de cette tourelle sont renforcés par une sorte de corne ou bec saillant tout en grès construit sur l'angle de la tour.

La salle intérieure est très intéressante. On y pénétrait presque de plein pied avec le sol de la ville par deux portes diamétralement opposées et ménagées dans les murs des façades latérales, c'est-à-dire parallèle aux rives du fleuve. Les principales dimensions sont : pour la longueur 7m 89 et pour la largeur 5m 57 ; la largeur entre les piliers des murs de face est de 4m 03. Les murailles latérales ont une épaisseur de 1m 20 et celles des façades 0m 90, mesure prise du fond des arcades. Le sol est à 1m 70 au-dessus du niveau des eaux et la hauteur des voûtes à l'intrados est de 6m 93 au-dessus du sol de la salle.

Près de la porte côté ville se trouvaient l'ouverture et le passage (aujourd'hui comblés) conduisant dans la tourelle de l'escalier. Au-dessus de cette dernière ouverture est l'unique fenêtre qui éclaire cet intérieur.

La salle est divisée dans sa longueur en trois travées portant chacune leur voûte complète. La combinaison des voûtes est semblable à celle du Caudron, mais les travées sont moins larges et les voûtes plus concaves ; il n'y a plus de formeret, les constructeurs ont trouvé, avec juste raison, que ce membre était superflu, les voûtains de remplissage reportant toute leur charge sur les arcs doubleaux et diagonaux et non sur les formerets.

Les murs de façades principales sont divisées en trois parties égales par des piliers aux arêtes biseautées formant trois niches couronnées par des arcs en forme d'ogive. Ces niches correspondent aux arches extérieures de la tour et dans leur intérieur sont ménagées deux rainures pour le jeu des vannes. Les vannes sont en bois et une herse en fer, disposée dans chacune des niches opposées, les protège contre toute attaque dirigée du côté de la ville.

Dans l'un des angles, côté de Cantimpré, se trouve une cheminée semblable à celle du Caudron, mais de dimensions plus res-

treintes. De forme gracieuse, sans pieds-droits, elle se compose d'une hotte pyramidale supportée par une plate-bande appareillée à joints doubles ou traits de Jupiter et couronnée d'une corniche ; cette plate-bande repose sur deux consoles saillantes. Le contre-cœur est maçonné en tuileaux, c'est-à-dire en rangées de tuiles posées horizontalement et à plat.

La sculpture des clefs et culs-de-lampe est traitée avec plus de délicatesse qu'au Caudron ; les détails sont composés avec adresse.

Le premier support se compose d'un guerrier revêtu du clavain

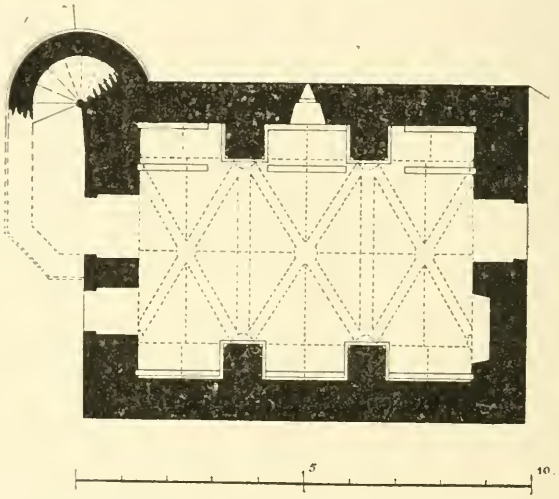

CAMBRAI. — *Tour des Arquets. — Plan*
Dessin inédit de M. Nicq Doutreligne.

et du camail portant un pavois en forme d'écu, le corps se termine en queue de poisson. C'est avec une grâce charmante que l'imagier a su tirer parti des imbrications ou écailles composant l'armure du guerrier pour la représentation de cet homme-poisson d'un bel effet décoratif. Plus loin est une sirène mollement étendue qui semble sourire.

Sur les piliers, des moines, recouverts d'une large draperie amplement jetée, semblent s'infléchir sous le poids des arcs qu'ils paraissent supporter, puis des animaux fantastiques, chimères et crocodiles ailés d'un beau mouvement.

Les trois clefs de voûte ne le cèdent en rien aux culs-de-lampe.

La première représente un griffon, la troisième un enfant accroupi caressant un chien. La clef centrale, plus importante, représente une tête de Christ se détachant sur un nimbe crucifère. Les traits appartiennent à la race française, mais le caractère est vraiment divin. Par la beauté des formes, cette figure rappelle la sculpture de nos belles cathédrales du Moyen-Age ; le front est pur et uni, les yeux bien ouverts, le visage calme, la barbe souple, les moustaches prononcées, les cheveux longs et abondants retombent de chaque côté du visage et l'encadrent ; une boucle placée sur le haut du front dissimule la ligne séparative des cheveux : il y a dans cet ensemble un mélange de calme, de douceur et de bienveillance. Toute cette décoration nous montre que nos pères ont toujours honoré le Beau et qu'ils ne dédaignaient pas d'unir l'art au sérieux des constructions défensives. Sans doute, un mouvement d'art avait dû se produire dans notre ville vers la fin du XIe siècle ; l'édification de notre merveilleuse cathédrale, malheureusement détruite, avait dû attirer dans notre cité de nombreux et habiles artisans. Une vigoureuse impulsion donnée par Villard de Honnecourt (1230-1270) qui dirigea la construction du chœur de la cathédrale de Cambrai et à qui l'on attribue le chœur de Notre-Dame de Vaucelle[1], deux des belles conceptions du XIIIe siècle, contribua à ce grand mouvement.

A droite des Arquets, est la tour d'Abancourt. Cette tour, noble et imposante, nous est parvenue presque intacte, comme pour nous donner une idée de ce qu'étaient les autres. Elle est percée à diverses hauteurs par des meurtrières qui accusent ses divisions intérieures et est couronnée par une galerie de mâchicoulis. Les deux salles, dont les voûtes ont été remplacées par des voûtes surbaissées n'ont de remarquable que la disposition des meurtrières.

Entre les Arquets et la tour d'Abancourt existaient des échauguettes flanquantes demi-cylindriques qui interrompaient les courtines dans leur longueur. Il existe encore les parties inférieures et les encorbellements de trois de ces échauguettes d'une construction bizarre. Elles reposent sur un contrefort partant du fond du fossé et relié aux murailles par deux trompes d'angles qui supportent les encorbellements. Ces encorbellements sont d'un beau galbe et sont couronnés par un larmier orné de deux gargouilles saillantes pour l'écoulement des eaux des salles des échauguettes.

[1] Vaucelle, abbaye-fille de l'ordre de Citeaux, à 13 kilomètres de Cambrai.

Il ne reste plus que la salle capitulaire et quelques ruines de cette importante abbaye.

Le démantèlement s'achève. Avant de voir disparaître ces remparts aux glorieux souvenirs, ces vieux murs portant la trace des nombreuses cicatrices des sièges d'autrefois, qu'il me soit permis d'adresser un dernier appel pour la conservation et l'entretien de quelques parties intéressantes qui en sont encore debout.

Le château de Selles, actuellement au Génie militaire, pourrait devenir la propriété de la Ville. Dès maintenant, quelques démarches devraient être tentées dans ce but auprès du Ministère de la Guerre. Le dégagement de ce château serait facile et quelques restitutions habiles lui rendraient son aspect primitif.

La porte de Paris, les tours Saint-Fiacre, d'Abancourt, des Arquets et du Caudron réparées scrupuleusement, produiraient un merveilleux effet et ces précieux vestiges, œuvres uniques de l'architecture militaire du Moyen-Âge dans la région du Nord, constitueraient avec le château de Selles, les plus belles curiosités monumentales de notre cité et la rendraient particulièrement remarquable entre toutes les autres villes de la contrée.

VII. — LES NOUVELLES DÉCOUVERTES

DE

CHAGNON-VILLEPOUGE

(CHARENTE-INFÉRIEURE)

PAR GEORGES MUSSET

Bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

Des fouilles ont été exécutées autour de la pile romaine de Villepouge (Charente-Inférieure). Ces monuments ont été considérés tantôt comme des tombeaux, tantôt comme des fanaux. On a d'abord constaté que le soubassement de la pile mesurait 10 mètres de côté. Puis on a reconnu que cette pile, précédée d'une enceinte, était formée d'un blocage dépourvu de cavité intérieure ou souterraine, comme dans la pile voisine d'Ebéon, qui est éventrée. En continuant les fouilles, on a découvert une grande tête de femme mesurant 60 centimètres de l'époque gallo-romaine. Cette tête était percée de deux trous qui devaient servir à fixer une couronne ou un autre attribut. Dans le voisinage de la pile, M. Musset a trouvé des tablettes de

plomb où des formules magiques sont gravées en caractères romains. M. Jullian, qui a déchiffré ces tablettes, est d'avis qu'elles reproduisent le texte d'une imprécation judiciaire. Le plaideur faisait appel à Pluton et à Proserpine pour gagner son procès. Enfin quelques monnaies du second siècle ont été trouvées au cours des fouilles. Quant à la destination de la pile, M. Musset remarque qu'elle sert de limite à trois comtés et peut-être à plusieurs pagi. Les fouilles de Villepouge confirment l'opinion de M. Lièvre, qui a démontré que les piles n'étaient pas des mausolées, mais des fétiches de pierre provenant de la transformation des menhirs.

M. l'abbé Bosseboeuf considère les piles comme le piédestal de statues des divinités ou des personnages dont on voulait perpétuer le souvenir. La tête de la statue trouvée au pied de la pile de Villepouge lui paraît confirmer cette hypothèse.

M. Nicolaï, après avoir résumé les intéressants travaux de M. Lièvre sur la question, décrit les piles de Peire-Longue et de la Tourasse (Lot-et-Garonne). Il est d'avis que toute hypothèse sur la destination des piles est prématurée, mais il fait remarquer que les piles se trouvent sur le bord des voies romaines. Si ces monuments ont été l'objet d'un culte au VIe siècle, les piles ont pu servir de limite avant d'avoir été vouées à telle ou telle divinité.

M. Guignard signale une pierre contenant une niche trouvée dans le cimetière gallo-romain du Pressoir-Berry (Loir-et-Cher). Il suppose que cette pierre avait la même destination qu'une pile, car les piles renferment également des niches.

M. l'abbé Bosseboeuf développe quelques arguments pour prouver que la construction des piles est antérieure au VIe siècle.

M. Lièvre indique les raisons qui lui permettent de considérer les piles comme des *simulacra*, car ce mot latin ne s'est pas toujours appliqué à des statues. Ainsi, Tacite considère les menhirs comme des *simulacra*. Si l'on admet que les piles sont des monuments religieux, il faut leur maintenir la qualification de *fanum*.

VIII. — LE FANAL DE VILLEPOUGE

Par M. G. MUSSET

Bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

L'année passée au Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, M. Lièvre lisait un mémoire sur les transformations du menhir qui fut sans doute un fétiche pour nos ancêtres gaulois, et reliait à cet ordre d'idées les *fana* dont il est resté de nombreuses traces sur notre sol sous le nom de piles ou de fanaux. Le savant bibliothécaire de la ville de Poitiers n'hésitait pas à retrouver dans ces monuments les *simulacra constructa* dont nous entretiennent les auteurs et que le christianisme tendait à renverser lors de sa diffusion dans les Gaules.

Cette communication amena une discussion dans laquelle fut émise l'hypothèse que les piles ou fanaux qui nous ont été conservés en réalité ou simplement par la tradition, étaient peut-être des mausolées, des monuments funéraires.

Nous émîmes alors l'idée de fouiller l'emplacement des piles détruites, ce qui nous permettrait de trancher au moins l'un des côtés de la question, à savoir si ces monuments avaient été élevés ou non sur des sépultures. La Société française d'archéologie avait déjà d'ailleurs mis des fonds à notre disposition, pour être employés par notre Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à étudier les dispositions des piles de ce département. Les recherches faites autour de Pirelonge, avaient déjà démontré que le monument était entouré d'une enceinte, sorte de *delubrum*, mais le soubassement de la pile elle-même n'avait pu naturellement être l'objet d'affouillements qui auraient opéré sa ruine.

Nous connaissions au contraire l'emplacement d'une pile détruite nommée le fanal de Villepouge, de Varaize ou de Pressac près d'Aumagne, et pour lequel des fouilles complètes pouvaient être entreprises.

C'est à quoi nous nous appliquâmes de novembre 1896 à mars 1897 avec le concours de M. le docteur Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux.

Les fouilles ont été menées à fin ; les bases du monument, bouleversées jusqu'à la roche vierge. Nous sommes donc, à l'heure présente, en possession de tous les secrets que le fanum de Villepouge pouvait nous livrer.

Rappelons en quelques mots le résultat matériel des fouilles.

On a mis à jour un soubassement carré de 10 m 40, environ de côté, bâti en blocage, cimenté encore aujourd'hui au pourtour, et dont le centre ne présente plus de trace de ciment, soit que des affouillements eussent précédé le nôtre, soit, ce qui est moins vraisemblable, qu'on se soit dispensé de relier les pierres entre elles. Le tout reposait sur le roc naturel à une profondeur de 0 m 50 du sol naturel. Le roc était absolument vierge et sans trace d'aucune *cella* ou *loculus* ayant pu contenir une ou plusieurs sépultures.

Cette masse de construction était entourée, à sept mètres de distance, d'une enceinte de murs cimentés, de disposition quadrangulaire, de 26m 25 sur chaque face Le mur qui longe la voie romaine présente aux deux extrémités un élargissement qui laisserait supposer que les angles étaient surmontés d'une construction plus élevée et plus importante que le mur lui-même. Il ne reste d'ailleurs aucun seuil ni autre base analogue donnant les traces de la porte qui aurait pu faire pénétrer de la voie romaine dans l'édifice ; sinon un retour qui marquerait peut-être l'emplacement de cette porte.

Il est à remarquer que des débris de moulures et des fragments de sculptures de style classique se trouvaient noyés dans la construction, témoignant ainsi de l'emploi de matériaux appartenant à un édifice antérieurement détruit.

La partie centrale du monument aurait présenté, il y a un certain nombre d'années et de mémoire d'hommes, un massif de maçonnerie en grand appareil sur lesquels on aurait vu des lettres en grands caractères. Ces pierres auraient été emportées dans un village voisin, la Richardière, nom d'origine mérovingienne, où nous nous sommes transportés. Là en effet nous avons constaté la présence de grands timbres ou auges ne conservant la trace d'aucune inscription, mais ayant encore les trous de louves qui permettent de les enlever. Nous y avons vu également des marches d'escaliers et des pavés de grande dimension ayant la même origine, mais ne conservant aucun reste d'inscriptions.

En dehors de la base de l'édifice, nous avons à signaler les découvertes d'objets intéressants qui y ont été faites.

En première ligne une énorme tête de femme de 0m 30 de hauteur. Cette tête, si nous en croyons les constatations faites par M. le Dr Guillaud, aurait été rencontrée dans un trou creusé dans le roc naturel, dans l'enceinte et au long du mur du nord ; cette tête d'un style Gallo-romain très caractérisé a été faite en pierre du pays. Devant le mur qui longe la voie, romaine, et dans l'étroit espace qui sépare le mur de cette voie, se trouvaient, deux sépultures pour

inhumation, parallèles à la voie et placées à la suite l'une de l'autre. Les ossements en étaient dans un triste état de conservation; un fémur seul était conservé et mesure 0m38 de longueur; ils étaient accompagnés d'une monnaie d'Antonin et d'une petite fiole en verre mince brisée.

2° Deux tablettes de plomb dont la traduction et l'interprétation ont été données par M. Camille Jullian Ces tablettes contiennent des formules d'imprécation ayant pour but d'obtenir gain de cause à deux plaideurs *Lentinus* et *Tasgillus* et rappelant le sacrifice d'un jeune chien *Catellus*.

3° Une plaque triangulaire de bronze ornée d'une feuille de lierre ou de quelque chose d'analogue.

4° Une bague en cuivre dont le chaton est orné de lettres placées aux extrémités d'une croix et où M. Camille Jullian croit pouvoir lire *C. Publ.* (*Caius Publius*).

5° Un petit plateau minuscule de balance analogue à quelques autres connus, dont l'un est conservé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

(Voir *Bronzes antiques de la Bibl. nat.* par M. Babelon, et *Notes sur quelques plateaux de balance* par Max-Verly), et sur lequel on lit le nom du bronzier, d'une lecture douteuse, et où l'on peut voir:

VANIIA OU VANII . F.

6° Une moitié d'un bronze de la colonie de Nîmes, au signe du crocodile.

7° Une monnaie de Marc Aurèle : De buste à droite... ONINVS. AVG. TR. XXVI — Rev. Victoire à demi nue, debout à droite attachant à un arbre un bouclier.... COS. III. S. C (année 172 J. C.) (272 Cohen).

8° Une monnaie fruste d'Antonin, au type de la *Liberalitas* (vers 150-160 J. C.)

9° Une quantité considérable de fragments de sculptures, chapitaux, moulures, oves, etc.., de style classique, noyés dans la construction ou perdus dans les déblais.

Ajoutons comme provenant du même lieu, une pierre sculptée de 0m80 de hauteur et de 0m55 de largeur, recueillie, il y a de longues années par M. le Dr Guillaud et retrouvée par lui à Saint-Jean-d'Angély, où elle avait été déposée, au musée d'Archéologie de la Société Angérienne. Cette pierre est évidemment une antéfixe ayant été placée au fronton d'un monument gallo-romain et non le couronnement de la tête sculptée, les dimensions de la pierre n'ayant aucun rapport avec celles de la tête, et leur étant de beaucoup supérieures.

Et enfin un certain nombre d'écailles de pierres ayant servi évidemment à couvrir les rampants d'un monument, comme il s'en trouve sur l'amortissement prismatique de Pirelonge ou même sur certains clochers romans de la Saintonge, comme à Notre-Dame de Saintes, Fenioux, Aulnay, etc.

Nous devons indiquer en outre, à titre de documents et pour servir à l'interprétation du monument, que le territoire de la commune où s'élevait le fanal de Villepouge se trouvait placé à l'angle de trois grandes seigneuries, le comté d'Aulnay, le comté de Matha et celui de Taillebourg ; puis, que contrairement à ce qui a lieu habituellement, le territoire de Villepouge, qui constitue l'une des plus petites communes de la Saintonge, a une forme presque rectangulaire, ce qui supposerait peut-être une origine sacrée ou hiératique.

Aux approches de la Tour, sur ce territoire qui a porté le nom de Villepouge, au moyen-âge la ville ou la villa du Puy (*Villa Podii*) rappelant soit une hauteur, soit le monument élevé sur la hauteur, on rencontre des souvenirs anciens tels que la Cabourne, rappelant des constructions souterraines — et la Crochette dont le nom a quelque analogie avec celui de la Crèche (Deux-Sèvres) qui a emprunté sa dénomination à des ruines gallo-romaines. Le lieu dit les Brûleaux limitrophe du lieu dit le Fanal, rappelerait, d'après la tradition, la destruction par le feu de nombreuses habitations ; on trouve fréquemment sur son territoire des fragments de briques, des tuiles à rebords, des puits profonds et des traces de sépultures.

Ceci dit, quelles conclusions pouvons-nous tirer des constatations faites au *fanum* de Villepouge ?

La première et la plus importante, c'est que l'on peut déclarer en toute assurance que ce monument, en soi, n'était pas un monument funéraire, nous trouvant en cela complètement en désaccord avec les interprétations de M. Camille Jullian et M. le Docteur Guillaud.

Nous ne trouvons pas là en effet le caractère principal des monuments funèbres connus chez les Romains sous les qualifications de : *Tumulus*, *Loculus*, *Sarcophages*, *Monumentum*, *Sepulcrum*, *Crypta*, *Cenotaphium* ou *puticulus*.

C'est qu'en effet un monument de cette importance supposerait une sépulture importante d'un haut personnage de l'époque, et que ce serait en dessous ou dedans le monument que devrait se retrouver cette sépulture. Or les fouilles ont démontré qu'il n'y avait aucune sépulture au-dessous du monument. Dira-t-on que cette *cella* pouvait se trouver dans le monument lui-même ? Cela n'est pas vraisemblable, puisque la pile identique d'Ebéon, à moitié éventrée, démontre que l'intérieur ne contient aucune cavité.

Prétendra-t-on que les sépultures qui ont inspiré l'érection du monument sont les deux sépultures par inhumation qui gisent en dehors de l'enceinte au long de la voie romaine. Ce serait mal raisonner et commettre une erreur de cause. En effet, ces deux sépultures sont en lieu indigne puisqu'elles sont en dehors de l'enceinte. De leur situation on ne peut induire qu'une chose, c'est que le monument étant un lieu sacré, des gens sans importance sont venus mettre leurs morts sous sa protection Ces sépultures ont été amenées là par l'existence du monument mais celui-ci n'a pas été élevé pour elles. La même conclusion ne peut être tirée de la présence des tablettes d'imprécations, qui ont pu n'accompagner uniquement que la sépulture du petit chien, ou les sépultures placées à l'extérieur.

Prétendrait-on également que quelques débris de cendre, mêlés à la terre, et de vases brisés indiquent des restes de sépultures par incinération. Tous les lieux gallo-romains conservent des tessons de vases et de cendres qui ne proviennent pas toujours de bûchers funéraires. Les uns comme les autres ont souvent des origines plus vulgaires

Viendra-t-on prétendre que ce monument, se trouvant à la limite de divisions territoriales, était nécessairement une *finis sepultuarius?*

Adopter ce système ce serait raisonner encore du particulier au général.

S'il y avait des tombeaux célèbres servant de limites, nombre d'autres bornes n'avaient jamais eu la prétention d'être des mausolées, et nous rappelerons, en temps et lieu, que des menhirs ou des monuments mégalithiques, autres que des lieux de sépultures, ont servi de délimitations à des territoires.

Le *Fanum* n'était pas un mausolée. Qu'était-ce alors?

Le problème reste entier.

Etait-ce un monument élevé à la rencontre du territoire de petits pays dont les comtés du moyen-âge auront pris la place, et qui étaient formés de tribus distinctes de Santons? Le nom de Pressac « fanal de Pressac » porté au moyen-âge par la pile, ne met sur aucune trace d'origine. Le nom de Pressac ou Preissac était celui d'une famille étrangère au pays; les Soudan, la Trau ou les seigneurs de Pressac, qui possessionés de la terre d'Aubenay auraient laissé leur nom à quelques fiefs de la région.

Etait-ce un monument élevé à une Victoire, à une Cybèle, à une bonne déesse, à une Isis, à une Fortune, à une Tutelle, à une impératrice? rien ne peut nous aider à le dire.

La tête si remarquable trouvée dans les fouilles ne peut davantage nous donner une réponse. Elle est sans caractère précis, et s'il est évident qu'elle devait être accompagnée d'attributs, vrai-

semblablement en métal, comme en témoigne un trou creusé dans la partie supérieure et qui devait servir à maintenir ces attributs, ceux-ci nous manquent complètement.

Tirera-t-on argument de la forme de la coiffure retombant en boucles sur les épaules et rappelant, selon quelques-uns, la coiffure habituelle des statues d'Isis ? Cette conclusion serait hasardée. Cette coiffure se retrouve sur d'autres têtes que celle d'Isis, notamment au milieu du deuxième siècle, date donnée par les monnaies de Marc-Aurèle et d'Antonin trouvées dans les fouilles ; on a adopté une coiffure en usage à l'époque de la tête, et c'est tout

Cette coiffure en effet se retrouve sur de nombreuses têtes de femme de l'époque.

Si on la constate, avec quelques différences, sur des têtes d'Isis, on en voit de semblables au cabinet des Bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale à des statuettes de Junon, de Cybèle, de la Victoire, de Méduse, de l'Afrique, d'Épona, de Venus, d'Hécate. On la retrouve également sur des monnaies romaines, notamment avec le type de Livie

Et d'autre part, s il est vrai, comme l'a constaté M. le Dr Guillaud, que la tête de femme trouvée à Villepouge était enterrée dans le roc naturel, dans un trou fait intentionnellement, en sous-sol de la galerie qui entoure le monument principal, rien ne dit que cette tête n'appartenait pas à ce monument primitif dont les fragments sculptés étaient noyés dans la maçonnerie de la pile.

Le mieux est donc de s'abstenir tout en affirmant hautement que le fanum n'était pas un mausolée élevé sur les restes d'un personnage célèbre du temps, les restes de ce personnage n apparaissant pas dans le monument lui-même.

Il paraît donc plus sage encore de s'en tenir aux déductions si précises et si documentées de M. Lièvre et desquelles il résulte que tout vient établir que les piles étaient ces *simulacra constructa* nés des menhirs de la vieille Gaule et que le sens pratique des Romains avait su transformer pour ne pas froisser les croyances de nos ancêtres les Gaulois.

IX. — LES PEINTRES DE L'HOTEL DE VILLE DE BORDEAUX

ET LES

ENTRÉES ROYALES DE 1525 A 1665

Par Ch. BRAQUEHAYE

Membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.

Voici le sommaire de ce consciencieux travail, établi sur de nombreuses pièces d'archives.

1526. — François Levrault, maître peintre de l'entrée de François Ier, eut l'entreprise générale de toutes les décorations faites par la ville de Bordeaux : maisons navales, arcs de triomphe, tribunes, etc. François Ier revenait des prisons de Madrid, aussi la joie du peuple tint du délire. Les fêtes furent féeriques, malgré les misères du temps. Le roi, la reine-mère, les cardinaux, toute la Cour avaient revêtu les costumes d'apparat. Le maire, les jurats, les archers du guet, les corporations, les *Enfants de la Ville*, étaient couverts de vêtements neufs, de soie, de velours, de toile d'or et d'argent. La noblesse, le parlement, l'université, le clergé, les ordres religieux, tous les corps constitués portaient les plus brillantes étoffes et les plus riches bijoux. Enfin, les trésors des églises précédaient le roi qui s'avançait sous un dais de drap d'or, porté par les jurats, dans les rues pavoisées, sablées, couvertes de fleurs, ombragées d'arbres verts, au milieu des fanfares, des cris joyeux et des carillons. Partout des arcs de triomphe, des théâtres, des tapisseries, des fontaines de vin desservies par des bergers enrubannés. Dans le port, deux maisons navales, pour le roi et pour la reine-mère, semblaient des chars féeriques tirés par 500 marins costumés, ramant en cadence dans vingt gallions, entourés par une flottille de cent bateaux remplis de présents, de musiciens et de chanteurs, etc. A la porte de la cathédrale, tout le clergé, en grande pompe, recevait le roi qui vint jurer, sur les saints Évangiles, de conserver intacts les privilèges de la ville.

Cette brillante cérémonie qui se renouvelait à chaque entrée des rois et des reines de France, décrite en détail, sur des documents authentiques, donne bien l'idée d'un luxe inouï.

— En 1530, l'entrée d'Eléonore de Portugal, après son mariage avec François Ier, celle de Charles-Quint, en 1539, ne donnèrent lieu qu'à des cérémonies officielles. — En 1559, les fêtes qui honorèrent Isabelle de Valois, reine d'Espagne, furent plus intéressantes. Ce fut Pierre du Failly, maître peintre, qui fut chargé des travaux habituels, mais une médaille d'or extraordinaire fut offerte en présent à la jeune reine. M. Braquehaye a eu la bonne fortune de retrouver les noms des auteurs et la description détaillée de cette pièce remarquable qui pesait 1 k 422 d'or de ducats. C'est Guillaume Martin, célèbre médailleur qui fit le modèle « Jean Barlon et Jérôme Doyes, orphèvres » qui reçurent la commande et Jean Tartas, aussi Mtre orphèvre de Bordeaux qui l'exécuta. Les textes sont formels, même sur la remise de la médaille, à Isabelle de la Paix, qui fut faite le 13 décembre 1559. La production de ces documents constitue une nouvelle importante

— En 1565, l'entrée de Charles IX appelle les noms du grand peintre émailleur, Léonard Lymosin, de son fils François, de ses élèves Jean Pénicaud et Jean Miette. Ils furent officiellement chargés, par les jurats, « de peindre tous les ornements et emblesmes » qui furent dressés et apposés à l'occasion du passage du roi. Mais à cette curieuse pièce, révélée par Gaullieur, M. Ch Braquehaye a joint une description des peintures, des inscriptions et des fêtes, d'après les textes contemporains, aujourd'hui ignorés ; établissant que les programmes de ces décorations furent à peu près les mêmes à toutes les entrées royales

C'est depuis cette époque qu'apparaissent sûrement les maîtres peintres de l'Hôtel-de-ville, fonctionnaires municipaux spécialement chargés de peindre les portraits du maire et des jurats et de prendre part aux décorations des fêtes officielles.

— En 1579, Jacques Gaultier fut retenu par les jurats et logé par eux, pour travailler de son art et y enseigner la peinture. Ce fut lui qui fit l'Entrée de Marguerite de Valois la reine Margot en 1578. — La ville fit présent à la jeune reine d'un *pentagone d'or émaillé*, dont M. Braquehaye a eu la bonne fortune de trouver dans les archives municipales la description très détaillée et inédite, ajoutant ainsi une page intéressante à l'histoire de l'art du métal au XVIe siècle — De 1594 à 1619, Joes Le Roy, né à Dam, dans les Flandres, est le peintre officiel de la ville. Sa biographie est importante et inédite Il se maria à Bordeaux en 1594, fit de nombreux portraits de jurats et travailla aux peintures faites à l'occasion des mariages royaux de France et d'Espagne, en 1615. Les fêtes, les arcs de triomphe, maisons navales, fontaines, etc., sont décrits en détail, ainsi que tous les tableaux, allégories, décors d'un

divertissement : *Les Champs Élyséens*, qui fut représenté, avec un luxe extraordinaire devant le roi et la cour, dans le collège des Jésuites.

De nombreux artistes furent employés pour décorer les bâtiments où eut lieu l'échange des deux reines, à la frontière et les cérémonies du mariage de Louis XIII et de Philippe III. Le nombre des tableaux et des statues fut considérable.

— La ville offrit au Roi et à la Reine de France deux médailles d'or extraordinaires par leur poids et par leur travail artistique. Elles étaient grandes *comme des assiettes* et furent faites par les frères Masbareaux, orfèvres de Limoges, que Louis XIII logea au Louvre. — En 1618, l'entrée du duc de Mayenne occupa les talents de Joes Le Roy et de Bernard Lévesque, maîtres peintres, et de Nicolas Carlier et Barthélemy Musnier, maîtres sculpteurs. — De 1624 à 1648, maître Guillaume Cureau était peintre de la ville, M. Braquehaye complète la biographie de cet artiste, qu'il a publiée, par la production de plusieurs marchés et d'un rapport d'expertise qui donne la description et l'estimation de toutes les peintures faites par G. Cureau pour l'entrée de Bernard, 2e duc d'Epernon, en 1643. Ce rapport est signé Abraham Viven (?) et Philippe Deshays. — De 1648 à 1666, c'est ce dernier qui remplit les fonctions de peintre de l'Hôtel-de-ville. Il était parent des peintres Dumée et Lefebvre, de Paris. De nombreux actes font connaître sa femme, ses enfants, ses travaux : portraits des jurats, Entrée de Louis XIV à Bordeaux, en 1660.

C'est donc tout un chapitre de l'histoire de l'art que M. Braquehaye a fait connaître. Il intéresse la France entière, mais surtout le sud-ouest où personne n'a encore écrit la vie des artistes ou décrit leurs travaux.

N. D. L. R.

X. — LA DESTRUCTION DES BATIMENTS A MEAUX AU XVe SIÈCLE

MENTIONNÉS DANS LES COMPTES DU TEMPOREL

DE L'ÉVÊCHÉ DE MEAUX

ADMINISTRÉ EN RÉGALE DE 1422 A 1426

PAR

PAUL PARFOURU

Archiviste d'Ille-et-Vilaine.

Vice-Président de la Société archéologique de Rennes.

Ces comptes ont un intérêt tout particulier, en ce que leur rédaction commence au lendemain du siège de Meaux par Henri V d'Angleterre. Ils fournissent, avec des chiffres précis, maints détails caractéristiques sur les conséquences désastreuses de ce siège pour la ville de Meaux et pour les campagnes de la Brie, principalement pour les paroisses de Villenoy, Germigny, Vareddes, Barcy et Etrépilly.

Presque à chaque page reviennent ces mots significatifs : « Terres en friche et ruine, à l'occasion de la guerre. »

Parmi les dépenses, il faut noter divers travaux d'une certaine importance (tours de guet) exécutés en 1426 aux fortifications du Marché de Meaux, sous la direction de Jean Maquart, « maître des œuvres du roi au bailliage de Meaux. »

A Meaux, le palais épiscopal surtout eut beaucoup à souffrir du siège ; les archives furent détruites lors de la prise de la ville. Au Marché de Meaux, les tours de Coutances et de Terrefault avaient été en partie démolies à coups de canon. Les hôtels que l'évêque possédait à Villenoy, à Germigny et à Vareddes étaient en ruine.

XI. — DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE A INCINÉRATION A BLÉVILLE

PRÈS DU HAVRE (Seine-Inférieure).

PAR

LÉON COUTIL

Président de la Société normande d'études préhistoriques.

Au commencement de l'année 1896, M. Dubus du Havre, qui collectionne les instruments en silex recueillis dans le limon des briqueteries, fut surpris de voir un terrassier lui apporter des débris de verre. Après les avoir réunis, il put voir qu'ils appartenaient à une petite bouteille en verre vert, et à une autre plus grande en verre bleu. Une belle coupe en verre grenat contenait des ossements incinérés, parmi lesquels se trouvaient des fragments de fibules en bronze.

Avec ces objets, M. Coutil a présenté deux grosses perles de verres qu'il croit inédites comme forme : l'une est en verre presque blanc décoré de zônes d'émail blanc opaque ; l'autre de même grosseur, avec même décor est teintée par une couleur grenat. Comme on remarque un petit trou sur un côté de ces grosses boules, M. Coutil suppose que c'étaient des têtes d'épingle à cheveux.

Les fouilles de Brionne (Eure) ont dû donner une perle seulement si on peut s'en rapporter à une figure qui accompagne le plan de ces fouilles.

Il signale ensuite les fibules en bronze émaillé du musée de Rouen, qui proviennent des Andelys. Le procédé de fabrication à l'aide de pâtes de verre rappelle à celui des fibules du Caucase. Il est donc probable que l'émaillerie fut pratiquée par des populations d'origine orientale qui gagnèrent la France par la vallée du Danube.

Le même archéologue se propose d'entreprendre des fouilles sur le territoire de Pitres (Eure), dont l'importance fut considérable à l'époque carlovingienne. En 1836, on y a trouvé un balnéaire curieux par les graffites qu'il renferme. En 1860, les débris d'un laraire furent reconnus à Pitres par l'abbé Cochet. Enfin, l'auteur présente au congrès une petite Vénus en terre cuite, d'un style inédit, les pieds d'une autre statuette et des fibules scandinaves dé-

couverts à Pitres. En effet, les Normands firent un séjour en ce lieu et Charles le Chauve y avait fait construire une digue pour arrêter ces pirates. Ce roi tint trois conciles à Pitres; il y avait un palais.

XII. — LES CÉRÉMONIES DU MARIAGE

AU XVe SIÈCLE DANS LES

DIOCÈSES DE BEAUVAIS, NOYON, SENLIS

PAR

L'ABBÉ MOREL

La notice lue au congrès n'est qu'un fragment du grand travail entrepris par M. l'abbé Morel, curé de Chevrières (Oise), sur *la liturgie des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, antérieure au concile de Trente.*

Les rites observés dans le nord de la France étaient à peu près les mêmes que ceux dont usait le Midi. Un mariage célébré à Bordeaux n'avait pas une physionomie sensiblement différente d'un mariage célébré à Beauvais. Les diverses formules se ressemblaient tellement que les textes gascons en usage à Bordeaux paraissent n'être que la traduction de ceux dont on se servait à Paris. Et de fait toutes ces cérémonies venaient d'une même source, la liturgie romaine-française qui de Paris s'était répandue dans les provinces dès le temps de Charlemagne.

A Bordeaux comme à Paris, à Beauvais, à Noyon et à Senlis, on recevait les époux à la porte de l'église. Là se faisait l'échange de leurs engagements. Pour la réception de ces engagements, chaque diocèse avait sa forme particulière. C'était la variété dans l'unité, et l'une ne nuisait pas à l'autre. Les prières de la bénédiction de l'anneau ne manquaient pas de solennité. La remise de cet anneau se faisait suivant un cérémonial assez compliqué, partout le même en substance, mais avec des variantes. C'est à l'annulaire qu'on le devait placer et non au médius, comme le faisaient la plupart des nouveaux mariés, et le rituel de Senlis en donne cette raison : « Dans le doigt annulaire passe une veine qui correspond au cœur, siège de l'amour. »

La messe se célébrait suivant le rite romain-français, encore en usage dans l'ordre de saint Dominique. La bénédiction nuptiale

se donnait à Paris, à Beauvais et à Bordeaux avant le *Pax Domini*; à Noyon et à Senlis, après la communion. On étendait alors sur les époux un grand voile blanc, appelé *pallium* ou poële. L'emploi de ce voile pour légitimer les enfants nés avant le mariage, même quand la femme était veuve, constitue une particularité digne de remarque.

La bénédiction du pain et du vin pour les époux après la messe et celle du lit nuptial le soir nous ramènent aux mœurs patriarcales. Le petit régal en pain et en vin destiné aux invités était, lui aussi, l'objet d'une bénédiction. Sa simplicité nous interdit toute comparaison avec nos festins actuels.

M. le chanoine Marbot demande si les textes prouvent bien que le doigt auquel on mettait l'anneau était le médius ou l'annulaire ; il est d'avis que la question doit être minutieusement examinée d'après les textes. Il lui est répondu que l'observation du rituel de Senlis n'aurait pas eu sa raison d'être, si les nouveaux mariés n'avaient pas pris l'habitude de placer l'anneau au médius au lieu de le mettre à l'annulaire.

A l'occasion de la communication de M. Morel, M. le président fait remarquer que les études liturgiques sont trop délaissées chez nous, même au point de vue archéologique, plus spécialement du ressort des sociétés savantes. A l'étranger il en va autrement. En Angleterre les anciens livres liturgiques catholiques ont été, à l'heure qu'il est, tous réimprimés intégralement par des sociétés savantes, composées en grande majorité d'anglicans. On fonde même de nouvelles sociétés spécialement à cet effet. Parfois plusieurs s'associent pour faire en commun les frais de ces réimpressions Serait-il importun de demander aux sociétés françaises d'en faire autant? On pourrait du moins inviter leurs membres à pourvoir à la conservation de ces vénérables monuments, tous conservés à petit nombre d'exemplaires.

XIII. — LE CATELIER GALLO-ROMAIN

DE CRIQUEBŒUF-SUR-SEINE (Eure)

PAR

V. QUESNÉ et Léon de VESLY,

Membre de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.

On désigne, en Normandie, sous le nom de Cateliers, toutes les ruines de vieux châteaux ou d'enceintes fortifiées. La plupart de ces Cateliers sont inscrits sur les cartes de l'État-Major, mais celui de Criquebeuf-sur-Seine a été oublié. Après avoir poursuivi depuis plusieurs années des fouilles méthodiques sur le plateau compris entre les rivières de l'Eure, de l'Iton, de l'Oison et la Seine, nous avons remarqué un monticule situé entre Elbeuf et le Pont de l'Arche, sur le territoire de Criquebeuf-sur-Seine. En le parcourant, nous recueillîmes des habitants plusieurs légendes, notamment celles d'une ville disparue, d'un cours d'eau desséché et de souterrains découverts par la charrue à l'époque des labours. L'exploration démontra que les récits des paysans n'étaient pas imaginaires. On constata qu'un chemin s'appelle encore « rue des Orfèvres »; un autre chemin porte le nom de Becquet (diminutif du normand Bec, qui signifie ruisseau), enfin que des vestiges de murailles existaient en plusieurs endroits.

Nous entreprîmes des fouilles à la pointe Ouest du tertre et on mit au jour les substructions d'un édifice paraissant avoir été entouré d'un portique. Il est impossible de préciser aujourd'hui la destination de l'édifice découvert, les fouilles n'étant pas complètement achevées. Mais on a pu constater le soin apporté à la construction de l'ouvrage. Les angles des murailles sont en pierres plates de $0^{m},07$ de hauteur et alternativement de $0^{m},770$ et $0^{m},870$ de longueur ; les silex employés sont posés à bain de mortier et sur le parement qui a été lissé ont été tracés des joints de $0^{m},01$ qui simulent le petit appareil romain. Le pied de la fondation était recouvert d'une couche de mortier légèrement bombé.

Les objets retirés des fouilles comprennent un petit sanglier en bronze, une fibule, une épingle à friser la chevelure, des débris de statue en bronze (doigts de pied, mains, ailes, etc...) Enfin un petit calibre en bronze portant des divisions correspondant aux

épaisseurs des tuiles, des pierres, des modillons, etc., qui ont été trouvés au milieu des ruines.

180 médailles ont été également recueillies dans les fouilles du Catelier. La série de celles qui ont pu être lues commence à Néron et se termine à Maxime.

XIV. — *DE L'UTILITÉ DE CONSULTER POUR L'ÉTUDE DES MONUMENTS LES*

ARCHIVES DES ANCIENNES AMIRAUTÉS

DE MORLAIX, BREST ET QUIMPER

POUR L'ÉTUDE DES PORTS DE BRETAGNE DE LA MANCHE ET DE L'OCÉAN

PAR

LEMOINE,

Archiviste du département du Finistère.

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, la Bretagne avait conservé une organisation maritime presque complètement indépendante ; la part prise par les ports de Brest et de Morlaix dans les armements de corsaires aux dix-septième et dix-huitième siècles fut considérable. De plus, ces ports se trouvant dans le voisinage immédiat d'une des plus importantes routes du commerce maritime, beaucoup de prises faites par les corsaires de Saint-Malo, de Cherbourg, de Dieppe, de Dunkerque y sont amenées comme dans les ports les plus voisins et les plus sûrs. Les archives des amirautés de Brest, Quimper et Morlaix sont donc de nature à fournir des indications précieuses pour l'histoire de la course et du commerce, non seulement en Bretagne, mais encore dans les principaux ports de la Manche et de l'Océan.

La lecture de ce mémoire donne lieu à un échange de vues entre divers membres de la section ; M. Eugène Chatel félicite M. Lemoine d'avoir pu faire entrer aux archives du Finistère les archives anciennes conservées aux greffes des tribunaux civils de Brest, Quimper, Châteaulin et Morlaix, qui lui ont permis de compléter les archives des justices royales et seigneuriales antérieures à la Révolution, ainsi que les papiers judiciaires de la période révolutionnaire. C'est donc un vrai service que M. Lemoine a rendu et l'on doit d'autant plus l'en féliciter que les négociations pour ces réintégrations d'archives éparses sont parfois difficiles.

XV. — TROIS ÉGLISES A CLASSER

COMME MONUMENTS HISTORIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

PAR

J. ROMAN

Ces monuments religieux sont d'un style roman très curieux, bien que leur construction se place au XVe et au XVIe siècles. L'intérêt archéologique des églises de Ville-Vallouise, de Névache et de l'Argentière est assez grand. A Ville-Vallouise, le portail, du XVIe siècle, les fonts baptismaux, datés de 1518, la chapelle funéraire de la famille de Montorcier, méritent d'attirer l'attention. A Névache, un curieux vitrail du XVe siècle vient d'être détruit. A l'Argentière, une peinture murale datée de 1516 représente les Vices et les Vertus. L'auteur précise également les dates des églises des Cordeliers d'Embrun, de Saint-Sauveur, des Orres, de Saint-Chaffrey, des Vigneaux, de Saint-Crépin, de Guillestre, du Grand-Villard et du Puy-Saint-Pierre, bâties de 1413 à 1581. Les voûtes en berceau de la nef, les fenêtres et les portes en plein cintre, les porches et les chœurs carrés voûtés d'ogives, les clochers terminés par une flèche octogone portent l'empreinte du style en usage au XIIe siècle, mais les moulures et d'autres détails prouvent que ces édifices ne sont pas antérieurs au XVe et au XVIe siècles.

XVI. — LES PEINTURES MURALES

DE

L'ÉGLISE DE BÉNOUVILLE, PRÈS CAEN

PAR

EUGÈNE DE BEAUREPAIRE

De la Société des Antiquaires de Normandie.

Ces peintures représentent des scènes de l'enfer, où les souffrances des damnés sont figurées d'une manière très réaliste. On voit à côté la roue de la vie qui symbolise les âges de l'existence humaine. L'homme monte à la conquête du pouvoir jusqu'au jour

où il est précipité du faîte des grandeurs. M. de Beaurepaire signale d'autres exemples de cette roue de fortune représentée à Saint-Etienne de Beauvais, à la cathédrale d'Amiens, dans des fresques et dans des manuscrits. Les peintures de l'église de Bénouville remontent à la fin du quinzième siècle, comme l'indiquent les costumes des personnages et les inscriptions des phylactères.

XVII. — MONUMENTS MÉGALITHIQUES DE MAINE-ET-LOIRE

PAR

LOUIS BOUSREZ

Membre de la Société archéologique de Touraine, correspondant de la sous-commission des monuments mégalithiques et de l'Ecole d'anthropologie.

Les dolmens et les allées couvertes sont assez nombreux dans l'Anjou, surtout autour de Saumur. L'allée couverte de Bagneux est l'un des plus grands spécimens connus, et l'auteur décrit également les dolmens de la Bajoulière, de la Forêt, de Charcé, de l'Etiau et de Saint-Lambert.

Les menhirs se rencontrent en grand nombre dans le Maine-et-Loire, mais il ne faut pas confondre les blocs naturels, si nombreux dans les environs de Cholet, avec ce genre de mégalithes. Au milieu de cet amoncellement de roches granitiques, il est parfois difficile de distinguer un monument mégalithique sans s'exposer à commettre une erreur. Les dolmens angevins sont formés, pour la plupart, de dalles de grès, un petit nombre a été construit avec des blocs de schiste métamorphique, malgré l'abondance du granit dans l'arrondissement de Cholet, on remarque que cette pierre n'entre dans l'assemblage d'aucun dolmen. Les cromlechs et les alignements sont de véritables exceptions ; mais grâce aux lieux dits on pourrait signaler de nombreux monuments mégalithiques aujourd'hui disparus. On compte aujourd'hui 49 dolmens et 34 menhirs dans le département de Maine-et-Loire. Malheureusement, 54 monuments du même genre ont été détruits depuis le commencement du siècle.

XVIII. — *LES RÉCENTES DÉCOUVERTES* AU TEMPLE DE BERTHOUVILLE

LIEU DE DÉCOUVERTE DU TRÉSOR DIT DE BERNAY (EURE)

ET LES NOUVELLES RECHERCHES DU R. P. DE LA CROIX

Complément à l'article déjà publié (voyez tome X, p. 283).

Le R. P. de la Croix a exposé au Congrès de la Sorbonne les résultats des fouilles qu'il a entreprises dans l'Eure, sur l'heureuse initiative de M. Babelon. Nous les avions signalés ici, avant qu'on en parlât en Sorbonne, et quand aucun recueil spécial n'en avait encore porté la connaissance au public.

Suivant notre promesse (T. 10, p. 289) *nous allons compléter notre précédent travail, y ajoutant le récit des découvertes faites depuis lors :*

On a dégagé un puits situé à 90 m. des temples ; il avait été remblayé à 35m,60 et on l'avait utilisé au moyen-âge pour l'extraction de la marne. A 40 m. et 43 m. de profondeur, on découvrit des chambres creusées à trois époques ; on poussa le déblaiement jusqu'à 70 m. de profondeur ; là, au milieu des vases de fond on trouva des objets de la plus haute importance archéologique : on y recueillit, outre une clef romaine en fer, deux mètres cubes et demi de bois de chêne travaillé, ce qui fit supposer au R. P. de la Croix que le puits était fermé ; ce puits, dont on a retrouvé la manivelle devait être à l'usage du temple ; le PUITS PUBLIC était plus loin, le long d'une voie romaine, à 98 m. des temples ; il faudrait qu'un crédit permît d'explorer le puits.

A 65m des temples, un monticule sondé par M. Join-Lambert avait laissé voir des fondations en blocage de silex, des débris de poteries romaines et des écailles d'huîtres.

Le R. P. de la Croix explora ensuite une butte, décrite par l'abbé Porée dans le *Brionnais*, en ces termes :

« Cette butte recélait les substructions d'un théâtre dont il ne restait partout où l'on a fait des excavations, que 10 à 30 centimètres des fondations de ses murailles. Les murs droits ont été entièrement déblayés sur une longueur de 225 mètres, et ont fait rencontrer 13 points de murs courbes dans 6 grandes fouilles et 7 petites.

Le mauvais état de ces substructions peut s'expliquer par ce fait, que le plateau du Villeret et de Berthouville ne fournissant ni pierres, ni silex, les seigneurs du moyen âge et les propriétaires successifs du sol des temples et du théâtre en tirèrent, aussi longtemps qu'ils purent, des matériaux tout préparés qu'ils employèrent, soit à construire les parements de leurs maisons, soit à empierrer les chemins.

« La façade du théâtre de Canet, orientée presque à l'ouest, mesure 65m,50 de longueur, y compris celle du *postscenium* qui est de 15m,80. L'ouverture de l'*orchestra* (ici *arena*) est de 29m,30. La superficie des six murs courbes, sur lesquels se trouvaient les gradins occupés par les spectateurs, est de 2,541 mètres carrés.

« Ce théâtre offre quelques particularités intéressantes. Les murs nord et sud, qui se rattachent à la façade, sont évasés en trapèze, et c'est sur eux que viennent buter et se perdre trois des murs concentriques. La partie centrale, qui se compose habituellement du *podium* et de l'*orchestra*, semble être ici une *arena* destinée à divers usages. Enfin, le *proscenium*, au lieu d'être terminé par un mur droit, est adossé à deux gros murs faisant face aux spectateurs, et formant un angle obtus, comme aux théâtres de Milet et de Laodicée[1].

Selon le R. P. de la Croix ce théâtre pouvait renfermer 5000 personnes.

« Les plans et coupes, à l'échelle de cinq millimètres par mètre, ont été dressés avec un très grand soin par le P. de la Croix. Leur absolue fidélité a pu être contrôlée et constatée par plusieurs archéologues, notamment par une délégation de la Société libre de l'Eure, venue au Villeret le 8 décembre dernier[2]. »

Cette rare et heureuse découverte donne au Canet gaulois une importance que l'on n'avait pas soupçonnée jusqu'ici. Le P. de la Croix n'hésite pas à croire que ces temples, ce théâtre y compris le puits, ont appartenu à un grand centre de réunions religieuses et commerciales, auxquelles venaient s'ajouter l'attrait de représentations scéniques. Canet rappelle, en plus petit, Sanxay, par bien des côtés.

Dans la propriété Duval on rencontre de nombreux débris romains des restes d'hypocauste, situés à quelques mètres du superbe puits romain que l'explorateur voudrait pouvoir fouiller, et

[1] Cf. *Bulletin monumental*, 1862, p. 400.

[2] Je suis allé le 10 décembre visiter les fouilles, et j'ai pu suivre, en les comparant au plan du P. de la Croix, toutes les fondations du théâtre du Villeret.

Arques.

La ville de Dieppe

Forêt d'Arques.

Le Pollet.

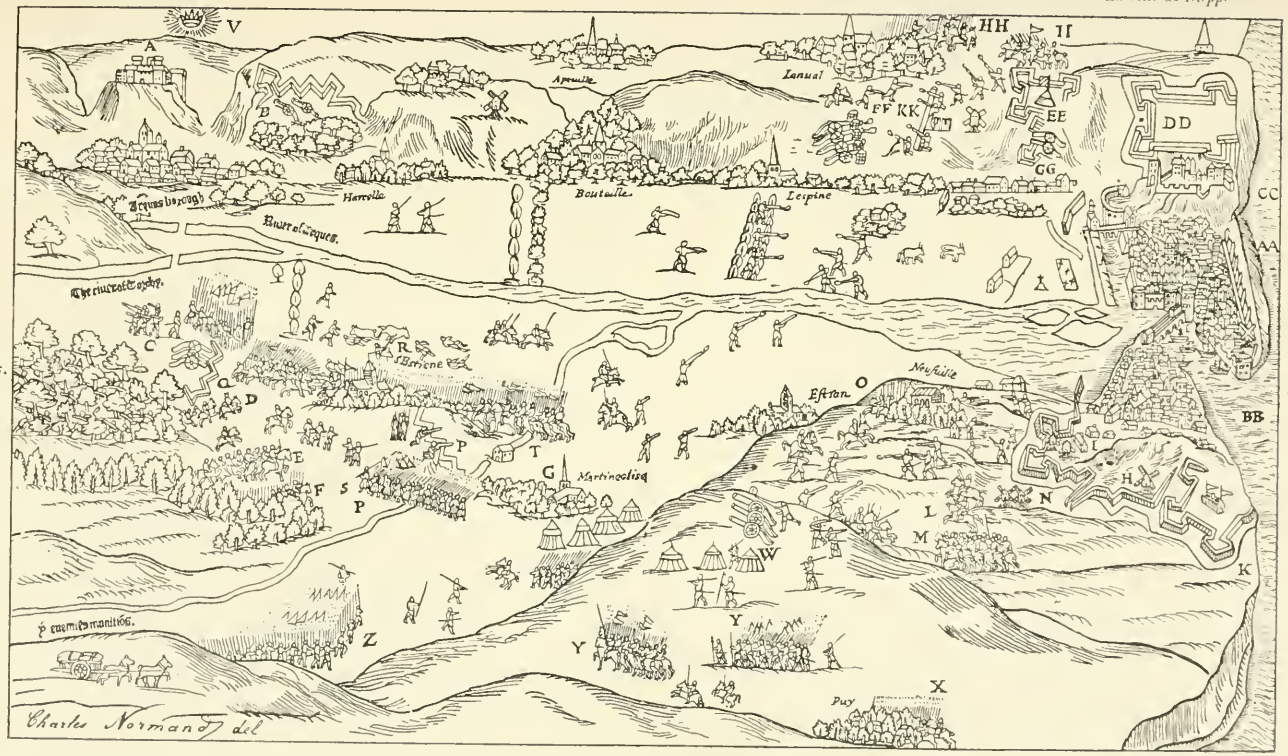

La bataille d'Arques et Dieppe en 1589, d'après une estampe sur bois (épreuve unique) jusqu'ici ignorée, et retrouvée à la Bibliothèque nationale. (Voy. la légende à la Bibliographie et p. 235) : il porte pour titre : *The two platformes as well of the towne of Dieppe, etc...*

Dessin fac-simile de Charles Normand.

Paris,

98, rue Miromesnil.

où aurait été probablement le centre de la ville de Canetonnum.

Dans les lieux dits « Bout de la Ville » et « Le Poteau », on constate des vestiges d'habitations gallo-romaines ; certaines déclivités peuvent correspondre à des viviers.

Les conclusions du R. P. de la Croix sont les suivantes :

1° Des temples de deux époques ont existé au Villet ; 2° le théâtre date de la première époque et n'a jamais été rebâti depuis sa destruction ; 3° le puits Ruel le seul fouillé jusqu'ici a servi pendant les deux époques ; 4° la bourgade de Canetonnum occupait une superficie de quelques hectares et longeait la voie romaine ; elle est déterminée par un hypocauste, un puits romain qui reste à fouiller, de nombreuses substructions, les viviers ou étangs et les traces d'habitations gallo-romaines qui les entourent.

Cet ensemble porte à croire à la présence ici d'un lieu de pèlerinage païen, dont la tradition est conservée de nos jours sous la forme du pèlerinage qui a lieu actuellement dans l'église voisine, à Berthouville ; l'endroit servait en même temps de centre de transactions commerciales, de repos et de plaisir, comme à Sanxay, dont il est un diminutif.

XIX. — DOCUMENTS A RECHERCHER DANS LES ARCHIVES NOTARIALES DE TOULOUSE

PAR

M. le chanoine DOUAIS,

De la Société archéologique du Midi de la France.

M. Douais, en étudiant les *Messageries Toulousaines*, de 1588 à 1629, a fait espérer tout ce qu'on peut attendre, pour l'histoire des monuments de Toulouse, d'une étude dans les archives notariales de cette ville ; elles sont un fonds extrêmement abondant, où un premier dépouillement a fait reconnaître 35,000 pièces d'intérêt général, 100,000 pièces environ d'ordre privé (seizième-dix-huitième siècle), près de 12,000 registres (quatorzième-dix-huitième siècle) et 300 livres particuliers du commerce toulousain (quatorzième-seizième siècle). Elles ont précédemment fourni à M. l'abbé Douais des documents neufs et importants sur le mouvement de la Renaissance (quinzième-seizième siècle), si large à Toulouse, où,

d'après ces documents, elle se montre comme ayant été exclusivement française.

M. l'abbé Douais saisit cette occasion pour renouveler un vœu, présenté déjà plusieurs fois lors des congrès antérieurs ; il est relatif à la conservation des minutes notariales et à l'emploi des moyens qui permettraient d'en faire profiter les travailleurs.

XX. — LE TEMPLE DE LA FORTUNE

ÉTUDE SUR UN POINT INÉDIT DE LA TOPOGRAPHIE ANTIQUE DE VESONTIO

BESANÇON (Doubs).

PAR

JULES GAUTHIER

Archiviste du département du Doubs.

La topographie antique de Vesontio est assez mal connue, mais le Champ de Mars renfermait encore au dix-septième siècle des substructions romaines utilisées pour bâtir les fondements de l'église des Capucins en 1606. En 1847, la construction d'une caserne a fait rencontrer des ruines importantes. Les débris du temple de la Fortune sont placés sous le jardin de l'hôpital. En 1235 et en 1267, la donation de deux pièces de vigne à l'abbaye de Saint-Paul désigne sous le nom de *Fortunia* le lieu dit où se trouvaient ces terres, situées sur l'emplacement du Champ de Mars. Il est donc inexact de prétendre, comme l'ont fait plusieurs érudits, que le temple du Champ de Mars était dédié à Mercure. Ce monument était consacré à la Fortune, car les chartes ne permettent plus d'en douter.

LE PRIX DES MAISONS

AU MOYEN-AGE ET A LA RENAISSANCE

Suite. — Voyez le tome II, p. 135 et pl. 137.

COÛT D'UNE MAISON AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE

PAR LEX

Archiviste du département de Saône et Loire

CHER MONSIEUR,

L'intéressante communication de M. Guizot sur la *Maison de la Rose* m'a fait tirer de mes cartons une pièce que j'ai copiée jadis à la Bibliothèque Nationale. C'est le coût détaillé d'une maison en 1306, — deux cents ans avant l'hôtel de la Rose ; — les comptes de cette nature et de cette époque sont extrêmement rares. Je crois donc que vous feriez bien de l'insérer dans l'*Ami des Monuments*. Pour le cas où vous vous décideriez à l'imprimer, je l'ai fait précéder de quelques lignes d'introduction que vous trouverez ci-derrière.

Heureux d'avoir cette occasion de me rappeler à votre bon souvenir, je vous prie, cher Monsieur, d'agréer la nouvelle assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'*Ami des Monuments* a fait connaître à ses lecteurs (t. XI, p. 136 le prix d'un petit hôtel au commencement du XVIe siècle. Voic) un document conservé à la Bibliothèque Nationale (*Quittances*, Fonds français, n° 25 992, p 120), qui nous fait connaître le coût détaillé d'une maison bâtie à Tournan (Seine-et-Marne), au commencement du XIVe siècle : le total s'élève à 479 livres, 3 sous parisis. Nous n'avons pas eu besoin d'annoter cette curieuse pièce de comptabilité dans laquelle ne figure aucune expression qui ne soit très compréhensible.

C'EST LE COMPTE DE LA MESON DE TOURNANT

(Seine-et-Marne)

ET DE

LA GARNISON DES FOINS

C'est le compte Jehan Billet des foins que il a fet venir à Saint-Oyn dou commandement Monseigneur de l'an MIIII^c et sis.

Pour II^c et X charretées de foin randues au port de Saint-Oyn livrées à Pierre de Cuyvrel au chevay d'ilec, pour chascune charretée LXVI s. VI d. Valent VI^c IIII^xx XVIII lb. V s. par.

Pour deniers bailliez à Pierre de Cuyvrel pour descharger les diz foins XXV lb.

Pour deniers deuz à Billet dou compte de la guarnison des foins de l'autre année XII lb.

Pour les despens de Jehan Billet à ce faire XV lb.

Somme de tout ce, VII^c L lb. V. s par.

Sur ces choses desus dittes a receu li diz Jehans Billet IIII^c lbr. par. pour mestre Jehan de Condé. Demeure que len li doit III^cL lbr. V. s. par.

C'est le compte de la meson faite nouvelement à Tournant.

Pour le merrien de toute la meson assouvir, achaté de Guillaume Lempereur randu sus le leu VII^xx lbr. par.

Pour le maçonnage de la ditte, pour pierre, pour chaus, et pour sablon; pour tout ce assouvir, VIII^xx lbr. par.

Pour la charpenterie L lbr. par.

Pour XXV m. et demi de tille randue sus le leu XLVIII s. pour chascun mille. Valent LXI lb. IIII s.

Pour XVIII^m de clo randu au leu, XI s. pour mille; valent IX lb. XVIII s.

Pour couvrir la ditte meson latre contre latre et mestre la tille en haut, pour tout ce XI lbr.

Pour III setiers de platre a affeter la ditte meson XXI s

Pour curer la cave de la ditte meson et pour ramplir par desus et pour faire l'eire, pour tout baillié en tache XII lbr.

Pour les ferreures des fenestres d'ilec, pour gons, pour vertevelles et pour verrous, clés et serreures, et pour I grant ⊙ de voirre assis ou pignon, pour tout XXIIII lbr.

Château d'Orrouy. — Départ du limon d'escalier.

Photographie inédite de M. le comte Doria.

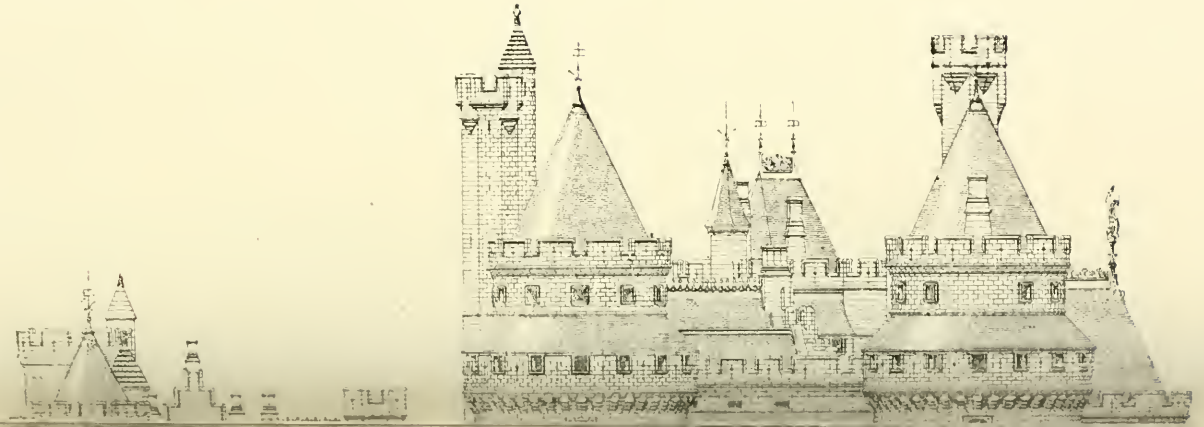

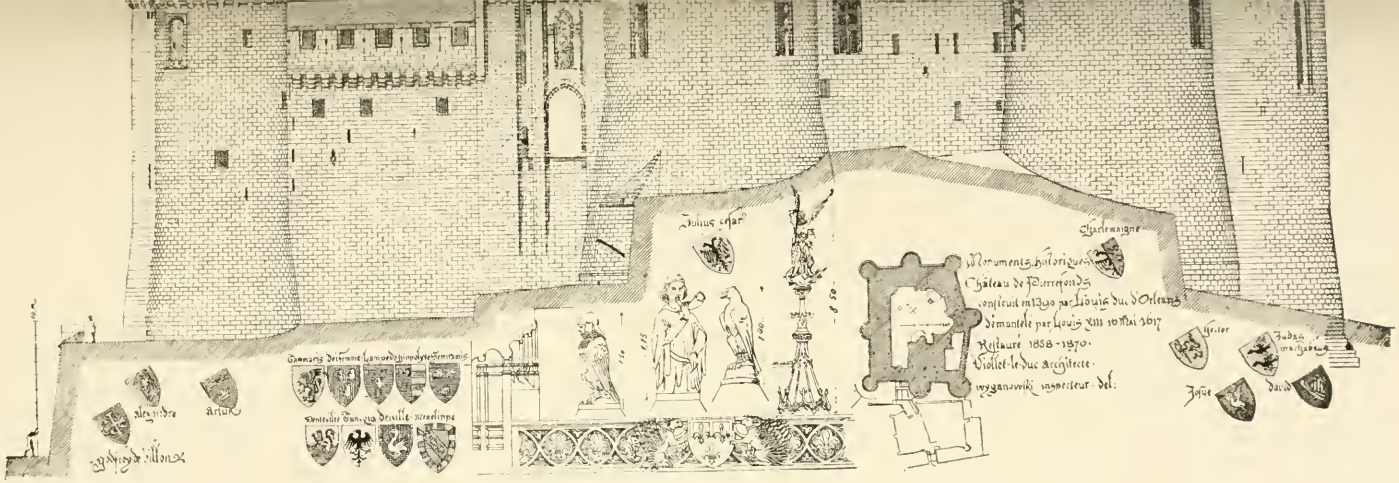

*Souvenir de l'Excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts

A PIERREFONDS

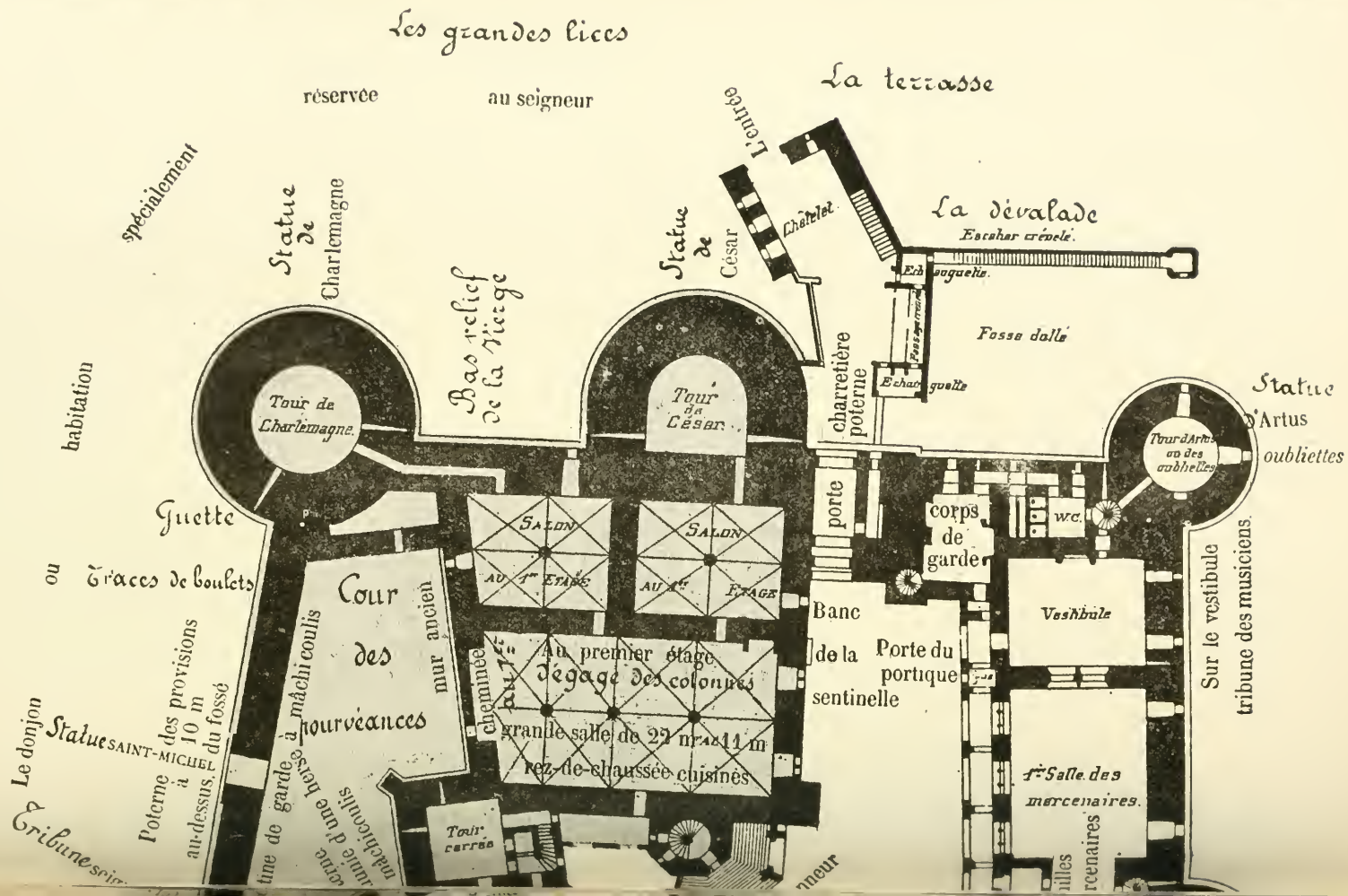
Les grandes lices
réservée
au seigneur
La terrasse
L'entrée
spécialement
Statue de Charlemagne
Bas relief de la Vierge
Statue de César
Châtelet
La dévalade
Escalier crénelé
Echauguette
Fossé dallé
Echauguette
habitation
Tour de Charlemagne
Tour de César
charretière poterne
Statue d'Artus
oubliettes
Tour d'Artus ou des oubliettes
Guette
ou
Traces de boulets
SALON AU 1er ETAGE
SALON AU 1er ETAGE
porte
corps de garde
W.C.
Cour des pourvéances
mur ancien
Banc de la sentinelle
Porte du portique
Vestibule
Sur le vestibule tribune des musiciens
Au premier étage dégagé des colonnes
grande salle de 22 m. sur 11 m
rez-de-chaussée cuisinés
cheminée
Le donjon
Statue SAINT-MICHEL
Poterne des provisions à 10 m au-dessus du fossé
tine de garde à mâchicoulis
Tour carrée
1re Salle des mercenaires
Tribune

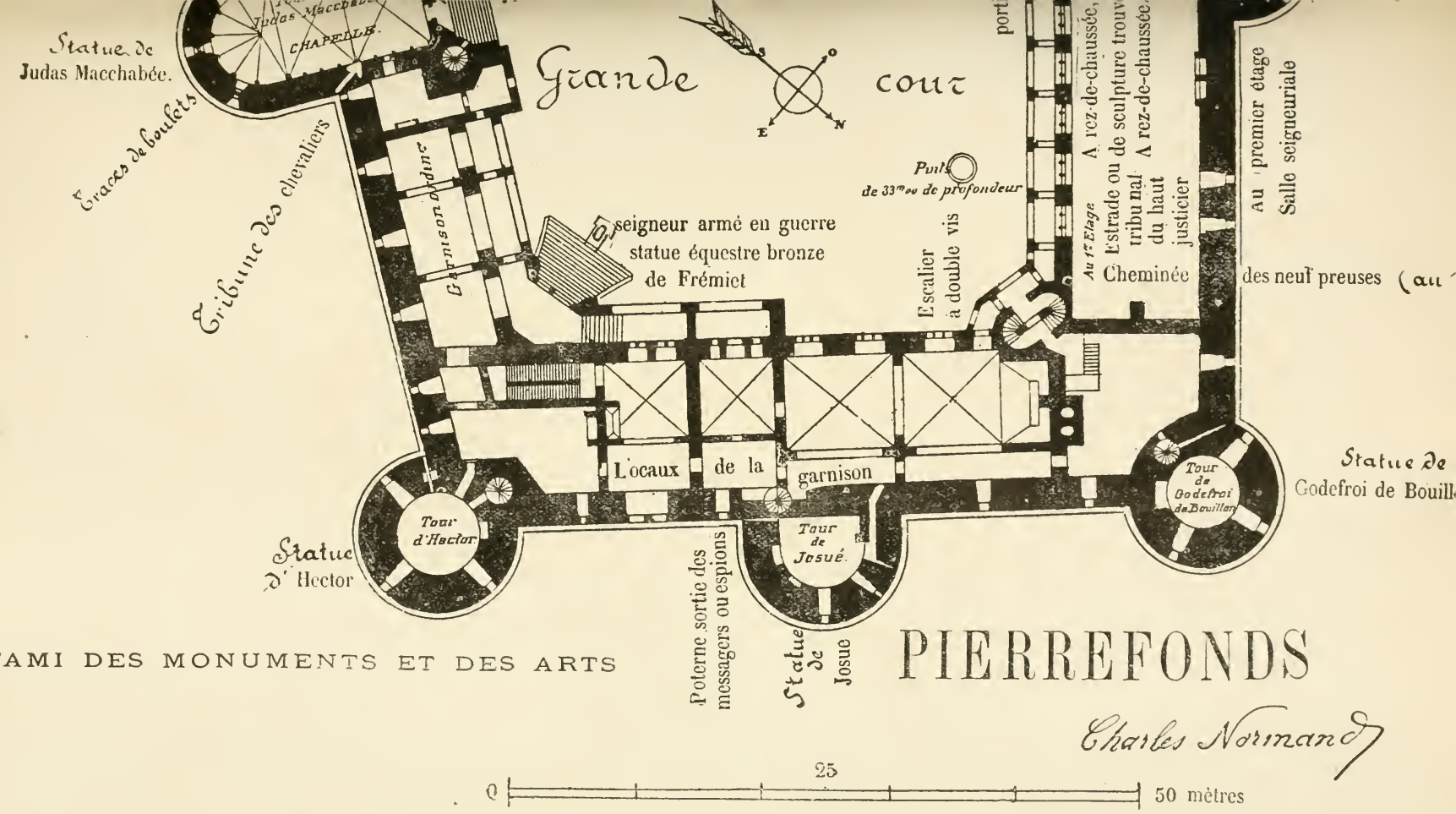

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

Pour despens feiz par Jehan Billet au choses desus dittes faire et maubournir X lbr.

Somme IIII^c LXX-X lbr. III s. par

Sus ce il a receu XII^xx lb. par. sus les subvencions de Tournant

Demeure que l'en li doit au dit Billet, toutes choses contées, V^c LXXIX lbr. par.

SOUVENIR DE

L'EXCURSION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Des Amis des Monuments et des Arts,

A CRÉPY-EN-VALOIS, ORROUY, CHAMPIEU.

Suite Voir tome XI, p. 135.

ORROUY[1] (OISE)

ORROUY, **Orroui**, **Orois-Orouer**, **Orouy-Orouer-en-Valois** (**Oratorium**) sur la limite nord, entre les deux *Béthizy* à l'ouest, *Glaignes* au Sud, *Gillocourt* à l'Est, *Morienval* au Nord-Est. *Saint-Jean-aux-Bois* du canton de Compiègne au nord, *Saint-Sauveur* du même canton au nord-ouest.

ORROUY est considéré comme une des paroisses primitives du Valois, son nom dérivé *d'Oratorium*, indique un lieu de prières, une chapelle où les chrétiens se réunissaient peut-être avant l'établissement régulier du christianisme.

L'église et ses revenus furent soumis à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, et il est possible que la donation soit du même temps que celle de Béthizy, c'est-à-dire du neuvième siècle; les religieux y firent exercer le service paroissial par un des leurs. Ils furent obligés, lorsque les Normands remontèrent la vallée d'Automne, de se placer sous la protection des comités de Crépy qui s'emparèrent de tout le domaine sous prétexte d'exiger le droit de sauvement. Cette usurpation dura jusqu'en 995, que Gautier le

[1] Comme on manque de documents sur cette localité nous reproduisons un curieux article dont M. le comte Doria nous a envoyé copie. Il est extrait de l'*Annuaire* du département de l'Oise (année 1843), concernant la commune d'Orrouy, et fut publié par M. Grave, préfet de l'Oise à cette époque).

Blanc suivant les conseils de Guy son frère, évêque de Soissons, y mit un terme, en rendant à Saint-Crépin les domaines envahis par ses prédécesseurs. Ceux d'Orrouy et des Eluats sont nominativement désignés dans la charte de restitution.

Ce lieu ne fut le siège d'aucune seigneurie considérable.

La cure, dédiée sous le vocable de saint Rémy, était à la présentation du prieur de Saint-Thibauld de Bazoches.

C'est aujourd'hui une succursale.

L'église a un portail moderne, au-dessus duquel s'élève un clocher roman carré, à trois étages; le premier ordre a ses fenêtres simples bouchées, que les contreforts ne dépassent pas; le deuxième montre deux larges fenêtres bouchées, munies de colonnettes; celles du troisième ordre sont sous-divisées chacune en deux autres par une colonnette intermédiaire et garnies, vers les têtes, de dents de scies. Le toit en selle est percé sur les faces à pignons, de fenêtres étroites également ornées de dentelures; la corniche est soutenue sur des corbeaux figurés en têtes plates. Les angles des deux ordres supérieurs sont occupés par des colonnettes. La nef montre des modillons à têtes monstrueuses, têtes d'animaux, dessins variés; ses fenêtres, petites et à plein cintre, sont cachées par les latéraux.

Le chœur carré, porte, sur les fenêtres latérales, des pignons ornés de crochets, des contreforts à clochetons courts et des gargouilles. Ses fenêtres sont ogivales tertiaires, à deux trois et quatre divisions. Les voûtes revêtues de pendentifs et d'écussons appuient sur des piliers cylindriques couverts de nervures anguleuses.

Cet édifice, remarquable par sa propreté, est sombre et en partie enterré, car on descend sept marches pour pénétrer dans l'intérieur. Il a vingt-huit mètres de long sur treize de largeur totale.

On y trouve deux chapelles dédiées à saint Rémy et à saint Charles Borromée.

Il y a de nombreux vitraux dont quelques-uns portent la date de 1542. Ils représentent les principaux faits de la vie et de la passion de Jésus-Christ, saint Antoine, saint Paul, ermite, saint Jean, saint Michel, la chaste Suzanne, sainte Catherine, saint Gervais, saint Prothais, etc.

Une des cloches venant de *Champlieu* est de 1593.

Une version populaire rapporte que l'église, dans des temps reculés, était placée au-dessus du village; comme elle menaçait ruine, on voulut en retirer le mobilier, mais on ne pût jamais emporter une statue de vierge devenue tout à coup si lourde que les efforts de la multitude pour la soulever demeurèrent impuissants;

cependant on avait détaché par mégarde une couronne de plumes qui ornait la tête de la statue, le vent emporta l'une des plumes qui, après être restée longtemps suspendue, tomba du côté de la vallée, sur un point alors inhabité ; on résolut aussitôt de bâtir une autre église dans le lieu ainsi désigné, quoique sur un sol abrupte. Dès que ce projet fut arrêté, la statue perdit sa pesanteur et pût être transférée à la place qu'on lui réserva dans le nouvel édifice.

L'ancien château d'*Orrouy* avait une chapelle domestique.

Le hameau des *Eluats* (*Lupi sallus*), est composé de vingt maisons éparses dans le vallon étroit et sinueux qui remonte d'Orrouy vers la forêt de Compiègne. Il y avait un manoir fortifié.

Le *château de la Mothe* est un écart dans la vallée, sur la limite occidentale, au bord de l'Autonne. Les bâtiments ont été reconstruits vers 1816.

Au nord et dans une gorge près de la limite ouest, est un autre écart nommé *Donneval, Donval, Dunval*. C'est un lieu tellement ancien que *Carlier* le considère comme ayant existé avant la venue des Romains dans les Gaules. Il pense que les conquérants fortifièrent cette position, que les préfets de Letes y firent leur résidence, et qu'elle devint plus tard le partage de quelque seigneur franc, toutes suppositions dénuées de preuves. *Donneval* constitua un fief important dès l'introduction du régime féodal ; il comprenait les territoires d'*Orrouy*, *de Champlieu* et plusieurs autres dépendances ; les seigneurs en sont connus jusqu'au milieu du dix-septième siècle, temps auquel ils vinrent s'établir à Lamothe, dont le château fut bâti avec les ruines de l'ancien manoir.

LE THÉATRE DE BORDEAUX

MENACÉ D'INCENDIE

PAR

E. LOVIOT

Président de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement.

Tout le monde connaît, au moins de réputation, la belle salle du théâtre de Bordeaux, œuvre de l'architecte Louis ; c'est un des meilleurs spécimens de l'architecture du temps de Louis XVI. C'est donc avec raison qu'un des zélés de la petite et très utile armée d'Amis des Monuments et des Arts signale le danger qui menace cette remarquable salle.

N. D. L. R.

Mon cher ami,

Hier 23 septembre, j'ai assisté, au grand théâtre de Bordeaux, à une représentation de « Marceau ». Ce n'est pas de cette pièce que je veux vous parler, mais de l'incurie extraordinaire de ceux qui président aux destinées du monument.

Le théâtre était éclairé au *gaz* tandis qu'à l'extérieur, sur la place, l'électricité resplendissait !

Des gerbes de gaz brûlaient librement, sans verres, sans globes, tout auprès du rideau de la scène. Le danger d'incendie est évident. De plus, la circulation par le grand escalier était interdite au public. Des barrières en bois l'obstruaient. Dans l'axe de la sortie, deux comptoirs des contrôleurs étaient placés. Si le feu prenait, l'issue la plus large, la plus pratiquable, manquerait aux spectateurs.

Il est inconcevable qu'un monument aussi précieux, qu'un chef-d'œuvre aussi parfait soit ainsi exposé à l'incendie et que l'administration du théâtre puisse encore boucher au public l'évacuation principale.

Il me semble que cela doit intéresser les « Amis des Monuments ». Aussi je me fais un devoir de vous en informer. Il s'agit, d'ailleurs, d'un mal auquel il est bien facile de remédier, auquel on s'empressera sans doute, de parer, quand il sera signalé à qui de droit par une société aussi compétente que celle des Amis des Monuments et des Arts.

A vous, bien affectueusement. E. Loviot.

L'Ami des Monuments et des Arts

AU

CONGRÈS DES ORIENTALISTES

ET LA

SAUVEGARDE DES MONUMENTS

Le Congrès des Orientalistes a réussi admirablement grâce à l'activité de ses organisateurs qui se sont dévoués. M. Schefer, M. Maspero, de l'Institut, ont été avec M. le secrétaire-général Cordier et le trésorier M. Leroux, sans cesse sur la brèche. Il importait à notre pays que la 21e session qui se tenait à Paris, comme la première, fût digne de nous. Les monuments parisiens n'ont pas été oubliés du programme et ont fourni leur contingent d'attraits. M. Guimet a fait les honneurs des superbes collections de son Musée ; réceptions brillantes, dans les hôtels du Prince Roland Bonaparte, de M. le marquis Melchior de Vogué, de M. Sénart, de l'Institut.

Visite des égoûts de Paris avec les commentaires historiques et descriptifs de M. Charles Normand. Visite à l'Imprimerie Nationale sous la direction de M. Barbier de Meynard, de l'Institut. Réception à l'Hôtel-de-Ville avec le bienveillant concours du président du Conseil Municipal. Visite des Arènes-théâtre de Lutèce avec présentations de planches inédites par M. Charles Normand. Etude de la Bibliothèque Nationale sous la conduite de M. Léopold Delisle, de l'Institut. On a beaucoup travaillé dans les sections et nous extrayons des procès-verbaux officiels les renseignements sur les communications de nature à intéresser les membres du comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

LES MONUMENTS DES COLONIES FRANÇAISES. — M. Lefèvre-Pontalis exprime le désir que les monuments de l'Indo-Chine, annamites, chinois, kiams, cambodgiens, etc., soient protégés, conservés. M. Lemire s'associe à ce vœu et en expose les considérants. Il formule le vœu, qui est résumé par M. Aymonier en texte plus simple et plus concis : la section, considérant l'importance héroïque et archéologique des monuments anciens de l'Indo-Chine française, émet le vœu que des mesures de conservation soient prises sur place pour empêcher la dissémination des pièces.

Toute la section se rallie à ce vœu et l'appuie avec unanimité.

1° **Au Cambodge.** — M. Aymonier traite des dates des monuments des règnes, fournies par les inscriptions et par l'histoire du roi Yasovarman, au Cambodge, fondateur d'Angkor Thom, et peut-être le roi lépreux.

Le Dr Kern demande quelle est l'époque des premiers monuments boubdhiques au Cambodge ? M. Aymonier répond qu'il faut les attribuer aux environs de l'an 780, c'est-à-dire avant l'édification d'Angkor. — Boro Bandor, à Java, sont de même date que les monuments Kmers.

M. Lemire demande à M. Aymonier quelle est la date des monuments Thiams, alors qu'on y a trouvé des inscriptions du troisième siècle.

M. Aymonier croit que les inscriptions peuvent être antérieures aux monuments. Les tours sont de même date que les monuments des Kmers.

2° **En Algérie.** — M. Paul Blanchet communique le résultat de ses fouilles à la Calaa des Beni Hammad (province de Constantine).

MM. Machuel et Blanchet échangent quelques observations.

3° **En Tunisie.** — M. Saladin fait une communication sur les boiseries de Sidi Okba, à Kairouan, et fait passer sous les yeux de ses collègues de nombreuses photographies.

M. Roy fait hommage au Congrès de la partie de la nouvelle édition du *Catalogue analytique de la Bibliothèque de la Grande Mosquée de Tunis* (Djamaa Ezzitouna).

MM. Roy et Gaukler passent en revue les principales mosquées de Tunisie, et mettent sous les yeux de la section des photographies de ces divers monuments.

M. Saladin expose les travaux entrepris pour l'étude des monuments musulmans de la Tunisie, notamment de la grande mosquée de Tunis. — M Strzygowki souhaite que les mêmes efforts soient faits pour l'étude des basiliques chrétiennes : M. Gauckler répond que la publication de ces travaux va être entreprise.

M. Herz bey émet le vœu que l'on tienne compte, sur les plans publiés, des modifications apportées à l'édifice, et que les inscriptions soient étudiées.

M. Saladin dit que son plan de la grande mosquée tient compte des modifications apportées à l'édifice, et expose un plan de monographie des monuments.

M. Gauckler dit que ce plan sera suivi dans le travail que M. Dufour communique ensuite sur la mosquée du barbier à Kairouan, et qui formera le prochain fascicule des monuments Tunisiens.

M. Aymonier présente deux ouvrages : *Le Cambodge et ses Monuments*

1° En Indo-Chine. — M. Lemire lit une communication de M. Petrus Ky, sur son ouvrage en préparation : *L'Indo-Chine d'autrefois et d'aujourd'hui.*

Sur la proposition de M. Lemire, appuyée chaleureusement par M. Aymonier, la section adresse à M. Petrusky ses remerciements, l'expression de sa sympathie, et fait des vœux pour qu'il puisse mener à bonne fin son travail.

M. Saint-John fait une communication sur Takkola (se reporter au texte ci-joint).

M. Blagden expose toute une étude sur cette question : les anciennes populations de l'Indo-Chine et celles de la Malaisie.

Age de pierre en Indo-Chine. — M. le Dr Hamy rappelle les progrès considérables accomplis depuis quelques années dans nos connaissances relatives à l'Age de pierre en Asie, grâce aux recherches exécutées en Syrie, en Cappadoce, dans la vallée de l'Euphrate et en Sibérie. Mais c'est en Indo-Chine que les découvertes ont été les plus importantes, grâce aux travaux de MM. Roux, Aymonier, James de Toulouse, Yersaint et de la mission Pavie. Sur le lac Ton-lé-sap, on a trouvé des villages sur pilotis et de nombreux objets en pierre taillée, dont le plus caractéristique est une hache terminée par un long talon carré, ayant la même forme que celles qui sont en usage dans les tribus indonésiennes de Malaisie. Dans le pays des Banar, le Dr Yersaint a mis au jour un grand nombre de maillets de pierre, semblables pour la forme à ceux qui servent aux tribus océaniennes à fabriquer les étoffes indigènes

De même, les collections réunies au Trocadéro et provenant de Malacca, sont analogues à celles de Sava qui sont conservées au Musée de Saint-Germain et à celui de Leyde.

De vifs remerciements lui sont adressés.

Monuments d'Indo-Chine. — M. Masse expose que, comme délégué de l'Indo-Chine, il peut assurer les membres de la section que le vœu qu'ils ont exprimé dans la réunion précédente sera pris en considération par M. le gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Doumer, comme ses prédécesseurs, s'est montré toujours disposé à faire tous les sacrifices pour permettre les recherches et les investigations dans ce pays.

M. Masse fait connaître aussi qu'il fera les démarches nécessaires pour que la publication des *Excursions et reconnaissances* soit reprise au plus tôt, de manière à centraliser tous les travaux de l'Indo-Chine.

La section s'associe pleinement à ce vœu, déjà formulé plusieurs fois par les Indo-Chinois.

DÉPÉCEMENT DU CHATEAU DE GUERCHY (Yonne).

PAR

PEYRE

Professeur au collège Stanislas. Agrégé d'histoire et de géographie

M'étant arrêté quelque temps à Pougues avant de continuer un voyage que j'ai projeté vers le Dauphiné, mes yeux ont été attirés par une affiche qui peut intéresser les *Amis des Monuments*. Je vous en envoie le résumé, pour le cas, où le fait qu'elle annonce serait encore ignoré de vous. Il s'agit de la vente par morceaux, « du dépécement » du château de Guerchy (Yonne).

On annonce la mise en vente pour le 21 août 1897 :

1° De la magnifique cheminée du XVIIe siècle qui orne la grande salle du château. Cette cheminée je parle d'après l'affiche) *est de marbre et de pierre. Elle a 4m64 de haut et 3m69 de large. La partie inférieure comprend 6 colonnes ioniques 4 en marbre rouge, 2 en pierre . La partie supérieure forme un entablement à fronton rompu, et le panneau central, encadré de feuilles de pierre sculptée et de bossages de marbre présente le portrait en pied d'Henry de Bourbon, père du grand Condé en armure complète.*

2° D'un plafond composé de solives et de grosses poutres, peintes ainsi que les caissons, d'emblèmes, de fleurs et de fruits, peintures d'une grande richesse. Ce plafond a une superficie de 92m65.

3° D'un second plafond analogue au premier, mais plus petit, d'une superficie de 50m19 et qui porte la signature de l'auteur de la décoration : RAVIER FAICIT (*sic*) *1647.*

Il est sans doute fâcheux que ce monument soit ainsi « débité » pièce à pièce. Cela montre cependant combien on se rend compte, ne fût-ce que dans un sentiment d'intérêt matériel, de la valeur des œuvres du passé. Il vaut certainement mieux vendre même un fragment que de détruire

Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre ducaton
Ferait bien mieux mon affaire.

Soit, et tant mieux ! après tout « Le voisin le libraire » saura conserver le manuscrit. On pourra donc voir, du moins ailleurs, les sculptures et les peintures décoratives du château de Guerchy, comme on peut voir au château des Rothschild à Ferrière, ou à l'hôtel Edouard André à Paris, deux des plus magnifiques plafonds de Tiepolo enlevés aux Palais de Venise.

BIBLIOGRAPHIE

L'extrême surabondance de matières nous oblige à remettre au prochain bulletin le compte-rendu des nombreux ouvrages qui nous ont été adressés.

Le Propriétaire-Gérant : CH. NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

HIÉRON D'ÉPIDAURE

Rosaces en tuf stucqué des métopes de l'ordre extérieur de la Tholos

UNE REPRÉSENTATION INÉDITE

DE LA

BATAILLE D'ARQUES

ET LA

PLUS ANCIENNE VUE AUTHENTIQUE DE DIEPPE (1589)

Par Charles NORMAND

En faisant des recherches à la Bibliothèque nationale j'ai rencontré une vue curieuse de Dieppe et de la bataille d'Arques, grâce aux obligeantes indications de M. Marcel, l'éminent conservateur de la section de géographie. Cette estampe sur bois, grossièrement colorée, n'est reproduite ni signalée dans aucun des ouvrages où l'on traite de Dieppe ou d'Arques; je ne l'ai vue dans aucune des collections publiques ou privées de Paris, de Dieppe, de Rouen, que j'ai eu occasion d'examiner en établissant un ouvrage en préparation sur *Dieppe et la côte de Tréport-Mers à Etretat, Saint-Jouin*. Je crois donc que l'exemplaire en est unique et comme le sujet représenté est de la plus haute importance pour l'histoire de France et pour celle des guerres de religion je crois devoir en réserver la primeur aux lecteurs de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

La gravure est entourée d'un gros filet formant un cadre haut de 0m27, large de 0,41 ; au-dessus et au-dessous on a imprimé en caractères gothiques et en langue anglaise une légende. Voici le texte de celle d'en haut :

« The two platformes as well of the town of Dieppe, and the Castle of Arques together, with the fortifications and trenches made against the Army of the rebellious League. (Donc le document est protestant), by the commandement of the king an the moneth of september last past 1589. » En voici la traduction :

« Les deux positions de la ville de Dieppe et du château d'Arques, avec les fortifications et les tranchées faites sur l'ordre du roi contre l'armée de la Ligue rebelle pendant le dernier mois passé de septembre 1589. » La fin de ce titre prouve que la gravure est contemporaine du combat, et l'adjectif « rebelle » fait comprendre que son auteur est protestant. Au-dessous du

cadre on trouve une autre légende et comprenant 14 ligne divisées en trois colonnes, que je traduis de l'anglais ; on trouvera sur la planche gravée les lettres correspondantes au texte :

A. Le château d'Arques. B Le Fort d'Arques avec de l'artillerie tournée contre Arques. C Grande tranchée partant du confin de la forêt d'Arques. D Le Roi (Henri IV). E Le maréchal de Biron, accompagnant le roi dans l'attaque. F Cavalerie de MM. de Lorges et Hambures et du prince de Conti, et Darmilly. G Martineglize où étaient installés le duc d'Aumale, le duc de Nemours et M. Sagonne. H Fort du Paulet. I Le Paulet, un des faubourgs de Dieppe. K Fort de Châtillon. L Master Deuorar accompagné de volontaires anglais. M Marquis Dallegre. N Moulins du Paulet. O L'ennemi. P Petite tranchée joignant Saint-Etienne à la petite rivière. Q Armée du Roi. R Saint-Etienne. S Lansquenets. T Gros de l'armée ennemie qui comportait 25000 hommes, tandis que l'armée du roi était alors de 8 à 9000 soldats. V Une couronne qui apparut et qui fut considérée comme un miracle. W Camp de l'artillerie ennemie (c'est-à-dire de la Ligue). X Quartier de ses cavaliers. Y Les hors-semen de l'ennemi. Z L'ennemi. AA La ville de Dieppe. BB Le hâvre de Dieppe. CC Le château de Dieppe. DD La citadelle de Dieppe. EE Le Mont à Cats où l'on construisit un fort redoutable, construit en un jour et une nuit contre l'ennemi. FF Artillerie ennemie composée de six pièces. GG Deux pièces d'artillerie dans le fort du Mont à Cats, établies par un canonnier anglais, présenté au roi par Lord Stafford, ambassadeur près de Sa Majesté, si habilement dirigées qu'elles démontèrent deux des pièces de l'ennemi. HH L'ennemi dans le village de Janval. II Le roi avec sa cornette allant à la découverte de l'ennemi. KK Palissade.

Les vues anciennes et connues de la bataille d'Arques étaient jusqu'ici une représentation conservée au Musée Britannique, reproduite par Deville dans son ouvrage sur Arques. (p. 222 pl. 6), ainsi que le plan du combat dressé par le maréchal Caumont de la Force (p. 382, pl. XIII) ; je connaissais aussi la gravure sur cuivre, d'ailleurs très rare, de Giovanbatista de Cavallerijo publiée à Rome, et qui est, je crois, une contre-façon de l'exemplaire gravé sur bois par Nicolas Prevost et Jacques Lalouette : je n'insiste pas sur ce document, dont je ne connais qu'un seul exemplaire, parce que je le reproduis avec les autres documents dans le livre sur *Dieppe et la Côte*, où les curieux pourront s'en informer.

Cette planche présente un autre intérêt de premier ordre ; elle nous fournit la plus ancienne représentation de Dieppe, ville si importante en ce temps-là ; on possède, il est vrai, une vue qui peut attribuer à une époque antérieure, puisqu'elle se trouve

Les boutiques avec agora ou caravansérail avec le puits, deux cercles concentriques)

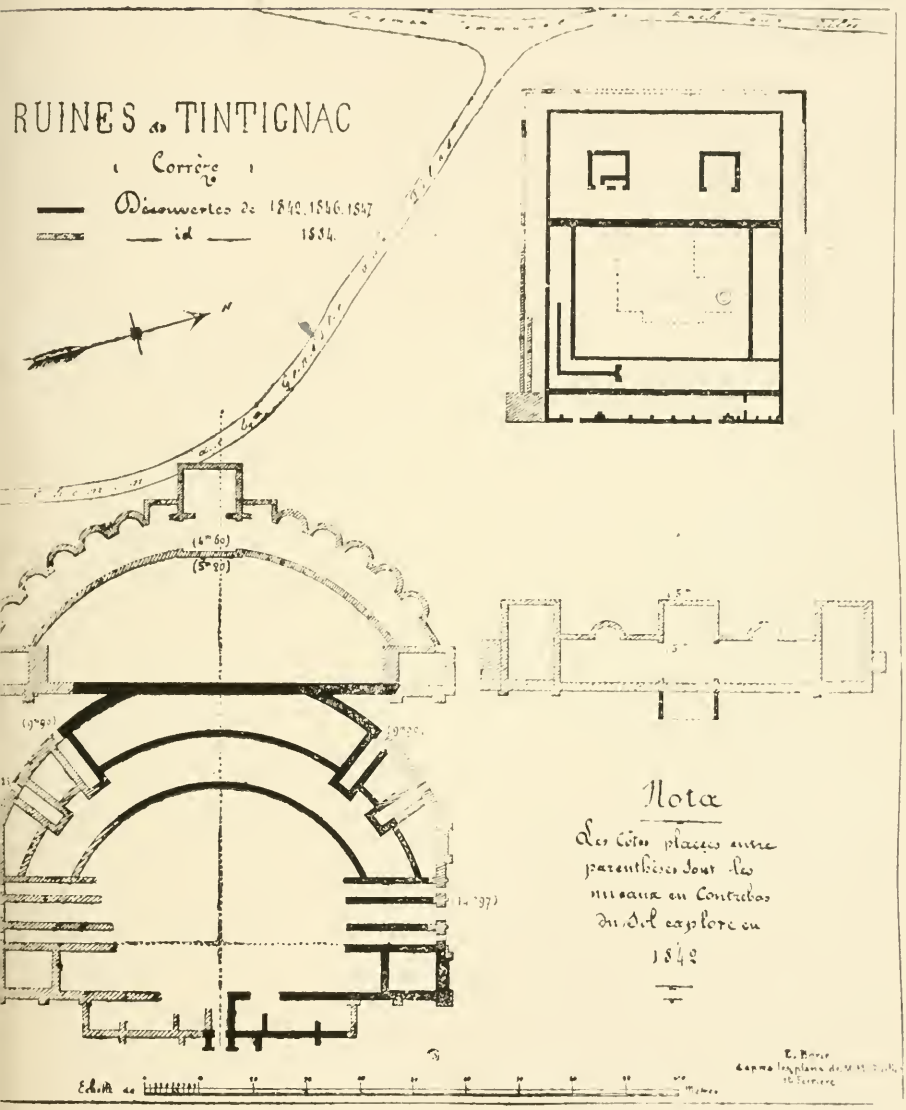

THÉATRE DE TINTIGNAC

contre haut hémicycle avec pavillon carré, rie, niche. Destination inconnue (Théâtre ou héon ?)

superstructure ruines informes. — Echelle se : 10 m., de l'échelle figurent 5 m. du plan.

Deux basiliques liées par un portique à exèdres ?

dans l'atlas de Belleforest, datant de 1575 ; mais la gravure en est fantaisiste et quand on a étudié les monuments de Dieppe on trouve que la représentation n'en est pas toujours fidèle ; la vue de Belleforest nous montre d'ailleurs l'aspect que la cité présentait du côté de la mer ; au contraire, le dessin que nous publions ici, nous fait connaître tout le panorama de la ville, vu de la terre et présenté avec une ampleur qui témoigne d'un véritable sentiment artistique ; l'examen des détails engage à accorder croyance à l'exactitude de cette vue et aux renseignements nouveaux qu'on y trouve pour l'histoire de la topographie dieppoise ; c'est pourquoi on a reproduit cette partie de la gravure, à grandeur de l'original, dans *Dieppe et la Côte*. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter ce que le hasard des recherches nous a fait connaître sur le terrain de la bataille : découverte des trous de balles de fusils et des boulets d'Henri IV ; on en trouvera l'exposé dans l'*Eclair* du 26 juillet 1895 et dans notre guide de *Dieppe et la Côte*, avec un récit complet de la bataille à l'aide de documents nouveaux ; c'est le commentaire obligé de la planche inédite qu'on publie aujourd'hui, mais que le manque de place empêche de réimprimer ici.

LE THÉATRE ANTIQUE DE TINTINIAC
(Corrèze).

Tintiniac ou Tintignac se trouve dans le département de la Corrèze à 10 kil. de Tulle. Décrit pour la première fois en 1636 par Baluze, le site antique fut fouillé en 1842, 1847, 1884 et un plan en fut donné dans le Bulletin de la Société Archéologique de la Corrèze, (T. VII, 1885) auquel nous l'empruntons; nous le soumettons à nos lecteurs notamment en ce qui concerne les deux hémi-cycles superposés. La plus grande dimension du théâtre, (dans le bas à gauche de la planche) est de 85 mètres dans le sens d'une ligne parallèle à celle des murs de la scène. On a discuté sur ce que pouvaient signifier les niches de l'hémi-cycle qui est en contre-haut du précédent. Elles pourraient être, je pense, des contreforts destinés à retenir les terres comme aux théâtres d'Augst (Suisse) et de Lutèce (Paris). J'aurai besoin pour étayer cette opinion d'examiner le monument sur le terrain. Dans le haut du plan, à droite sont des bâtiments larges de 22^{m} 90, longs de 44^{m} 50, avec un puits indiqué par deux cercles concentriques ; on y a vu un agora, des boutiques, un caravansérail ; dans les bâtiments dont le plan est au-dessous on a reconnu deux basiliques liées par des portiques à exèdres.

Nous avons seulement voulu signaler des monuments qui méritent d'être étudiés par les savants spécialistes.

Nous renvoyons les curieux à l'intéressante étude de Ph. Lalande, parue dans le Bulletin signalé ci-dessus et que dirige si bien M. Rupin.

On y trouvera réuni tout ce qui a été écrit sur ces curieux monuments, encore insuffisamment étudiés et fouillés.

C. N.

LES SOCIÉTÉS ANGLAISES EN ÉGYPTE ET LE RÔLE DE LA FRANCE

PAR

GEORGES FOUCART

Les visiteurs qui ont parcouru en juillet dernier les salles de l'« Exhibition » de Gower Street ont été certainement très frappés de l'activité scientifique déployée par l'Angleterre en Egypte. L'exposition d'*University Collège* avait pour but de mettre sous les yeux du grand public les découvertes annuelles des deux sociétés qui ont entrepris la tâche de fouiller méthodiquement les trésors artistiques encore enfouis dans la vallée du Nil.

C'étaient donc seulement les découvertes de la campagne dernière qui y figuraient. Et comme cette campagne n'a eu, après tout, aucun caractère exceptionnel ; comme l'ensemble des trouvailles ou des travaux exécutés est, au contraire, très sensiblement égal à celui des années ordinaires, il y avait là, pour le visiteur français, une excellente occasion de se faire une idée de ce que peut produire l'effort raisonné et méthodique de sociétés telles que l'*Egypt Exploration Fund* et l'*Egyptian Reseach Account*. En laissant de côté toute la partie historique — pourtant si considérable — de ces fouilles annuelles, et, dans l'archéologie même, en négligeant tout ce qui a trait aux arts industriels, bijoux et amulettes, armes et outils, poterie et mobilier, les découvertes relatives à l'histoire de l'architecture et de la sculpture suffisaient assurément pour mériter une très sérieuse attention

Deux des objets exposés attiraient principalement le regard.

L'un était une statue de l'ancien Empire, d'une remarquable puissance, à l'expression forte et hautaine, à l'allure pleine de vie, dont

La colonne trajane de Mirévelle

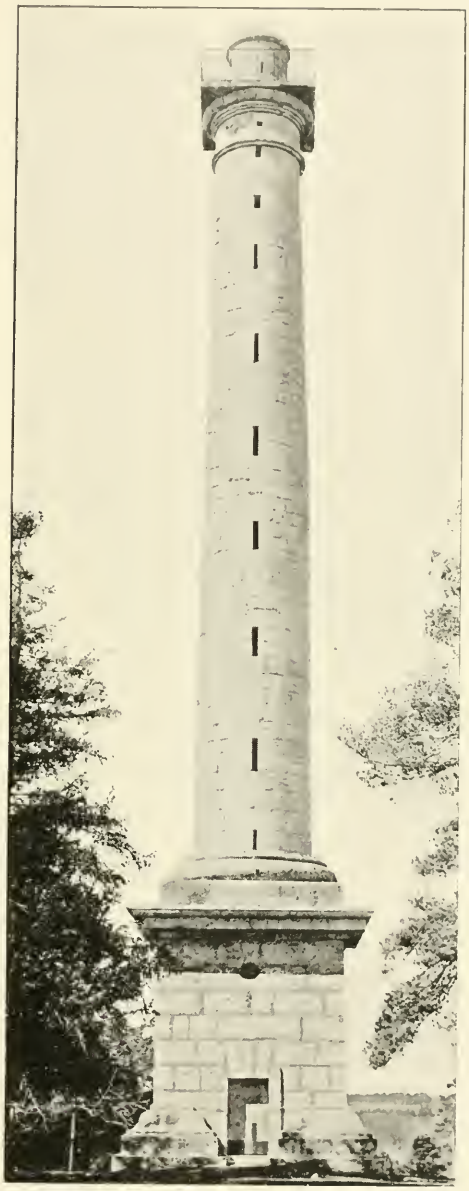

Monument inédit, d'après une photographie communiquée par M. R. Ravault.
Souvenir de l'excursion de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

la technique et le fini rappellent les meilleures œuvres des mastabas de Memphis. Je ne crois pas qu'elle aille jusqu'à égaler notre scribe du Louvre : longtemps encore, suivant toute apparence, celui-ci restera le chef-d'œuvre des collections d'Europe. A cela près, la nouvelle statue figurerait, en n'importe quel musée, au nombre des morceaux les plus précieux ; et pour l'Angleterre en particulier, jusqu'ici assez pauvre en sculptures d'époque memphite, pareille acquisition se place d'emblée au premier rang. Outre ses qualités intrinsèques et sa valeur technique propre, elle se signale encore par un caractère particulier. Ce n'est pas à Memphis que le professeur Petrie l'a découverte : comme tous les objets qui l'entourent, elle provient d'une très obscure localité, voisine du Fayoum, de *Deshashèh*. Voilà donc, en plein Ancien-Empire une nouvelle école provinciale, insoupçonnée jusqu'ici, qui rivalise, à en juger par les fouilles de cet hiver, avec les ateliers métropolitains, et qui sait garder en même temps sa physionomie propre. En France, nous en sommes toujours un peu restés, en fait de sculpture égyptienne, à l'Exposition de 1867 et aux découvertes de Mariette ; volontiers nous croirions que toute la sculpture égyptienne des anciennes dynasties tient dans les mastabas de Saqqarah. Il faudra d'ici peu renoncer complètement à cette conception et s'habituer à l'idée d'une Egypte féodale possédant, comme notre France du Moyen-Age, ses centres artistiques provinciaux, très prospères, très brillants, maîtres de leurs ressources comme de leurs traditions propres. Tels nos vieux ateliers locaux, ceux d'Egypte ont suivi la fortune politique de leur ville et de leur seigneur ; soudain apparaissant en une période de grandeur, pour s'éclipser au déclin de la noble famille qui détenait le fief. Aussi Deshashèh n'est il pas un cas exceptionnel. En ce même hiver 1897, à l'autre extrémité de l'Egypte, à El-Kab, MM. Griffith et Quibell découvraient une autre école de sculpture, dont je dirai un mot tout à l'heure. Bien d'autres restent à découvrir : en consultant mes souvenirs d'Egypte, je vois plus d'une localité — comme *Zawiet-el-Maietin*, par exemple — où sont encore enfouies, bien probablement les œuvres de cet art provincial, vieux de cinq à six mille ans. En vérité, il est permis de se dire qu'après les dernières découvertes elles-mêmes nous n'avons encore qu'une idée très imparfaite de l'histoire de la statuaire égyptienne, et que plusieurs chapitres des plus intéressants en sont encore à écrire.

C'est tout un monde qu'il y a entre cette fière et hautaine image du *Nenkheftka* de Deshashèh et la fine statuette d'ébène exposée un peu plus loin ; toute la distance de deux races, toute celle aussi de l'ancien Empire au nouveau, et de vingt-cinq siècles d'idées et

de concepts nouveaux. Je ne sais pourtant si, en son genre, cette seconde trouvaille ne surpasse pas l'attrait de la première. Bon an mal an, chaque hiver nous apporte deux ou trois de ces délicates figurines en bois précieux qui, avaient remplacé sous le nouvel Empire, les antiques statues du serdab memphite. Mais c'est en somme depuis assez peu que les Arabes de Gournah se sont mis à les rechercher opiniâtrement, et le règlement égyptien sur les antiquités en a fort gêné l'exportation ; si bien que le nombre est relativement restreint en Europe, de ces charmants produits de l'art thébain et qu'il faut, pour s'en faire quelque idée, parcourir les galeries du Palais de Gizèh. Ce fut une grande école de sculpture et le mot d'école convient bien ici ; car les questions de dimensions importent assez peu en la matière, et l'on ne saurait vraiment qualifier d'art industriel le travail qui cisela des œuvres telles que l'admirable *Dame Toui*, la plus belle acquisition du Louvre en ces dernières années,ou la « jeune négresse » exposée en juillet dernier à Gower-Street. Sculpture réaliste, a-t-on dit de la seconde ; termes peut-être inexacts, à parler rigoureusement en archéologue ; termes les plus propres cependant à bien exprimer l'impression que laisse ce travail d'une si franche originalité. Elle n'a peut-être pas onze ans, cette fillette de la Haute Nubie, douze tout au plus ; et déjà son corps possède l'irréprochable modelé de la race, les seins fermes, les bras potelés, les attaches fines, la hanche puissante, la cuisse ronde et souple. La tête est caractéristique sans être déplaisante ; lèvres et nez de négresse, assurément, mais expression agréable au demeurant ; des joues et un menton de joli dessin et des oreilles bien ourlées. C'est la petite « Soudâni » que l'on rencontre aujourd'hui encore dans les bourgades au-delà de Korosko, en cette Haute Nubie où déjà l'élément nègre se mêle si fortement aux « barabrâs » indigènes.

Je me suis arrêté un peu longuement sur l'Exposition d'University College. Le succès qu'elle a eu cet été, l'affluence des visiteurs ont prouvé l'intérêt croissant qu'excite en Angleterre tout ce qui touche à l'archéologie orientale. Il en serait certainement de même à Paris, si nous avions en France une société qui chaque année nous rapporterait d'Egypte le résultat de ses fouilles. Il n'est que temps d'y songer, si l'on ne veut pas que les travaux et les découvertes, pour tout ce qui concerne les monuments égyptiens, ne devienne en fait le monopole des sociétés étrangères. Les objets exposés cette année à Londres étaient en effet bien loin de représenter le résultat total des efforts mis en œuvre. Il n'y avait à Gower Street qu'une partie des découvertes d'El-Kab et de Deshashèh (l'autre avait été, suivant le règlement,

enrichir les collections de Gizèh) et ces deux localités étaient loin d'ailleurs d'être les seuls champs d'exploration de l'*Egypt Exploration Fund* de l'*Egyptian Research account* pour l'hiver passé, à Behnesa, à Beni Hassan à Thèbes, le même travail était magistralement mené, et cette année, comme les autres, nous en atteste les résultats par toute une série de belles publications. Leur clarté, leur élégance matérielle les font aussi accessibles à l'artiste, à tout lecteur épris d'art antique, qu'à l'archéologue de profession. L'architecture y tient une place d'honneur, et rien n'est plus instructif pour l'histoire de l'art égyptien, en cours de complet renouvellement ; un aperçu rapide des dernières découvertes faites en Egypte pourra, je l'espère, en donner quelque idée. Je me bornerai, bien entendu, à ce qui peut intéresser plus spécialement les amis des monuments.

A Beni Hassan, l'*Egypt Archæologial Survey* a entrepris une tâche qui, pour offrir moins de brillant imprévu qu'une autre, n'en méritera pas moins entre toutes la gratitude de ceux qui étudient l'art antique. Si la publication *intégrale* des monuments est aujourd'hui en pleine voie d'exécution dans les pays classiques, grecs ou romains, elle ne fait que débuter en Egypte, où a sévi jusqu'à présent, en archéologie comme en philologie, la funeste habitude des « *excerpta monumenta* ». Avec ses colonnes à seize pans, ses colonnes à fleurs de lotus, ses portiques d'un style tout spécial, Beni-Hassan est, comme on le sait, une localité de première importance pour toute histoire de l'architecture, et je ne pense qu'il existe un livre sur l'art égyptien qui n'en contienne quelque croquis. Il est bien difficile aussi, sinon impossible, d'aborder le problème des origines des ordres grecs sans parler de ces vénérables hypogées, et comme la question du protodorique n'est pas près d'être résolue, il est probable que longtemps encore on ira y chercher des arguments pour ou contre les origines égyptiennes de la colonne hellénique. Aussi croirait-on aisément qu'une localité aussi importante a été depuis bien des années l'objet d'investigations minutieuses. Il n'en est rien et c'est pour la première fois que l'on trouve, dans le travail dirigée par M. Griffith[1], la publication intégrale des plans, coupes et élévations des tombes et de leurs supports ; c'est seulement à présent, qu'il sera possible, muni désormais de renseignements positifs, d'aborder avec sécurité toute une partie, et non la moins importante, de l'histoire de l'architecture. Deux ans auparavant, M. Griffith avait déblayé les tombes de Bers-

[1] Beni-Hassan, *by Griffith*, London Quaritch 1897, in-4°, av. pl. quatre fascicules, ou *mémoires*, ont déjà paru.

hèh et ressuscité l'ordre à feuilles de palmiers ; il avait ainsi ramené à la Xe dynastie la pleine floraison d'un ordre attribué jusqu'ici au second empire Thébain, sinon même aux Ptolémées. Pour n'avoir pas amené la découverte d'ordres nouveaux, les travaux de Beni-Hassan ne sont pas moins précieux ; ils ont permis d'étudier à fond le plus ancien type connu d'un ordre qui a peut-être inspiré en Grèce le temple d'Egine et le Parthénon.

A Thèbes même, c'est M. Naville qui a dirigé et mené à bien un des plus magnifiques sauvetages des débris du passé qui ait été exécuté en Egypte depuis le déblaiement du temple de Luxor, par M. Maspéro. Ceux qui ne sont pas allés à Thèbes depuis 1892 auront peine à reconnaître le temple de *Deir-el-Bahari*, ressorti dans toute sa splendeur des monceaux de sable où il était plus qu'aux trois quarts enseveli.

Deux volumes de planches ont paru tout dernièrement, où sont exposés les premiers résultats du beau travail entrepris par le savant égyptologue[1] : ici encore, quiconque voudra se rendre compte des origines des ordres grecs devra consulter ce monument unique en Egypte, d'où se dégage une impression que Karnak même ne donne peut-être pas.

La situation exceptionnelle de ce sanctuaire aux terrasses successives, le cadre grandiose de la montagne à laquelle il s'adosse concourent puissamment à en faire un des plus beaux monuments de l'Egypte. Ajoutons : et un des plus curieux ; car il y a eu là une surprise tout à fait inattendue devant les longues colonnades de supports à seize pans mises au jour par M. Naville. Leurs frappantes analogies avec le temple hellénique ne manquera pas d'être le sujet des plus intéressantes discussions ; sans songer ici à prendre parti en quelques mots, sur un tel sujet, je dois reconnaître qu'à première vue, c'est un ordre grec que l'on croirait avoir sous les yeux, et que voilà, à s'y méprendre, un péristyle dorique. Il faut y regarder de fort près pour dissiper l'illusion.

Je ne puis parler ici de tous les trésors retrouvés au cours de ces fouilles : bas-reliefs d'un fini surprenant, décorations héraldiques qui sont des merveilles de goût et de coloris ; panneaux d'ébène sculptés, etc. Deir-el-Bahari prendra rang désormais à côté de Karnak et de Luxor.

C'est encore à Thèbes que l'infatigable activité du professeur Petrie a retrouvé les vestiges de non moins de six temples funéraires, dont deux égalent en dimension le Ramesseum ; et les

[1] THE TEMPLE OF DEIR-EL-BAHARI *by Edouard Naville*. Le deuxième volume (grand in 4° pl. XXV-LV) a paru cet été.

ABBAYE CISTERCIENNE DE BOSCHAUD (PÉRIGORD)
Commencée en 1154, terminée le 12 Avril 1159.

Paris, 98, rue Miromesnil.

résultats de ses investigations viennent de paraître ces jours-ci[1].

On sait qu'en face la Thèbes des vivants, placée sur la rive droite, une autre Thèbes s'élevait sur la rive opposée, consacrée aux morts. Elle ne le cédait en rien à sa rivale, ni pour l'étendue ni pour la splendeur des édifices et en regard des magnificences de *Apît-Risit* (Luxor) et des sanctuaires de Karnak, la nécropole déployait en un immense arc de cercle, le dos à la montagne et face au fleuve, une ligne grandiose de quarante sept temples. Tous étaient consacrés au culte des morts et servaient de chapelles aux syringes percés plus haut dans la vallée des Rois. C'était donc là, à tout prendre, l'ancienne salle de sacrifice et de réception du mort, réservée aux officiants et aux membres de la famille. Soudée naguère au caveau mortuaire, mastaba ou pyramide, elle s'en était séparée à l'époque thébaine et s'était élevée dans la plaine, tandis que la montagne gardait le corps du défunt. Le nouveau système permit aux Pharaons de donner à cette partie de leur tombe une ampleur et une majesté jusque-là inconnues. La chapelle se fit temple véritable ; elle eut pylones et péristyles, cours et hypostyles, tout le plan compliqué des grands sanctuaires ordinaires.

Bien peu subsistait de ces merveilles il y a vingt ans. Des quarante-sept temples de jadis, Diodore n'avait plus vu que dix-sept ; encore nombre d'entre eux tombaient-ils en ruines. Quatre seulement nous étaient parvenus, à demi-noyés eux-mêmes dans la masse des décombres. Le déblaiement de Gournah marqua le début de la belle série de travaux entrepris dans la nécropole ; puis ce fut celui de Medinet-Habou, ordonné par M. Grébaut, directeur du Service des Antiquités ; celui du Ramesseum, terminé en 1893 par l'*Egyptian Research Account*. Je viens de parler tout à l'heure de Deir-el-Bahari. Il restait à rechercher en toute la vaste plaine les vestiges des autres édifices dont les traces apparaissaient çà et là : ici, c'était le temple d'Amenhotep III, si fameux dans l'antiquité, et dont seuls subsistaient les deux célèbres colosses, émergeant dans la mer de blé qui ondule à leurs pieds sous la brise du nord ; un peu plus loin, en tirant sur Medinet-Habou, c'était un long tumulus, où apparaissaient çà et là des blocs épars, des tronçons de colonnes, des morceaux d'architrave. M. Petrie a mené les recherches avec la rapidité et le succès dont il est coutumier, et il nous a rendu non seulement les débris, mais aussi le plan fort complet de six de ces temples. Les arguments et les preuves matérielles sur lesquels il appuie ses restaurations

[1] Six temples at Thebes *by Flinders Petrie* — London Quaritch 1897. *in-4°*, IV, 38 avec XXVI pl.

paraissent convaincants et l'étude en sera des plus fructueuses pour l'histoire de l'architecture Chaque année, par ses découvertes, vient modifier nos idées sur le génie égyptien et nous le révèle toujours plus souple, plus fécond, plus varié en ses moyens. Ainsi s'évanouit peu à peu la singulière légende d'un art canonique, immuablement figé.

Tout comme celle du temple, l'histoire architectonique de la tombe en est encore à ses débuts. Ne serait-il pas temps, pour commencer, de renoncer à la facile et toute superficielle division en tombes de l'ancien, du moyen et du nouvel empire, classification que depuis trente ans se lèguent pieusement tous les ouvrages d'archéologie ? Ici aussi, c'est aux deux sociétés de Londres que revient le mérite des fouilles exécutées cette année. Voici pour la première fois tout un quartier de nécropole méthodiquement exploré, ses objets décrits et classés, les plans relevés et les textes copiés. Il est peut-être prématuré de parler avant l'apparition du volume des recherches de M. Quibell à *El-Kab*. Les plans et les principales trouvailles exposés à Gower-Street, joints aux notes qu'il a bien voulu me communiquer m'autorisent cependant à donner quelque idée des résultats obtenus. Des trois nécropoles superposées à El-Kab, la plus ancienne remonte à la IVe dynastie, sinon plus haut encore, nous ramenant ainsi à la plus ancienne période de l'histoire humaine qu'il nous ait été donné d'atteindre jusqu'ici. L'examen de ses tombes révèle à première vue une série de dispositifs locaux et de principes constructifs tout spéciaux à la région. Les tombes voisines, au plafond arqué — elles appartiennent suivant toute apparence, aux débuts du moyen empire, — ne sont pas d'un type moins original. Comme à Deshashéh, les fouilles d'El-Kab ont amené la découverte de restes de sculpture de l'époque la plus ancienne ; il se pourrait que les deux statues trouvées au printemps de 1897 se placent au nombre des plus anciennes connues ; elles ne sauraient en tout cas être postérieures à la fin de la IVe dynastie. Pour le bas-relief et la peinture, le premier rang revient évidemment aux fouilles de Deshashéh, exécutées à la même époque ; la publication en sera faite incessamment, et nous verrons là, plus complètes qu'à Gower Street, des scènes de guerre et de sièges de villes absolument nouvelles. Le peu néanmoins qu'en a exhumé la pioche à El-Kab confirme l'existence, dès l'ancien empire, d'une école de peinture propre à l'Égyte du sud, fort distincte en sa tradition des ateliers du Nord, moins conventionnelle, à la fois plus minutieuse et plus réaliste. Au reste, l'exploration des tombes de l'ancien Empire ne semble pas achevée, et il est permis d'espérer que les fouilles de

l'hiver prochain, si on les poursuit à El-Kab, tiendront les promesses de la dernière campagne

Tels sont en gros, pour cette année, les travaux principaux exécutés en Egypte et les publications qui s'y rapportent. J'ai dû négliger les moindres, comme j'ai dû strictement laisser de côté tout ce qui n'avait pas un caractère nettement artistique, passant ainsi sous silence les découvertes de Behnesa, où M Grenfell a trouvé plus de cinquante paniers pleins de papyrus gréco-romains. Et cette trouvaille, cependant, pourrait bien, d'ici peu, bouleverser plusieurs de nos connaissances sur l'antiquité et la littérature classiques. J'ai voulu surtout montrer l'activité des sociétés archéologiques d'Angleterre, s'exerçant à la fois sur tant de points différents. Comme je le disais au début, ce travail si rapidement mené n'est pas le résultat exceptionnel d'une année extraordinaire ; les hivers précédents ont vu les mêmes recherches poussées à Coptos, à Bershèh, à Ballas, à Neggadèh et sur dix autres points. Devant tant de précieux résultats, une des premières questions que se posera le lecteur français sera certainement de savoir quelle est en tout ceci la part du Louvre.

Cette part n'existe pas, et il faut malheureusement le reconnaître, il n'y avait aucune raison, pour qu'il en fût autrement, la France n'ayant en rien contribué aux frais d'aucune de ces fouilles.

La constatation n'en est pas moins affligeante. Grâce à Mariette, le Louvre possédait, et possède encore, la plus belle collection de statues de l'Ancien Empire qui existe en Europe. Il y a quelques années, les collections anglaises — si riches d'ailleurs pour d'autres catégories d'objets égyptiens — étaient fort pauvres en statues, surtout en statues memphites. Depuis la fondation de l'*Egypt Exploration Fund* et de l'*Egyptian Research Account*, la part accordée aux fouilleurs par le règlement égyptien est venu accroître leur fonds et elles ne tarderont pas à être aussi riches que les nôtres. Celles du Louvre s'augmentent à peine. Otons les quelques morceaux d'architecture de Bubastis, gracieusement cédés à notre Musée par l'*Exploration Fund*, et obtenus grâce aux relations personnelles de M Maspero ; ôtons encore l'acquisition de la dame Toui, due à l'initiative de M Benedite, conservateur-adjoint, acquisition comme le budget du Louvre, d'ailleurs, n'en permet pas souvent : que reste-t-il ? Quels sont les bas-reliefs, les statues, les sarcophages qui soient venus, *depuis quinze ans*, augmenter nos galeries égyptiennes ? De quelle façon le public ami des arts est-il tenu au courant des découvertes faites en Orient ? En quelle mesure enfin la France profite-t-elle de tant de fructueux et brillants travaux ? La réponse est réellement pénible pour quiconque s'inté-

resse à l'art ancien. Le remède est aisé pourtant ; des tentatives isolées et fort honorables, comme celles de M. Gautier, ont eu lieu en ces dernières années. Ce n'est pas assez, et il nous faut résolument prendre modèle sur nos voisins. Il faut instituer en France des sociétés permanentes qui exécutent chaque année des fouilles en Egypte, au grand profit de la science, de l'art et de nos Musées.

SOUVENIR DE

L'EXCURSION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Des Amis des Monuments et des Arts.

A CRÉPY-EN-VALOIS, ORROUY, CHAMPLIEU.

Suite Voir tome XI, p. 135, 235 et 245.

ORROUY (OISE).

Champlieu (**Campilocus**), ancien village situé au-dessus de Donneval, dans la plaine, vers la forêt de Compiègne, ne compte plus aujourd'hui que six maisons. On lui attribue la même origine qu'à Donneval. Ce fut une des propriétés de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, dans le Valois, et l'abbé y plaça quelques religieux sous la conduite d'un prieur. L'église dans laquelle il se faisait un pèlerinage était dédiée à la Vierge et à saint Jacques le Majeur.

Le prieuré, après avoir subi plusieurs incendies, fût uni à celui de Saint-Thibauld de Bazoches, et dépendit avec lui de la communauté des bénédictins anglais de Paris. L'église devint alors une succursale de la cure d'Orrouy à la collation de l'évêque de Soissons.

Cette église maintenant en ruines est une construction rectangulaire de petit appareil. Le portail est formé d'une arcade ogive à trois rentrans marqué par des tores et des colonnettes dont les chapiteaux sont symétriques ; l'arc extérieur de l'archivolte, orné de violettes, s'arrête sur des têtes. On lit autour du tympan :

RESPECTATUR IN HOC TEMPLO VENERANDA MARIA QUAM ROSA PULCHRA MAGIS MATRIS IMAGO DEI.

Il y a au-dessus une fenêtre en plein cintre entourée de cannelures. Les fenêtres du côté Nord, pareilles à celle-ci, sont ornées

L'église Saint-Thomas.

CRÉPY-EN-VALOIS

La maison gothique.

L'église de Champlieu.

Photographie inédite de Mazet.

Souvenir de l'excursion de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

de dents de scie. Au-dessus règne une corniche à corbeaux plats, à profil curviligne.

Le chœur plus petit que la nef, carré, est entièrement à plein cintre sans aucune moulure.

On invoquait la vierge de Champlieu en faveur des femmes enceintes ; on attribuait à son image portée en amulette des vertus miraculeuses, il s'en faisait un débit considérable le huit septembre, jour de la fête patronale et du grand pèlerinage.

Le puits commun de Champlieu a 51 mètres de profondeur ; une jeune fille y étant tombée vers 1620, fût ramenée jusqu'au bord, mais elle retomba deux fois de suite avant qu'on pût la retirer : elle n'avait éprouvé aucun mal, ce qu'on attribua à la protection de la Vierge : on institua en souvenir de ce fait une dévotion qui se célèbre encore le 16 mars, anniversaire de l'événement.

Le camp romain des Tournelles ou de Champlieu est à deux cents pas au nord-est du hameau.

« Son assiette connue sous le nom de champ ou pièce des ouies, « fort rapprochée de la forêt, est divisée en deux parties par la « voie Romaine de Senlis à Soissons On remarque au midi de « cette chaussée une sorte de boulevard ou de terrain en fer à « cheval qui a bien cent cinquante mètres de développement, le « côté convexe est tourné vers le sud ; cette terrasse était soutenue « sur les deux faces par un mur de petit appareil dont on aperçoit « encore un lambeau vers l'extrémité qui regarde Champlieu ; elle « a vingt pieds de base, autant d'élévation, et se termine en dos « d'âne obtus.

« A cent pas du fer à cheval et au nord de la chaussée est un « tertre circulaire de quarante pieds de diamètre, à bords exhaussés « de huit pieds et revêtus d'un caillotis gazonné ; le centre de cette « butte est marqué par une forte dépression. L'ensemble de l'ou- « vrage est entouré d'une enceinte rectangulaire dont les limites « incertaines par suite de l'action constante de l'agriculture, pa- « raissant atteindre la forêt de Compiègne.

« Carbier rapporte (tome I page 40) que de son temps l'emplace- « ment figurait un carré long de douze cents mètres sur cinq cent « quatre-vingts de long de côté ; on y voyait des restes de fossés « et de puits ; le fer à cheval, garni de deux escaliers, recouvrait « dans toute son étendue des souterrains voûtés.

« La superficie est jonchée de poteries et de tuiles brisées, les « fouilles pratiquées depuis le XVIe siècle, ont donné constam- « ment des produits de l'art romain de toute sorte ; de nombreux « restes de construction y sont encore enfouis ; les champs voisins « jusqu'à Champlieu sont remplis de sarcophages.

« Il paraît certain qu'on y avait bâti vers le Ve siècle un château nommé les Tournelles, qui n'existait plus au XIe, et dont les « débris confondus avec ceux du camp, compliquèrent longtemps « l'étude de cette antiquité. » (*Notice archéol. de l'Oise, p. 52*).

L'Ami des Monuments et des Arts

AU

CONGRÈS DES ORIENTALISTES

ET LA

SAUVEGARDE DES MONUMENTS

(*Suite* Voyez le tome XI, p. 249.)

Monuments annamites. — M. Lemire présente au Congrès son ouvrage : *Le Laos annamite,* avec croquis, les monuments anciens des Kiams. Il fait passer des photographies et aquarelles de ces types et de ces monuments.

Monuments turcs. — M. Basmadjan communique un fragment de marbre découvert par lui dans la prison de Constantinople, et dont les lettres disposées en croix, forment le nom Θεοδώρου : le médaillon est supporté par un oiseau (aigle ou paon ?)

M. Strzygowski rappelle que c'est pendant un internement de trois ans, subi comme prisonnier politique, que M. Basmadjan a eu le courage de faire cette étude épigraphique.

Monuments de la Turquie. — Le P. Scheil demande à l'assemblée de s'associer au témoignage public et officiel de sympathie à S. Exc. Hamdi Bey, directeur général des fouilles et musées ottomans, pour les services éminents qu'il a rendus à l'archéologie assyrienne en particulier.

M. Halévy s'associe à cette proposition en disant les motifs personnels qu'il a d'être reconnaissant à S. Exc. Hamdi-Bey.

Sa motion est votée par acclamation.

Reproduction des textes cunéiformes. — M. Haupt fait une communication technique sur une nouvelle manière de reproduction des textes cunéiformes qui paraît excellente et qui sera employée par la maison Drugulin de Leipzig.

Musée d'Avignon. — M. Moret donne l'interprétation de la stèle n° 1 du Musée Calvet, à Avignon.

Index des monuments de Thèbes. — M. Spiegelberg fait une communication sur un *Plan d'un travail d'ensemble sur l'Administration de la nécropole de Thèbes*, qui comprendrait un index général de tous les monuments trouvés dans la nécropole. M. Spiegelberg prie les directeurs des Musées et tous ses confrères, de bien vouloir lui venir en aide pour ce travail.

Une discussion s'engage sur quelques points de détail entre MM. Baillet, Borchardt, Wiedemann et Spiegelberg.

Forme des sarcophages égyptiens. — M. Waldemar Schmidt, lit un mémoire sur la forme des sarcophages égyptiens depuis la vingtième dynastie. A propos d'un sarcophage qui provient d'Aksoum, en Abyssinie, et qui est conservé aujourd'hui dans les galeries d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle, MM. Erman, Baillet, Daressy, Bosc, Delille, Naville, presentent quelques observations.

Temples. — M. Steindorff essaie de démontrer que les *Typhonia* de Strabon ne sont pas des temples, mais une expression géographique.

Monuments égyptiens. — M. Crum communique un mémoire de M. Quibell sur la nécropole d'El Kab, qui est contemporaine de celles que MM. de Morgan et Amélineau ont découvertes à Negadéh et à Abydos.

Dernières découvertes en Egypte. — M. Moret commence à rendre compte des fouilles entreprises en Egypte et des travaux publiés depuis le dernier Congrès.

Art copte en Hollande. — M. Pleyte présente, au nom du Gouvernement des Pays-Bas, un volume intitulé : *Manuscrits coptes du Musée d'antiquités des Pays-Bas*, qu'il a publié avec l'aide du Dr Boeser.

Art copte. — M. Carl Schmidt donne lecture d'un travail sur l'art copte. L'étude de cet art, autrefois tout à fait négligée, n'a commencée à être cultivée précisément qu'à partir du beau travail de M. Gayet sur les monuments coptes du Musée de Gizeh (1889). Ce savant et M. Ebers ont rattaché les origines de l'art copte à l'ancien art égyptien dont il aurait tranformé les types dans un sens chrétien. Mais c'est à tort que ces deux érudits ont attribué à l'art copte une stèle fameuse du Musée de Gizeh, représentant Isis et Horus : l'inscription du revers est copte (onzième siècle), mais la stèle est une sculpture égyptienne d'époque romaine, qui a été simplement utilisée comme pierre tombale. En réalité, l'art copte,

tout en utilisant quelques motifs ou symboles indigènes, est une branche de l'art byzantin. M. Schmidt communique, à titre d'exemple, la photographie d'un peigne en ivoire trouvé à Antinoë. Il exprime l'espoir que les objets coptes du Musée égyptien soient centralisés dans une collection unique, de préférence à Alexandrie.

Les Eglises. — M. le baron d'Avril fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre : *Les Eglises autonomes et autocéphales*, 451-1885

Etat des études d'art byzantin. — M. Strzygowski fait une communication sur l'état actuel des études d'art byzantin. Il expose d'abord, province par province, l'avancement des recherches, les monuments publics, les lacunes et les *desiderata* de la science. Il ajoute quelques mots sur la « question byzantine » en Orient, c'est-à-dire sur les origines byzantines de l'art copte et de l'art arabe. Il insiste sur la nécessité de grouper les efforts des byzantinistes européens, pour éviter les doubles emplois et permettre la publication d'excellents travaux, comme les relevés des églises byzantines de Grèce, exécutés par Schultz et Barnsley. Il termine en remerciant la France des grands services rendus par ses savants, aux études d'art byzantin.

M. Diehl donne, à ce propos, quelques renseignements sur la publication collective préparée par la librairie Leroux sous le titre de *Monuments de l'art byzantin*. Deux volumes (*Dafni*, par Millet, *H. Loukas*, par Diehl) sont très avancés. Il ajoute quelques détails sur les publications de MM. Omont (miniatures de la Bibliothèque nationale) et Molinier.

Le président met aux voix le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité : La section Grèce-Orient du Congrès des Orientalistes, réunie à Paris en 1897, exprime le vif intérêt que lui inspire la publication projetée sous le titre de *Monuments de l'art byzantin*, et croit devoir recommander instamment cette publication, à la libérale sollicitude du Gouvernement français.

M. Bikélas rappelle les efforts accomplis depuis quelques années par la Société archéologique d'Athènes, notamment pour préserver les mosaïques de Dafni.

M. Schlumberger mentionne les aquarelles de Kaarié Djami, faites sous la direction de Sorlin Dorigny.

M. Graeven donne des détails sur la collection d'ivoires byzantins dont il prépare la publication, et qui exige la collaboration de plusieurs savants. En particulier, il voudrait publier des séries de photographies (13 × 18), d'après les ivoires disséminés dans les collections européennes ; les ivoires des collections anglaises for-

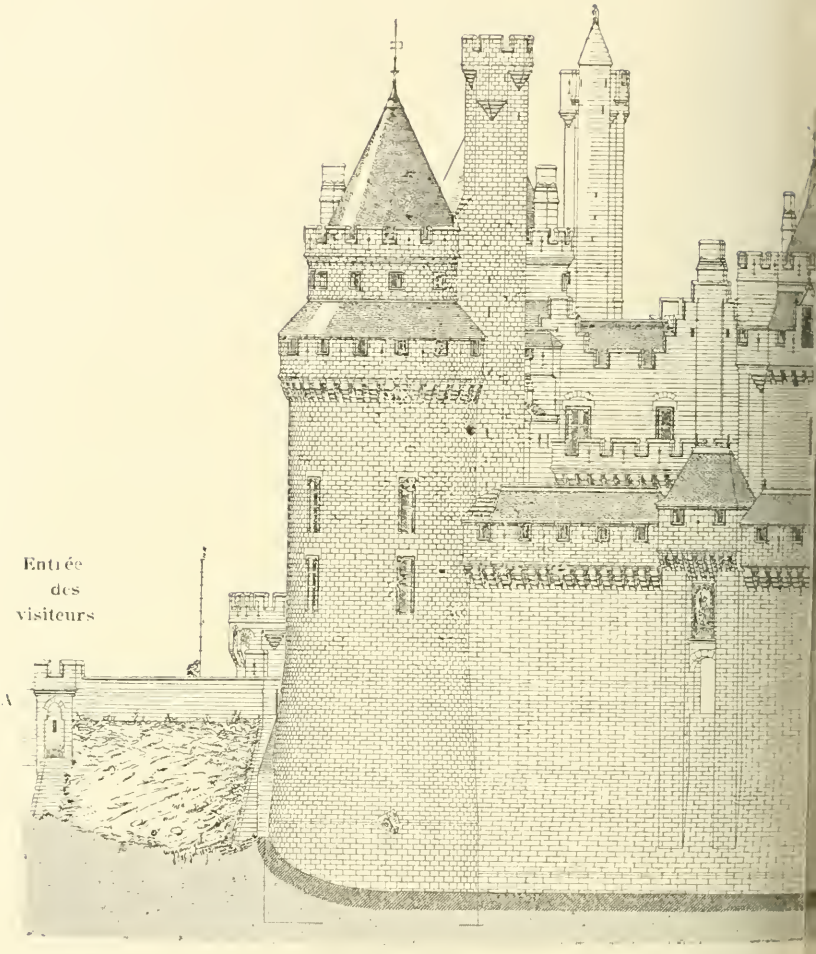

CHÂT

Façade latérale extérieure se trouvant à la droite du visiteur quand il est
De **M** en **N**

Souvenir de la vis

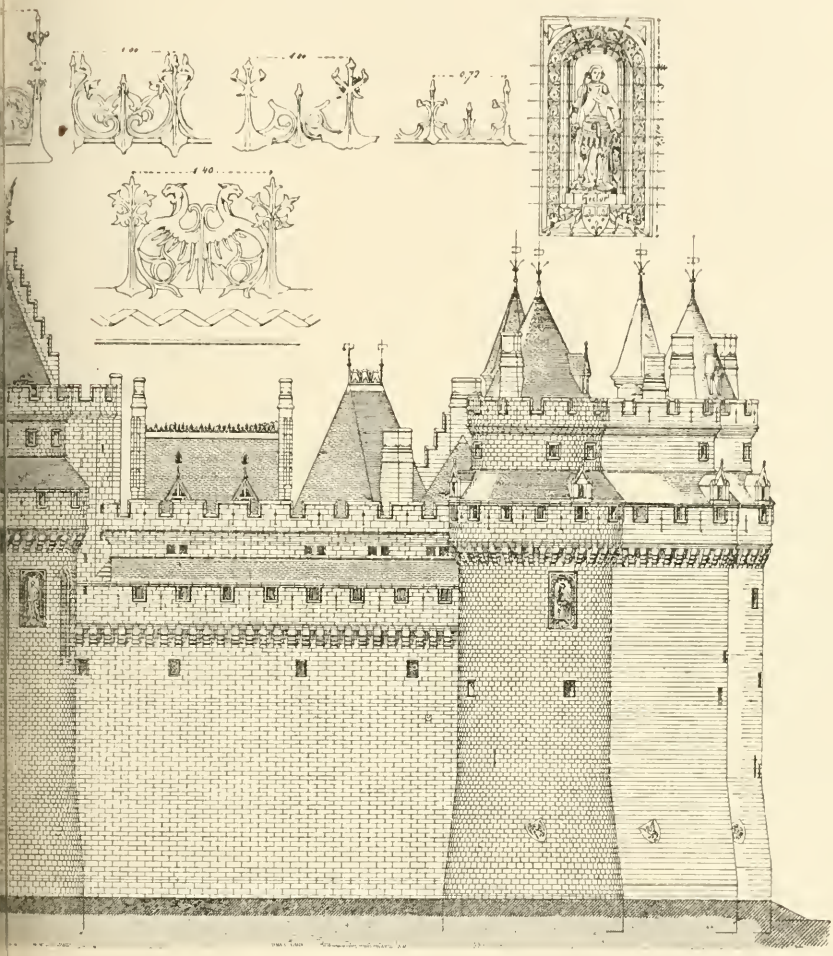

Tour d Hector Tour de Josué

REFONDS

e **A.** Cette façade est celle qui occupe le côté gauche du plan de la page 241
ogis seigneurial.

Monuments et des Arts.

Paris, 98, rue Miromesnil.

meront la première série. Chaque série comptera environ 60 planches, et coûtera environ 30 marks. La publication ne pourra commencer qu'après un nombre suffisant de souscriptions.

M. Schmidt donne des renseignements sur la publication des catalogues d'objets grecs et coptes, conservés au Musée de Gizèh.

M. Strygoroski exprime l'espoir que le catalogue dressé par M. Schmidt sera bientôt publié.

M. Schlumberger présente des photographies d'un admirable ivoire byzantin du onzième siècle, encore inédit, et d'un coffret byzantin du Musée Kircher, portant une inscription, et qui doit avoir été exécuté pour le mariage d'un empereur.

M. Théodore Reinach propose une correction à la lecture de cette inscription.

M. Saladin fait une communication sur la mosquée de Kairouan, plus des deux tiers des chapiteaux de cette mosquée sont byzantins, et ils paraissent provenir en partie de Carthage. La chaire de la mosquée trahit au plus haut degré dans son ornementation, l'influence byzantine.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre MM. Salomon Reinach, Strzygowski, Gauckler et Saladin.

Monuments américains. — M. Hamy traite des relations ethnographiques entre l'Asie et l'Amérique. La question a été soulevée, pour la première fois, par Paracelse, au seizième siècle. Humbold a, le premier, développé une théorie solide et d'ensemble sur la communauté d'origine des races et des civilisations des deux côtés du Pacifique. La jeune école américaine est hostile à cette doctrine et applique à l'ethnographie la loi de Monroë. Les reproductions des monuments anciens de l'Amérique, obtenus à l'aide de l'estampage et de la photographie, plus exacts que ceux que l'on possédait auparavant, ont permis d'étudier la question avec plus de sûreté, et, en particulier, les reproductions de divers monuments américains, exécutés pour le Musée du Trocadéro, sous la direction du duc de Loubat. Très belles et d'une exactitude scrupuleuse, elles ne laissent point de doute sur l'analogie qui existe entre ces monuments et ceux de l'Indo-Chine et de Java. M. Hamy en offre plusieurs photographies à la Section. Il ajoute que les Américains préparent une expédition considérable, ayant pour but d'étudier les populations des rivages de l'Amérique nord-occidentale et de l'Asie sud-orientale.

Nouvelles acquisitions du Musée du Louvre : bijoux égyptiens. — M. Bénédite fait circuler ensuite des photographies de bijoux et d'anneaux d'or servant de monnaie, nouvellement acquis

par le Musée du Louvre, et lit une note dans laquelle il fait ressortir l'importance archéologique de ces différents objets. Il insiste sur l'intérêt particulier que présentent les deux attaches de collier en forme de barque, qui sont, selon lui, des copies de navires de la flotte renouvelée à l'époque de Néko.

M. Bosc ajoute quelques mots, relativement à l'emploi des anneaux d'or.

MM. Seindorff et Erman félicitent M. Bénédite de l'acquisition de cette belle collection.

Sculptures gréco-boudhistes. — La parole est donnée à M. Waddell pour une communication sur *The newley excavated Græco Buddhist Sculptures from the Swat Valley (Udyāna)*.

M. Sénart fait ressortir la perfection et la nouveauté des reproductions photographiques que M. Waddell a mises sous les yeux de ses auditeurs.

MM. Stein, Burgess, Wickremasinghe, Sir Alfred Lyall, Sewell, Hofr. G. Bühler prennent successivement la parole à ce sujet.

Vœu en vue de découvrir les monuments de Birmanie. — M. St-John demande que le Congrès invite le Gouvernement de Birmanie à faire faire des fouilles sur les emplacements où étaient situées les anciennes villes, et à confier ce soin à des personnes compétentes.

Il faudrait aussi recueillir les noms et tous les renseignements sur les villes au sud de la latitude de Prome, et cela avec l'aide d'un savant connaissant à fond la langue moune.

M. Kern espère que le Gouvernement anglais voudra bien accueillir favorablement cette demande, appuyée par tous les membres de la section.

Nouveaux monuments découverts en Orient. — Le P. Scheil communique quelques-unes des découvertes de sa mission en Orient (1897) : sur un nouveau roi Tukulti bêl nisê ; une brique du roi Bour Sin ; une liste de noms géographiques du pays de Sirpurla ; une tablette d'une nouvelle version du Déluge ; un relief assyrien représentant un cortège funéraire ; une empreinte représentant Istar-vache.

MM. Oppert, Hommel, Pinches font quelques remarques au sujet de la tablette du Déluge.

M. le Président félicite le P. Scheil.

Asie. — M. Chantre expose les résultats de ses recherches au cours de sa mission en Cappadoce, où il a trouvé un grand nombre de vestiges de l'âge de pierre.

M. Chaffanjon signale les stations de l'âge de pierre de Kiakhta,

où il y a des haches taillées en jade vert, et des bords du lac Baïkal, à la naissance de l'Angara, où il y a des objets en silex noir.

M. Chaffanjon expose les découvertes de tombes nestoriennes qui se trouvent dans le Turkestan et dans la Mongolie septentrionale, depuis Tokmak jusqu'au versant oriental des monts Khingan. Il a rapporté de son voyage plus de cent inscriptions syriaques.

Art suisse. — M. Gosse présente un plat d'argent, trouvé en Suisse, trahissant, par les dessins dont il est recouvert, une influence orientale.

Découverte de monuments en Asie. — A 2 h. 1/2, M. Chaffanjon conduit les membres de la Section au Museum d'Histoire naturelle, où sont exposées les remarquables collections qu'il a rapportées du Turkestan, de la Mongolie et de la Sibérie. L'attention des visiteurs a été attirée particulièrement sur les objets provenant des ruines d'Afrâciâb, l'antique Samarcand, et de Peïkent, l'ancienne capitale de la Sogdiane ; sur une collection de crânes mongols, de divers objets et de photographies, relatifs à la vie religieuse et privée des peuples du Turkestan et de la Mongolie ; enfin, sur des spécimens des briques émaillées des mosquées de Samarkand. et une reproduction du porte-Coran du Gour-Mîr.

Sépultures babyloniennes. — Le P. Scheil lit, de son ouvrage sous presse, sur ses fouilles à Sippara, un extrait sur la *Sépulture* en Babylonie.

Bon exemple du gouvernement de Ceylan. — M. Geiger fait adopter la résolution suivante :

« La Section exprime au Gouvernement de Ceylan ses remer-
« ciements, pour les encouragements qu'il a donnés aux recherches
« historiques par la publication des *Archœlogical Reports*, ainsi
« que par la publication du *Mahâvamsa* et des autres documents
« anciens de Ceylan. Il espère que le Gouvernement poursuivra
« l'œuvre si heureusement commencée. »

Sauvetage des monuments indiens : bon exemple. — La Section des Langues et de l'Archéologie des Pays Aryens propose, à la demande de MM. Waddell et Stein à l'adoption du Congrès, les vœux suivants :

1° « Le Congrès adresse au Gouvernement de l'Inde ses remerciements au sujet des mesures qu'il a prises pour assurer la conservation des monuments de la sculpture boudhique qui subsistent dans les montagnes et les vallées du Swât et dans la région avoisinante.

« Il reconnaît particulièrement les heureux efforts de Sir Charles

Elliott qui, en qualité de lieutenant-gouverneur du Bengale, a pu en préserver et en déposer au Musée de Calcutta quelques spécimens des plus intéressants.

« En même temps, le Congrès désire insister auprès du Gouvernement de l'Inde sur la nécessité qu'il y aurait à exercer une surveillance effective sur les collectionneurs et les amateurs qui, en s'appropriant des fragments de sculpture, causent à leur insu des dommages considérables à ces précieux monuments, il estime que cette recommandation est des plus urgentes. »

2° « Le Congrès exprime le vœu que le Gouvernement de l'Inde ait connaissance de la haute estime que professe la Section des Langues et de l'Archéologie des Pays Aryens, pour les services éminents rendus par le major H. A. Deane, C. S. T. Political Agent, Swat, Dir and Chitral, à l'archéologie et à l'épigraphie indiennes, par la protection qu'il a exercée et qu'il exerce encore à l'égard des monuments anciens de la vallée du Swat et de la région avoisinante. »

Création d'une association internationale pour l'exploration archéologique des Indes. — 3° « Considérant que des fouilles méthodiquement conduites dans le sol de l'Inde promettent les découvertes les plus précieuses ;

« Considérant combien il importe que, pour une pareille tâche, l'initiative privée et le concours de l'Occident s'associent aux vues si libérales et si éclairées du Gouvernement de l'Inde ;

« Le onzième Congrès des Orientalistes émet le vœu qu'il soit fondé le plus tôt possible une Association internationale pour l'exploration archéologique de l'Inde « India Exploration Fund », qui aurait son siège à Londres.

« Il délègue à un Comité, composé du Très Honorable Lord Reay, de Sir Alfred Lyall, de MM. Em. Sénart, professeurs Hofrath G. Bühler et R. Pischel, Serge d'Oldenburg et comte F. Pullé, le soin de faire les démarches et de prendre les décisions qui paraîtront nécessaires pour assurer la constitution définitive et le fonctionnement utile de la Société. »

Lieu de naissance de Bouddha. — « 4° Le Congrès adresse au Gouvernement de l'Inde ses remerciements pour la part qu'il a prise dans les récentes découvertes faites sur le lieu de naissance de Bouddha.

« Il exprime l'espoir que des mesures pourront être prises, de concert avec le Gouvernement du Népal, pour procéder à de nouvelles fouilles pendant la prochaine saison d'hiver. »

« 5° Le Congrès adresse au Gouvernement du Népal ses vifs

Souvenir de la visite de l'*Ami des Monuments et des Arts.*

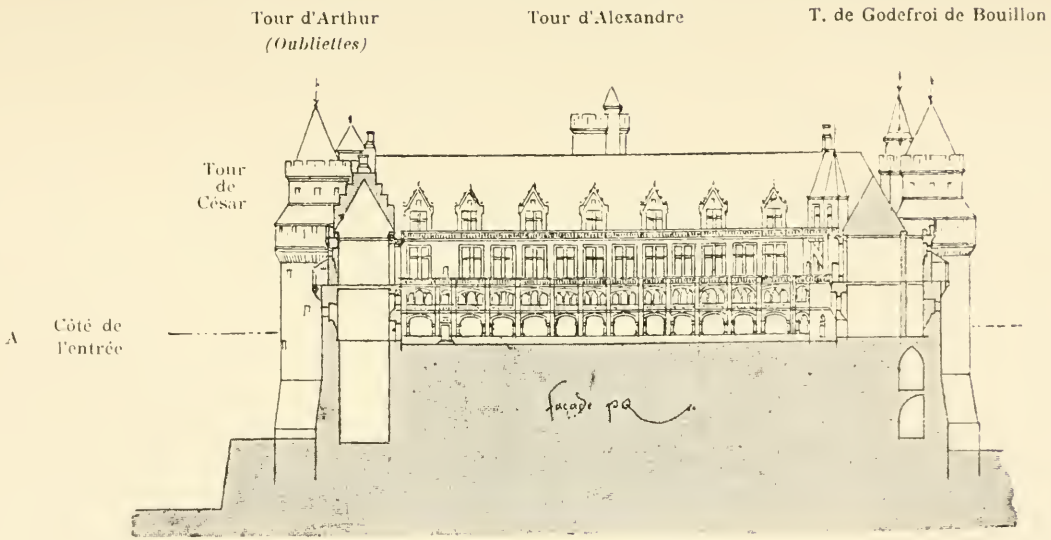

CHÂTEAU DE PIERREFONDS

Façade sur la grande cour à la main gauche du visiteur arrivant par la grande entrée A

Paris, 98, rue Miromesnil.

remerciements pour les facilités qu'il a accordées aux recherches faites à Kapilavastu et à Cumbini, et les secours précieux qu'il a ainsi prêtés à une des découvertes archéologiques les plus importantes du siècle. »

« 6° Le Congrès exprime sa vive gratitude pour la munificence avec laquelle le Gouvernement du Bengale, sous l'administration de Sir Charles Elliott, Lieutenant-Gouverneur, a ouvert à l'Indian Musœum une « galerie Açoka », rendant ainsi accessible aux savants, à l'aide de cette collection de plâtres, les principales inscriptions d'Açoka. »

Monuments de Palestine et Syrie. — M. Van Berchem cherche l'origine du plan en croix des médressés de Syrie et Palestine ; il le rattache par le Qasr Rabbath Ammon (à l'est du Jourdain, à l'art persan) (Tagui Kesra de Ctésiphon).

Une longue et intéressante discussion s'engage entre MM. Gauckler, baron Oppenheim, Herz bey, Strzgowski, Saladin, elle confirme les idées de M. Van Berchem, sur l'origine persane de la forme en croix dite grecque des médressés.

La verrerie orientale. — M. Guidi présente un vase arabe en verre, de la collection du marquis Alfieri di Sostegno; cette pièce est la seule qui soit actuellement connue.

M. Schéfer fait ressortir l'importance de l'industrie et de l'emploi du verre en Orient, au moyen âge, notamment à Hébron, à Alep, à Damas et au Caire. Il échange quelques observations avec MM. Guidi et Herz bey.

Chiffres arabes. — M. Karabacek et M. Houdas font deux communications sur l'origine des chiffres arabes : elles donnent lieu à une discussion du plus haut intérêt, à laquelle prend part M. Herz bey.

L'art arabe d'Egypte. — M Herz bey lit un travail sur l'art arabe en Egypte, sous les sultans mamlouks, turcomans et circassiens.

Fouilles nouvelles à Didyme : l'alphabet grec. — M. Haussoullier fait une communication sur la lettre grecque *Sampi*. Des inscriptions, découvertes par lui dans le temple de Didyme, complètent heureusement le peu que l'on savait, jusqu'à présent, de l'emploi de ce caractère.

M. Th. Reinach signale quelques inscriptions où le *Sampi* est employé.

Musique antique byzantine. — M. Théodore Reinach entretient ensuite la section de quelques extraits musicaux qui occupent

les derniers feuillets du *Vaticanus* 192, un manuscrit du quatorzième siècle plusieurs fois décrit.

M. Bikélas prend la défense de l'auteur anonyme de ces extraits, qui, malgré certaines erreurs, témoignent cependant d'un réel savoir.

M. Boutroux demande des éclaircissements sur l'origine de la musique en usage, de nos jours, dans l'Eglise orthodoxe, et sur les éléments anciens qui s'y sont conservés. M. Théodore Reinach répond qu'il est impossible d'arriver, sur ce point, à des conclusions certaines, la musique byzantine nous étant presque inconnue.

Art décoratif. — M. Charles Diehl fait une communication sur le **Cérémonial de la cour byzantine.** Ce cérémonial nous est surtout connu par le Porphyrogénète ; mais les principaux traits en remontent plus haut, ils datent de Justinien. Le manuel du maître des offices, Pierre, rédigé par ordre de cet empereur, est perdu ; mais il nous reste de précieux renseignements donnés par un témoin oculaire, Corippus, dans son panégyrique de Justin II. Et s'aidant de ce poème et d'autres sources (mosaïques de Saint-Vital, etc.), M. Diehl reconstitue la physionomie des principales cérémonies du temps de Justinien, le nombreux personnel de la maison de l'empereur et de l'impératrice, les costumes éclatants d'or et de pierreries, etc., Justinien, par son orgueil et son esprit organisateur, a été le codificateur du cérémonial, comme il a été celui du droit.

M. Th. Reinach. — Oui, mais combien, même en cette matière, devait-il à ses prédécesseurs, Dioclétien, Constantin, Théodose ?

M. Graeven signale un diptyque de la collection Aussenwerth (publié dans le catalogue de vente, Bonn 1895), qui paraît avoir conservé un souvenir de la pompe triomphale de Justin II, décrite par Corippus.

Nouvelle acquisition du Musée de St-Germain : origines de l'art français. — M. Salomon Reinach donne lecture d'un travail sur *Les images de femmes nues dans l'art méditerranéen préhistorique.* Dans l'art des cavernes du midi de la France, tel que nous le révèlent les trouvailles de Viette (Laugerie Basse, Brassempouy), comme aux bords de l'Archipel, le premier motif traité est le type de la femme nue debout.

Ce motif ne dérive pas, comme on le croyait, de l'Istar chaldéenne. Une nouvelle preuve nous en est fournie par la très curieuse statuette découverte, il y a dix ans, dans une grotte de Menton (*Barma grande*) et acquise, en 1895, par le musée de Saint-Germain : cette figurine, aux formes bizarres, aux saillies exagé-

rées, paraît dater de la fin de la période paléolithique (vers 6000 avec J.-C.?); c'est une œuvre réaliste, d'un art tout spontané (M. Reinach la dépose sur le bureau).

Orientation des édifices religieux. — Le P. Durand lit un mémoire sur l'*Orientation de la prière et des édifices religieux dans l'antiquité*. Les conclusions du P. Durand donnent lieu à des réserves et à des observations échangées entre l'auteur et MM. Halévy, Ermoni et Amelli.

La parole est donnée à M. de Mély pour une communication sur le bestiaire chinois, sur laquelle M. Schlegel ajoute quelques observations.

M. de Mélly communique à la section d'Extrême-Orient les études comparatives qu'il a faites entre le texte du *Wa Kaysan Sai dzou ye*, — qui n'est qu'une réédition de *Pen tr'ao kang mou* — et les auteurs que les plus anciens, ont juger des « *Monstres* » qui occupent dans la littérature de tous les peuples de l'antiquité une place si curieuse et si importante. Il retrouve chez les Chinois les croyances d'Hésiode, d'Hérodote, de Callisthène, de Pline : et ce qui est peut être plus intéressant encore, c'est la suite des gravures chinoises, représentant les hommes à un seul œil, à un seul bras, à queue, à corps de poisson, etc, qui semblent, appartenir à un art tout différent de l'inspiration chinoise. M. de Milly pas plus que dans ses études sur les *Lapidaires* chinois, qui eux aussi renferment une foule de légendes occidentales, à peine déformées, ne veut conclure ; il laisse cependant comprendre, que les théories de Terrien de Lacouperie, sur les origines Chaldéennes de ces mythes qu'on trouve presqu'identiques en Occident et en Orient, ne sont peut-être pas aussi à dédaigner qu'on l'a fait lors de leur apparition.

UN ACTE DE VANDALISME A EMPÊCHER

DÉMOLITION PROJETÉE DU CHATEAU DE DIEPPE

Qui n'a admiré la belle silhouette que présente le château de Dieppe, soit de la plage, soit de la mer ! Quel voyageur n'a été saisi par l'aspect antique et puissant de la longue façade tournée vers la falaise. Eh bien, voyageurs, vous n'irez plus à Dieppe ; vous n'aurez plus rien à y voir : la bande noire qui mutile ou détruit tout ce qui

fait l'ornement de notre pays, les fonctionnaires qui trahissent la confiance mise en eux, et qui vendent les biens nationaux pour en permettre la destruction, se proposent, paraît-il, d'accomplir un nouveau forfait : la destruction du château de Dieppe.

Voici en effet ce qu'on lit dans l'*Impartial de Dieppe :*

« Le bruit court avec persistance que le Vieux-Château, qui couronne si pittoresquement notre falaise Ouest serait très prochainement mis en vente par l'Etat. Cette mesure serait la conséquence du plan de Monsieur Lockroy, ayant pour objet l'aliénation des domaines improductifs, afin de trouver les deux cents millions nécessaires à la réfection de la flotte.

La mise à prix du Vieux-Château de Dieppe, ornement de notre Plage, serait de soixante-quinze mille francs.

« On annonce que le ministère de la marine vient de terminer l'examen de la situation de ses immeubles et de déterminer ceux qui pourraient être désaffectés sans graves inconvénients pour le service.

Cette étude rapidement conduite, a été entreprise dans l'esprit le plus large, ainsi, du reste, que le prescrivaient les instructions ministérielles.

La valeur d'inventaire des immeubles qui pourraient être mis en vente dans ces conditions atteindrait près de 2 millions et demi.

On sait que le produit de ces ventes doit être affecté aux travaux de constructions neuves de bâtiments de combat et à la création de bases d'opération de la flotte dans nos possessions d'outre-mer, conformément aux déclarations faites par le gouvernement à la commission du budget.

Citons parmi les immeubles proposés pour la vente :

A Cherbourg, le jardin de l'infanterie de marine ;

A Brest, l'anse de Kerhuon ;

A Lorient, l'ancienne corderie ;

A Rochefort, les prairies de Marton et le Jardin botanique ;

A Nantes, les immeubles du quai Renaud ;

A Bayonne, l'ancien arsenal ;

A Bordeaux, une place devant les magasins Bacalan ;

A Toulon, une maison à l'angle de la rue de l'Intendance et de la rue Duprat ;

A Indret, des îlots en dehors d'Indret ;

A Guérigny, plusieurs terrains.

Si la nouvelle de la démolition du château se confirme, que va faire la ville de Dieppe ?

Peut-elle laisser aux mains d'un particulier ou d'une société, un monument qui serait transformé en établissement quelconque de rapport ?

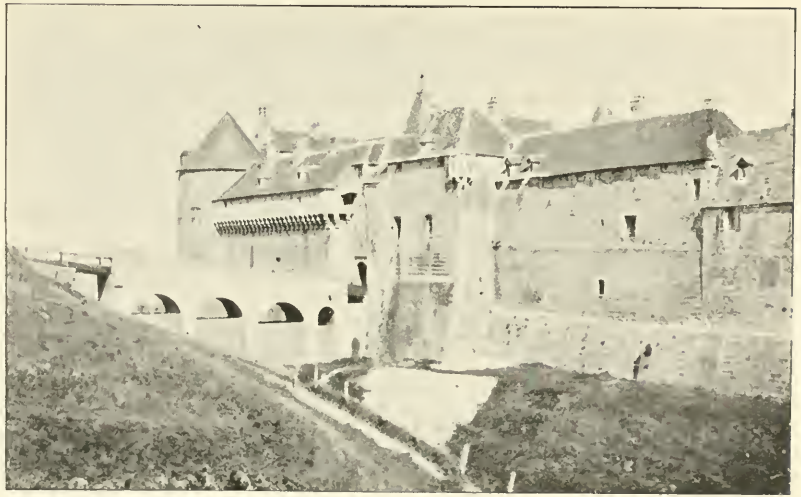

Un acte de vandalisme imminent. Projet de démolition du château de Dieppe.

La façade occidentale du château de Dieppe.

Vue prise de la falaise, sur le chemin de la Citadelle.

Photographie inédite de Charles Normand.

Ne s'en suivrait-il pas, de ce fait, une dépréciation du cadre grandiose de notre pelouse ?

Ces questions viennent de suite à l'esprit ; nos administrateurs auront à les examiner avec toute l'attention qu'elles méritent, quand il sera temps.

J'ajouterai que le monument est classé et qu'on n'en peut disposer ainsi ; mais tous les amis des monuments et de Dieppe doivent s'élever contre ce nouvel acte de vandalisme. C. N.

LES DERNIÈRES FOUILLES
DE LA TOUR DE VÉSONE (PÉRIGUEUX)
LES DÉCOUVERTES CHEZ M. DE LESTRADE

PAR

CHARLES NORMAND

On a fait des découvertes importantes, dans ces dernières années, à Périgueux, à la base et aux alentours de la célèbre *Tour de Vésone*[1]. Selon l'habitude on n'en a voulu parler ici qu'après informations suffisantes et sûres et l'on a fait un voyage spécial dont on donne aujourd'hui à nos lecteurs les résultats :

La tour de Vésone, que longe le chemin de fer de Périgueux à Agen est un édifice disposé en cylindre creux et depuis longtemps connu ; les fouilles ont amené la découverte d'un mur bas, concentrique à la construction connue ; il est épais de deux mètres, et sa face intérieure est à $4^{m}28$ du parement extérieur de la tour ; ce nouveau mur peut être le soubassement d'une colonnade qui aurait entouré l'édifice circulaire, comme on le voit au pourtour du temple de Vesda à Tivoi. En un point le mur est interrompu : là les pierres sont parfaitement dressées sur leur face horizontale, criblée de trous réguliers, soigneusement creusés ; bien que personne ne l'ait soigneusement observé, mon atten-

[1] M. le marquis de Fayolle les a brièvement décrites en y joignant un plan, paru, mais à l'envers, dans une publication parisienne. M. de Roumejoux en a fait paraître un autre dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*. J'ai dessiné celui que je publie ici aux bureaux de la Ville de Périgueux, d'après le beau plan de M. Godard, directeur des Travaux de la ville, qui l'a dressé à l'échelle de cinq millimètres pour mètre.

tion fut attirée sur cette partie de la construction à cause de mes habituelles recherches en vue de la reconstitution de l'*Architecture métallique antique*, au moyen de trous de scellements. Ces pierres étaient recouvertes de terre ; je la fis enlever et pus dresser ainsi le plan des trous que je donne ici ; leur profondeur, qui atteint jusqu'à 130 millimètres, et leur disposition indiquent qu'on y logeait des tiges verticales destinées à maintenir des cloisons ou des portes ; on est donc en présence ici d'un des niveaux du sol antique.

On a mis aussi à jour la base de la tour ; elle est en constituée

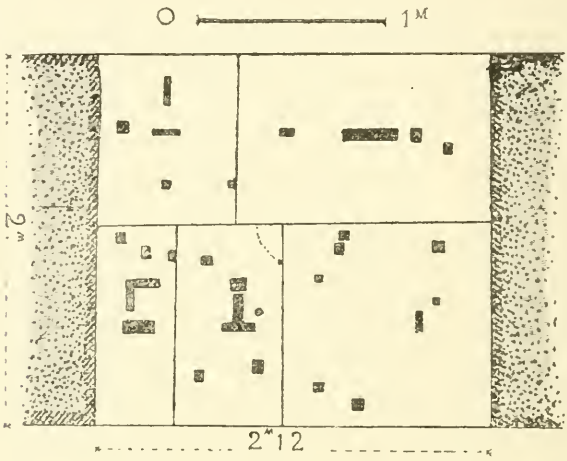

par une plinthe, saillante, selon mes mesures, de vingt-huit centimètres ; c'est un simple ressaut droit sans mouluration.

On a fouillé le sol de l'intérieur de la tour ; vers le centre on a reconnu une sorte de fosse, dont les parois sont maintenues par des murs en pierre soigneusement dressés tracée, sur le plan d'un rectangle, long de trois mètres cinquante ; pour la première fois notre plan en indique la place. Selon M. de Fayolle ce sont là « les restes d'une forge ou d'un fourneau à fondre les métaux, d'une époque peu reculée si on en juge par les débris de moules portant des inscriptions de cloches qui ont été ramassés au milieu des scories. Le dallage a absolument disparu. »

Sur le côté nord de la tour on voit une grande brèche, large de huit mètres environ. Les fouilles nouvelles ont fait mettre à jour un énorme massif de maçonnerie, qui, peut-être, a pu porter un

perron monumental ; il avait été reconnu jadis par M. Taillefer mais réenfouie ; aujourd'hui il demeure visible pour tous, ainsi que le mur périphérique ; mais on ne peut plus relever sur le grand massif les trous d'attache dont M. de Taillefer fit un soigneux relevé, dessin dont j'ai vu un calque chez M. le colonel Perrin, l'ami dévoué des antiquités de Vésone.

On ne voit plus rien aujourd'hui du vaste ensemble de murs entrecroisés et des salles qu'ils encadraient ; les pelouses du square en ont pris la place ; un de ces murs a particulièrement piqué la curiosité parce qu'il était double et que l'un d'eux s'étendait parallèlement à un mur qu'on a reconnu sur une longueur de 150^{m}. Au milieu de ces constructions on a mis au jour un *puits* de quatre-vingt centimètres de diamètre. Il n'est plus visible mais il subsiste sous terre, après avoir été remonté et couvert d'une dalle. Selon M. Godard, la cote de sa première assise est à 85^{m}99, celle de l'eau à 83^{m}79, celle du fond à 81^{m}99.

Sous toutes ces constructions, le rocher est plat comme sur toute l'étendue de la plaine ; il est d'une pierre tendre, facile à percer. On a retiré du puits des fragments d'*amphores et de poteries*. Dans le voisinage on a reconnu *deux tombes grossières*, faites de pierres plates et de briques de grand modèle ; « les jambes des squelettes, dit M. de Fayolle, étaient recouvertes avec des tuiles creuses, mais ces tombes sont postérieures à la période gallo-romaine, car elles se trouvaient à un niveau supérieur au sol antique ». Les têtes étaient appuyées sur l'arasement du mur.

A gauche de l'entrée dans la tour, c'est-à-dire à son sud-ouest, on a reconnu sur dix mètres de long, un *aqueduc* contournant le mur d'enceinte périphérique à la tour ; cet égout était voûté en moellon ordinaire à chaux et sable, sur trente centimètres d'épaisseur ; toute la cohésion était due à l'adhérence du mortier.

A six mètres cinquante de son origine se branche un *autre aqueduc*, selon M. de Roumejoux ; il a même forme et semble se diriger vers la rivière de l'Isle.

Parmi les objets que l'on a recueillis, en dehors de ceux dont on a parlé, il faut signaler une très belle pierre de taille, simplement dégrossie, mais qui porte une surélévation lisse destinée à soutenir un poteau ou une colonne ; une pierre semblable, fût trouvée également dans la salle où est le mur double, et dans l'un de ses angles. On a découvert des viretons, de diverses époques, de ces bouts de flèche en fer, usités au moyen-âge pour l'arbalète.

On a ramassé par milliers les débris variés de marbres moulurés de toutes façons, puis aussi des stucs rouge, vert, multicolores, avec rayures brunes ou dessins jaunes ; les couleurs avaient gardé leur intensité primitive.

En outre on trouva des poteries rouges décorées d'ornements linéaires, d'oiseaux, de personnages, de génies ailés, de feuilles de lotus. Les moules ayant servi à les produire étaient usés, car les sujets étaient aplatis et les contours sans netteté. On a découvert des poids soit à l'usage des tisserands soit destinés à servir de tendeurs pour étoffes. Il faut signaler aussi, écrit M. de Rouméjoux, « des fragments de fioles en verre, des métaux fondus et amalgamés, indices d'un feu violent, une longue tige, en fer, brisée à ses extrémités, dont l'une ressemble à un panneton de clé avec trois dents ; un petit oiseau (colombe ? en marbre blanc veiné de gris, d'une exécution parfaite. Il ne faut pas oublier un fragment sculpté où on reconnaît, tenant un objet arrondi, difficile à déterminer (main de Jupiter tenant des rais de foudre ?) On a trouvé aussi des morceaux de bases et des chapiteaux de colonnes et de pilostres.

On a rencontré, deux médailles romaines, au pied d'un mur, dans le lit des cendres de l'incendie qui dévora le monument ; l'une est un grand bronze de Marc-Aurèle (161-180), l'autre un moyen bronze de Magnence (349-353) : « la date de 353 se rapproche des invasions, et quand des fouilles ne mettraient au jour que des monnaies plus rapprochées encore de 375 ou 376 ce serait un précieux résultat historique d'acquis. En effet, les Huns en 375, les Wisigoths en 376, les Alains de 376 à 407, les Vandales, les Suèves passent et repassent dans ces contrées, et tour à tour les ravagent si souvent qu'on ne sait auxquels de ces barbares attribuer ces dévastations et ces ruines accumulées. »

La date de construction de cette tour est inconnue. On l'attribue au dernier quart du premier siècle de notre ère, après Néron, mort en 68, ou plus sûrement au second siècle, si, avec MM. Galy et de Roumejoux, on lui attribue les inscriptions n°s 238, 247, 248 du musée, très belles, très nettes ; le mode de construction *ademplecton* ne s'y oppose pas. On ignore également la date de sa destruction.

Après avoir étudié la tour de Vésone j'ai eu, grâce à M. de Fayolles, le plaisir de voir en face, de l'autre côté du chemin de fer, les découvertes que M. de Lestrade venait de faire dans sa maison. Comme d'autres habitations de ce quartier, sa demeure est bâtie sur un mur d'enceinte de la citadelle de Périgueux, datant du cinquième ou sixième siècle et fait de matériaux enlevés à des constructions romaines. M. de Lestrade, en faisant remanier l'un des pavillons tournés vers le jardin, mit à nu le mur d'enceinte ; on découvrit une pierre plate constituant clef d'une voûte rustique non appareillée, et qui était en forme de pin de sucre, à la façon d'un silo. On ne trouva ni ossement ni communication ; mais on

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES EN FRANCE

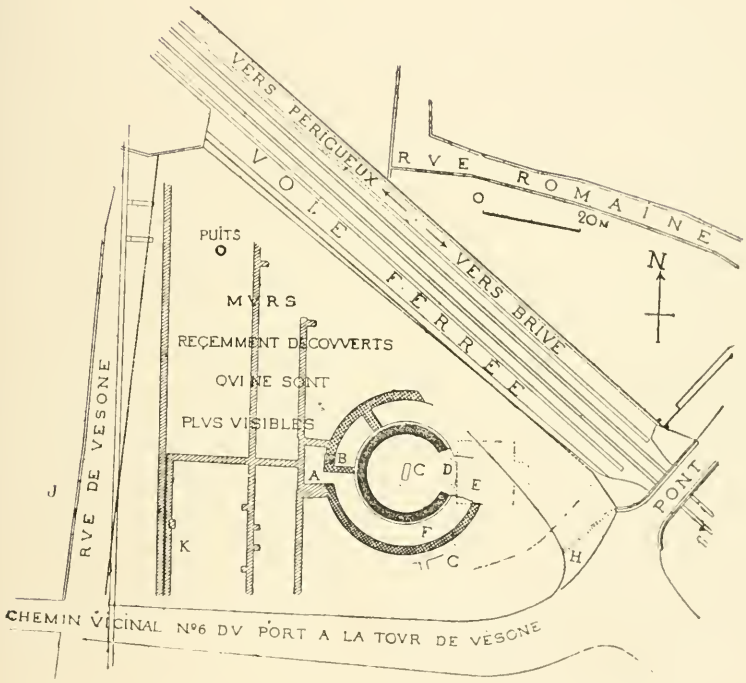

PLAN DE LA TOUR DE VÉZONE (PÉRIGUEUX)

et de ses abords tels qu'ils sont depuis les dernières découvertes.

Dessin de Charles NORMAND.

Paris, 98, rue Miromesnil.

extraya un certain nombre de pierres, disposées aujourd'hui dans le jardin de M. de Lestrade. On y voit des fragments d'une corniche[1], trois fragments d'une même inscription disposée en quatre lignes[2]. Près de là on a réuni les claveaux d'une archivolte d'arc[3] dont l'arc devait avoir deux mètres quarante centimètres environ de diamètre sous l'intrados. On a trouvé aussi un chapiteau d'ante[4]. On remarque surtout des chapiteaux composites appartenant à deux demi-colonnes, ornant chacune une des faces d'un même bloc ; ses deux autres sont pourvues chacune d'un chapiteau de pilastre composite ; on y a sculpté en bas-relief les jambes d'un corps absent[5]. Elle a pu appartenir à un de ces arcs de triomphe tels que celui d'Orange où sont jetés pêle-mêle des armes diverses ; je signalerai encore un entablement où l'on distingue une tête de profil, haute de deux cent soixante-dix centimètres, large de quatre cent dix et entouré d'un cadre plat qui l'isole du modillon. Une sculpture figurant un bâton laisse supposer que c'est une tête augurale.

On voit encore dans le jardin de M. de Lestrade des fûts de colonnes imbriquées, hauts de quatre-vingts centimètres, analogues à ceux (au nombre d'environ quarante-trois) qu'on a tirés de la tour de Vésone et qui gisent le long d'un chemin en cul de sac compris entre le square de la tour et les casernes, au long de la voie ferrée. Quand j'arrivai on ne pouvait étudier ces pierres cachées dans la verdure qui les pourrissait. Je la fis couper ; en mesurant ces fragments je m'aperçus que plusieurs des pierres tirées de la tour ont les mêmes mesures et moulures, qu'elles sont de même style et de même matière que certaines extraites par M. de Lestrade du mur du sixième siècle[6].

[1] Haute de trente centimètres ; un chapiteau dorique composite haut de 0,575 millimètres et dont l'abaque carrée mesure 0,680 de côté.

[2] La pierre dans laquelle elles sont gravées a un mètre dix centimètres de haut.

[3] Elle se compose de trois plates-bandes, d'un talon et d'un listel, mesure 610^{m} de haut : la largeur du claveau est de quatre cents millimètres à la base et de cinq cent vingt au sommet.

[4] Haut de quatre cent vingt-sept millimètres : il peut être celui d'un fût de pilastres cannelés, larges de 0,660. Un chapiteau dorique très orné, haut de 0,540, ayant 0,400 de diamètre.

[5] Cette pierre est épaisse de 0^{m}50 et haute de 0,78.

[6] Telle une pierre d'angle ornée sur trois faces d'un pilastre large de sept cents centimètres, ce qui suppose une hauteur moyenne décuple soit d'environ sept mètres.

LES MONUMENTS ET LE PARLEMENT

Des commentaires d'une haute importance ont été provoqués à la Chambre des députés par la demande d'un crédit pour le service des monuments anciens. Les journaux n'en ont donné que les résumés de débats intéressants nos lecteurs; c'est pourquoi nous reproduisons ici les principales observations, de façon intégrale et conformément aux procès-verbaux officiels.

Le président met successivement aux voix les chapitres 33 (Musées nationaux : matériel 155,735 fr.); 34 (Musées départementaux et municipaux, 15,000 fr.); 35 (Publications et souscriptions aux ouvrages d'art 65,000 fr.); 35 (Exposition à Paris et dans les départements (12,500 fr.). Ils sont adoptés sans débat.

M. le président. « Chap. 37. — Conservation des monuments historiques. » Acquisition d'objets d'art et de moulage pour les musées de Cluny et de sculpture comparée, 1,077,000 fr. »

Il y a sur ce chapitre un amendement de M. René Chauvin, ainsi conçu :

« Diminuer ce crédit de 300,000 fr. et le ramener en conséquence à 777,000 fr. »

La parole est à M. Chauvin pour développer son amendement.

M. Chauvin se défend d'être un adversaire des monuments historiques, mais croit qu' « il y a des fonds qui sont employés à toute autre chose » alors qu'ils leur sont destinés. Il cite en exemple le crédit de 7,200 fr. affecté à l'**église de Sablé**, qui est toute neuve. La discussion se continue alors ainsi :

M. Georges Berger, *rapporteur*. Je suis persuadé que la Chambre n'adoptera pas les raisons que l'honorable M. Chauvin a fait valoir en faveur de son amendement.

Je lui sais gré, toutefois de ne pas avoir demandé la suppression totale des fonds affectés à la conservation de nos monuments historiques ; il ne veut pas, je l'en félicite, s'opposer à ce que nous transmettions à nos descendants le magnifique patrimoine artistique que nos prédécesseurs ont bâti, puis ont conservé et entretenu pour nous le léguer. (*Très bien ! très bien !*) Mais pourquoi enlever 300,000 fr. à un crédit déjà réduit au strict nécessaire, alors qu'il s'agit là plutôt d'un fonds de concours que d'un crédit véritable, d'un fonds de concours qui vient s'ajouter aux alloca-

tions fournies par les villes et communes pour la conservation très contrôlée, très savante et très surveillée de plus de 3,000 édifices classés.

M. Pourquery de Boisserin. Et très gênée.

M. le rapporteur. Oui, très gênée parce qu'il n'y a pas assez d'argent.

M. Pourquery de Boisserin. Et parce qu'il y a trop de mauvais vouloir.

M. le rapporteur. M. Chauvin a entretenu la Chambre du cas particulier de l'église de Sablé dans la Sarthe. Il a eu raison de dire que l'ancienne église n'existe plus. Mais on a sauvé de la destruction de celle-ci des verrières, des vitraux anciens qui sont des monuments artistiques absolument historiques. On a réinstallé ces vitraux dans la nouvelle église. On les entretient et on les répare : de là une dépense de 7,200 fr.

D'autre part, je m'oppose au nom de la commission du budget — et toute la Chambre sera d'accord avec moi sur ce point — à la réduction de 300,000 fr. demandée par M. Chauvin. Je puis garantir à la Chambre que le pays tout entier est d'avis de refuser par amour-propre local et par dévotion à la patrie artistique, que l'histoire de la France retracée par les monuments historiques depuis les temps les plus reculés soit effacée. (*Très bien ! très bien !*).

Les 2 ou 3 millions qu'on parvient à dépenser annuellement sont insuffisants. On ne se préoccupe, lorsqu'il s'agit de restaurer des monuments historiques, ni des questions politiques, ni des questions électorales. On va au plus pressé, quelle que soit la destination, ancienne ou moderne, des édifices à sauver ; qu'ils soient civils, militaires ou religieux, peu importe, du moment qu'ils présentent le caractère de la grandeur et de la beauté monumentales. (*Très bien ! très bien !*)

M. Chauvin retire son amendement mais réclame un compte des

Dépenses pour les monuments historiques depuis cinq ans.

M. René Chauvin. Je retire mon amendement, mais je maintiens mon projet de résolution et je demande au Gouvernement de nous fournir un compte des sommes qui ont été employées aux travaux de conservation des monuments historiques depuis cinq ans. La Chambre saura ainsi quel emploi a été fait des fonds qu'elle vote. Je dépose une demande de scrutin (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*).

M. le ministre. Ce que demande M. Chauvin existe déjà; car, dans le rapport de M. Berger, pages 94 et 55, figure la liste...

M. Jules Guesde. Trop partielle !

M le ministre.... des monuments pour lesquels ont été faites des dépenses soit pour l'année 1896, soit pour le premier semestre de 1897.

M. Chauvin nous demande l'état détaillé des travaux exécutés depuis cinq ans ; c'est une affaire de statistique ou d'histoire.

Quant au projet de résolution, je le trouve inutile et même blessant. Si, sur l'affaire de Sablé, M. Chauvin avait pu prendre l'administration en défaut, peut-être que sa résolution, qui a un peu le caractère d'une résolution de défiance, aurait sa raison d'être. (*Protestations à l'extrême gauche*).

M. René Chauvin. Je demande la parole.

M. le ministre. Or, sur l'affaire de Sablé nous avons donné des explications complètes.

Je crois donc que la résolution de M. Chauvin est inutile puisque nous avons été au-devant des désirs de la Chambre et j'ajoute que ce projet de résolution a un caractère de défiance que le Gouvernement ne peut accepter. (*Très bien ! très bien ! au centre*).

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. René Chauvin. Le projet de résolution que j'ai déposé n'a aucun caractère de défiance à l'égard du Gouvernement. Ce que je demande, dans l'intérêt de la Chambre, c'est que nous connaissions tous la totalité des monuments historiques classés.

M. de Lasteyrie. Cet état est imprimé ; je vous l'apporterai demain, si vous voulez.

M. le rapporteur. Il y a une publication officielle à ce sujet.

M. René Chauvin. Il est nécessaire qu'on nous donne, dans un état détaillé, le relevé de toutes les dépenses faites depuis cinq ans.

Je suis certain qu'un grand nombre de nos collègues n'ont pas les moyens d'investigation nécessaires pour savoir quels sont, en totalité, les monuments historiques classés.

M. le président. La parole est à M. le commissaire du Gouvernement.

M. le commissaire du Gouvernement. Messieurs, il n'y a aucun inconvénient à donner la satisfaction la plus large à M. Chauvin. Il y a, à la direction des beaux-arts, un document imprimé qui comprend la loi du 30 mars 1887, le règlement d'administration publique et la liste des monuments classés; cette liste s'accroît tous les jours et diminue quelquefois par le fait du déclassement

CHÂTEAU DE PIERREFONDS

Tour de Josué — Locaux de la Garnison — Perron de Frémiet — Façade de l'église sur la Grande Cour — Le donjon — Tour de César — Entrée des visiteurs

COUPE SUR LA COUR

Façade à droite du visiteur arrivant par l'entrée principale.

Paris, 98, rue Miromesnil.

de quelques monuments L'administration est toute prête à faire aux membres du Parlement la distribution de ce document.

M. René Chauvin. Il devra comprendre les travaux effectués et les sommes qui y ont été affectées depuis cinq ans.

M. Henri Roujon, *directeur des beaux-arts, commissaire du Gouvernement.* Voilà pour le premier point visé par M. Chauvin.

Quant au second point, je n'ai pas besoin d'affirmer une fois de plus à la tribune qu'il n'est pas distrait un centime des fonds mis à notre disposition pour un usage déterminé.

Voix à gauche. Personne ne dit cela !

M. le commissaire du Gouvernement. Laissez-moi l'affirmer encore. Jamais nous n'employons ces fonds à subventionner des travaux neufs.

J'ajoute que, pour ce qui est des dernières années, M. Chauvin n'a besoin d'aucun document nouveau ; il n'a qu'à consulter les comptes définitifs de nos budgets, qui contiennent le détail et le sous-détail de l'emploi des fonds affectés aux monuments historiques.

M. René Chauvin. La preuve que ma proposition est fondée c'est qu'aucun de nos collègues ne savait, à l'exception de M. Galpin, qui est du pays, que les 7 200 fr. destinés à l'église de Sablé étaient affectés à des vitraux anciens. Il est intéressant pour la Chambre de connaître en détail l'emploi des fonds votés par elle.

J'insiste pour qu'un état détaillé soit distribué à la Chambre et je déclare encore une fois que mon projet de résolution n'a aucun caractère de défiance à l'égard du Gouvernement

M. le commissaire du Gouvernement. Vous avez parfaitement raison en principe, mais permettez-moi de vous dire que vous faites une confusion.

Nous donnons, tous les ans, à M. le rapporteur du budget la liste des travaux consentis par le ministre sur l'exercice antérieur. Cette liste est publiée cette année encore, comme annexe du rapport de M. Berger.

M. René Chauvin. Elle est incomplète, il n'y est pas fait mention de tous les travaux exécutés.

M. le commissaire du Gouvernement. Laissez-moi m'expliquer, je vous prie.

Vous trouvez, dans cette liste, les 7,200 francs des verrières de l'église de Sablé sous cette simple mention : « Eglise de Sablé 7,200 fr. » Il n'est pas étonnant que la Chambre n'ait pas été éclairée sur le sous-détail, sur le sous-emploi en quelque sorte de cette somme de 7,200 fr., puisque ce n'est qu'au moment de l'apurement

du compte définitif du budget de 1897 que pourra apparaître l'explication complète.

M. René Chauvin. Il s'agit de l'exercice 1896.

M. le commissaire du Gouvernement. Précisément, le compte définitif de ce budget n'a pas encore paru.

M. Jules Guesde. Alors il faut voter les yeux fermés ?

M. le commissaire du Gouvernement. Mais le compte définitif de l'exercice 1897 comportera l'emploi détaillé de cette somme de 7.200 fr. (*Applaudissements*).

M. le président. Je mets aux voix le projet de résolution de M. Chauvin.

M. Camille Krantz, *rapporteur général.* La commission du budget, d'accord avec le Gouvernement, repousse le projet de résolution.

Le projet de résolution est repoussé par 410 voix contre 113.

Ce chapitre amène ensuite à la tribune M. Pourquery de Boisserin qui étudie le **Mode d'application de la loi de 1887 sur les Monuments historiques et la ruine du Palais des Papes à Avignon.**

M. Pourquery de Boisserin. Messieurs, je viens demander à M. le ministre une réponse qui tranquillisera les administrations municipales et départementales sur la façon dont doit être appliquée la loi de 1887 sur les monuments historiques.

L'article 545 du code civil pose le principe que « nul ne peut être dépossédé de tout ou partie de sa propriété sans une juste et préalable indemnité. »

Lorsque la commission des monuments historiques a classé un monument, quelle est la situation nouvelle faite au propriétaire ?

Il ne peut ni l'aliéner, ni le modifier, ni même y faire des réparations les plus urgentes et les plus nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique et de la sienne. Il est lié par les exigences d'une commission dont le zèle est si grand qu'on la verra un jour classer, c'est certain, les pavés des anciennes voies romaines comme des antiquités utiles. (*On rit*).

Un membre au centre ! Ce ne serait pas si mal pensé !

M. Pourquery de Boisserin. Conseillez-le-lui ; elle est prête à suivre de pareils conseils.

Le mode de classement des immeubles visés par les architectes de la commission des bâtiments historiques varie selon que le propriétaire est un simple particulier, un département ou une commune, mais j'estime que le droit à l'indemnité est égal.

Si un particulier s'oppose au classement, le ministre a la faculté de l'exproprier. Il suit les formes édictées par la loi du 3 mai

1841, le jury fixe l'indemnité, l'Etat paye, et au lieu de la création à son profit de la servitude de classement, il a la pleine propriété.

Lorsque, au contraire, cette commission s'attaque à un monument départemental, communal ou appartenant à des fabriques ou autres établissements publics, on se contente d'aviser le représentant légal de l'être moral propriétaire, et après six mois écoulés sans réclamation, un décret classe le monument visé et le soumet à l'énorme servitude du classement.

Les communes ont beau protester, les départements ont beau se récrier, lorsque le décret est notifié jamais le ministre de l'instruction publique ou le directeur des beaux-arts ne veulent indemniser les propriétaires par une indemnité soit aimable, soit déterminée par le jury ou une autre juridiction ; je demande pourquoi ?

M. Marc Sauzet. C'est la loi.

M. Pourquery de Boisserien. Ce n'est pas la loi, mon cher collègue. La loi du 30 mars n'a pas abrogé les articles 544 et 545 du code civil.

Je regrette que ce soit un professeur de faculté qui consente avec cette désinvolture à déposséder, sans indemnité, les communes, départements et fabriques.

Si c'est ainsi que vous entendez l'application de la loi, il est heureux que vous n'arriviez pas au ministère. (*Sourires.*)

Je demande donc à M. le directeur des beaux-arts et à M. le ministre de l'instruction publique pourquoi ils se refusent à faire déterminer et payer la juste et préalable indemnité qui doit précéder toute dépossession ou diminution du droit de jouir et de disposer de son bien de la manière la plus absolue.

Je leur poserai une seconde question non moins intéressante : lorsque la commission des monuments historiques a classé une œuvre quelconque, qui devient responsable des accidents que la ruine de ces monuments peut occasionner ?

L'administration des beaux-arts ne permet pas de toucher à un immeuble qu'elle a classé ; elle n'autorise pas même le propriétaire à le réparer et lorsqu'il lui écrit :

« Ce monument menace ruine, je ne veux rien dépenser pour le conserver, il vous a plu de le classer, c'est sur vous que retombera la responsabilité s'il survient un accident ? » Elle se dégage nettement et vous répond avec un superbe sans-gêne : « Nous n'acceptons pas de responsabilité, elle incombe entièrement au propriétaire. »

Pareille situation, aussi peu conforme au droit et à la justice,

peut-elle exister? Le propriétaire reste propriétaire quant à la responsabilité, et il ne l'est pas quant aux mesures à prendre pour sauvegarder sa responsabilité. L'immeuble s'effondre pièces par pièces, les débris menacent d'atteindre les passants, et il ne peut prendre aucune mesure protectrice et de conservation ; mais il payera les dommages causés aux infortunés par l'insouciance, l'inertie de la commission, ou son désir d'ennuyer une municipalité.

Vous lui défendez de réparer, vous ne voulez pas ou ne pouvez pas réparer et vous entendez laisser au propriétaire, commune, département ou fabrique, la responsabilité des accidents.

Il faut cependant choisir. Ou vous avez légitimement classé et légalement placé sous votre tutelle, votre surveillance et apparente protection un monument historique ou non, et votre responsabilité naît tout à la fois de l'impuissance d'agir où vous placez le propriétaire et de votre engagement moral pris envers la nation de conserver ce que vous avez affirmé être une de ses richesses; ou, si le département, la commune a la responsabilité, elle conserve la faculté d'agir, c'est-à-dire de réparer à sa guise, et votre classement ne peut arrêter sa volonté ou couvrir son imprévoyance génératrice de sa responsabilité.

Choisissez l'une ou l'autre de ces solutions, mais ne parlez pas de responsabilité contre qui ne peut agir.

Il y a une troisième explication que je demanderai à M. le ministre. Vous avez des cathédrales qui sont classées : comment se fait-il que vous les laissiez dégrader quotidiennement, malgré les plaintes des municipalités auxquelles vous ne faites pas l'honneur de répondre (*Mouvements divers*) et malgré celles de la commission du budget et de son honorable rapporteur, que vous écoutez et ne retenez pas ?

Il en est qui sont laissées dans un état voisin de la ruine la plus complète, et je dois citer le château des papes. Voilà dix ans que je proteste, comme maire de la ville d'Avignon, contre les dégradations continuelles, permanentes, accomplies sous vos yeux, sur ce magnifique souvenir que nous a légué la papauté. Ce monument évoque le souvenir de l'histoire d'un siècle où Avignon fut la capitale du monde chrétien. Malgré mes appels réitérés, il ne m'a pas été possible d'obtenir de vous, je ne dis pas un appui contre le vandalisme des militaires, mais une réponse encourageante. L'œuvre de ruine s'achève tous les jours.

Autrefois les peintures ont servi de cible pour le tir au tube: personne n'a protesté dans la commission des monuments historiques ; on a tranché, taillé dans les parties les plus remar-

quables de l'édifice, vous n'avez rien dit et vous ne dites rien encore actuellement.

On a installé des cheminées dans des conditions déplorables : les tuyaux trouent les murs à chaque étage, la fumée noircit les parements extérieurs et la rouille ronge les murs extérieurs. Je proteste, le conseil municipal proteste, la population s'indigne, et vous ne bougez pas. A quoi sert donc votre commission ? Trouve-t-elle une joie malsaine à la disparition lente de la grande forteresse papale ? Le classement est-il sans effet devant l'omnipotence militaire, et n'êtes-vous fort que contre les faibles ?

A côté de cela, lorsqu'il vous plait de faire une réparation au goût de vos architectes, vous avez un curieux système que je signale à l'attention de mes collègues.

Vous voulez imposer aux départements et communes d'y contribuer, sans les consulter sur les avantages ou inconvénients que les travaux peuvent engendrer. Si un propriétaire consent au démembrement de son droit de propriété, il pourrait au moins être appelé à donner son avis, formuler ses observations sur vos travaux.

Je citerai encore la ville d'Avignon. Elle est propriétaire incontestée des remparts. Vous les avez classés sans son assentiment, vous devez encore l'indemnité et elle vous sera réclamée. Or, la partie sud n'existait plus, vous l'avez rebâtie entièrement. Ce joli monument historique qui date de trente ans environ, quel souvenir du passé peut-il bien évoquer ? Cette partie entièrement refaite par vos architectes n'est, il est vrai, pas plus solide que l'ancienne. Quant à la plus belle partie, celle du nord, qui protège la ville contre les inondations, qui a de véritables souvenirs, qui a du style, qui a survécu aux attaques du temps, du Rhône et du mistral, qui est ancienne et belle, vous l'avez négligée, oubliée; elle est envahie encore par les maisons édifiées sur les tours ou contre les remparts depuis la Révolution. C'est là le beau résultat de votre irrégulier classement, et vous ne craignez pas de réclamer à la ville le payement des honoraires de vos architectes.

Cet état de choses ne saurait continuer plus longtemps. Il faut qu'une explication nette nous soit donnée par M. le ministre. Il importe qu'il nous dise s'il continuera à classer les monuments appartenant aux départements, communes et fabriques sans les indemniser ; si après avoir laissé survenir, faute d'entretien ou réparations, la ruine du monument classé, il rejettera la responsabilité des accidents sur les communes ou départements propriétaires.

Il faut dire enfin si on veut véritablement protéger tous les mo-

numents historiques, assister sans protestation à la destruction des plus beaux, des plus anciens, évoquant les plus grands souvenirs du moyen âge et de la chrétienté, et continuer à laisser le château des papes au génie qui achève sa ruine et sa destruction, sous votre surveillance et avec votre protection. (*Applaudissements sur divers bancs*).

M. le président. La parole est à M. le commissaire du Gouvernement.

M. le commissaire du Gouvernement. Messieurs, je crois que l'honorable M. Pourquery de Boisserin confond, de très bonne foi, les effets du classement quand l'Etat devient propriétaire ou quand le département, ou la commune, ou le particulier demeurent propriétaires.

Il y a deux façons de classer. Quand on classe l'immeuble appartenant à un département, à une ville, à un particulier, du consentement de cette ville ou de ce particulier, il n'y a pas lieu de fixer l'indemnité, puisque le département, la ville ou le simple particulier restent propriétaires de l'immeuble. Il n'y a lieu de fixer une indemnité que quand les deux parties ne s'étant pas trouvées d'accord sur le principe du classement, le ministre, aux termes de la loi de 1887, poursuit l'expropriation pour cause d'utilité publique et renvoie au jury ordinaire le soin de fixer la juste indemnité.

En ce qui concerne le palais des papes à Avignon, nous avons appelé à plusieurs reprises l'attention du ministre de la guerre sur le désir que nous avions de voir construire une caserne et rendre le monument à sa véritable destination. Nous ne manquerons pas de nous inspirer encore des observations de M. Pourquery de Boisserin pour saisir à nouveau l'administration du génie. (*Très bien ! très bien*) !

M. le président. La parole est à M. Pourquery de Boisserin.

M. Pourquery de Boisserin. Messieurs, j'ai une satisfaction dans les mots, mais avec une habileté qui tend à ne m'en donner aucune. Votre théorie est vraiment singulière, monsieur le directeur, en ce qui concerne le respect de la propriété. J'ai recueilli votre phrase : « Chaque fois, dites-vous, que ce classement est accompli du consentement du propriétaire, il n'y a pas lieu à indemnité. » Mais il faut que le consentement porte non seulement sur le classement, mais clairement aussi sur la renonciation à l'indemnité, s'il y a erreur ou surprise. Depuis de longues années, c'est par une véritable surprise que l'on arrive au classement des biens des départements, des communes et même des particuliers.

Voici quelle est votre façon de procéder : vous écrivez une lettre proposant le classement d'un monument qualifié historique par la commission ; vous faites valoir les avantages de ce classement, vous insistez particulièrement sur les soins que vous prenez pour la conservation de cet immeuble, c'est-à-dire son entretien, ses réparations, vous invoquez le grand intérêt public, vous flattez l'amour-propre du propriétaire et gardez le silence sur ses droits.

Le particulier, le président du conseil général, le maire d'une petite commune, qui a cette vaste confiance inspirée de loin par le Gouvernement (*Rires à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*) se dit : On va entretenir mon immeuble, le réparer; nous aurons tous les avantages sans les charges. L'Etat-providence est béni ; on ne s'oppose pas au classement, mais il n'est pas dit un mot de la servitude créée et de l'indemnité due ; le fait de consentir à son classement ainsi proposé, peut-il être considéré comme une renonciation à l'indemnité ?

Bien mieux, si la commune, le département, n'a pas répondu, si le décret de classement survient après les six mois de silence à la demande, a-t-il pour effet de supprimer le droit à l'indemnité, et d'abroger l'article 545? Le silence est-il un acquiescement? Au classement, vous le supposez à la renonciation à l'indemnité ; vous ne le pouvez pas, une donation ne se présume pas. Je vous mets au défi de montrer une lettre tendant à un classement écrit dans un autre sens que celui que je viens de rappeler. Jamais vous n'avez dit à un particulier, département, ou commune : Je vais classer le monument que vous possédez, le placer sous la tutelle désagréable, ennuyeuse de cette commission des monuments historiques qui ne cherche qu'à agrandir son rayon d'action pour le plus grand ennui des populations et l'entrave des travaux d'agrandissement, d'embellissement et même d'hygiène des villes, qui ne conserve rien et bouleverse tout.

Jamais vous ne les prévenez que le classement a pour premier effet de diminuer leur droit de propriété, leur faculté de jouir de cette propriété, de leur interdire l'aliénation, la restauration et l'aménagement à leur guise. Mais le classement surpris, autre est votre attitude ; vous entravez tout, vous faites peser la servitude de son poids le plus lourd, vous ne réparez rien et ne payez aucune indemnité de dépossession partielle depuis dix ans; depuis la loi de 1887, vous avez trompé tout le monde.

M. Gabrielle Deville. Voilà une propriété qu'on ne peut pas vendre. (*On rit*).

Pourquery de Boisserin. Sans l'assentiment des monuments

historiques qui doivent être prévenus, vous imposez une servitude considérable par le classement ; c'est dans l'intérêt général, rien de mieux, mais que la collectivité, dans l'intérêt de laquelle vous prétendez agir paye le propriétaire.

Vous ne pouvez pas aller jusqu'à nier le droit à l'indemnité, vous l'avez même reconnu, mais vous cherchez toujours à éviter le payement. Je vous pose cette question, le procédé est-il digne de l'Etat ?

M. le commissaire du Gouvernement. Voulez-vous me permettre un mot.

M. Pourquery de Boisserin. Volontiers.

M. le commissaire du Gouvernement. Monsieur Pourquery de Boisserin, il n'y a pas, par le fait du classement, expropriation de propriété.

M. Pourquery de Boisserin. Voulez-vous me permettre de vous rappeler l'article 4 de votre loi ? Vous avez une singulière façon de la concevoir.

M. le commissaire du Gouvernement. La propriété reste au propriétaire.

M. Pourquery de Boisserin. Monsieur le directeur des beaux-arts, vous avez inscrit dans votre article 4 la clause suivante : « L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie... » heureusement ! Que de fois vous détruisez ce qu'il y a de plus artistique sous prétexte de restaurer ! — ... ni être l'objet d'aucun travail de restauration, de réparation, de modification quelconque, si le ministre n'a pas donné son consentement. »

On ne peut pas davantage vendre sans votre assentiment. Est-ce que ce n'est pas une diminution du droit de propriété ?

M. le commissaire du Gouvernement. C'est une servitude.

M. Pourquery de Boisserin. Est-ce que la servitude réelle n'est pas une diminution du droit de propriété ? Demandez donc leur avis à ceux de nos collègues qui sont professeurs de droit. N'est-ce pas une diminution du droit conféré à tout propriétaire par l'article 540, et dès lors une forme d'expropriation. La loi de 1887 vous donne le droit de classer, elle n'abroge pas le principe le plus fondamental de notre code, inscrit dans toutes les constitutions, l'inviolabilité de leur propriété.

M. le commissaire du Gouvernement. Le métier de l'administration des beaux-arts est, non de faire une loi, mais d'appliquer celle qui existe. (*Très bien ! très bien !*)

M. Pourquery de Boisserin Précisément, ce que je vous de-

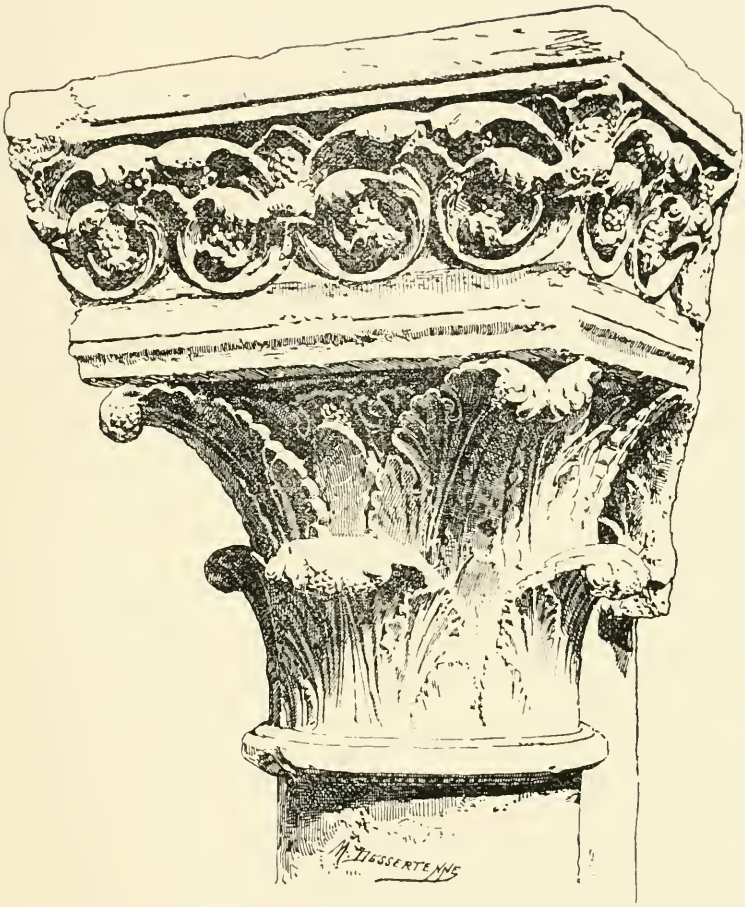

CHAPITEAU DE SAINT-PIERRE DE LISIEUX

Paris. 98. rue de Miromesnil.

mande, monsieur le commissaire du Gouvernement, ce n'est pas de faire une loi, mais d'appliquer celles qui régissent et protègent notre propriété. Je ne vous dis pas que vous devez déposer un projet modificatif de l'article 4 de la loi de 1884, puisque vous n'êtes pas membre du Parlement — et nous le regrettons. (*Très bien! très bien! — On rit*). Mais j'ai l'honneur et le devoir de vous dire que lorsque votre administration fait son métier — pour employer votre expression, — lorsqu'elle classe les monuments tant des particuliers que des communes ou des départements, elle doit le faire sans violer les principes et méconnaître les droits inscrits dans le code.

M. le commissaire du Gouvernement. Nous les respectons!

M. Pourquery de Boisserin. Je vous remercie de votre affirmation, témoignage de votre pensée; mais hélas! les faits sont contraires et prouvent votre erreur.

J'estime, quant à moi, que tant que vous n'avez pas satisfait à l'article 545, vous n'avez pas la faculté de prendre possession, et votre classement n'est pas définitif et effectif il ne l'est et ne peut l'être qu'après le payement d'une juste indemnité. Tant qu'elle n'est pas payée, votre classement ne peut sortir à effet.

Voilà le principe. Consentez à le reconnaître.

M. le commissaire du Gouvernement Je ne reconnais rien du tout

M. Pourquery de Boisserin. Comment! vous ne reconnaissez pas que vous devez payer avant d'imposer une servitude pareille, qui est presque une complète dépossession du droit de propriétaire et le confine à un usage limité de la chose? Décidément vous avez une façon d'agir dans votre métier, qui est bien dangereuse pour les propriétaires. Nous qui défendons en ce moment l'intérêt des départements et des communes, des fabriques, des établissements publics et des particuliers, nous estimons qu'il ne peut dépendre de l'arbitraire d'une commission, d'un directeur des beaux-arts, même aussi aimable que vous, d'un ministre, aussi impartial soit-il, de déposséder partiellement un être moral et un particulier sans l'indemniser Vous ne reconnaissez pas le droit à l'indemnité?

M. le commissaire du Gouvernement. Je ne reconnais rien du tout.

M. Pourquery de Boisserin. Au-dessus de vous et du ministre, il y a la loi et des juges pour l'appliquer; votre refus et votre interprétation n'abrogent pas l'article 545; il est seulement étonnant de voir des fonctionnaires et des ministres être dans l'intention de violer la loi aussi manifestement et d'un cœur aussi léger.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Puis-je vous interrompre ?

M. Pourquery de Boisserin. Parfaitement, monsieur le ministre : j'ai provoqué l'interruption.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts M. Pourquery de Boisserin, vous avez parlé de l'article 545.

Mais croyez-vous que la loi de 1887 n'ait pas également force de loi ? Et, à ce titre, croyez-vous qu'elle n'ait pas, dans certains cas, modifié pour un objet déterminé l'article 545 ? Si vous êtes propriétaire d'une maison, et que vous acceptiez certaines servitudes, certaines obligations, un contrat de location par exemple, est-ce que, votre droit de propriété restant le même, le mode d'exercice de ce droit n'en est pas modifié ?. .

M. Gauthier (de Clagny). Oui, si le locataire ne paye pas.

Un membre à gauche. On ne peut pas comparer la situation d'une propriété privée et celle de l'Etat vis-à-vis d'un monument historique.

M. le ministre des beaux-arts. Il en est de même d'un particulier ou d'une commune qui aurait accepté la substitution de la commission des monuments historiques en son lieu et en sa place pour la conservation de ses monuments. Il reste à démontrer que nous violons, à son égard, la loi de 1887. C'est ce que vous n'avez pas encore fait.

M. Pourquery de Boisserin. Je ne suis pas clair : excusez-moi je vais tenter de l'être.

Vous me répondez : La loi de 1887 a peut-être modifié le code civil dans son ensemble, — je prends une formule différente de celle que vous avez employée, mais la pensée est la même. J'ai l'habitude, quand je lis une loi, d'aller au dernier paragraphe, à l'article qu'on appelle généralement l'article additionnel, pour voir s'il est ainsi conçu : « Tout ce qui est contraire à la présente loi est abrogé. » Si cet article figurait dans la loi de 1887, il permettrait à une théorie d'école de se fonder sur la mauvaise raison suivante. L'article 545 est contraire à l'esprit qui a inspiré la loi sur les monuments historiques, il est abrogé en ce qui concerne le droit de classement de l'Etat. Autorisés de cette théorie, vous répondriez aux communes et départements : Faites un procès. Il est si facile de se débarrasser d'une légitime réclamation en poussant un département, une petite commune à plaider contre l'Etat !

La désinvolture avec laquelle vous traitez leur propriété nous démontre le peu de souci que vous auriez de les voir s'engager dans des frais.

La loi de 1887 ne porte pas abrogation directe ou indirecte, tacite ou écrite, de l'article 545. Cet article dit — je vous le répète parce que vous me paraissez l'ignorer ainsi que M. le directeur —: « Nul ne pourra être dépossédé de sa propriété sans une juste et préalable indemnité. »

La loi de 1887 vous donne la faculté d'arriver à une dépossession spéciale et relative de certains monuments appartenant aux départements et aux communes autrement que dans la forme habituelle de la déclaration d'utilité publique, mais elle respecte les bases fondamentales de notre droit écrit en matière de propriété.

Cette loi constate l'intérêt public qui permet d'exiger le sacrifice d'une partie des droits du propriétaire pour cause d'intérêt public, elle le constate pour toute une catégorie d'immeubles, dispense ainsi le ministre de recourir pour chacun d'eux à une loi spéciale déclarative d'utilité publique, mais laisse sous la sauvegarde et la protection de l'article 545, le propriétaire, que ce soit un département ou une commune. L'espèce de démembrement du droit perpétuel de propriété que la loi établit au profit de l'Etat sur un immeuble, contrairement au principe du droit exclusif, absolu et perpétuel de propriété, conduit par sa création à l'application forcée de l'article 545. La loi de 1887 vous arme contre les résistances injustes, elle ne fonde pas une injustice et n'institue pas un mode d'expropriation nouveau, contraire à la loi, à la justice la plus élémentaire, c'est-à-dire l'expropriation sans payement. Elle ne crée pas, suivant la volonté arbitraire d'un ministre, un bien national par la spoliation violente du propriétaire.

Appelez si vous le voulez votre classement, la simple création d'une servitude nouvelle dans l'intérêt public, constituant par la restriction du droit de pleine propriété un dommage permanent; prenez la formule qu'il vous plaira, prétendez même, si vous le voulez, que l'indemnité doit être déterminée autrement que par le jury, mais ne soutenez pas que vous avez le droit de prendre sans payer.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Oui, quand entre la commune, le département ou le particulier, d'une part, et l'Etat, d'autre part, il y a une convention.

M. Charles Rousse. Dont la commune est toujours victime.

M. Pourquery de Boisserin. Quand il y a une convention écrite dans laquelle vous avez, sans surprise, fait consentir l'assemblée départementale, municipale ou le particulier d'abord au classement, ensuite à l'abandon de toute indemnité, vous avez raison. Mais vous ne l'avez jamais fait. Apportez ici tous vos con-

trats, si vous l'osez ! Je vous mets au défi d'en présenter un où il y ait autre chose que le consentement au classement, classement habilement sollicité, inconsciemment accordé. Jamais vos contrats n'ont loyalement, franchement, ouvertement, rappelé le droit à l'indemnité et contenu une formule précise et expresse de renonciation à la recevoir.

Vous n'avez jamais fait un classement régulier, et tous ceux que vous avez faits du consentement des propriétaires qui n'ont pas formellement renoncé à leur droit à l'indemnité, ne vous ont pas libéré.

Voilà pour la première question.

Vous n'avez pas répondu à la seconde, puisque vous empêchez les communes et les départements de faire les réparations nécessaires aux immeubles régulièrement classés qui tombent en morceaux sous l'œil attentif de vos architectes qui attendent le moment, non pas de réparer (*Sourires*), mais de refaire du neuf à leur guise, avec leurs appréciations variées et contradictoires de l'architecture ancienne qu'ils modifient à plaisir. Si la ruine cause un accident, n'êtes-vous pas responsable civilement à la place des propriétaires que vous avez empêchés de le prévenir?

Je vais rappeler un fait, puisque tout à l'heure on y a fait allusion.

Un jour, j'ai eu l'honneur, comme maire d'Avignon, tout en faisant les plus expresses réserves sur la régularité du classement des remparts, de vous demander des réparations urgentes à une vieille porte informe, sans style, bâtie en plusieurs fois, retouchée souvent, et dès lors abîmée, la porte Limbert, qui tombait en ruines. Je vous ai prévenu des dangers et partant des responsabilités ; vous m'avez répondu : La responsabilité incombe à la commune, propriétaire des remparts ; je ne peux pas réparer, faute de crédit, et je vous défends d'y toucher. (*Interruptions sur divers bancs*). Ce qui intéresse le maire d'une petite ville comme Avignon (*Exclamations et rires*) peut bien intéresser un jour une grande ville.

M. Jaurès. Prenez garde, vous ne serez pas réélu ; il faudra changer le qualificatif au *Journal officiel* (*On rit*).

M. Pourquery de Boisserin. Petite, oui, mais jolie ville, mon cher collègue. Je n'efface rien et ne crains rien. Quand on défend avec ardeur les intérêts de son pays et des communes en général, on a le droit d'être écouté ici.

Je reviens à mon sujet. Votre interdiction de réparer la tour était inutile, je ne songeais pas à la consolider, soyez-en sûr ; je tenais à dégager ma responsabilité et à fonder mon droit d'agir la loi à la main au jour où le danger serait assez grand pour compromettre la sécurité publique.

LES ENVIRONS DE PARIS

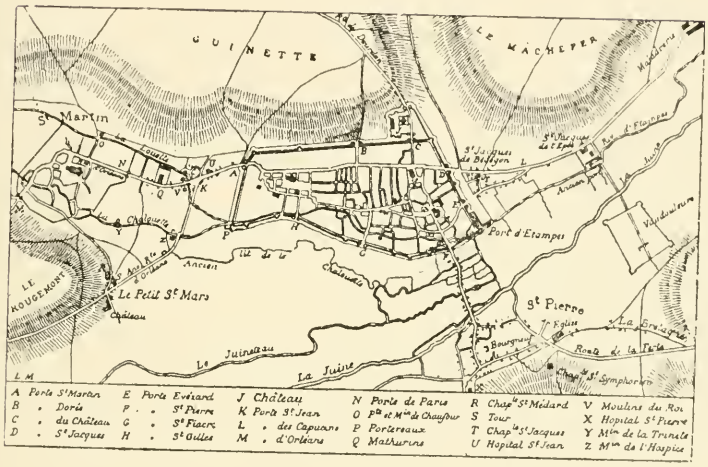

ÉTAMPES

Plan général de la ville et des environs.

Par Léon Marquis

Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts.*

Paris. 98. rue Miromesnil.

J'ai insisté auprès de M. le directeur des beaux-arts et précisé : Si une pierre venant à tomber tue ou blesse un passant, qui payera l'indemnité et pourra même être pénalement poursuivi : la ville, ou l'Etat ?

Sans hésiter, il m'a répondu : La ville.

Il me plaçait dans cette situation étonnante de ne pas pouvoir réparer cette tour sans m'exposer aux foudres du ministre de l'intérieur par lui volontiers requises, et d'engager tout à la fois la responsabilité civile de la ville et la mienne même, jusques à l'application possible des pénalités pour homicide ou blessure par imprudence et négligence.

Un simple propriétaire était toujours ainsi exposé aux aléas d'un procès. J'ai trouvé un moyen légal de trancher la difficulté : l'article 97 de la loi du 5 avril 1884.

M. Jourde. Pour mieux conserver le monument ?

M. Pourquery de Boisserin. Soyez convaincu que j'apporte tous mes efforts à conserver et améliorer les monuments qui ornent Avignon, constituent une partie de son patrimoine et évoquent les souvenirs de sa gloire et de sa splendeur comme les remparts du Nord, le pont de Benezet, ses églises, la tour de Jacquemart et, pour arrêter cette nomenclature qui serait longue, le château des papes que depuis 1810 le ministère des travaux publics laisse absolument disparaître, dont les généraux et les officiers de la Révolution et du premier Empire ont successivement enlevé tous les marbres et les peintures (*Mouvement*) laissant ce qu'ils n'emportaient pas servir de cible pour le tir au tube ou de divertissements destructeurs aux soldats inconscients.

Ce qui est inadmissible, c'est que, sous prétexte de conserver une tour en ruine, sans caractère historique, dont la porte donnant accès dans la ville avait 3 mètres de largeur et de hauteur, on empêche la circulation dans une rue de 15 mètres de largeur.

Pour démontrer mon ardent désir de conciliation et d'entente, j'avais proposé de démolir la tour et de reconstruire une entrée pareille à celle du cours de la République, c'est-à-dire deux tours à droite et à gauche de la coupure des remparts, sur une largeur de 15 mètres. Savez-vous ce qu'on a répondu ?

A quoi bon démolir ou même faire une porte à côté, qui ne sera pas dans l'axe de la rue ? Créez un rond-point dans l'intérieur de la ville, à l'approche de la tour, et les voitures s'arrêteront pour attendre le passage A droite sera le stationnement pour la sortie, à gauche défileront les voitures entrant. Les jours de marché, l'entrée et la sortie seront successivement accordées et surveillées par un service d'agents.

Sachez que ce point est l'accès principal d'entrée et de sortie des maraîchers tous les matins, et surtout les jours de foire, et voyez d'ici l'encombrement, le désordre, le retard.

Puis, quelle était la dépense ? En admettant un jury bienveillant, elle devait dépasser 300,000 fr., et tranquillement, pour sauver une ruine encombrante, inutile et laide, on proposait de grever le budget de l'Etat de 150,000 fr. et celui de la ville d'autant.

Faut-il, sous prétexte de conservation de monuments prétendus historiques, empêcher l'essor, l'agrandissement et l'assainissement d'une grande ville ? Je voudrais bien voir essayer ce système contre Paris.

M. de Lasteyrie. C'est ce qu'on fait pour la porte Saint-Denis.

M. Pourquery de Boisserin. Grand honneur vous faites à la porte Limbert. Elle serait encore debout si elle avait eu la même valeur.

J'ai donné l'exemple à tous mes collègues que vous entraverez, j'ai appliqué la loi du 5 avril 1884, qui donne quelquefois, et sagement, aux maires des pouvoirs supérieurs à ceux du ministre et de la commission des monuments historiques ; toute la question est de savoir s'en servir. (*Très bien ! très bien ! et rires sur divers bancs à gauche*).

M. le président. La parole est à M. Sauzet.

M. Marc Sauzet. Je demande pardon à la Chambre de retarder — ce ne sera que pour quelques minutes — la discussion du budget. Le reproche personnel que M Pourquery de Boisserin m'adressait tout à l'heure de méconnaître l'article 545 du code civil et de préparer je ne sais quelle violation de la propriété individuelle est la raison de mon intervention.

Je crois que si mon honorable contradicteur, au lieu des explications développées et d'ailleurs si intéressantes qu'il a apportées ici, avait simplement donné lecture des deux articles principaux de la loi du 30 mars 1887...

M. Pourquery de Boisserin. Je demande la parole.

M. Marc Sauzet .... il aurait évité une confusion, confusion contre laquelle ces articles seuls, sans parler des explications échangées au cours des débats de la loi, l'auraient mis en garde.

C'est la confusion entre le classement d'un monument et son expropriation pour cause d'utilité publique. La distinction entre le classement et l'expropriation est essentielle : elle a été signalée très nettement lors de la discussion de la loi, et le texte lui-même montre bien que je ne viens pas l'imaginer aujourd'hui pour les

besoins de la discussion, pour contredire ou pour contrarier M. Pourquery de Boisserin.

Je lis, en effet, dans l'article 2, que l'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé ».

Et puis :

« En cas de désaccord... » entre l'établissement propriétaire et le ministre des beaux-arts, c'est-à-dire lorsque ne peut pas, mon cher collègue, se former cette convention, ce contrat dont vous parliez tout à l'heure — « ... le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme de règlements d'administration publique ».

M. Pourquery de Boisserin. C'est ce que j'ai dit.

M. Marc Sauzet. Voilà le classement, le classement sous ses deux formes, classement volontaire, résultant de l'accord des parties, ou classement forcé, résultant d'un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique. Voilà pour le classement des monuments appartenant à des départements, à des communes, à des établissements publics.

S'il s'agit d'un monument appartenant à un simple particulier, l'article 3 statue d'une façon toute différente :

« L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. »

Ainsi s'agit-il d'un monument appartenant à un simple particulier, son consentement..., la convention, le contrat que vous réclamiez, est nécessaire. Sans lui, il n'y a pas de classement possible, en sorte que, dans ce cas, il est vrai de dire que le seul moyen d'arriver à la mise du monument sous la protection de l'administration des beaux-arts, c'est l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Mais s'il s'agit d'un monument appartenant à un établissement public, le classement peut se faire par voie d'autorité, par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Je ne veux pas prolonger ce débat ; il me suffira d'indiquer l'observation que je lis, en note, sous les deux articles que je viens de citer ; c'est la déclaration faite par le rapporteur du Sénat, l'honorable et regretté M. Bardoux :

« En ce qui concerne les particuliers, nous n'avons pas voulu porter atteinte à la propriété privée. Quand un immeuble appar-

tient à un particulier, un contrat doit se former; par conséquent, il faut qu'il y ait consentement ; quand il n'y aura pas consentement, l'immeuble ne sera pas classé. »

Mais lorsque l'immeuble appartient à un établissement public, le classement par voie d'autorité peut se faire, et il se fait « dans un intérêt élevé et national », — c'est M. Bardoux qui le disait encore, sans qu'il y ait lieu ni à expropriation ni à indemnité préalable. C'est la loi de 1887 seule qui règle ce classement, ce n'est pas l'article 545 du code civil. *(Très bien ! très bien !)*

M. le président. La parole est à M. Pourquery de Boisserin.

M. Pourquery de Boisserin. Cette façon d'arriver à la confiscation arbitraire et de donner ce pouvoir au ministre qui ne manquerait pas d'en user, selon les circonstances, me paraît une théorie de droit osée, et je voudrais avoir l'esprit de notre collègue M. Leveillé pour faire la distinction entre les subtilités du droit et les nécessités de l'application.

Vous avez, mon cher collègue, fait une confusion, je vous demande pardon de le dire, et j'espère que vous n'en ferez plus de pareilles à l'école.

M. Marc Sauzet. Je n'y suis plus, hélas !

M. Pourquery de Boisserin. Mais comme vous avez répondu comme ministre *(On rit)*, je souhaite que vous n'en fassiez pas de semblables au ministère.

M. Marc Sauzet. Je vous ai dit, mon cher collègue, qu'une interpellation venue de vous m'avait, seule, poussé à demander la parole.

M. Pourquery de Boisserin. Je ne regrette pas votre intervention parce qu'elle me fournit un argument de plus. Je crois même devoir ajouter, pour rester dans la vérité, que je me suis borné à vous répondre. C'est vous qui avez commencé à m'interrompre.

Examinons maintenant l'argumentation présentée.

M. Sauzet me fait le reproche suivant :

Vous confondez le classement des immeubles appartenant aux particuliers et le classement des monuments appartenant aux communes et aux départements. Je lui réponds par un semblable reproche. Il confond le moyen de classer et le droit à l'indemnité.

Je reconnais qu'il y a deux modes de classement : celui prévu pour les immeubles des particuliers et celui prévu pour les monuments appartenant aux départements ou aux communes.

Pour les premiers, l'article 3 édicte : « L'immeuble appartenant

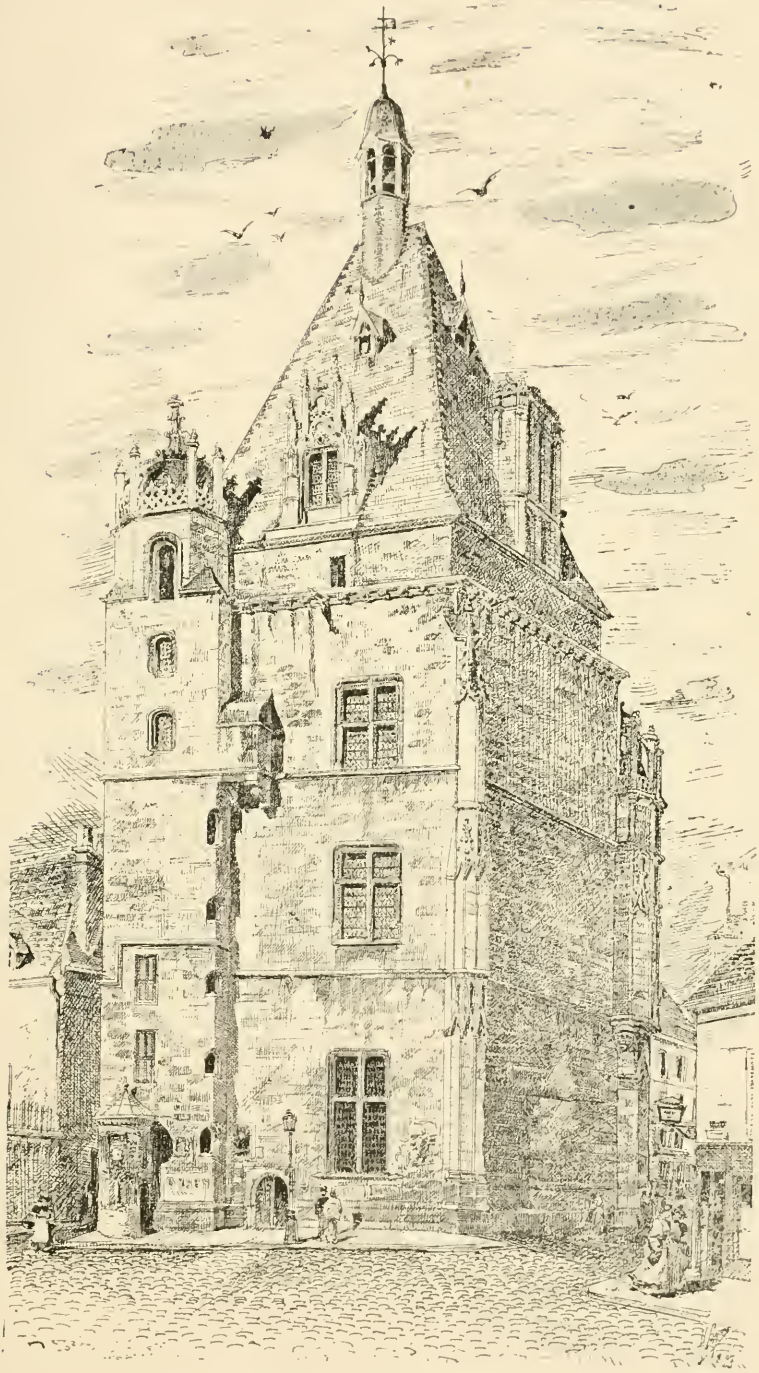

L'HOTEL DE VILLE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire ; l'arrêté déterminera les conditions du classement. S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Tout propriétaire aura recours au conseil d'Etat statuant au contentieux » L'article 5 ajoute que si le propriétaire refuse le classement, il pourra être exproprié.

Qu'est-ce à dire ? que pour trancher toutes les difficultés suscitées par le propriétaire récalcitrant on ne le soumettra pas à un démembrement de son droit de propriété, on achètera tout ; mais cela ne veut point dire qu'on ne payera pas une indemnité à lui et aux autres propriétaires pour le simple démembrement, cela ne veut pas dire qu'on abroge l'article 545.

Quand il s'agit de biens appartenant à des êtres moraux, comme le département ou la commune, les fabriques, etc., le classement se fait d'autre manière. Le ministre prévient le conseil général, le préfet, la commune. S'il y a accord, on signe un contrat ; s'il y a désaccord, le ministre classe d'office. S'il n'y a pas protestation, le classement est définitif six mois après la notification.

Le classement est fait ; mais l'Etat est-il libéré ; ne doit-il pas une indemnité ? Où voyez-vous cette libération dans le texte ? L'article 545 reprend alors son empire.

Je n'ai pas contesté à l'Etat le droit de classer, je lui conteste celui de ne rien payer. Vous avez osé soutenir, malgré votre profond savoir, que la loi avait abrogé l'article 545. Où cela est-il ? Nulle part. On n'abroge pas implicitement les règles fondamentales de notre droit civil. Vous ne trouverez pas davantage dans la loi de 1887 la formule générale abrogeant les dispositions contraires à la présente loi.

Ma théorie est donc entière : l'appui que vous avez prêté à M le ministre de l'instruction publique, en accentuant son ignorance en la matière, n'a pas apporté force à sa thèse malgré votre profonde érudition. (*Mouvements divers*).

Je vous demande pardon, Messieurs ; chacun n'est pas ici tenu de tout savoir : je regrette mon expression, si elle est mal interprétée. Je n'ai pas l'intention d'être désagréable à M. le ministre ; il y a des choses que l'homme le plus instruit peut ignorer : beaucoup de personnes peuvent ne pas connaître les questions de droit. Les professionnels sont eux-mêmes loin de les connaître toutes et, les connaissant, ils sont rarement d'accord sur leur interprétation et leur portée. (*On rit.*)

Ce que je voulais dire, c'est que mon argumentation reste en-

tière, et je prie M. le ministre de nous donner des instructions à la direction des beaux-arts pour qu'à l'avenir le droit de propriété soit respecté, que la responsabilité en cas d'accident provenant de la ruine des monuments classés pèse sur l'Etat, qui seul peut les réparer.

Une interruption, que j'ai entendue, m'amène à parler de votre méthode pour les réparations et l'emploi du crédit.

Vous avez un budget de 1,120,000 fr. sur lequel, entre parenthèses, vous dépensez 144,000 fr., soit près de 7 p. 100 pour vos fonctionnaires.

Au lieu d'éparpiller les dépenses sans résultat, en donnant ici 2,000 fr., là 3,000 fr., ailleurs 10,000 ou 20,000 fr., affectez donc une bonne fois 100,000 ou 150,000 fr. à un beau monument, restaurez-le complètement. (*Très bien ! très bien !*) Les dépenses partielles arrêtent un temps très court l'action du temps, et ce procédé cause des dépenses supérieures sans bons résultats.

M. Balsan. Des monuments historiques comme le château des Papes ne devraient pas être transformés en caserne.

M. Pourquery de Boisserin. Je suis tout à fait de votre avis, mon cher collègue ; et je vous remercie de cette parole. J'ai fait les plus grands efforts pour changer cet état de choses. M. le ministre m'a dit tout à l'heure que la caserne du château des Papes regardait le ministère de la guerre et non ses services.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Je n'ai rien dit.

M. Pourquery de Boisserin. C'est donc M. le commissaire du Gouvernement ; et je crois que vous ne voudrez pas désavouer ses paroles. C'est un homme d'un talent trop connu, de connaissances trop profondes, pour que vous lui fassiez cet affront ici.

Il a dit que c'était le ministre de la guerre qui était responsable de l'entretien du château des Papes.

Il y a à peu près trente ans, M. Pamar, maire réactionnaire d'Avignon, auquel je suis très heureux de rendre un hommage public, qui a osé beaucoup pour la ville d'Avignon et a été payé de la plus noire ingratitude, comme tant d'autres, a fait un traité avec le département de la guerre dans les conditions suivantes :

L'Etat s'était engagé à renoncer à l'usufruit du château qu'il s'était octroyé par le décret de 1810 ; il en restituait la pleine propriété à la ville, contre l'obligation de lui livrer un terrain suffisant pour la construction d'une nouvelle caserne.

La ville a donné le terrain, la caserne nouvelle a été bâtie, et l'Etat a gardé les deux, c'est-à-dire le château et la seconde caserne.

Il y a une cause qui l'excuse un peu en fait. En 1870, la caserne venait d'être terminée. Les pontonniers, forcés de quitter Strasbourg qu'ils avaient héroïquement défendu, ont été envoyés à Avignon, où ils ont été accueillis comme les enfants de notre Alsace.

Alors nous avons considéré la dépense première faite par la ville comme une contribution de guerre. Nous n'avions pas eu les douleurs et les horreurs de l'invasion. Aux exilés momentanément de Strasbourg, nous abandonnions terrain et caserne en attendant.

Nous avons alors proposé à l'Etat d'obéir une seconde fois à notre obligation avec l'espoir bien légitime qu'au ministère de la guerre on se souviendrait de l'engagement pris.

Nous avons offert un second terrain, au choix du ministre, plus vaste que le premier pour répondre aux nécessités des constructions nouvelles ; bien plus, nous avons offert de contribuer à la construction de la nouvelle caserne jusqu'à concurrence de 400,000 fr. Tout a été accepté et le ministre de la guerre, sous prétexte qu'il n'a pas les fonds nécessaires pour entreprendre la construction, garde le premier terrain, conserve la caserne et occupe encore le château des Papes.

Quand on est le plus fort, on n'est, paraît-il, pas lié par les contrats !

Notre contrat est ferme, la ville le maintient et le rappelle en vain ; on rit de nos réclamations et on laisse sacrifier devant vous, avec votre assentiment au moins tacite, le château des Papes, un des monuments les plus beaux et les plus imposants que vous ayez en France comme souvenir du moyen-âge. (*Très bien! très bien! sur divers bancs*).

La discussion a porté aussi sur

Le droit de dessiner et photographier dans les monuments.

M. Ermant. Messieurs, je voterai le crédit tel qu'il a été demandé, sans restriction, certain que je suis que vous voudrez contribuer à la conservation de nos richesses artistiques qui sont de véritables richesses nationales. Je demande seulement à M. le ministre de l'instruction publique de faire que nos monuments historiques, que nous conservons pour l'instruction du plus grand nombre, soient plus facilement abordables et que l'on puisse en faire des croquis, des dessins et des photographies (*Très bien, très bien !*).

M. le président. Votre observation, monsieur Ermant, ne concerne pas le chapitre en discussion.

M. Ermant. Je demande simplement à M. le ministre de prendre cet engagement et je prie M. le président de croire que je n'abuserai pas de la parole.

Je disais donc que lorsqu'on voulait faire un dessin, une photographie ou un croquis de nos monuments historiques, il fallait demander la permission à M. l'architecte diocésain, que l'on ne trouve jamais, ou au préfet, qu'on rencontre rarement.

M. Philipon. Il faut même payer !

M. Ermant. Ces monuments doivent être accessibles pour l'éducation de tous et je prie M le ministre de prendre les mesures libérales nécessaires ayant pour but de permettre aux artistes, aux touristes de satisfaire librement leurs aspirations artistiques.

— J'espère, sur ce point, obtenir satisfaction et je pense qu'on supprimera à l'avenir toutes ces formalités qui sont absolument inutiles et vexatoires (*Très bien! très bien!*)

M. Philipon. C'est une simple question que je désire poser à l'administration des beaux-arts, au sujet des monuments historiques.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que les monuments historiques constituent une richesse artistique nationale, au même titre que les tableaux et les statues qui sont dans nos musées.

Dès lors il importe d'assurer les facilités les plus larges pour que ces richesses soient mises à la portée de tous et notamment à la portée des artistes et des éditeurs d'ouvrages historiques ou archéologiques. (*Très bien! très bien !*) Sur ce point, encore, une fois, aucune difficulté. Je suis donc persuadé que la pratique déplorable que je viens signaler n'est pas parvenue à la connaissance de l'administration des beaux-arts, sans quoi elle se serait empressée, depuis longtemps, de la faire cesser.

Il est d'usage, dans un certain nombre de monuments historiques, d'exiger une rétribution des artistes ou des amateurs qui veulent prendre, soit des croquis, soit des photographies des œuvres d'art exposées dans ces monuments. On m'assure même que, dans quelques monuments historiques, on perçoit un droit d'entrée sur les simples visiteurs. C'est là une pratique absolument contraire à la loi ; c'est un véritable impôt perçu sur les artistes ou sur les amateurs, et je ne sache pas qu'on en puisse établir aucun sans l'intervention du législateur. (*Très bien ! très bien !*) Cela est si vrai que l'an dernier un orateur est monté à cette tribune pour demander l'établissement de droits d'entrée dans les musées. La Chambre, et je l'en félicite, n'a pas cru devoir adopter

cette proposition. Elle s'est dit, avec raison, que ce serait un singulier moyen de développer dans ce pays le culte du beau que de tarifier les jouissances artistiques que procurent, même aux plus humbles, la contemplation des chefs-d'œuvre rassemblés dans nos musées.

J'ai pleine confiance qu'elle ne se déjugera pas et qu'elle se joindra à moi pour demander à M. le ministre des beaux-arts d'assurer à tous l'entrée libre et gratuite de nos monuments historiques, en prenant au plus tôt les dispositions nécessaires pour mettre fin à la pratique regrettable que je viens de signaler. (*Applaudissements*).

M. le marquis de la Ferronnyas. Je m'associe absolument aux observations de M. Philipon, et je demande à y ajouter un mot pour que M. le directeur des beaux-arts puisse répondre à nos questions à la fois. Dans certains monuments nationaux où l'on accorde la permission de prendre des photographies, l'administration des beaux-arts exige qu'on lui remette deux épreuves de chaque cliché.

Il me semble que c'est là une charge, souvent gênante, et un ennui pour les amateurs et que, d'un autre côté, les collections ainsi formées par l'administration des beaux-arts ne doivent pas présenter un intérêt bien sérieux.

M. le président. La parole est à M. le directeur des beaux-arts.

M. le directeur des beaux-arts, *commissaire du Gouvernement.* L'honorable M. Philipon peut être certain qu'il sera donné les instructions les plus nettes et les plus libérales pour faire cesser l'état de choses qu'il vient de signaler. Aucune rétribution ne peut être exigée des amateurs ou des artistes qui prennent des croquis de nos monuments ou des œuvres d'art exposées. Les faits signalés par M Philipon ne peuvent résulter que d'un excès de zèle ou d'instructions mal comprises. Toutes les fois que vous me ferez l'honneur de me signaler des espèces comme celle-là, je ne manquerai pas de prendre les dispositions qu'elles comportent. (*Très bien! très bien!*)

Quant à l'observation de M. de La Ferronnays, je demande la permission d'établir le caractère et la portée de l'usage auquel il a fait allusion.

Il est vrai que souvent nous nous permettons de demander, sans l'exiger, — aucun texte de loi ne le permet, — à celui auquel on donne la faculté de prendre une photographie, de déposer deux épreuves. Voici pourquoi : c'est que nous avons à entretenir et à alimenter une bibliothèque très riche, d'utilité publique, celle des

monuments historiques, et nous avons pensé que cette petite rançon bénévole, imposée à celui qui profite de notre autorisation, avait le très grand avantage d'enrichir un fonds d'Etat sans imposer de sacrifice aux contribuables (*Applaudissements*).

UN ORNEMENT GREC INÉDIT
DÉCORATION DE LA MÉTOPE DE L'ORDRE EXTÉRIEUR DE LA THOLOS DU JÉRON D'EPIDAURE

(*Voir l'Ami des Monuments et des Arts, t. 4, p. 153*).

L'ornement que nous soumettons à nos lecteurs n'a pas encore été reproduit par les procédés photographiques; il n'a été gravé qu'en dessin dans le bel ouvrage de mes amis Defrasse et Lechat sur « *Epidaure* ». J'en ai déjà parlé dans l'*Ami des Monuments et des Arts* (t. 4, p. 153), dans ma description de cette localité.

Cet ornement était placé au-dessus de l'architrave qui couronnait l'ordre extérieur de colonnes disposées suivant la périphérie de l'édifice circulaire nommé tholos. Il est exécuté en un tuf qui était stucqué. La forme de l'ornement est très originale; je ne sache pas qu'on connaisse la même soit dans un autre monument grec soit dans l'art d'un autre pays. Il a une certaine analogie avec des rosaces, en marbre blanc, mais beaucoup plus petites qui ornaient d'autres parties de l'édifice. L'ordonnancement dont cette métope fait partie est d'ordre dorique.

DES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES
POUR LA CONSERVATION
DES MONUMENTS HISTORIQUES
De 1789 à 1830

Par A. R.

Palladio, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle, jetait un cri de triomphe en considérant les progrès accomplis par l'école de la Renaissance. Pour lui, toute la période du moyen âge formait comme une solution de continuité dans l'histoire de l'art, et c'était par l'architecture nouvelle, qu'après un si long intervalle de ténèbres, se renouait la chaîne des traditions entre l'antiquité et le monde chrétien. Fénelon, Fleury, Mabillon, cités par M. Bourque-

lot dans son excellent *Voyage en Sicile*, pensaient comme Palladio ; le second, comme s'il eût compris et jusqu'à un certain point justifié une semblable répugnance, se contentait de dire que ce serait une délicatesse ridicule de ne vouloir pas entrer dans des églises du moyen âge, et nous voyons les mêmes doctrines prévaloir jusqu'à un temps très rapproché de nous. Aujourd'hui, au contraire, les monuments du moyen âge sont considérés dans toute l'Europe avec admiration ; on se fait un devoir partout de les compter, de les décrire, de conserver l'image de ceux qui tombent, de consolider les débris de ceux qui sont encore debout ; une commission de l'académie impériale des sciences de Vienne était chargée de rechercher les monuments historiques des Etats autrichiens, et de proposer des moyens pour leur conservation, et une autre commission instituée par le Pape à Rome a eu pour mission de conserver les antiquités chrétiennes dans les Etats pontificaux, et d'en propager le goût et l'étude.

La distance est grande, de ce profond dédain à cet universel respect ; il y a entre les deux une science nouvelle : l'archéologie esthétique du moyen âge ; poussés par l'opinion, les pouvoirs publics eux-mêmes prennent part à ce mouvement ; ils provoquent la découverte et la description des vestiges du passé, ils en organisent la surveillance, ils dirigent les mesures prises pour leur conservation, ils consacrent à leur restauration des sommes considérables et le soin de préserver de la destruction qui les menace tous ces débris dont se forme sur le sol l'histoire en quelque sorte vivante de l'art, est devenu une partie de l'administration des Etats.

Ce mouvement a commencé en France. Hélas ! il ne faut pas nous en vanter, c'est que l'esprit de destruction y avait pour la première fois soufflé. Nous voudrions indiquer ici les mesures qui y ont été prises par l'autorité centrale pour la conservation des monuments historiques depuis le commencement de la Révolution, et suivre le développement de cette étude de plus en plus attentive, de plus en plus tendre, si l'on peut dire, dont les arts de la vieille France sont devenus l'objet. On comprend aisément que nous ne pouvons donner ici que des notes très sommaires ; nous devons craindre même que ces notes ne soient pas aussi complètes que nous l'aurions voulu ; dans cette innombrable quantité de décrets et de lois, qui, pendant l'époque révolutionnaire, s'accumulent, se répètent, se croisent, se contredisent, les recherches sont difficiles, et les erreurs inévitables.

I.

Premières et rares sympathies pour le style gothique pendant le dix-huitième siècle.

Le goût des collections se répandit en France dans la première moitié du XVIIe siècle ; il y fut surtout introduit par le ministre Mazarin qui l'avait emprunté aux mœurs de l'Italie. Les grands seigneurs et les hommes riches rassemblèrent dans leurs châteaux ou dans leurs hôtels des statues antiques, des médailles, des vases du Japon, des glaces de Venise, des cabinets d'ivoire, et mille autres objets curieux. Il va sans dire que les monuments du moyen âge, si l'on excepte les manuscrits et les vignettes qui les accompagnent, n'y tenaient pas une grande place, si même ils y apparaissaient.

Ces monuments toutefois n'étaient pas aussi complètement négligés qu'on a coutume de le croire. Les grands érudits de ce siècle et du siècle suivant les étudiaient avec soin, les reproduisaient avec plus ou moins d'exactitude, et parmi eux il suffit de citer le nom si connu de Montfaucon. Ces savants, il est vrai, les considéraient souvent au point de vue purement historique, comme des monuments et des témoins des faits importants de nos annales, de nos coutumes et de nos mœurs, et peut-être il en était beaucoup parmi eux auxquels ne venait pas l'idée de les envisager comme les matériaux d'un art qui avait été grand, élevé, complet, et qui devait tenir une large place dans l'histoire de l'art. Mais il était facile aussi de rencontrer des hommes, sans doute en petit nombre, qui appliquaient à ces vieux débris une critique plus intelligente et plus large, qui accordaient aux beautés que nous croyons avoir récemment découvertes une estime très réfléchie, et qui s'exprimaient à leur égard à peu près dans les termes où nous le faisons aujourd'hui. Quand M. de Montalembert disait devant l'Académie : « Depuis plus de trois siècles la France s'était condamnée à ignorer ces beautés ; elle passait à côté de ses plus admirables monuments sans avoir appris à les regarder, » peut-être dépassait-il l'exacte vérité, si du moins les suffrages et les applaudissements de quelques hommes instruits suffisent pour proscrire un injuste dédain.

Dès l'année 1736, lorsque l'on élevait de nouveaux bâtiments dans l'abbaye de Chaalis au diocèse de Senlis, et lorsqu'il était question, pour *embellir* cet établissement religieux, d'abattre le magnifique réfectoire des moines, un correspondant, que nous

croyons être l'abbé Lebœuf, écrivait à D. S. M., religieux de l'abbaye, une lettre que l'on trouvera dans le n° de septembre de la même année du *Mercure de France*. Il partage le chagrin qu'éprouve le bon moine à la pensée que son réfectoire est destiné à tomber, et il ajoute : « Quelque somme que l'on employât pour en faire un autre, rien de ce que l'on fera n'approchera en délicatesse de ce qui est aujourd'hui sur pied La comparaison est facile à faire à Saint-Denis, en France, entre les deux réfectoires, l'ancien et le nouveau. Vous savez la surprise où fut le Czar, lorsqu'il vit cet ancien réfectoire et qu'on lui parla de l'abattre. En un mot il saute aux yeux que les édifices du XIIe et du XIIIe siècles sont ravissants par leur délicatesse, tandis que ceux qu'on élève depuis 50 ou 60 ans en fait de cloître et de réfectoire sont massifs et grossiers. » En dirait-on davantage aujourd'hui ? Etait-ce là d'ailleurs une manière de voir tout à fait isolée, renfermée dans les limites d'un petit cénacle ? On ne saurait le croire. Ne voyons-nous pas en effet, singulier survenant en semblable matière, le czar de Russie, qui admire, qui s'étonne qu'on pense à détruire un semblable monument ? Il y a plus : on parle dans la même lettre, de dissertations publiées deux ou trois ans avant sa date, et destinées à combattre le goût gothique renaissant : il fallait donc que ce goût fît déjà de rapides progrès. On pensait même, puisqu'il fallait renoncer au monument si regretté, à en prendre des dessins pour en conserver la mémoire. « Ce sera », dit le même correspondant dans une nouvelle lettre insérée au n° de novembre de la même année, « un régal pour les curieux et pour les amateurs de l'antiquité ». Il voudrait que l'on préservât ainsi de l'oubli le grand réfectoire, le dortoir, la chapelle de l'infirmerie, le cloître, le chapitre, c'est-à-dire à peu près tout ; et il ajoute : « Ce sont les principales pièces, de la beauté et délicatesse desquelles je puis assurer par avance que tout ce qu'on bâtira à la moderne n'approchera pas ainsi que je l'ai ouï dire à de bons connoisseurs. » Ainsi en l'an 1736, quelques années après la mort de Louis XIV, il y avait déjà de *bons connoisseurs* qui admiraient l'architecture du moyen âge, s'exprimaient sur le compte de cet art comme on le fait aujourd'hui, et qui étaient assez nombreux pour que le *Mercure de France* ouvrît ses pages à l'expression de leurs regrets.

Sans doute on trouverait, en cherchant bien, beaucoup d'autres témoignages. Pour nous, nous devons aller jusqu'en 1783 pour rencontrer un écrivain qui, tout en maltraitant nos édifices du moyen âge, en ait un instant senti la grandeur. C'est Mercier, le fantasque auteur du *Tableau de Paris* « Quel est l'architecte goth dit-il, dans son chapitre sur Notre-Dame (VII, 71), qui a tracé le

plan de cet édifice très ancien ? N'avait-il pas un génie hardi, et ne sentez-vous pas en entrant dans cette église, que l'étendue et la majesté du monument vous frappent beaucoup plus que les proportions régulières et délicates de nos temples modernes ! » Un peu plus loin nous trouvons des traces d'un goût beaucoup plus raffiné : « J'ai vu, avec regret, dit Mercier, qu'on avait reblanchi cette église qui me plaisait beaucoup mieux lorsque ses murailles portaient la teinte vénérable de leur antiquité..... Oh ! les beaux vitraux ! quel effet ! ils brillent depuis des siècles ! Oh ! quelle main a placé la pierre que mon œil atteint à peine ! » On le voit, ici, le sentiment de l'architecture gothique tel que nous l'entendons aujourd'hui, est complet.

Enfin un livre cité par le comte Joseph de Maistre, et publié à Genève, en 1786 (*Dell' arte di vedere nelle belle arti*), contestant assez aigrement à Rome le titre de capitale des beaux-arts, préférait, par une boutade qui peut-être visait un peu au paradoxe, le style gothique à l'architecture grecque qu'on avait si maladroitement essayé de ressusciter dans la ville éternelle, « et qui, disait l'auteur, n'est pas plus grecque que le pape n'est archonte. » Il trouvait *au moins* dans la première *un caractère à elle*. Nous avons pensé qu'il n'était pas tout à fait sans intérêt de suivre les premières lueurs du goût pour l'art gothique encore naissant et de préciser autant que possible la date de son apparition. Nous revenons brusquement à la conservation des monuments historiques.

II.

La conservation des monuments pendant l'Assemblée constituante.

On comprendra facilement que l'autorité publique dans ce temps où la centralisation administrative n'avait pas encore été inventée, ne pouvait prendre aucune part et pourvoir par aucune mesure, si elle en avait eu la pensée, à la conservation de ces édifices. Ils avaient en effet des propriétaires et des maîtres qui les entretenaient avec plus ou moins d'intelligence ; ils étaient des objets d'une utilité pratique et journalière, et n'étaient pas encore passés à l'état de curiosités : on les conservait tout naturellement (en les défigurant bien souvent toutefois), non pas tant en vue d'une beauté que l'on ne savait pas comprendre, qu'en considération de l'usage auquel ils étaient consacrés. Ce goût réfléchi et systématique, ce respect d'artiste plutôt que filial pour les œuvres des générations éteintes, ne naît guère dans les classes éclairées d'un

peuple, qu'au moment où quelque grande révolution compromet l'existence de ces restes vénérables, quand un ordre social nouveau s'est substitué à l'ordre ancien et l'a repoussé dans l'abîme du passé, ou, comme on dit, dans le domaine des faits accomplis, et quand, pour tout dire, ce vrai respect, que tout à l'heure nous appelions filial, et qui s'applique non pas aux monuments eux-mêmes, mais aux souvenirs, aux coutumes, aux maximes, aux traces des ancêtres, a en grande partie disparu. Tant que ce dernier sentiment survit, tous ces grands débris, loin de devenir pour nous des curiosités vaines, restent comme une partie de nous-mêmes, de notre vie, comme les ornements de notre propre maison, et il semble que nous en usions plus familièrement avec eux.

La Révolution française, dès son apparition, modifia profondément la situation des choses. Un décret du 2 novembre s'emparait des biens du clergé, et les réunissait au domaine national. Une grande partie de ces biens devait être aliénée, et passer entre les mains de particuliers qui ne présentaient aucune garantie pour la conservation des objets d'art de toutes sortes qui y étaient enfouis ; quelques hommes intelligents prirent l'alarme ; Alexandre Lenoir, auquel les arts de notre pays doivent tant de reconnaissance, s'en entendit avec Doyen et Bailly, et ce dernier proposa à l'Assemblée constituante de soustraire à l'aliénation ordonnée les monuments dont la conservation intéressait les sciences et les arts. Cet avis fut adopté, et l'Assemblée ayant nommé une commission d'aliénation, dont la liste, composée de douze membres, est dans le *Moniteur* du 7 avril 1790, et qui avait pour président le duc de La Rochefoucauld, pour secrétaires, Delley d'Agier, et Dupont de Nemours, elle la chargea par une loi du 19 octobre, loi qui vint déjà *un peu trop tard*, selon l'expression de Millin, dans son prospectus des *Antiquités nationales*, de veiller à ce que les monuments importants fussent déposés en lieu sûr Une autre loi du 5 novembre de la même année, prescrivait de dresser des inventaires du mobilier des domaines. Nous devons avertir ici que dans cette circonstance comme dans tous les actes législatifs et administratifs, le mot *monuments* doit s'entendre dans son sens le plus large, et comprend à la fois les sculptures, les tableaux, les bronzes, les objets d'art de toute espèce, les livres, les manuscrits, et même les instruments scientifiques et les machines nécessaires à l'industrie. La commission d'aliénation délégua à son tour à des savants et à des artistes choisis par elle, le soin de veiller au triage et à l'enlèvement des objets qui devaient être réservés. La municipalité de Paris, à qui incombait le devoir d'accomplir les mêmes opérations pour le département de la Seine, nomma à cet effet, de

son côté, des artistes et des savants qui, réunis aux premiers, formèrent la commission des monuments ; les municipalités de toute la France devaient également former des commissions spéciales pour poursuivre le même but. La commission d'aliénation désigna la Maison des Petits-Augustins pour recevoir en dépôt provisoire les objets de sculpture et les tableaux ; elle publia et répandit dans les départements une *savante* instruction, dont il ne nous a pas été possible de prendre connaissance, et le 4 janvier 1791, M. Lenoir auquel ces heureux résultats étaient dus en grande partie, fut, sur la présentation de M. Doyen, membre de la commission, et de M. Leblond, savant antiquaire, accepté comme gardien du dépôt des Petits-Augustins (ALEXANDRE LENOIR, *Musée des Monuments français*, Paris, 1800, Avant-propos).

Il ne faut pas s'abuser toutefois, ni prendre trop scrupuleusement l'Assemblée constituante au mot. Il n'est pas sans intérêt de savoir comment elle entendait la conservation des monuments des arts, et comment pratiquaient les commissions déléguées par elle. Deux documents nous instruisent parfaitement à cet égard. Le 28 juin 1790, d'honnêtes citoyens décorés du titre de représentants des beaux-arts, se présentèrent à la barre de l'Assemblée. Le monument élevé à Louis XIV sur la place des Victoires était menacé ; les pétitionnaires demandaient que les quatre figures du piédestal fussent conservées, enlevées et placées en lieu sûr, en émettant toutefois l'avis que l'on devait leur enlever préalablement leurs chaînes pour la plus grande gloire de la pure philosophie. Le président accueillit favorablement leur demande, la trouva juste de tout point, et leur fit en manière de consolation cette réponse : « Les monuments de Louis XIV offrent en tous genres de parfaits modèles ; mais vous les égalerez, et dans l'histoire des beaux-arts, le siècle d'une grande nation ne le cède pas au siècle d'un grand roi ; » le monument de la place des Victoires fut détruit. Et voilà.... On se tire facilement d'embarras avec un peu de galimatias révolutionnaire. Telle est donc la réponse à la première question; voici la réponse à la seconde : nous la trouvons dans un rapport présenté par M. Puthod-Maison-Rouge, « à la commission de savants, établie aux Quatre-Nations, pour l'examen et la conservation des monuments publics » dont il était membre, rapport inséré dans le *Moniteur* du 10 octobre 1791. « Quelquefois, » dit-il en parlant de la manière dont étaient dressés les procès-verbaux d'inventaire, « on prend de la pierre pour du bois, des caractères incrustés de plomb pour des lettres ordinaires, le style lapidaire pour des vers, du français écrit en gothique pour du latin. » La ville de Paris se distinguait entre toutes les négligences qu'elle

apportait à ce travail, et les résultats des recherches entreprises étaient si déplorables, que le rapporteur en proposait la suspension. Toutefois, faisant un triste retour sur des illusions sitôt déçues. « Tous les départements, » disait-il, « travaillant à cet ouvrage, chacun en ce qui le concerne, quelle collection précieuse la France se ferait ! Et tous les départements ayant soin pour l'instruction, j'ai presque dit pour l'éducation publique, de faire imprimer ces mémoires ! Et dans l'espèce de léthargie où sont tombés les arts, quelle belle résurrection on leur préparerait ! *Signé* : Par M. Puthod-Maison-Rouge, membre de ladite commission et auteur des *Monuments de la France*, pour lesquels on souscrit moyennant 24 livres par an et 13 livres pour six mois, chez lui, rue des Marais-Saint-Germain, n° 5. » Ce bon M. Puthod confondait volontiers, comme on voit, ses petits intérêts avec les intérêts de l'art. Un mois et demi plus tard, à la séance du 25 novembre, le ministre de l'Intérieur lisait devant l'assemblée un mémoire sur la conservation des monuments qui existaient dans les édifices religieux de Paris, et ce mémoire était renvoyé au comité de l'instruction publique. Mais alors l'Assemblée législative avait remplacé la Constituante ; la Révolution triomphait, et une rage de destruction sans exemple allait s'emparer de la minorité violente qui usurpait le nom de peuple. Pour la première fois, on allait voir une nation se ruant avec une telle frénésie sur ses propres souvenirs.

III

La dévastation des monuments pendant l'Assemblée législative, la Convention Nationale.

On semble se moquer en effet, en cherchant au milieu de cette confusion, des mesures conservatrices qui eussent pour objet de protéger les monuments des arts, et les dispositions législatives qui affichent cette prétention paraissent une ironie nouvelle du génie de la destruction. Dès le 19 juillet 1792, l'Assemblée décrétait la vente des ci-devant palais épiscopaux ; quelques jours plus tard, le 7 août, elle y ajoutait les maisons religieuses et leurs dépendances. Le 11 du même mois, le lendemain du jour où tombait la royauté, elle ordonnait que toutes les statues qui décoraient les places de Paris fussent enlevées, et que des monuments en l'honneur de la liberté leur fussent substitués, accomplissant ainsi, prétendait-elle, le vœu manifeste que formait le peuple pour qu'il « n'existât plus aucun monument qui rappelât le règne du despotisme. » Continuons cette triste revue, sans avoir toutefois la

prétention de tout dire. Par un décret du 14 août, trois jours après, les législateurs auxquels il ne suffisait pas d'avoir dépouillé les places publiques des souvenirs de dix siècles, enveloppent dans leur proscription les monuments, « restes de la féodalité, de quelque nature qu'ils soient, existant encore dans les temples et autres lieux publics, et même à l'extérieur des maisons particulières. » Ils ordonnent qu'ils soient détruits à la diligence des communes. Les statues et les objets en bronze seront convertis en bouches à feu, et « la commission des armes présentera incessamment un projet de décret pour employer d'une manière utile à la défense de chaque commune de la France la matière des monuments qui se trouvent dans leur enceinte. » Le 18 août autre décret. On voit que les coups se succèdent avec rapidité; il autorise l'aliénation des biens des communautés séculières, des confréries et autres associations supprimées. Le 4 septembre de la même année, une loi nouvelle fait convertir en lingots les matières d'or et d'argent qui ornaient ces riches tissus, ces merveilleuses broderies des vêtements sacerdotaux. Les cloches, vases et ustensiles consacrés au culte avaient déjà été envoyés à la Monnaie. Il ne suffisait pas de décréter cette dévastation méthodique. La besogne ne marchait pas aussi vite que l'ardeur du législateur, et les décrets se répétaient comme des coups de marteau sur ces pierres vénérables et sur ces monuments précieux. Le 1er avril 1793 la Convention ordonna la vente, si souvent déjà prescrite, des châteaux royaux, des palais épiscopaux, des bâtiments des abbayes, et pour faciliter cette vente elle voulait qu'ils fussent divisés par lots Enfin par un décret du 13 floréal an II (2 mai 1794), le Comité de salut public, pour améliorer le sort des habitants des campagnes, conviait tous les artistes du pays à proposer des projets d'habitations simples, économiques et salubres, « en tirant parti des démolitions des châteaux forts et des constructions féodales. » Cet abominable acharnement a porté ses fruits, et chacun sait les trésors qui ont été engloutis pendant cette époque néfaste. « De toutes parts, » disait Grégoire, le 14 fructidor an II (31 août 1794), dans un rapport dont nous aurons l'occasion de parler plus longuement, « de toutes parts le pillage et la destruction étaient à l'ordre du jour. » La nomenclature des objets enlevés ou détruits pouvait selon lui former, à elle seule, plusieurs volumes.

Un seul fait, cité encore par Grégoire, pourrait faire apprécier s'il en était besoin l'enivrement stupide avec lequel la populace se livrait à ces pillages. « A Anet, » dit-il, « au milieu d'une pièce d'eau, était un cerf en bronze d'un beau jet. On voulait le détruire

sous prétexte que la chasse est un droit féodal. On est parvenu à le conserver en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi. »

Toutefois il est à peine un de ces odieux décrets où il ne soit question de la conservation des objets qui intéressent les arts, de la création de quelque commission destinée à les protéger. Nous ne pouvons pas malheureusement nous abuser sur les résultats que ces dispositions produisirent. Au milieu de cette dévastation générale on ne pensait à épargner que quelques fragments transportables, choisis arbitrairement, sans garantie de science et de discernement, le plus souvent même par les hommes que leurs passions poussaient à les détruire, et ces fragments mêmes si rares, ainsi que nous le verrons bientôt, comment pouvaient-ils échapper aux causes de destruction qu'ils rencontraient sur leur route ? Sans cesse menacés de l'incendie ou du pillage, on devait les enlever à la hâte, comme on pouvait, et les transporter dans quelque lieu sûr, où on les enfouissait sans avoir le temps de prendre pour leur conservation les précautions nécessaires. Les dévastateurs d'ailleurs étaient les plus forts. Il fallait engager la lutte avec ces hommes violents payés deux francs par jour pour exercer leur triste ministère, et la lutte n'était pas sans danger. On raconte que M. Alex. Lenoir[1] fut blessé à la main droite d'un coup de baïonnette en voulant défendre et sauver quelques uns des ouvrages précieux qu'il achetait de ses propres deniers pour les conserver à l'histoire des arts. (*Sarrut et Saint-Edme.* — ALEXANDRE LENOIR).

IV

Mesures conservatoires prises sous l'Assemblée législative et sous la Constituante : la Commission des Monuments : le Comité d'Instruction Publique de la Convention Nationale.

Voyons toutefois et en peu de mots quels moyens prirent l'Assemblée législative et la Convention nationale pour organiser la conservation des monuments des arts. L'exécution du décret du 11 août 1792, qui chassait les statues des places publiques de Paris, était confiée aux commissaires des sections, chargés de veiller à leur conservation et autorisés à choisir des gens de l'art pour diriger les travaux. Ainsi se trouvait formée une nouvelle Com-

[1] Le père d'Albert Lenoir, l'un des premiers qui se soient associés à la fondation de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

mission des Monuments, qui existait concurremment avec celle qu'avait établie l'Assemblée constituante. Elle était encore chargée, ainsi qu'il résulte d'un décret rendu le 14 août dans la séance du soir, « de recueillir et inventorier les Monuments et objets dépendant de la couronne. » Ce décret renouvelant les dispositions de celui du 11 août, l'autorisait à s'adjoindre des artistes et des hommes experts. Quelques heures auparavant, dans la même séance du 14, le décret qui faisait des canons avec les statues de bronze et qui supprimait partout les souvenirs de la féodalité, enjoignait à cette commission patriotique de réserver pour le domaine public les objets dignes d'intéresser essentiellement les arts, et d'en présenter la liste au corps législatif, appelé à statuer en dernier ressort. Les décrets se succèdent, se répètent, et prouvent assez par leur insistance même la négligence, ou pour mieux dire la mauvaise volonté qu'on mettait à exécuter les ordres de l'Assemblée. Nous en aurons d'ailleurs bientôt d'autres preuves. Le 4 septembre 1792, la Législative près d'expirer, en même temps qu'elle prescrivait comme nous l'avons vu la destruction des vases sacrés, des objets du culte et des ornements sacerdotaux, chargeait, dans le titre Ier du même décret, le commissaire administrateur de l'extraordinaire de réunir les inventaires qui avaient dû être rédigés dans toute l'étendue du pays, en vertu de la loi du 5 novembre 1790 ; il devait à l'aide de ces inventaires dresser quatre états et les communiquer au ministre de l'Intérieur, seul autorisé à déterminer parmi ces objets ceux qu'il convenait de conserver. Le quatrième état comprenait « les manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés, monuments de l'antiquité et du moyen-âge, statues, tableaux, dessins, et autres objets relatifs aux beaux-arts. » Deux décrets consacrés à l'objet qui nous occupe, furent rendus dans la séance du 16 septembre ; l'un mérite à peine d'être mentionné, il réitère à la Commission des monuments l'ordre toujours négligé de « procéder au triage des statues, vases et monuments, » recueillis dans les maisons royales et qui doivent échapper à l'universelle destruction. La seconde mesure votée dans la séance du 16 septembre a plus d'importance. Elle réunissait la Commission des Monuments, constituée dans la séance du 11 août, comme nous venons de le dire, à l'autre Commission précédemment créée par l'Assemblée constituante. Toutefois les dépositaires et gardes nommés par la Commission du 11 août étaient maintenus, et logés au Louvre. Le ministre de l'Intérieur était engagé à encourager et hâter autant qu'il le pourrait les travaux de cette commission réunie, « en ce qui concerne la recherche et la conservation des tableaux, sta-

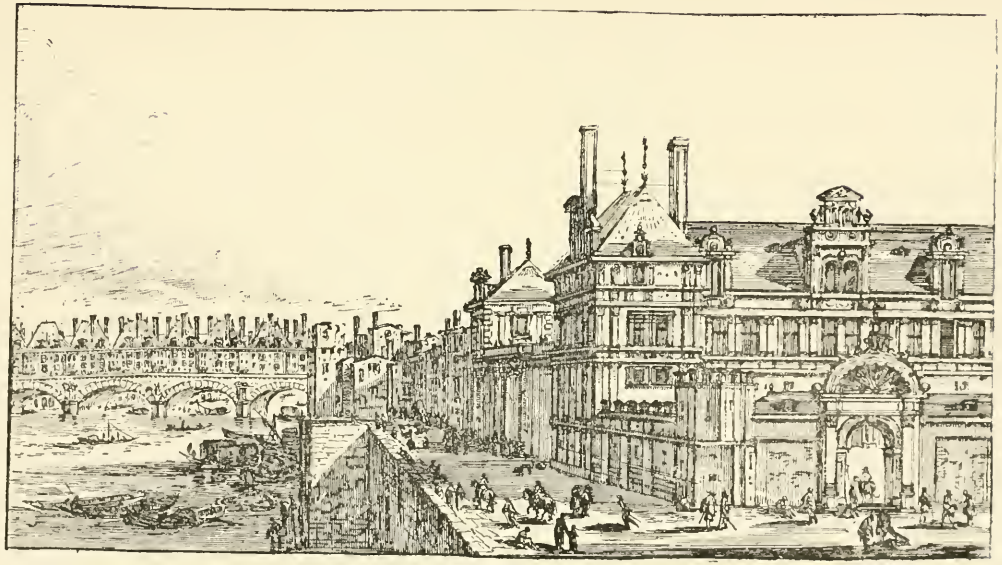

HOTEL D'O ou de LUYNES
Quai des Augustins, démoli en 1371 et le pont Saint-Michel.
D'après une gravure d'Israël SILVESTRE.

tues et autres monuments relatifs aux beaux-arts, renfermés dans les églises et maisons nationales, et dans celles des émigrés. » (Art. III). Le quatrième et dernier article du décret chargeait la commission de dresser et de faire imprimer un inventaire raisonné, à l'aide duquel il serait opéré chaque année un récollement des objets accumulés par elle dans des dépôts provisoires, jusqu'à ce qu'ils fussent distribués entre les musées que le pouvoir se proposait de créer à Paris et dans les départements.

(A suivre) CH. N.

LISTE DES MAISONS DE LOUIS XIV

DRESSÉE

PAR MANSARD

Architecte du Roy.

Un état dressé année par année nous apprend quelles furent les sommes employées, de 1664 à 1690, aux palais et aux grands ouvrages de Louis XIV. Cet état curieux est tiré d'un manuscrit authentique, dressé et signé par Mansard, et présenté par lui au surintendant des bâtiments. Il est probable que ce compte-rendu faisait partie de ceux du cabinet du Roi ; il était relié en maroquin rouge et portait les armes de France. L'extrait suivant en a été fait pour servir à un rapport du gouvernement, par M le comte d'Hauterive, conseiller d'Etat, chancelier et garde des archives du Ministère des affaires étrangères. La copie, qu'il a bien voulu m'en communiquer, est revêtue de sa signature, et cette pièce officielle me paraît assez intéressante pour être publiée, et ajoutée à ce que j'avais écrit, avant de la connaître, sur le Louvre et les Tuileries.

Mansard donne une liste de toutes les maisons royales et des édifices appartenant à Louis XIV.

Le château de Versailles et ses dépendances, qui sont Trianon, Clagny, Saint-Cyr, les églises de Versailles.

La machine de la Seine (de Marly), l'aqueduc de la rivière d'Eure (à Maintenon), Noisy, Moulineaux.

Le château de Marly.

Le château de Saint-Germain-en-Laye[1] et le Val.

Le château de Fontainebleau[2].

Le château de Chambord.

Le Louvre et les Tuileries.

[1] Voyez les planches et articles publiés sur ce château dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, tomes.

[2] *Id.* tomes.

L'Arc de triomphe de Paris (à la porte Saint-Antoine, par Perrault).

L'Observatoire (par Perrault).

Le bâtiment et l'église des Invalides (par Mansart).

La place Royale de l'hôtel de Vendôme, et le couvent des Capucines.

Le Val-de-Grâce, à Paris.

Le couvent de l'Annonciade de Meudon.

Le canal de communication des Mers.

La manufacture des Gobelins et celle de la Savonnerie.

Les manufactures établies en plusieurs villes de France.

Les académies de Paris et celle de Rome.

Le Palais Royal. Sa Majesté (Louis XIV) l'a donné en propre à Monseigneur le duc de Chartres, pour partie de la dot de Madame la duchesse de Chartres.

La Bastille.

L'Arsenal.

L'enclos du Palais.

Le Châtelet.

La Monnaie.

La Bibliothèque.

Le Jardin Royal.

Le Collège de France.

L'Hôtel des Ambassadeurs.

La pompe du Pont-Neuf.

La Tournelle.

L'aqueduc d'Arcueil.

L'Hôpital-Général.

La Pépinière du Roule.

Le château de Madrid.

La Meule de Boulogne (la Muette).

Le château de Vincennes.

Le château de Saint-Léger

Le château de Limours.

Le château de Monceaux.

Le château de Compiègne.

Le château d'Amboise.

Le château de Marimont.

Le jardin du Roi à Toulon.

Le château et domaine de Villers Cotterets a été donné à Monsieur, en augmentation d'apanage.

Château-Thierry, engagé à M. le duc de Bouillon.

Le palais du Luxembourg, que le Roi a acquis depuis la mort de Mademoiselle.

Le château de Meudon avec ses dépendances, qui appartient à Monseigneur (Louis Dauphin, mort à Meudon en 1711) au moyen de l'échange qu'il en a fait avec le château de Choisy, qui lui avait été légué par Mademoiselle.

Ces établissements construits, agrandis ou réparés dans une période de vingt-six ans, à dater de 1664 jusqu'en 1690, ont coûté à l'Etat une somme de 153,282,827 livres 10 sous 5 deniers[1].

PROPOSITION DE M. ALFRED LAMOUROUX

ET D'UN GRAND NOMBRE DE SES COLLÈGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

RELATIVE A

LA CRÉATION D'UNE

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Une très heureuse initiative vient d'être prise par M. Lamouroux dans l'ordre d'idées inauguré il y a une douzaine d'années par la création de la Société des Amis des Monuments Parisiens, dont l'action déjà si souvent bienfaisante sera ainsi très utilement complétée. Voici tous les documents officiels relatifs à la création nouvelle.

M. Alfred Lamouroux. — Messieurs, j'ai l'honneur de déposer en mon nom et au nom d'un grand nombre de mes collègues, une proposition relative à la création d'une commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, d'en dresser l'inventaire, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de recueillir les épaves de ceux qu'il serait impossible de conserver, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations de Paris jugées nécessaires, au point de vue de l'hygiène, de la circulation et des nécessités du progrès et d'en fixer des images authentiques, en un mot, de tenir les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, au courant de toutes les découvertes intéressant l'histoire de Paris et son aspect pittoresque.

L'utilité d'une pareille commission ne peut faire aucun doute.

S'il existe, en effet, une Commission dite des monuments historiques, celle-ci, obligée de s'occuper de la France entière, n'a jamais lutté sérieusement pour la conservation des monuments parisiens ; l'histoire de leur démolition et le rôle qu'y joua cette Commission serait parfois singulièrement suggestif.

[1] Soit une somme qui de nos jours équivaudrait à 766414135 fr. environ.

Il n'en eût pas été de même si la municipalité parisienne avait possédé une Commission du vieux Paris.

Or, les vestiges du temps passé disparaissent peu à peu, effrités par les intempéries des saisons, ou brutalement détruits par le vandalisme des démolisseurs et souvent sans qu'il en reste une trace.

On n'apprend même parfois leur disparition que lorsqu'il n'est plus temps d'aviser. Que de documents ainsi perdus pour l'histoire, que de merveilles d'art dispersées ou menacées, que de souvenirs de gloire voués à un éternel oubli!

Permettez-moi de citer quelques exemples qui vous montreront que le moment est venu, pour le Conseil municipal, de se préoccuper d'un état de choses qui réclame toute sa sollicitude.

Rappelez-vous cette campagne mémorable que Victor Hugo commença dès 1833, contre un ministre de Louis-Philippe, l'inoubliable d'Argout, qui pensait à détruire Saint-Germain l'Auxerrois, pour faire passer sur son emplacement une « grande, grande, grande rue ».

Qu'aurait dit notre grand poète qui menaçait alors, dans la *Revue des Deux-Mondes*, « de châtier sans pitié en le dénonçant en « face et en l'appelant par son nom tout démolisseur quel qu'il « fût, propriétaire, maire, ministre ou roi », lorsqu'il aurait appris que l'administration de la ville de Paris avait pu, sans délibération du Conseil, faire enlever, en 1875, de la place Dauphine, la statue du général Desaix, une des gloires les plus pures de notre grande Révolution, pour la reléguer au dépôt municipal, où elle attend toujours, dans un état qui exige une sérieuse réparation, une place au soleil de la grande ville, que vous ne lui refuserez certes pas plus longtemps.

Mais ce n'est pas tout, l'année dernière on a démoli sans protestation et sans nécessité la partie de l'enceinte de Philippe-Auguste qui se voyait dans la rue Clovis et qui constituait un point de repère aussi précieux pour les archéologues que la mire de l'Observatoire pour les savants.

A ce propos nous devons manifester notre étonnement de voir nos plans de Paris ne faire aucune mention des parties encore existantes de cette enceinte. Verniquet dans son célèbre travail, qui est un guide précieux pour tous les travailleurs, n'avait pas manqué de la faire figurer et nous pensons qu'il suffira de signaler cette lacune pour qu'elle soit comblée dans la prochaine édition de l'atlas municipal.

Messieurs, nous ne voudrions pas abuser de votre bienveillante attention, mais nous croyons devoir signaler encore le sans-gêne

avec lequel certains architectes, chargés de la construction de monuments publics, ont pu passer sous silence les découvertes qu'ils ont faites, sans en avertir les services compétents de la Ville.

Nous ne parlerons pas du peu de surveillance, qui s'exerce dans les fouilles, permettant souvent la dispersion des objets qu'on y a trouvés.

Enfin, pour nous borner à un dernier exemple, emprunté au domaine particulier, n'avons-nous pas vu au mois de juillet de cette année disparaître, sans que la Ville conserve ni une photographie, ni un moulage, ni un souvenir quelconque un hôtel du XVIIe siècle, l'hôtel d'Anglade, 66, rue des Archives, hôtel bâti par de Cotte, élève de Mansart, orné de sculptures de Coysevox dans ses mascarons et ses consoles.

Il y avait trois plafonds de Delafosse, élève de Lebrun.

On a vendu ces plafonds 25,000 francs et les sculptures 1,500 à 2,000 francs. Or, l'hôtel construit pour le juge, fermier général sous Louis XIV, était en parfait état, et savez-vous ce que l'on va mettre à sa place? De grands magasins pour approvisionner des bazars !

Un mot maintenant, Messieurs, si vous voulez, sur la composition de la Commission que nous réclamons. Nous croyons qu'elle devra comprendre des conseillers municipaux, élus par leurs collègues, des chefs de service de l'Administration et des techniciens pris, autant que possible, dans ces réunions d'érudits, de chercheurs et de fervents de l'histoire parisienne, qui ont fondé les sociétés rayonnant sur tout Paris ou s'adressant plus particulièrement à certains quartiers de la Ville.

En terminant, nous faisons appel à la bonne volonté de tous.

Nous nous inspirerons en cela de l'opinion de Cassiodore qui a dit quelque part, dans ses lettres :

« De même que l'utilité publique est intéressée à la conservation de toutes choses, de même elle tire sa perfection de l'étude et du labeur de tous, parce qu'il y a grand honneur pour chacun à apporter dans une cause commune une efficace collaboration. »

Par toutes les raisons qui précèdent, nous vous demandons de renvoyer à l'Administration, avec avis favorable, la proposition suivante :

« Le Conseil,

« Considérant que chaque jour on voit disparaître des vestiges de l'histoire de l'ancien Paris sans que personne, au nom de la Ville, ait mission de s'en préoccuper d'une façon officielle ;

« Qu'il y a lieu de combler cette lacune ;

« Délibère :

« 1° L'Administration est invitée à créer une commission composée de conseillers municipaux élus par le Conseil, de chefs de service et de techniciens, chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations jugées indispensables et d'en conserver des preuves authentiques ;

« 2° Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil municipal.

« Signé : Alfred Lamouroux, Hattat, Alexis Muzet, Archain, Daniel, Fourest, Breuillé, Paul Brousse, Louis Lucipia, Charles Bos, Puech, L. Achille, Berthelot, Grébeauval, Levraud, Pierre Baudin, Lerolle, Ambroise Rendu, Sauton, Piperaud, Caron, Chérioux, Gay, Fournière, Gibert, Despatys, Thuillier, Paul Bernard, Louis Mill, Cornet, Champoudry, Marsoulan, Bellan, Deville, Charles Gras, Opportun, Clairin, Berthaut, Vorbe, Prache, Froment-Meurice, Dubois, Blachette, Lampué, Arsène Lopin. »

Le renvoi à l'Administration, avec avis favorable, fut prononcé.

A la suite de cette proposition M. le Préfet a pris l'arrêté suivant :

Le Préfet de la Seine,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 1897 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1897 ;

Arrête :

Article 1er. — Il est institué à la Préfecture de la Seine une Commission administrative qui portera le nom de « Commission du vieux Paris ».

Cette Commission sera chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre, au jour le jour, les fouilles qui pourront être entreprises et les transformations jugées indispensables et d'en conserver des preuves authentiques.

Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil municipal.

Art. 2. — Cette Commission sera composée de :

M. le Préfet de la Seine, *président*.

M. Lamouroux (Alfred), membre du Conseil municipal, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes, *vice-président*.

MM Quentin-Bauchart, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Sauton, Adrien Weber, Alfred Breuillé, Blondel, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, conseillers municipaux élus par le Conseil.

M. le secrétaire général de la Préfecture.

M. Alexandre (Arsène), critique d'art.

M. Augé de Lassus (Lucien), publiciste.

M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de police.

M. Jules Claretie, membre de l'Académie française.

M. Delisle (Léopold-Victor), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes

M. Detaille, de l'Institut, président de la Société des artistes français.

M. Formigé, architecte de l'Hôtel de Ville, membre de la Commission des monuments historiques

M. Gosselin-Lenôtre, auteur du « Paris révolutionnaire » et d'ouvrages sur la Révolution.

M. Guiffrey (Jules), directeur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes

M. Laugier (André), secrétaire général du Mont-de-piété.

M. Longnon (Auguste), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Lucas (Ch.), architecte-expert près le tribunal de 1re instance.

M. Mareuse (Edgard), publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Montorgueil (Georges), publiciste.

M. Normand (Charles), architecte, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens.

M. Périn, avocat à la Cour d'appel, président de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève.

M. Victorien Sardou, membre de l'Académie française.

M. Tourneux, publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Viollet (Paul), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

Et de :

M. Bouvard, directeur des services d'architecture et des promenades et plantations.

M. Defrance, directeur des services de la Voie publique et des Eaux et égouts.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales.

M. Brown, inspecteur du service des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

M. Le Vayer, inspecteur des Travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

M. Cain (Georges), artiste peintre, conservateur des Collections historiques de la Ville de Paris.

M le Chef du Cabinet du Préfet de la Seine.

Art. 3. — MM. Lambeau, archiviste du Conseil municipal, Ch. Sellier, de la bibliothèque Carnavalet, et Tesson, secrétaire trésorier à la mairie du 15e arrondissement, rempliront les fonctions de secrétaires de la Commission avec voix consultative.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs* et au *Bulletin municipal officiel*.

Paris, le 18 décembre 1897. *Le Préfet de la Seine,*

J. de SELVES.

Une première réunion a eu lieu le vendredi 31 décembre à 3 h. 1/2. M. Lamouroux fit convoquer par M. Sellier à un rendez-vous sur place, donné par M. Levoisvenel, l'architecte chargé des travaux actuellement en cours d'exécution à l'extrémité nord-est de la cité, entre le quai aux Fleurs et la rue du Cloître Notre-Dame à l'effet de visiter les vestiges d'une enceinte récemment découverte en cet endroit.

L'ŒUVRE D'ENLAIDISSEMENT DU XIXe SIÈCLE

Par

Albert ROBIDA

Cet article est la reproduction de celui publié dans l'excellent recueil, la Revue Encyclopédique Larousse (n° 221). *Notre devoir étant de mettre à la disposition de nos lecteurs tous les documents relatifs à la sauvegarde de nos trésors d'art et de l'aspect artistique de notre pays, nous ne pourions manquer de leur signaler la saisissante et patriotique étude de notre éminent collaborateur.*

C'est pour bientôt le mélancolique crépuscule de notre siècle. Encore quelques saisons, quelques printemps plus ou moins manqués, quelques automnes plus ou moins mouillés, et le siècle XIXe

PARC DU CHATEAU DE MÉRÉVILLE

AU SUD D'ÉTAMPES

Monument élevé au navigateur Cook, détruit en 1897.

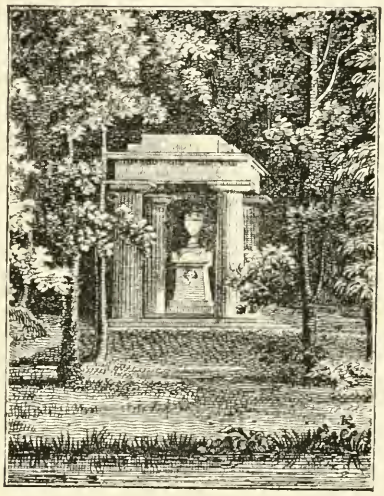

Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts* à Etampes et au château de Méréville.

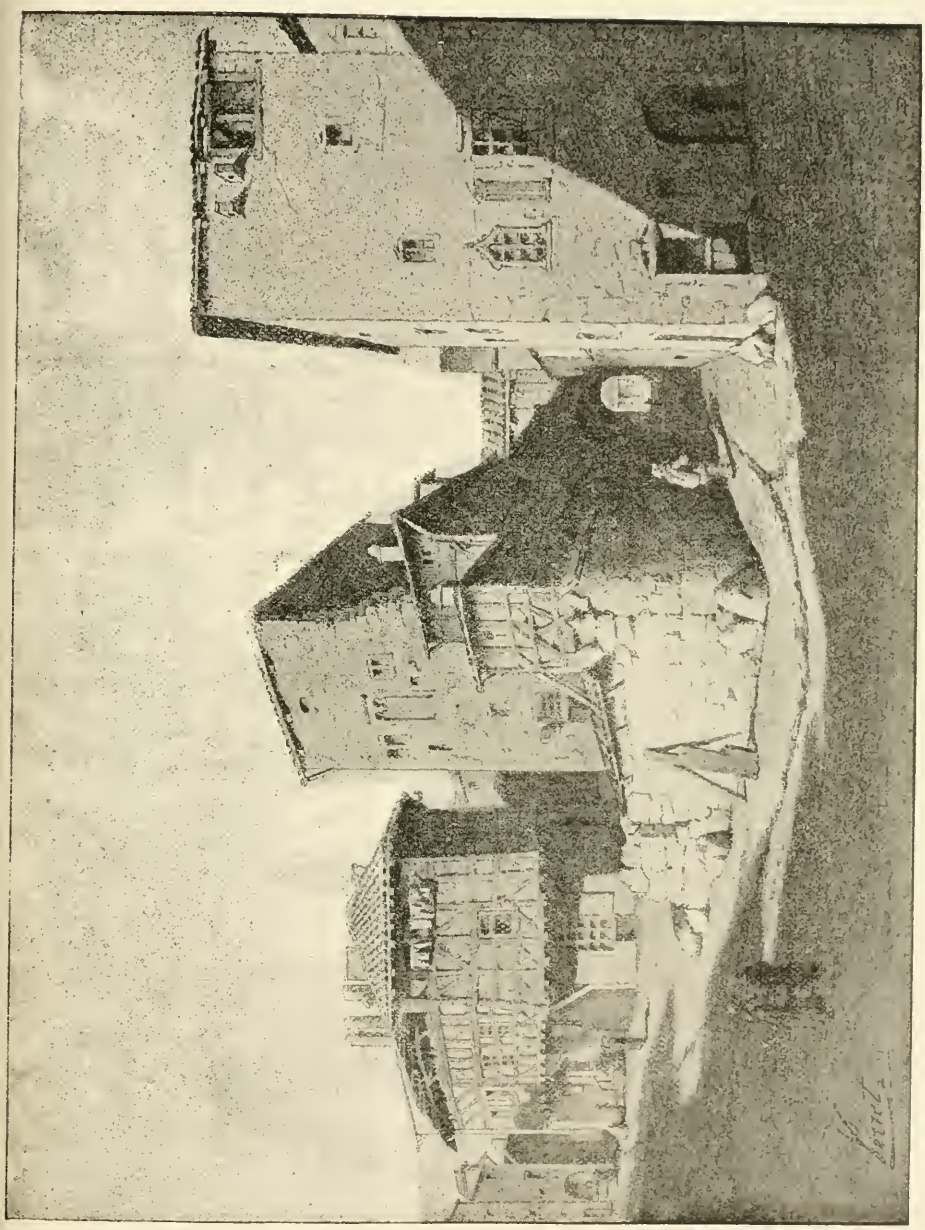

MACON (SAÔNE-ET-LOIRE)

Ancienne rue d'Egypte, aujourd'hui rue des Gîtes transformée par le percement de la rue de Strasbourg

Dessin de S. PIERRE *conservé au Musée de Mâcon.*

de notre série aura vécu son dernier jour. Il n'est personne, du reste, qui ne dise *Hélas!* bien sincèrement et du fond du cœur. Loin de nous l'intention de déblatérer contre le moribond! Nous estimons qu'il ne s'est montré, la plupart du temps, ni meilleur, ni pire que ses devanciers, et qu'à certains égards le nº XIX en a bien valu un autre; mais sur quelques points aussi nous faisons nos réserves.

Il va donc finir. Il s'agit de voir un peu ce qu'il va léguer à son successeur, et de faire l'inventaire de sa succession. Sans nul doute des notaires bénévoles en bon nombre prennent déjà leurs plumes et leurs lunettes pour s'en charger. Inventaire politique, inventaire moral, inventaire scientifique, artistique, etc... On va se frotter les mains, et cependant si l'on fait le relevé des espérances qu'il trouva dans son berceau, il est à craindre que l'on ne proclame de ce côté sa faillite; on l'a dit déjà. Ses bonnes intentions apportées en naissant, on les rencontrera encore là presque toutes; d'aucuns diront même qu'elles n'ont pas beaucoup servi.

Laissons cela au passif. L'actif est assez bourré d'ailleurs par l'immense progrès industriel, commercial et matériel, triomphe incontestable de notre siècle. A-t-il assez construit de lignes ferrées, assez perforé, coupé, taillé plaines et montagnes pour y faire passer les fulgurantes locomotives, toujours plus rapides, rivalisant de vitesse furieuse avec la pensée ou la voix humaine qui volent à travers les ciels dans le réseau de fils entrelacés; a-t-il assez élevé de fabriques, de manufactures, d'usines gigantesques; a-t-il, bousculant les vieilles lois du commerce, lancé assez de colossales entreprises!...

Laissons tout cela, c'est le triomphe! Il a vécu, il a pensé, il a travaillé haletant, en formidable ouvrier; mais le décor dans lequel il s'est agité, comment va-t-il le laisser? A-t-il embelli la maison laissée par ses prédécesseurs? S'est-il comporté, dans le domaine à lui légué, en bon père de famille? Ne s'est-il pas, au contraire, un peu trop plu à jouer du pic et de la truelle dans cette maison des ancêtres, à tout y bouleverser, transformant, raclant et grattant avec frénésie, démolissant et jetant par terre sans le moindre scrupule l'œuvre des aïeux?

Comment notre siècle a-t-il traité la nature, jardin de notre maison? Cette poussée d'usines n'était pas faite pour embellir les paysages: la terre, les eaux, le ciel lui-même en ont eu à souffrir, le ciel sali par tant de fumées, les rivières et ruisseaux captés ou contaminés. . Gare! l'ingénieur, en hordes compactes, est lâché à travers le pays tel que les âges passés l'avaient modelé. Coteaux et vallons, tressaillez devant le maître, montagnes, entrez dans la danse à la dynamite!

Mais passons sur ces méfaits, — compensés quelquefois par de notables avantages, nous le reconnaîtrons tant que l'on voudra, — et arrivons au vrai procès, occupons-nous des vraies victimes de chez nous, des villes de notre pays de France.

Il suffit de regarder les vues anciennes de ces vieilles cités, des vues de la fin du siècle dernier, ou du commencement de celui-ci, et de mettre à côté des photographies d'aujourd'hui pour constater un changement complet, lamentable et désastreux, au préjudice de la beauté, du pittoresque, de l'intérêt et aussi de l'histoire.

Elles étaient si jolies, ces vieilles villes, soit pittoresquement entourées de murailles plus ou moins ébréchées, soit sorties dans la verdure, campées sur des coteaux ou mollement étalées sur des berges de rivières. Tant de clochers et de clochetons carillonnants se dressaient au-dessus du pêle-mêle des toits ; tant de tours pointaient, beffrois municipaux ou bastilles guerrières, ayant fait vaillante figure dans les luttes lointaines querelles de peuple à prince ou guerres avec l'étranger! Les rivières étaient enjambées par de bons vieux ponts irréguliers en dos d'âne, lesquels n'avaient pas l'aspect réfrigérant d'une épure d'ingénieur, et s'ornaient souvent de petites chapelles, portaient moulins sur les piles ou se hérissaient d'anciennes défenses.

Tous ces agréments de la physionomie des cités d'antan, que sont-ils devenus ? Cherchons-les donc sur nos photographies. La grande tourmente qui si rudement souffla, roula et déracina tant de choses, a fait sur les pauvres villes un terrible ravage de clochers abattus. Il n'était si petit pays qui n'eût sept ou huit églises, plusieurs chapelles de couvents, parfois quelque collégiale où des chanoines dodus vivaient grassement, parfois quelque abbaye particulièrement illustre par les vieux souvenirs des premiers siècles, par la splendeur de ses édifices ou par les travaux de ses moines. Subitement les trois quarts de ces églises et de ces couvents tombèrent sous le pic, l'horizon se dégarnit de flèches et de clochetons, les abbayes dévastées et dépleuplées ne furent plus que ruines ou carrières de moellons taillés.

Et les châteaux, en nombre immense par tout le territoire, dressant sur tant de villages des tours hautaines encore quoique désarmées, de merveilleux logis où s'épanouissaient toutes les fleurs de l'architecture gothique, toutes les grâces de la Renaissance !.., Châteaux, donjons, manoirs, disparurent tout à coup, laissant par punition découronnées, désormais mornes et maussades, les cités dont ils avaient constitué pendant des siècles la force et l'orgueil.

Ceci est le fait de la tourmente. L'orage passé, quand on se re-

trouva dans une atmosphère plus tranquille, on put compter les ruines faites par le vandalisme brutal. Il y avait eu trop d'ouvrage entrepris à la fois sur le trop vaste chantier de démolitions ; partout des carcasses d'édifices subsistaient : nefs d'églises éventrées, clochers ouverts à tous les vents, grands cadavres debout encore, des morts trop vigoureusement taillés jadis qui s'obstinaient à ne pas tomber

Un autre vandalisme qui se prétendait utilitaire et ne l'était que bêtement et bassement, un vandalisme spéculateur aussi, allait en faire son affaire. Que pouvons-nous tirer de cette chapelle, souvenir de quelque grand fait historique ou sanctuaire vénéré par toutes les générations, jusques et y compris celle-ci en son jeune temps ? Sera-t-elle écurie ou grenier à foin, halle à la viande ou théâtre ?... Voilà une abbaye fameuse, l'église nous reste ; enlevons tout ce qui peut s'enlever et se vendre, plomb ou charpente, et installons-y l'abattoir (Saint-Bertin à Saint-Omer) ; les immondices de la ville feraient très bien aussi dans cet antique débris ; le conseil municipal, qui pourtant retourne dévotement à la messe dans les quelques églises éparpillées par le cyclone, vote avec tranquillité l'achèvement de démolition ou affectation quelconque

Voici une autre abbaye en partie à terre ; jetons bas les clochers, traçons une belle rue bien droite au milieu de la nef et finissons de raser ce débris illustre depuis les Mérovingiens (Saint-Corneille de Compiègne). Il y a encore un cloître à côté ; le raser aussi serait peut-être coûteux, donnons-le donc au génie militaire, qui s'entend si bien à tailler et couper artistement. Et dans cette merveille de la Renaissance élevée par les archevêques de Rouen, fameux bâtisseurs comme l'on sait, quels beaux coups de pioche à donner ! Avec les restes on fera une maison centrale parfaite (Gaillon). Et ce castel où se mélangent gothique et Renaissance, les souvenirs de Dunois et de Jeanne d'Arc ou ceux de François Ier, par chance on ne l'a pas démoli tout à fait ; il va faire un joli dépôt de mendicité (Beaugency) ou un pénitencier (Saint-Germain)... Ainsi pour des centaines d'illustres édifices.

Préfets et maires, conseils généraux et conseils municipaux de se frotter les mains. Il reste le fretin des édifices échappés à la grande désaffectation, c'est l'affaire de l'ingéniosité privée : tanneries, teintureries, dépôts de matériaux vont s'y installer, et en peu d'années, par la force seule des choses, les ruines de ces ruines auront disparu.

Il en est pourtant que l'oubli enveloppe et protège, soit parce que des maisons ou des bâtiments quelconques les encagent, soit par chance spéciale ; chaque ville en renferme, bien masqués au

plus épais des quartiers serrés. Vous apercevez une cour de charbonnier d'aspect bizarre, vous entrez : c'est un morceau d'église où les gracieuses découpures ogivales et les statuettes mutilées sont poudrées en noir (Beauvais). Voici un étrange bloc de constructions, où boutiques, magasins et logements s'encadrent de hauts fenestrages d'église (Saint-Laurent de Rouen), le tout couronné par une tour aussi belle que la tour Saint-Jacques de Paris, autre débris conservé par miracle, parce que la rue de Rivoli ou le boulevard de Sébastopol, qui avaient pourtant bien l'air de le chercher pour le dévorer, ne l'ont pas rencontré...

Pour ces obstinées vieilles choses qui font tant de façons pour mourir, l'heure suprême sonnera tout de même. La religion de la *ligne droite*, la ligne droite, infâme et bête, qui est la négation de toute beauté, va s'implanter la période tranquille de ce siècle, et ses sectateurs vont impitoyablement et administrativement bouleverser les vieilles cités.

C'est l'exécution dernière. Partout des piquets, des niveaux, des cordeaux, partout des agents voyers et des conseillers municipaux en quête de quartiers à découper par tranches ou de monuments oubliés à massacrer au nom de la trois fois sainte ligne droite et d'un genre de « *bon goût* » essentiellement particulier. Fi de ces vieux monuments ciselés pierre à pierre par nos barbares ancêtres ! Ce sont les Gots qui nous ont encombrés de tout cela... En avant les pioches du Progrès !

Et elles travaillèrent, les pioches.

Partout des rues droites où pas une corniche ou une saillie ne se hasarde à dépasser d'un centimètre le farouche alignement, remplaçant les bonnes vieilles rues tournantes aux perspectives variées, inattendues, aux carrefours amusants, aux pignons hardis découpant leurs pointes sur le ciel. Pauvres pignons sur la rue ! l'alignement leur ampute le ventre, les remplace par la façade plate et carrée du *bon goût* nouveau. Partout des boulevards rectilignes, uniformes, s'allongeant à perte de vue sans un arrêt pour l'œil, sans un détail reposant pour le passant qui les arpente. Et naturellement ces inflexibles lignes droites rabotent tout ce qui a le malheur de se rencontrer sur leur chemin. Il est entendu qu'elles ne se seraient pas dérangées pour Notre-Dame si le té et le tire-ligne de l'agent-voyer avaient passé dessus.

Le dossier est fort chargé, certains méfaits sont célèbres. On sait ce que la manie démolisseuse a coûté à la ville de Rouen, pour ne citer qu'elle. Certes, elle est encore superbe, la grande cité normande, mais parce qu'elle était particulièrement riche parmi les riches, en beautés architecturales ou curiosités de toute sorte,

et que malgré les percées et les abatages il est encore resté de nombreux joyaux à sa couronne monumentale; mais combien de pauvres villes moins bien pourvues ont perdu à ce jeu tout intérêt, ayant à jamais dilapidé ce que l'on a pu appeler leur capital artistique!

La ville de Caen, autre riche musée d'édifices de tous les âges, à certaine opération consistant à couvrir un petit bras de l'Orne pour en faire un boulevard, a gâté son plus bel aspect et enterré en partie la merveilleuse abside Renaissance de la belle église Saint-Pierre, qui trempait dans l'eau à côté d'une vieille tour et de bâtisses pittoresques.

Autres jeux d'ingénieurs, les rivières à rectifier ou encaisser. Les pauvres rivières passaient à travers les villes apportant leur fraîcheur, la gaieté de l'eau qui coule entre des berges libres, onduleuses, irrégulières, bordées çà et là de peupliers ou de tanneries et lavoirs rustiques, de petites maisons descendant jusqu'à la ligne de l'eau. Les ingénieurs, presque partout, ont rasé tout cela et emprisonné les rivières entre des murailles bien droites possédant pour tout ornement deux belles lignes de becs de gaz.

Il suffit, comme exemple, comme démonstration concluante, de regarder une ancienne vue d'Orléans, gravée à la fin du siècle dernier.

Quelle poussée de monuments, tours et clochers dans le ciel, quel pittoresque arrangement de toits, de verdures, de vieilles murailles, de beaux groupes d'édifices à grands combles qu'on devine hôtels seigneuriaux, couvents ou bâtiments municipaux, entourés de pignons serrés! Au premier plan, sur la Loire, une berge accidentée, des bateaux, des chantiers de bois, un vieux rempart avec quelques tours dont on peut attribuer les cicatrices aux assauts des Anglais; puis, en arrière, des églises en nombre...

Prenons maintenant une vue photographique et comparons un peu. Quel refroidissement! Plus de berge, ni de vieux rempart; une ligne droite interminable, un quai bordé de maisons de la plus absolue banalité. Derrière cela, à peine quelques silhouettes d'édifices, à la place du hérissement touffu de flèches et de clochetons. La cathédrale est restée, l'hôtel de ville et trois ou quatre églises, et c'est tout. Pourrait-on seulement faire aujourd'hui le compte de tout ce qui est tombé? Ce n'est pas bien sûr. Et Orléans n'est pas l'une des plus dépouillées parmi nos villes, il en est qui ont perdu davantage. Au nord comme au sud, les plus riches matériellement sont presque toujours celles qui se sont amputées elles-mêmes, découpées et décapités avec le plus d'en-

train, qui ont fait, avec le plus d'inconscience et d'acharnement, litière de leurs vieux souvenirs et gravats de leurs monuments les plus précieux.

Le mal date, pour la plus grande part du commencement du siècle ; puis la dévastation a pris une espèce de train-train régulier, continué par les édilités en toute sérénité d'esprit. Chaque jour voit disparaître un morceau plus ou moins important ; à défaut de grands monuments aujourd'hui un peu mieux défendus, de vieux châteaux ou de cathédrales à démolir, on exerce son petit vandalisme bourgeois sur de moindres objets, sur de pauvres épaves épargnées jusqu'ici et dont le tour est enfin venu. Les sociétés archéologiques poussent des cris, on se moque très agréablement d'elles, et aussi de l'officielle commission des monuments, et ranger leurs photographies dans ses cartons avant leur destruction totale.

Donc, sur ce point spécial, le procès du XIXe siècle serait facile à faire. Nous le répétons, si l'on prenait la peine de réunir comme pièces à conviction les vues anciennes et les photographies correspondantes, ce serait une collection fort attristante, et l'on verrait si ne sont point cent fois justifiés les dires et réclamations de certains grognons, lesquels se permettent de ne point tout admirer de notre époque, et pensent qu'en tout cas, en admettant que bien des choses aient progressé, que la vie soit plus douce et plus facile, on nous en a vraiment par trop abîmé le décor.

VUE DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE CISTERCIENNE DE BOSCHAUD (Dordogne)

L'abbaye ruinée de Boschaud, ancienne succursale de l'abbaye de Peyrouse, est située dans la commune de Villars, arrondissement de Nontron ; cette abbaye cistercienne a gardé deux de ses quatre petites coupoles ; l'espacement des piliers est de 5^m25 ; le plus grand écartement des murs est de 6^m60 ; le diamètre de la coupole n'atteint pas six mètres. La gravure, due à M. Jules de Verneilh, représente les ruines de Boschaud avec les coupoles éventrées, les murs couverts de lierre ; à gauche du dessin, c'est-à-dire au sud-ouest sont les bâtiments claustraux percés d'une série d'ogives romanes : le cloître se trouvait là. De l'autre côté, vers le sud-est, régnait une autre cour, sans galeries intérieures, et c'était toute l'abbaye.

L'abbaye, commencée en 1154, fut terminée le 12 avril 1159.

EXTRAITS ET RÉSUMÉS

Le scenario des fresques de la Sixtine. — Sous ce titre M. Raoul Rosières a publié une originale étude dans *L'Œuvre d'art*, dirigé avec tant de soins par M. Eugène Muntz de l'Institut. On sait que les fresques de cette chapelle ont donné lieu à des commentaires aussi innombrables que divers. Aussi, après tout cela, on serait bien en droit de répéter avec Voltaire : « Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. « L'œuvre de Michel Ange n'a pas besoin d'être expliquée car, « en déroulant autour de l'édifice son vaste poème, il n'a pas improvisé une composition nouvelle : il a scrupuleusement suivi avec la fidélité d'un croyant toute l'intrigue d'un drame que cinq siècles de Moyen-Age avaient constitué et lui transmettaient: *les Prophètes du Christ*. M. Raoul Rosières examine avec beaucoup d'érudition comment Michel Ange, italien et homme de la Renaissance avait pu connaître ce scénario des barbares mystères de la France du Nord et constate « combien sont nombreuses les traditions de l'iconographie religieuse de nos vieux imagiers qui se perpétuent encore en toutes ces belles compositions si latines. »

De la défectuosité de la restauration des verrières du château de Vincennes. — Ce château, sur lequel nous préparons depuis longtemps une étude destinée à nos lecteurs, a fait l'objet d'un intéressant article publié dans l'*Œuvre d'Art* par M. Louis Dimier qui donne en particulier de curieux détails sur les vitraux ; il s'agit surtout d'un morceau de verre où M. Cart aurait vu la signature de J. Cousin, où l'abbé de Laval aurait lu la date de 1558 qui ne fut ni replacée, ni copiée lors de la restauration de 1873 ; l'original, qu'il semblait qu'on eût dû précieusement garder, s'est perdu ! Ailleurs, là où est la signature des restaurateurs, d'anciennes photographies « montrent des fragments d'autres vitraux, qu'on a supprimés sans plus de cérémonies. Ce sans-gêne a de quoi surprendre de toute manière, et davantage si l'on considère la beauté des figures enlevées ; les fragments ont été transportés chez le verrier dans l'atelier duquel ils ont achevé de périr. A la mort d'Oudinot, l'atelier fut vendu et ce qui restait des verrières de Vincennes, morceaux de maîtres qui depuis quatre siècles appartenaient à la couronne de France, se vit disperser aux enchères. Rien n'étonne tant que ces appropriations auxquelles on voit chez nous se livrer les restaurateurs de tout genre. Qu'on ne croie pas que ce soit ici peu de chose. Une part considérable

des verrières, subsistante dans l'état de 1873 est à présent remplacée par du neuf. On se demande de quel droit de pareilles substitutions, qui ne seraient pas souffertes d'un particulier, sont reçues par l'Etat sans contrôle » ; les morceaux déclarés incapables de tenir devaient entrer au Louvre ; il y en a bien un fragment, mais c'est à titre de don particulier ! C'est une tête de Vierge, « don de M. Oudinot 1878 », verrière payée il y a trois cents ans par le trésor national. On n'a fait là « que ce qui se fait partout et que l'administration tolère ». On voit l'intérêt des courageuses observations de M. Louis Dimier.

Gamaches (Somme) à 17 kil. au sud du Tréport. — **Etat de délabrement de l'église.** — *De notre correspondant spécial.* Cette belle et curieuse église présente une abside qui, à l'extérieur, est dans un etat complet d'abandon ; une vilaine sacristie qu'on y a accolé la dépare en outre ; la façade orientale de la tour est très délabrée ; le chœur droit est étayé.

Fouille nouvelles à Martres-Tolosane (Haute-Garonne). — M. Dieulafoy a annoncé à l'Académie des inscriptions et belles lettres le succès décisif des fouilles entreprises à Martres-Tolosane.

Ce village est situé dans la Haute-Garonne, sur la rive gauche de la Garonne, à 60 kilomètres en amont de Toulouse, à l'entrée de la vallée de Luchon. M. Dieulafoy se borne à donner cette nouvelle et y ajoute quelques renseignements sommaires, se réservant d'en parler avec détail le jour où les plans des édifices découverts et les photographies des objets trouvés seront entre ses mains. On sait qu'on a publié ici tous les documents connus sur cette ville antique. Désireux de donner à nos lecteurs toutes les informations, nous avons publié même le plan des fouilles dernières (tome IX page 251) et une étude due à l'auteur de ces découvertes, M. A. Lebègue (tome V, 1891 page 204).

Il s'agit d'une ville immense, couvrant près de 50 hectares. Il reste peu de vestiges des superstructures, mais l'infracture est en un merveilleux état de conservation. Les lacunes sont sans importance, et encore ne les rencontre-t-on que dans les parties les moins intéressantes de la ville. Au nombre des objets découverts, certains sont du meilleur style et appartiennent à l'époque d'Auguste. Les plus nombreux remontent au IIe et au IVe siècles. Dans ces derniers, il faut ranger une inscription malheureusement brisée, mais qui aidera peut-être à identifier le lieu où s'élève aujourd'hui Martres-Tolosane.

Données nouvelles sur les ports de Carthage. — M. le Docteur Courtet, aide-major de 1re classe des hôpitaux de Tunisie a exploré,

PARIS. — PLACE SAINT-JEAN EN-GRÈVE

Supplice d'Anne du Bourg (21 Décembre 1559).

la sonde à la main, la baie du Khram ; il y a relevé des murs, dont plusieurs atteignent neuf mètres de large ; ils semblent former un grand bassin situé au sud des ports de l'antique Carthage, actuellement connus sous les noms de Port militaire et Port marchand ; dans les descriptions de ces deux ports on retrouve toujours l'impression d'étonnement que cause leur peu d'étendue. M. le Dr Courtet pense que les Romains avaient fait de la baie de Khram un avant-port, jusqu'ici inconnu en utilisant la digue des deux ports connus, dont le savant explorateur précise la forme : il rectifie le tracé du mur BC du plan de Falbe (1830), décrit sa terminaison en musoir, signale à côté l'existence d'une véritable passe, et reconnaît dans ce mur la place véritable de la digue.

La guerre gréco-turque et l'archéologie : nouvelles découvertes. — Les journaux étrangers ont fait grand bruit au sujet de découvertes amenées par les travaux de défense des Grecs aux Thermopyles. M. Homolle et deux membres de l'École Française se sont rendus sur les lieux ; la réalité est inférieure à ce qu'on avait annoncé. On disait avoir trouvé à Chalcomata « un temple dorique dont les ruines ressemblaient fort à celles du temple de la Victoire Aptère » ; en réalité on mit à jour une tour de guet, de construction hellénique, sur plan carré, de 7m70 de côté ; cette tour a pu servir à surveiller l'un des sentiers du Callidrome qui permettent de tourner les Thermopyles, peut-être le fameux sentier d'Ephialte. Aux Thermopyles on a trouvé un cimetière antique : la fosse est creusée dans le tuf, parfois couverte de grandes tuiles plates ; on y a recueilli des verres, des pots de terre sans peinture, de forme différente de celle de la belle époque, des épées de fer, de gros clous de souliers, des monnaies d'époque romaine. Il convient de féliciter l'école d'Athènes de son zèle ardent pour la science, qu'elle doit à l'active impulsion de son directeur.

Nouveau Musée de Dieppe. — *De notre correspondant spécial.* — On a inauguré récemment le musée de Dieppe qui était en reconstruction depuis 1895. Il occupe, dans la cour de l'hôtel-de-ville, le côté occidental, comme autrefois, mais on y a bâti un local complètement neuf. Grâce au zèle de la municipalité, à l'initiative et aux bons soins du conservateur, M. Milet, ce musée est en un ordre excellent et un modèle de musée local. Au rez-de-chaussée sont des pierres provenant des monuments de Dieppe, des plaques de rues, un chapiteau des Tuileries. Au premier étage on trouve une salle d'histoire naturelle, ou de Josse Hardy, la salle Saint-Saens consacrée aux souvenirs de ce maître, la salle de l'histoire et de l'industrie de Dieppe avec les vues de la ville, une collection

de ses ivoires ; la salle d'archéologie ou de l'abbé Cochet renferme les produits des fouilles faites dans la région, des plans en relief, des carreaux de faïence ; la salle hydrographique contient les portulans et cartes du onzième siècle, qui valurent à Dieppe une célébrité spéciale. Au premier étage sont des gravures, des sculptures et des peintures de maîtres modernes. La description de ce curieux musée est faite pour la première fois dans le *Guide artistique et archéologique de Dieppe et la côte, d'Etretat au Tréport*, qui renfermera beaucoup d'autres renseignements inédits et d'informations nouvelles, importantes pour l'histoire générale de l'art et des monuments.

Pierres antiques portées au musée de l'Hotel-de-Ville. — *Découverte Gallo-Romaine*, Meaux (Seine-et-Marne). — On a placé, il y a peu de temps, les pierres sculptées trouvées en avril et mai 1896, lors de la DÉMOLITION DES DERNIÈRES FONDATIONS DU PALAIS DES COMTES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE dont « les guides » les plus récents mentionnent encore l'existence.

La construction d'une nouvelle Caisse d'épargne en 1893, et des travaux près de l'ancien Hôtel-de-Ville ont été l'occasion de la destruction des derniers vestiges de ce château qu'on aurait dû conserver ; les recueils spéciaux n'ont pas encore mentionné la destruction.

M. Gien, entrepreneur, exhuma deux bas-reliefs dans un vieux mur, à deux mètres de profondeur environ[2] ; ils étaient très frustes, noyés dans le mortier, mesurant chacun 0,43 de large sur 0,58 de haut. Sur l'un on voit un homme dans l'attitude de la marche, brandissant une statue de la main droite, ce doit être Hercule combattant ; le reste du bas-relief manque ; l'autre sculpture représente deux personnages accouplés ; il semble que celui de gauche tient une palme ou un sceptre, et de l'autre un objet dans sa main droite, à moins qu'il ne s'appuie sur une sorte de cippe : un troisième fragment est une pierre à quatre faces mesurant 0m33, à la base, 0,25 au sommet, ayant 0,65 de hauteur et 0,15 d'épaisseur ; sur une face est un guerrier tenant une lance d'une main, un bouclier de l'autre, une coiffure nettement indiquée ; sur la face opposée est une figure d'homme rappelant l'Hercule signalé ci-

[1] Ceux de nos collègues qui désireraient représenter l'*Ami des Monuments et des Arts* lors des inaugurations sont priés d'en aviser la direction.

[2] La *Semaine religieuse du diocèse de Meaux* (29e année, n° 18, p. 22.), publiée par le libraire A. Le Blondel, qui a la haute et rare intelligence de publier d'excellentes brochures sur la région.

dessus ; sur les faces latérales sont des figures qui semblent drapées.

Ces sculptures sont attribuées à l'époque gallo-romaine. Le vice-président de la Société historique et littéraire de la Brie et M. Andrieux, archiviste, ont eu la louable idée de signaler ces précieux vestiges à M. le Maire de Meaux qui les a fait porter à l'hôtel de ville. Enfin on a trouvé également un chapiteau de pilastre dorique également bloqué dans les murs de fondations.

Le Musée possédait déjà des poteries et médailles antiques, une sorte de borne (?) gardant des sculptures, un curieux chapiteau du XIVe siècle montrant un personnage dans le voisinage d'un lion, d'un aigle ailé, image probable des animaux des Evangélistes ; la sculpture en est belle.

BIBLIOGRAPHIE

Roger Milès. — *Comment discerner les styles*, in-4° 110 planches avec texte illustré vis-à-vis de chaque planche. Paris, Rouveyre.

Question souvent posée, à laquelle Roger Milès donne une admirable réponse dans le volume qu'il vient de faire paraître sous ce titre interrogatif : l'auteur a adopté un système nouveau d'exposition : au lieu de faire un guide de la France monumentale, il a cherché les caractères des styles successifs de l'architecture en France ; les monuments n'ont été mis à contribution que pour lui fournir des exemples, non pour lui permettre d'énoncer des théories, d'étayer des systèmes. Roger Milès dresse pour ainsi dire l'inventaire de toutes les circonstances qui ont permis à ces styles de s'affirmer La clarté de la réponse à la question *Comment discerner les styles ?* est plus complète encore grâce aux très belles gravures de l'ouvrage. Veut-on un exemple de la façon de Roger Milès ? Voici une planche sous laquelle, au lieu des noms des monuments représentés, on trouve cette légende philosophique : « Le style décoratif de la Renaissance appliqué à des constructions conçues dans la tradition de l'architecture féodale. » Un feuillet placé vis-à-vis nous apprend que cette gravure reproduit les lignes des châteaux de Chambord et de Chenonceaux — à titre d'exemple — mais le lecteur aura appris, grâce aux termes schématique de la légende, à comprendre le caractère de tant d'autres châteaux, construits ou remaniés sur le principe posé par Roger Milès. Il y a plus de cent dix planches de ce genre, comportant deux mille reproductions ; aussi est-ce un plaisir de remercier son éditeur distingué, M. Edouard Rouveyre, qui n'a craint aucune dépense, aucune recherche, qui donne ainsi au public un recueil de documents difficiles à trouver, et gravés de très bonne façon ; on y trouve des ensembles et des détails typiques de tous les principaux monuments de la France depuis Charlemagne jusques et y compris Napoléon Ier ; d'excellentes tables permettent à chacun de comprendre immédiatement la classification des styles.

En tête de la partie consacrée à chaque époque, Roger Milès a eu l'heureuse idée de figurer, sur un papier teinté de façon spéciale, les éléments caractéristiques de la décoration aux temps dont il présentera les monuments sur les planches suivantes. Et que de trouvailles heureuses dans l'expression des idées que suggère leur examen : je ne les dirai pas, car elles sont trop nombreuses, et puis il convient que le lecteur en fasse la découverte dans le livre même.

Roger Milès, l'éminent historien de l'art, a donné dans ce livre, *Comment discerner les styles?* une réunion de documents et de pensées philosophiques qui en font un livre indispensable à tous les *Amis des Monuments et des Arts*, à tous les architectes, à tous les érudits, à tous les gens du monde. Aujourd'hui ces questions d'art absorbent l'intérêt d'un public de plus en plus nombreux, lassé des « facilités » d'une littérature trop souvent oublieuse de sa raison d'être; l'amour de l'idéal, le devoir d'élever nos pensées au-delà des occupations journalières. L'art, le livre d'art, sont là pour remplacer le livre de littérature, pendant qu'il se complaît aux vilennies et chaque jour de nouvelles recrues lui arrivent. Elles pourront grâce à l'ouvrage de Roger Milès se reconnaître dans cette région nouvelle. Et ce n'est pas le moindre service qu'aura rendu l'éminent auteur.

E. DE MÉNORVAL. — *Promenades à travers Paris*, petit in-4°, 320 pages, 150 illustrations. — Paris, May.

Sous ce titre on a réuni une suite de quarante-neuf études curieuses sur Paris : on y étudie les mœurs, les institutions, les monuments, les moyens d'alimentation, les fortifications, la police. On y parle de Mme de Sévigné, de Paris en 1792, des juifs, de Voltaire au Panthéon, de Jeanne d'Arc, de Garat et de l'abbé Grégoire, de Falslaff. Une illustration abondante, dont nous donnons des specimens, forme l'utile commentaire de cette intéressante œuvre de vulgarisation.

PAUL MANTZ. — *La Peinture française du IXe siècle à la fin du XVIe*, in-8°, 288 pages, 123 figures. Paris. Société française d'éditions d'art. H. May.

Le livre fait partie de la bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts publiée sous la direction de M. Jules Comte. M. Olivier Merson a écrit l'introduction, consacrée à l'art français jusqu'au IXe : l'éminent artiste la termine ainsi : « un fait considérable est donc acquis de façon formelle : il y eut un art carlovingien et, ne l'oublions pas, cet art est français » M. Paul Mantz consacre ensuite un chapitre à chaque siècle, depuis le IXe jusqu'au XVIe. L'auteur pour faire connaître l'art sous Charlemagne à défaut de peintures murales étudie la mosaïque de l'église de Germigny-des-Prés (Loiret), et les miniatures. Après le Xe siècle décadent, M. Mantz nous montre le XIe siècle, qui renouvela tous les vaisseaux d'église ; et auquel on attribue diverses peintures monumentales. Elles sont moins rares à partir du siècle suivant. Nous pensons que bien d'autres peintures françaises pourront nous être révélées quand on aura soigneusement enlevé le badigeon qui les recouvre ; nous avons signalé ici les découvertes de ce genre et l'on est en droit d'en espérer d'autres.

CONSTANT DE TOURS. — *De Paris à la mer*, in-4°, 293 pages, avec gravures. Paris, May.

Le début est consacré à divers sites pittoresques de Paris, à la navigation sur la Seine, à ses ponts, à ses îles. L'auteur décrit ensuite le fleuve depuis Paris jusqu'au Hâvre, dont il montre le port et l'animation curieuse ; enfin il esquisse l'aspect des stations balnéaires du Calvados.

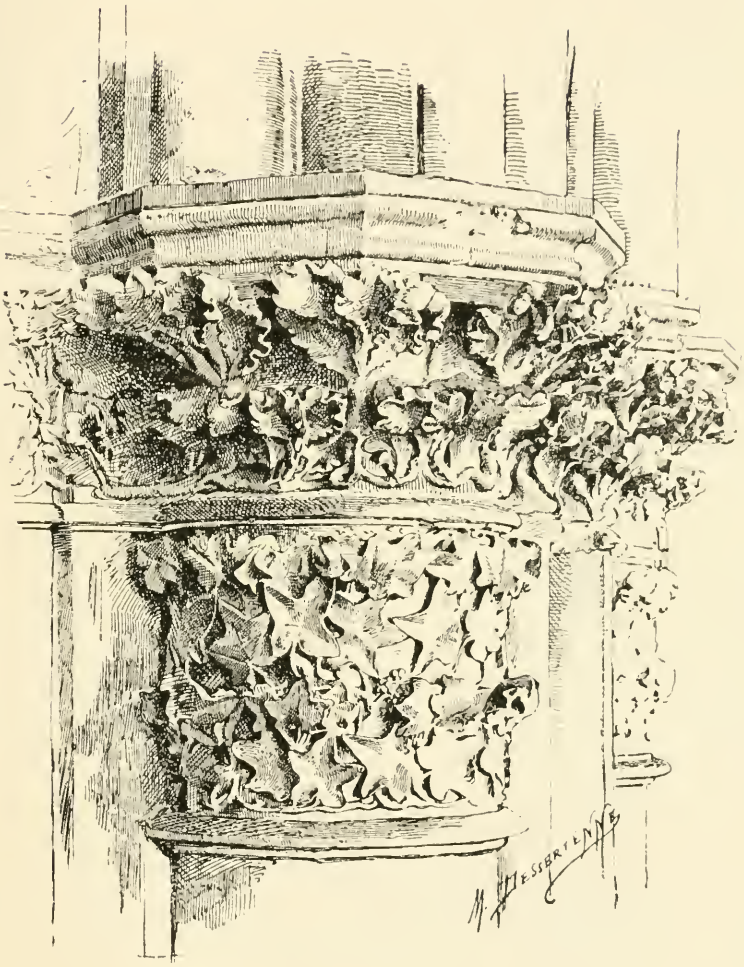

CHAPITEAU DE NOTRE-DAME DE REIMS

Chêne et Lierre

BALLET DONNÉ DANS LA *GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE BOURBON*

(*Place du jardin sud-est du Louvre actuel*)

Lors des noces du duc de Joyeuse, par la reine-mère devant Henri III et sa cour.

D'après une gravure du Balet comique de la Royne des noces de M. le duc de Joyeuse (Règne de Henri III) par PATIN, publiée en 1582.

Musée du Louvre. — Peinture de Jean Clouet (?) vers 1618.

PORTRAIT DE FRANÇOIS Ier

L'initiateur de la construction du Louvre actuel.

Vêtement de satin blanc à bandes de velours noir. Le roi est âgé d'environ ving-cinq ans.

La lecture de ces récits, accompagnés de spirituels croquis, est accessible même à la jeunesse qu'il importe d'intéresser à l'œuvre d'étude de nos monuments et de notre pays.

EMILE LAMBIN. — *La Flore des grandes Cathédrales de France*, in-8°, 68 pages avec gravures. Paris, librairie de la Construction Moderne.

Dans cette intéressante plaquette M. Lambin dit les origines et les principes de la flore gothique ; il l'examine ensuite minutieusement dans les cathédrales de Paris, Reims, Amiens, Rouen, Beauvais, Chartres, Bourges. On y trouvera une liste et l'image des plantes reconnues dans les cathédrales et les églises. Douze gravures dont nous donnons ici des spécimens représentent divers chapiteaux ; deux d'entre elles constituent un tableau des plantes naturelles dont l'interprétation a formé le fond de la flore gothique et des plantes interprétées. Ce travail sera utilement consulté par ceux qui désirent étudier sérieusement les sculptures de nos églises.

ÉDMOND SOYEZ. — *Notre-Dame-de-Foy*, image conservée à la cathédrale d'Amiens. — *Amiens 1897, gr. in-8° 80 p., gr.*

M. Soyez raconte l'origine de la statue de Notre-Dame de-Foy, et comment elle fut sauvée de la destruction p. (21), puis transférée dans une chapelle de la nef de la cathédrale d'Amiens, grâce à l'initiative de M. Soyez (p. 27) ; cette statue est la seconde que rencontre à sa droite le visiteur en entrant dans la cathédrale par le portail Saint-Christophe ; on voit dans cette chapelle, dite de « l'Annonciation », un beau bas-relief en marbre : le sculpteur Blasset y a représenté l'*Annonciation*, et M. Soyez en donne une excellente gravure ; l'œuvre fut offerte en 1655 et placée primitivement contre l'un des piliers isolés de la nef, le quatrième à gauche de l'entrée. Le savant spécialiste de l'érudition amiénoise, en publiant ce travail vient d'ajouter une pierre nouvelle au bel édifice qu'il élève à l'art de cette région, si riche en monuments.

Dr GUILLON. — *La mort de Louis XIII*. In-8°, 181 pages, 9 gravures. Paris, chez Fontemoing in-8° avec neuf gravures et 181 pages.

La mort de Louis XIII, étude d'histoire médicale d'après de nouveaux documents par M. le docteur Guillon, doit être signalé ici parce que Louis XIII mourut au château Neuf de Saint-Germain-en Laye dont l'auteur nous parle avec détails ; on ne sera point surpris de ces soins extrêmes, car M. Paul Guillon est de la famille de notre regretté ami des monuments, M. Adolphe Guillon. Parmi les nombreux renseignements qu'on trouve dans ce beau livre signalons un détail ignoré qui nous apprend le lieu de l'autopsie de Louis XIII : « Le Roi, lit-on à la page 48, sera mis dans son lit en l'*antichambre*. » L'ouverture et l'embaumement du corps eurent lieu le « 15 may (1643) à cinq heures du matin, en *la gallerie* qui est proche du cabinet dans lequel le roi était mort (p. 50). » Le fait est confirmé, précisé un peu plus loin (p. 54). M. Paul Guillon nous décrit le lit de trépas et la chambre de parade (p. 56) dont il donne une intéressante vue gravée « La porte de cette chambre était gardée par les huissiers d'icelle ; l'antichambre et salles par les gardes du corps. » M. Guillon a retrouvé ce procès-verbal d'autopsie au milieu d'un véritable monument administratif ; on voit qu'on y trouve des notions qui complètent utilement notre histoire du Château Neuf de Saint-Germain-en-Laye (Voyez L'*Ami des Monuments et des Arts*, t. 9, 10, 11) M. le docteur Paul Guillon par les soins qu'il a mis à étudier toutes les parties de son sujet, par la façon neuve dont il les traite, a écrit un livre qui est un modèle de ce genre de travaux.

Léon Lex. — *L'Abbaye de Maugouvert de Mâcon 1585-1625*. Mâcon 1897. In-8° avec 1 gr., 24 p.

Dans la plupart des villes, bourgs et villages des provinces du sud-est de la France, Provence, Comtat, Languedoc, Vivarais, Dauphiné, il y avait autrefois des sociétés de jeunes gens, — garçons et mêmes filles, — connues sous le nom d'abbayes Joyeuses, abbayes de la Jeunesse, abbayes de la Folie abbayes de Bongouvert, abbayes de Mangouvert, de Malgouvert, de Margovert, de Malgouverne.

Leur origine remonte vraisemblablement au moyen-âge, mais c'est au XVIe siècle surtout qu'on les trouve en plein épanouissement.

Nous sommes heureux de pouvoir accompagner cette notice d'une vue de l'ancienne rue d'Egypte, aujourd'hui rue des Gites, modifiée par le percement de la rue de Strasbourg. Cette planche qui donne la physionomie d'un des coins les plus pittoresques du Mâcon démoli, est la reproduction d'un très intéressant dessin de M. J. Perret exposé dans la galerie locale du Musée de Mâcon, et dont M. Lex reproduit l'image dans sa curieuse brochure.

Bulletin de la Société des Hautes-Alpes 16e année, 2e série, n° 22. — 22e trimestre 1897.

A. Dumas : la bibliothèque de *Gap* (suite) administration de Théodore Gautier. — L'abbé F. Allemand : *La Beaume-des-Arnauds* à l'époque gallo-romaine et pendant le Haut Moyen-âge : c'était *Cambonum*, agglomération où passait une voie romaine ; au XIe siècle ses habitants s'établissent sur une colline dite *la Beaume* située au nord et à 200 mètres de l'ancienne station ; un château fut établi sur la colline de la Baume ; au XIIIe siècle on en construisit un autre appelé le *Château d'Agoult* ; le village était entouré de remparts, — M. J. Roman publie une « Description des portraits gravés intéressant les Hautes-Alpes — M. Martin sous le titre « Poteries et Toitures dans les Hautes-Alpes » étudie les fabriques de poterie et les modes de toiture. — « Les notes de Benoni Blanc » données à la Société d'étude comprennent une liasse relative à la topographie des Hautes-Alpes.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, tome XIX.

M. Seré-Depoin a fait paraître le tome XIX des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise*. On sait avec quels soins l'éminent président de cette Société poursuit la recherche des documents nouveaux qui permettent de mieux connaître cette intéressante région ; on a vu avec quel zèle M. Seré-Depoin s'efforce de vulgariser aussi les résultats acquis. Le nouveau bulletin renferme la suite de la « Bibliographie des autographes et plaquettes rares, sur Seine-et-Oise et le Vexin, signalés dans les catalogues 1888-1895. » Ce précieux travail de M. J. Depoin, secrétaire général de la Société devra être consulté par tous ceux qui étudieront la région. On trouve à la suite un compte rendu de l'excursion à Saint-Clair et Château-sur-Epte ; et M. Joseph Depoin nous informe plus loin sur les châtelains de Gisors

aux XIe et XIIe siècles ; il nous donne divers textes inédits, latins ou français, concernant Gisors et Saint Clair. Enfin M. Régnier, dont on connaît les études érudites pleines d'un excellent sens critique, publie la liste des dessins relatifs au Vexin qui ont été exposés aux Salons derniers.

Documents de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepois. Fascicule Ier.

Sous l'active impulsion de M. Dufour la jeune Société historique et archéologique de Corbeil d'Etampes et du Hurepoix, multiplie ses travaux avec un zèle louable. Nous avons déjà signalé ici ses beaux *bulletins* complétés désormais par la publication de *Documents* dont le premier fascicule vient de paraître ; il est consacré à un travail de M. L. Vollant sur « l'église de Saint-Germain-lez-Corbeil ; c'est un volume in-8° de 42 pages accompagné de nombreuses héliogravures en taille-douce tirées dans le texte ou hors texte ; on y voit notamment l'intérieur de l'église en 1896 et en 1897, avant et après la restauration. M. Dufour en inaugurant cette série nous laisse espérer de nombreux et beaux travaux sur une région encore bien insuffisamment étudiée.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome 19, 3e livraison.

A Rebière : Adresse des députés du Bas-Limousin pour la formation des districts du département de la Corrèze (avec fac-similé de la signature des députés du Bas-Limousin en 1790). Clément Simon : archives historiques de la Corrèze (*suite*) — Bial : A propos d'une fouille des tumulus gaulois au *Puy-d'Ussolud* (Uxellodunum), identité de construction et d'aménagement intérieurs du tumulus quercinois et des tumulus franc-comtois ; on le retrouve en Alsace, Suisse, Bourgogne, Limousin. — Armand Viré : Habitation antique du *puits de Padirac*, avec une vue d'un foyer antique trouvé au fond. — J.-B. Champeval : *Le Peuch* (Corrèze), avec une vue du château dessiné par Rupin.

TOME XI

TABLE DES GRAVURES

NUMÉRO 59

CHARLES NORMAND : **Héliogravure.** — Le théâtre ou Odéon inédit de Patras (Grèce) vis-à-vis la p. 5

En tête. 5

Cul de lampe. 6

CHARLES NORMAND. — **Reconstitution inédite du Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye** : partie centrale du corps de logis principal avec l'escalier à pentes contrariées, substitué à l'escalier sur plan circulaire (*Dessin inédit de la Bibliothèque Nationale*). 9

D° Dessin pour le parterre des grottes de Saint-Germain-en-Laye, d'après *Boyceau* (1638). 13

D° Autre *dessin de parterre de Boyceau*. 15

D° Le logis neuf du devant du théâtre d'après *du Cerceau*. . . 17

D° Plan correspondant d'après *du Cerceau*. 21

Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye, du côté de la cour, vue de Mariette. 23

L. BONNIER. — **Etat actuel de l'église de Saint-Bertin à Saint-Omer**. 29

Souvenirs de l'excursion d'Orléans : Cabinet daté de 1540, d'une maison de la rue du Poirier, n° 41 39

ABBÉ EUG. MULLER. — **Senlis et ses environs** :

— Comelle : Lanterne des Morts. Dessin de Nouvian. . 43

— Creil (Oise) : château et pont en tête). id. . . 46

— Trumilly (Oise) : Fonts du XIIIe siècle. id . . 47

— Eglise de Rully (Oise) 49

— Chantilly (Oise), par A. Lepère. 51

— Le chancelier Guérin, évêque de Senlis, dessin de Maillard. 53

— Thiverny (Oise), vitrail (XIIIe siècle), de Saint-Leufroid, dessin de Nouvian, d'après un dessin d'Eug. Muller. 54

NUMÉRO 60

Église d'Ayen (Corrèze). — Enfeus. 63

— — Porte principale. 64

— — Enfeu. 65

— — Plan 65

— — Plan de coupe de la lanterne des morts. 66

— — Abside. 67

— — Abside et lanterne des morts . 67

— — Enfeu 68

CHARLES NORMAND. — Une des merveilleuses voûtes de l'église du Tréport (Seine-Inférieure). 79

CHARLES NORMAND. — Reconstitution inédite du **château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye**:

CHARLES NORMAND. — Portrait des chasteaux royaux de St-Germain-en-Laye. 89
— Veue et perspective du Chasteau Neuf de Saint-Germain-en-Laye, par Perelle. 101
— Fontaine du parterre du château de Saint-Germain. 113
— Les jardins et terrasses entre le château et la Seine. 121

NUMÉRO 61

Glyptothèque de Munich. Salle romaine. — HÉLIOGRAVURE en taille douce d'après une photographie inédite de CHARLES NORMAND. Vis-à-vis la p. 127
Saint-Pierre de Montmartre et l'abbaye, avec identification des topographies ancienne et actuelle par CHARLES NORMAND. 127
TÊTE DE LÉPIDE, bronze trouvé à Montmartre. 129
CE QU'ON VEUT DÉMOLIR A SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE! le triforium DE LA NEF. Perspective restituée. 131
COUPE EN LONG de cette église. 133
BREF ÉTAT DE DÉPENSE DE LA MAISON DE LA ROSE à Crépy-en-Valois. Souvenir de la visite des adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts* 137
Les dernières découvertes : Statue inédite de Mercure trouvée à la Brunette (Charente-Inf.). *Tirée en ton de bronze*. . . . 143
Congrès des Sociétés savantes : LA TOUR DU CAUDRON QU'ON VEUT DÉMOLIR A CAMBRAI. Plan, dessin de NICQ-DOUTRELIGNE 152
VUE INTÉRIEURE DE LA TOUR DU CAUDRON. Dessin de NICQ-DOUTRELIGNE. 153
Antibes (Plan d') : Démolition des murs : parties récemment détruites (en grisé). 136
Etampes : L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME. Souvenir de la visite de l'*Ami des Monuments et des Arts*. 173
Bourges : Incrustation d'ivoire dans un meuble. Dessin de CHARLES NORMAND. 187

NUMÉRO 62

ETAMPES. *Souvenir de l'Excursion de l'Ami des Monuments et des Arts* :
La Tour du Loup. 189
Les remparts du Nord-la-Ville. 190
Eglise Sainte-Croix, démolie en 1895. 190
La Tourelle de Jean le Bâtard. — Reste des Remparts. . 191
Notre-Dame : le clocher. 192
Maison d'Anne de Pisseleu. 193
Hôtel d'Yon. 195
Eglise Sainte-Basile. — PORTAIL MÉRIDIONAL — PORTAIL OCCIDENTAL. 196
L'Hôtel-de-Ville 1514, remanié en 1850. 197
Notre-Dame. — Plan 198
Maison d'Anne de Pisseleu. — Seconde cour 199
Le Pont-Doré avant sa restauration. 199

Maison dite de Louis XII. — Ancienne maison Bourgeois. . 201
La Grande maison à Saint-Martin. 202
Maison de Diane de Poitiers. — Caisse d'Epargne. Musée. . 203
Abside et Clocher de l'église Notre-Dame. 203
NICQ DOUTRELIGNE. — Cambrai : Tour des Arquets. — Clef de voûte. 205
Plan. 208
Souvenir de l'Excursion d'Orrouy. — *Comte Doria.* — Photographie du départ du limon d'escalier d'Orrouy 235
Souvenir de l'Excursion *de l'Ami des Monuments et des Arts* à Pierrefonds : Château : Élévation géométrale 237
Plan schématique du Château, par CHARLES NORMAND. 241

NUMÉRO 63-64

CHARLES NORMAND. — Vue inédite de la bataille d'Arques et de Dieppe en 1589. 253
BORIE, GUILLON ET FERRIÈRE. — Plan du théâtre antique et des ruines de Tintiniac (Corrèze). 257
R. RAVAULT. — *Un monument inédit.* — La colonne trajane de Méréville au sud d'Etampes. 261
Abbaye Cistercienne de Boschaud. 267
Souvenir de l'excursion à Crépy-en-Valois (église Saint-Thomas. — Maison gothique) et Champlieu (Ruines de l'église). 273
Château de Pierrefonds. — Elévation latérale publiée pour la première fois en géométral. 279
Château de Pierrefonds. — Coupe sur la cour avec vue vers les portiques. 287
Le château de Dieppe. — Un monument qu'on veut détruire : Façade tournée vers la falaise. 293
Périgueux : La Tour de Vésone ; plan conformément aux dernières découvertes (Dessin de Charles Normand). . . 299
Château de Pierrefonds. — Coupe sur la cour avec vue du côté de la chapelle (Façade de droite). 303
LAMBIN. — La flore dans les grandes cathédrales de France : chapiteau de Saint-Pierre de Lisieux. . . . 313
MARQUIS. — Plan d'Etampes. 319
L'Hôtel-de-Ville de Dreux. 325
ISRAEL SILVESTRE. Hôtel d'Oo ou de Luynes, quai des Augustins, à Paris. 343
Monument de Cook au château de Méréville. 353
J. PERRET. — Mâcon. Ancienne rue d'Egypte. 355
Place Saint-Jean-en-Grève à Paris : Supplice d'Anne du Bourg. 365
LAMBIN. — La flore dans les grandes cathédrales de France : chapiteau de Notre-Dame de Reims. 371
Ballet donné dans la grande salle de l'hôtel de Bourbon (façade du Louvre vers Saint-Germain l'Auxerrois) à Paris. . 373
Portrait de François Ier. 375
CHARLES NORMAND : Ornement inédit de l'art grec : Métope de la Tholos d'Epidaure (Morée). Héliogravure inédite en taille douce. 379

TOME XI

TABLE DES ARTICLES

NUMÉRO 59

Faux-Titres. 1
Titre. 3
Appel aux Amis des Monuments et des Arts. 5
CHARLES NORMAND.— Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye. 7
VASNIER. — A propos de la Tiare et des bijoux d'Olbia. . . . 22
Abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. 31
SAUVAGEOT. — A propos d'un soi-disant transport des statues de la cathédrale de Rouen à Berlin. 31
CH. NORMAND. — Odéon inédit de Patras (Grèce). 34
Les Amis des Monuments à la manufacture de Sèvres. 37
Les Amis des Monuments à Orléans. — Cabinet de la Renaissance, rue du Poirier, nº 41. 41
Démolition imminente de la Porte Notre-Dame à Cambrai. 45
Bibliographie. 46
Chronique littéraire. 61

NUMÉRO 60

ERNEST RUPIN. — Démolition de l'église d'Ayen (Corrèze). . 63
L. AUGÉ DE LASSUS. —Un monument à classer.— *La Hunaudaye*. 68
CHARLES NORMAND — Les merveilleuses voûtes de l'église Saint-Jacques du Tréport. 78
Le prochain Congrès du Cinquantenaire de l'École française d'Athènes. 81
CHARLES NORMAND. — Reconstitution du Château-Neuf détruit de Saint-Germain-en-Laye. 86
Un vœu utile : Établissement du plan de Carthage. . . 123
Entretien des monuments français : Orgues d'Embrun . . 126
Bibliographie. 126

NUMÉRO 61

CHARLES NORMAND. — L'église Saint-Pierre de Montmartre. . 129
Salle romaine du Musée de Munich. — Vue d'ensemble et vase circulaire. 134

Souvenir de l'excursion artistique et archéologique *de l'Ami des Monuments et des Arts* à Crépy-en-Valois, Orrouy, Champlieu. 135
GUIZOT. — La maison de la Rose (Renaissance), à Crépy-en-Valois Oise. 139
La Collection de peintures Dorla à Orrouy. 142
GEORGES MUSSET. — Découvertes de ruines Gallo-Romaines de la Brunette de Chérac. 145
COMPTE-RENDU DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. . 147
I. — Inventaire des Archives. — Catalogue des Bibliothèques. 148
II. — De l'utilité des monnaies pour l'étude des monuments anciens. 149
III. — NICQ-DOUTRELIGNE. — Le démantèlement de Cambrai. 151
IV. — ALEXANDRE NICOLAÏ. — CimetièreGallo-Romain au Mas d'Agenais. 157
V. — FERNAND MAZEROLLE : Jacques-Antoine. . . . 158
Abandon de nos monuments nationaux. Lagny. . . 159
Démolition des murs d'Antibes. 160
Le second Hymne grec. 169
CHRONIQUE : Avis. — Fouilles et Découvertes : Toulouse, réparation à la flèche du clocher de Saint-Sernin, 171. — Château-Tierry : Eglise, (restauration) Château, 172. — Beaumont-sur-Oise (*Oise*) : Absence d'entretien de la tour de l'église, 172. — Restauration de l'Eglise de Sainte-Croix à Beaumont-Dordogne, 175. — Excursion au Château de la Roche-Guyon, 175. — Gap (*Hautes-Alpes*). Projets d'établissement d'un musée, 175. — Lagny (*Seine-et-Marne*). Aménagement intérieur de l'ancienne abbaye, 175. — Visite des Amis des Monuments et des Arts à Etampes et à Méréville 176. — Le Vieux Honfleur, 176. Classement de monuments en Seine-et-Oise, 176. — Voies romaines de Paris, 176.
Conférences sur la Grèce 176
Bibliographie. 178

NUMÉRO 62

Souvenir de l'Excursion *de l'Ami des Monuments et des Arts* à Etampes. 191
MARQUIS. — Notes sur l'ancien et le nouveau collège d'Etampes. 192
NOTES ORIGINALES SUR LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES :
VI. NICQ-DOUTRELIGNE. — La Tour des Arquets et les remparts à sauver à propos du démantèlement de Cambrai. 204
VII. GEORGES MUSSET. — Fouilles de Chagnon Villepouge. 210
VIII Le Fanal de Villepouge. 212

IX. CH. BRAQUEHAYE. — Les peintres de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux et les entrées royales de 1525 à 1665. 218
X. PAUL PARFOURU. — La destruction des bâtiments à Meaux au XVe siècle. 221
XI. LÉON COUTIL. — Découverte d'une sépulture gallo-romaine à incinération. 222
XII. ABBÉ MOREL. — Les cérémonies du mariage au XVe siècle dans les diocèses de Beauvais, Noyon, Senlis 223
XIII. V. QUESNÉ et LÉON DE VESLY — Le Catelier Gallo-Romain de Criquebœuf-sur-Seine (Eure). 225
XIV. LEMOINE. — Archives des anciennes amirautés de Morlaix, Brest et Quimper. 226
XV. J. ROMAN. — Trois églises à classer comme monuments historiques dans le département des Hautes-Alpes. 227
XVI. EUG. DE BEAUREPAIRE. — Les peintures murales de l'église de Caen. 227
XVII. LOUIS BOUSREZ. — Monuments mégalithiques de Maine-et-Loire. 228
XVIII. R. P. DE LA CROIX. — Les récentes découvertes au Temple de Berthouville. 229
XIX. CHANOINE DOUAIS. — Documents à rechercher dans les archives notariales de Toulouse. . . 231
XX. JULES GAUTHIER. — Le Temple de la Fortune, étude sur un point inédit de la topographie antique de Vesontio Besançon, (Doubs). 232
LÉON LEX. — Le prix d'une maison au moyen-âge à Tournant (Seine-et-Marne). 233
GRAVE. — Orrouy, son château, son église, près Compiègne. Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*. . . 245
LOVIOT. — Le théâtre de Bordeaux menacé d'incendie. . . 248
LE CONGRÈS DES ORIENTALISTES ET LA SAUVEGARDE DES MONUMENTS des colonies françaises d'après les procès-verbaux officiels. 249
PEYRE. — Dépécement du château de Guerchy (Yonne). . 252
Bibliographie. 252

NUMÉRO 63-64

CHARLES NORMAND. Une Représentation inédite de la bataille d'Arques et la plus ancienne vue authentique de Dieppe. 255
Le théâtre antique et les ruines de Tintiniac (Corrèze). 259
GEORGES FOUCART. Les Sociétés anglaises en Egypte et le rôle de la France; les dernières découvertes. 260

Excursion artistique et archéologique des *Amis des Monuments et des Arts*, à Crépy-en-Valois, Orrouy, Champlieu (*suite*). 272
Le Congrès des Orientalistes et les Monuments (*suite*). 276
CHARLES NORMAND. La démolition projetée du château de Dieppe. 291
CHARLES NORMAND. Les dernières fouilles de la Tour de Vésone (Périgueux). 295
La première publication des élévations en géométral du château de Pierrefonds. 302
Le Parlement et les Monuments : Discussion du budget. Dépenses pour les monuments historiques depuis cinq ans. 303
Mode d'application de la loi de 1887 sur les Monuments historiques. 305
La Ruine du Palais des Papes à Avignon. 318
Du Droit de dessiner ou de photographier dans les monuments. 329
CHARLES NORMAND. Un ornement inédit de l'art grec : Métope de la tholos d'Epidaure.. 332
A. R. Des mesures prises par les autorités gouvernementales pour la conservation des monuments historiques. 332
MANSARD. Liste des maisons de Louis XIV. 345
LAMOUROUX. Création d'une Commission municipale du Vieux Paris. 347
ROBIDA. L'œuvre d'enlaidissement du XIXe siècle. . . 352
L'église de Boschaud. 362
Extraits et résumés. 363
Bibliographie. 369

Table des gravures du onzième volume. 380
Table des articles du onzième volume. 383

REVUE DE LIVRES DIVERS

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des Finances. 1897, in-8° 304 p. avec planches.

Ce beau travail de M. A de Foville, mérite d'être signalé ici parce que l'on y trouve des renseignements intéressant les arts et le monument de la Monnaie de Paris. M. de Foville donne d'abord des indications précieuses sur les progrès des fabrications monétaires, sur les productions annuelles de la Monnaie, sur l'expulsion des monnaies de billon étrangères et sur nombre d'autres sujets techniques. Le Musée de l'hôtel des Monnaies s'est enrichi, grâce à d'importantes libéralités dont M le directeur donne la nomenclature (p. XIV et XLII) : tout récemment la famille a donné le portrait en pied du célèbre graveur en médailles Andrieu, par Delafontaine (1798).

Les pays étrangers ne sont point oubliés : il convient notamment de signaler une curieuse carte de la production actuelle de l'or. Dans des notes supplémentaires M. de Foville décrit la cérémonie de la visite de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie qui fournit au graveur Chaplain l'occasion de faire une très belle médaille commémorative, soigneusement reproduite dans le volume, ainsi que l'heureuse composition de sa « Médaille des jeux Olympiques » ; on y trouve aussi celle de la pose de la première pierre du pont Alexandre III gravée par Daniel Dupuis et la plaquette de M. Roty exécutée en souvenir de la visite du Tzar à Versailles : œuvre pleine de caractère où le maître graveur a symbolisé ce château de la façon la plus heureuse ; son beau « Semeur » destiné à la pièce de 50 centimes est aussi reproduit dans l'ouvrage : signalons encore la médaille de M. Bottée pour le Centenaire du muséum d'histoire naturelle

M. de Foville signale les autres visites princières et la réorganisation matérielle de la Monnaie (page XXVII) ; deux plans y sont annexés : l'un est la reproduction de l'état ancien qui a été publié dans l'un de nos bulletins ; l'autre représente l'état actuel avec l'indication des bâtiments nouveaux : l'histoire de l'art trouvera aussi son compte dans les listes de « Différents ». Nous ne pouvons suivre le rapporteur dans l'énumération des intéressantes statistiques, dont son livre est rempli ; il convient néanmoins de faire remarquer le nombre croissant des peuples qui font frapper les monnaies chez nous, pour leur plus grand avantage.

E. A. MARTEL. — Sous terre (Neuvième campagne 1896). Extrait de l'Annuaire du Club Alpin français, 23me volumes, 1896 In-8° 46 pages avec gravures et plans.

L'infatigable fondateur de la société de spéléologie a étudié en 1896 Padirac (Lot) le Tindoul de la Vayssière (Aveyron), Dargilan (Lozère) la grotte de Lombrive (Ariège), le Vercors et le Devoluy (Dauphiné). A l'étranger : les cavernes de l'île Majorque (Baléares) et de la Catalogne ; la Foibs de Pisino et les grottes de Saint-Cauzian en Istrie. Certaines de ces explorations ont eu pour but des études comparatives destinées à contrôler des observations antérieures ; cette campagne a été des plus variées et des plus fructueuses.

E. A. MARTEL : *Les Abîmes du Dauphiné:* In-8° 60 pages (avec plan).

Récit de deux excursions au Vercors et au Devoluy. L'auteur conseille aux voyageurs d'entreprendre une reconnaissance méthodique des curiosités souterraines de la région.

État de la topographie française. — Tous les Français doivent lire ce travail écrit par M. Martel, le savant distingué qui a fait œuvre patriotique en nous avisant du péril ; la France tenait le premier rang, en 1878, grâce à sa carte au 1: 80 000 ; aujourd'hui elle « est descendue presque au dernier ». L'Angleterre vient en tête avec sa carte au 63 360e, et, surtout avec sa *County Map*, au 10 560e, à courbes de niveaux, dont les feuilles sont à 1 fr. 25 et 3 fr. 75. Les plans cadastraux au 2500e procurent une économie notable à tous les acquéreurs de propriétés ; pour 3 fr. 75 ou 2 fr. 50 ils peuvent posséder un plan parcellaire de leur immeuble, si coûteux à obtenir ou à faire dresser en France et en Algérie. La collection des cartes officielles anglaises compte un grand nombre de milliers de feuilles.

Les autres pays ont publié les minutes de leurs levés au 20 000, 25 000, 50 000, avec courbes de niveau ; l'Autriche *a refait entièrement* ses relevés, au 25 000, pour la somme de six millions En France, nous sommes reposés après l'achèvement, vers 1877, de l'admirable carte au 80 000, d'échelle insuffisante pour beaucoup de travaux. IL FAUDRAIT QU'ON INSCRIVIT AU BUDGET LA RÉFECTION DES LEVÉS DU 1 : 20 000.

LEÇONS D'HISTOIRE DES BEAUX ARTS

de Mademoiselle Magdelaine aux cours suivants :

1° cours de Mme Jammès, 54, faubourg Saint-Honoré, *le mardi de 2 à 3 heures.*

2° cours de Mmes Knoertzer et Gérard, *le mercredi de 1 h 1/2 à 2 heures 1/2.*

3° cours de Mme Carlier, 29, rue de Sèvres.

Les conférences sont suivies de nombreuses promenades dans les monuments et dans les musées.

Le propriétaire-gérant : CHARLES NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2 PLACE DES LICES

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00454 8760